

LIGNE NOUVELLE BORDEAUX - TOULOUSE

Demande d'autorisation environnementale
pour les investigations préalables

Archéologie préventive
et sondages géotechniques

 **Pièce F7.7**

Secteur géographique n°7
De Sérignac-sur-Garonne (47)
à Caudecoste (47)

**DOSSIER D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE**

SEPTEMBRE 2025

Interne SNCF Réseau

@Groupe SNCF - Olivier Foulon



Table des matières

Table des matières	2
Liste des tableaux.....	6
1. Présentation générale du secteur géographique.....	8
1.1. L'objectif du cahier géographique: une analyse de l'état initial, des effets et des mesures à l'échelle locale	9
1.2. Les territoires du secteur géographique n°7.....	9
1.3. Le raccordement des lignes nouvelles à la ligne existante.....	10
2. Analyse de l'état initial du secteur géographique n°7	13
2.1. L'environnement humain.....	15
2.1.1. Le contexte socio-économique et l'urbanisation	15
2.1.2. Les risques technologiques liés aux activités économiques	18
2.1.3. Les documents de planification urbaine et territoriale	24
2.1.4. Les équipements	28
2.1.5. Les réseaux et servitudes	29
2.1.6. L'ambiance acoustique dans l'aire d'étude	33
2.1.7. L'environnement vibratoire	34
2.1.8. Pollution lumineuse	34
2.1.9. Qualité de l'air.....	35
2.2. Les activités agricoles et sylvicoles.....	44
2.2.1. L'agriculture	44
2.2.2. La sylviculture	48
2.3. L'environnement physique	57
2.3.1. Les documents de gestion	57
2.3.2. Les eaux souterraines	57
2.3.3. Les eaux superficielles	60
2.3.4. Les risques naturels	72
2.4. L'environnement naturel et biologique.....	85

2.4.1.	Les zonages règlementaires et d'inventaires et les milieux sous gestion particulière	85
2.4.2.	Les grandes fonctionnalités écologiques du secteur	88
2.4.3.	Les sites à enjeux	101
2.4.4.	Les zones humides	132
2.5.	Le patrimoine, le tourisme et les loisirs	143
2.5.1.	Le patrimoine	143
2.5.2.	Le tourisme et les loisirs	145
2.6.	Le paysage	149
2.6.1.	La vallée de la Garonne (de Sérignac-sur-Garonne à Roquefort)	151
2.6.2.	La côtière de la Garonne (Moirax - Layrac)	152
2.6.3.	La vallée de la Garonne (Boé à Dunes)	154
2.7.	Synthèse et hiérarchisation des enjeux à l'échelle du secteur géographique n°7	160

3. Les apports positifs et les effets négatifs du projet sur l'environnement et mesures proposées pour éviter, réduire, voire compenser les effets négatifs165

3.1.	Les effets permanents et mesures	167
3.1.1.	L'environnement humain et le cadre de vie: effets permanents et mesures proposées...	167
3.1.2.	Les activités agricoles et sylvicoles: effets permanents et mesures proposées	189
3.1.3.	L'environnement physique: effets permanents et mesures proposées	198
3.1.4.	L'environnement naturel et biologique: effets permanents et mesures proposées.....	211
3.1.5.	Le patrimoine, le tourisme et les loisirs: effets permanents et mesures proposées.....	241
3.1.6.	L'insertion paysagère et architecturale de la ligne: effets permanents et mesures proposées	245
3.1.7.	Les installations connexes : effets permanents et mesures proposées	254
3.1.8.	Les additions et interactions des effets entre eux en phase d'exploitation	254
3.2.	Les effets et mesures du projet en phase travaux.....	256
3.2.1.	L'environnement humain et le cadre de vie: effets des travaux et mesures proposées....	256
3.2.2.	Les activités agricoles et sylvicoles: effets des travaux et mesures proposées	262
3.2.3.	L'environnement physique: effets des travaux et mesures proposées.....	265
3.2.4.	L'environnement naturel et biologique: effets des travaux et mesures proposées.....	270
3.2.5.	Le patrimoine, le tourisme et les loisirs: effets des travaux et mesures proposées	291
3.2.6.	Le paysage: effets des travaux et mesures proposées	294
3.2.7.	Les installations connexes: effets des travaux et mesures proposées	295
3.2.8.	Les additions et interactions des effets entre eux en période de travaux	297
3.3.	Les effets cumulés avec les projets connus et les mesures proposées pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs du projet	298
3.4.	La synthèse des effets et mesures sur le secteur géographique n°7	299

4. Les annexes347

4.1.	La cartographie des effets acoustiques et des mesures	348
------	---	-----

Liste des figures

Figure 1: Vue vers la vallée de la Garonne depuis les hauts de la commune de Layrac (Source : Egis, 2012)	10
Figure 2 : Nord du bourg de la commune de Roquefort (Source : FIT Conseil)	15
Figure 3 : Bourg de la commune de Sérignac-sur-Garonne (Source : FIT Conseil)	16
Figure 4 : Zone d'activités Sun Valley à Roquefort (Source : FIT Conseil)	18
Figure 5 : Établissement Gruel Fayer sur la commune d'Estillac (Source : FIT Conseil)	18
Figure 6: Zone d'activités de Treil sur Le Passage (Source : FIT Conseil)	18
Figure 7: Zone couverte par le plan particulier d'intervention suivant les limites communales (Source : Edf 2024)	23
Figure 8: Gravière en exploitation sur la commune de Layrac (Source : SNCF RÉSEAU, 2012)	23
Figure 9 : Répartition des zones des documents d'urbanisme (Source : documents d'urbanisme, 2024)	25
Figure 10 : Répartition de la destination des zones des documents d'urbanisme (source : documents d'urbanisme, 2024) ..	26
Figure 11: Espace Boisé Classé du Pomaret à l'Est de l'aire de service de Porte d'Aquitaine (Source : SNCF RÉSEAU, 2014) ..	27
Figure 12 : Aire d'accueil des gens du voyage (Source : SNCF RÉSEAU, 2012)	28
Figure 13: L'autoroute A62 à Sérignac-sur-Garonne (Source : SNCF Réseau - Paul Robin)	29
Figure 14: La Route Départementale 656 au niveau de « Le Sarailler » sur la commune de Roquefort (Source : Egis, 2012) ..	29
Figure 15: Vue sur l'A62 au niveau de Puits de Carrère sur la commune d'Estillac (Source : SNCF Réseau, 2012)	33
Figure 16: Bruit et vibrations dus au trafic ferroviaire (Source : D2S)	34
Figure 17 : Intensité lumineuse sur le tronçon Bordeaux-Agen, Extrait de la carte <i>La pollution lumineuse</i> - Source : Observatoire National de Biodiversité, 2022	34
Figure 18 : Intensité lumineuse au droit du secteur 7, Extrait de la carte interactive <i>Light pollution map</i> , consultée en septembre 2024	35
Figure 19 : Situation vis-à-vis des seuils réglementaires et des recommandations de l'OMS pour la Nouvelle Aquitaine - Source : Bilan annuel Qualité de l'air en Nouvelle Aquitaine, 2023	37
Figure 20: Cartographie des régions agricoles dans le Lot-et-Garonne (Source : Conseil général du Lot-et-Garonne)	44
Figure 21: Parcelles en grandes cultures autour du bourg de Sérignac-sur-Garonne (Source : Egis)	44
Figure 22: Parcelles en vergers sur la commune du Passage (Source : Egis)	46
Figure 23: Parcelle sylvicole en rive droite de la Garonne sur la commune de Boé (Source : SNCF Réseau, 2012)	49
Figure 24: Répartition des types de peuplement au sein de l'aire d'étude (Source : SDigit, 2011)	49
Figure 25: Usage des parcelles de production au sein de l'aire d'étude (Source : SDigit, 2011)	50
Figure 26: Réserves d'eau au niveau du Marais sur la commune de Brax (Source : SNCF Réseau, 2012)	51
Figure 27: Ruisseau de Labourdasse au niveau de son rétablissement le long de l'A62 sur la commune de Roquefort (Source : Egis)	60
Figure 28: Digue de protection de la commune du Passage (Source : Artelia, 2012)	66
Figure 29: La Garonne à Boé (Source : Asconit Consultant)	67
Figure 30: Niveaux d'eau maximaux- crue de référence 1875 (Source : Artelia, 2012)	67
Figure 31: Hauteurs d'eaux maximales- crue de référence 1875 (Source : Artelia, 2012)	68
Figure 32: Le Gers sur la commune de Layrac (Source : Egis)	68
Figure 33: Le seuil du Gers sur la commune de Layrac (Source : Egis)	68
Figure 34: Niveaux d'eau maximaux- crue de projet du Gers 1977 (Source : Artelia, 2012)	69
Figure 35: Hauteurs d'eaux maximales- crue de projet du Gers 1977 (Source : Artelia, 2012)	69
Figure 36: Plan d'eau à Sainte-Colombe-en-Bruilhois (Source : SNCF Réseau, 2012)	70
Figure 37: Zone de risque géologique sur la commune de Colayrac-Saint-Cirq, au Nord de la RN113 (Source : SNCF RÉSEAU, 2012)	74
Figure 38: Héronnière de Moirax sur les berges de la Garonne (Source : Écotone 2011)	85
Figure 39: Berge de la Garonne à Boé (Source : Ecosphère)	85
Figure 40: Rivière l'Auroué (Source : Écotone)	89
Figure 41: Ruisseau de Labourdasse (Source : Egis)	109
Figure 42: La couleuvre vipérine est présente en ripisylve de la Garonne à Boé (Source : études écologiques/OGE)	112
Figure 43: Ascalaphe ambrée observée sur site (Source : études écologiques/OGE)	114
Figure 44: Plan d'eau présentant une belle station de petite Naïade, espèce protégée en Aquitaine (Source : études écologiques/IE& A)	117
Figure 45: Photo de contexte de la zone humide LAY_MNEFZH_0068. Source : AMOnia	135
Figure 46: église Saint-Martin sur la commune de Layrac (Source : Egis, 2012)	143

Figure 47: Allée de Cèdres de l'Atlas (Source : Egis, 2012)	144
Figure 48: Château de Rites sur la commune de Caudecoste (Source : Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Lot-et-Garonne)	145
Figure 49: Zone de réserve de chasse sur la commune de Layrac (Source : SNCF RÉSEAU, 2012)	147
Figure 50: Vue depuis le château de Roquefort sur la vallée de Garonne, Roquefort (Source : Soberco, 2010)	151
Figure 51: Château de Barrail, un morceau de territoire encore bien préservé au sein de la Vallée de Garonne, Brax (Source : Soberco, 2010)	151
Figure 52: La vallée de la Garonne est fortement urbanisée à l'approche d'Agen : RD813 à Saint-Jean de Vigouroux, Colayrac-Saint-Cirq (Source : Soberco, 2010)	151
Figure 53: Coupe de la vallée de la Garonne dans secteur fortement marqué par l'urbanisation : aéroport d'Agen, zone d'Esclavissat (Source : Soberco, 2010)	151
Figure 54: Vue sur la plaine de la Garonne où passe l'A62, au loin le village de Sérignac-sur-Garonne (Source : Soberco, 2010)	152
Figure 55: Vue sur la vallée de la Garonne depuis les hauteurs de Saint-Jean de Vigouroux (Source : Soberco, 2010)	152
Figure 56: RD813 aux abords de Saint-Jean de Vigouroux longeant la côtière et la Garonne, Colayrac-Saint-Cirq (Source : Soberco, 2010)	152
Figure 57: Digue arborée du Canal latéral de la Garonne, Brax (Source : Soberco, 2010)	152
Figure 58: Plateau animé à l'arrière de la côtière, Lieu-dit Marescot, Moirax (Source : Soberco, 2010)	152
Figure 59: Vue depuis la côtière de Gascogne sur la vallée de la Garonne, lieu-dit « Gros Felix », Moirax (Source : Soberco, 2010)	153
Figure 60: Coupe sur le site inscrit des « Chutes des coteaux de Gascogne » (Source : Soberco, 2010)	153
Figure 61: Entrée de ville de Layrac (RN21) accompagnée de son majestueux double alignement de platanes et du dôme de l'Église émergeant de la silhouette du village. Vue sur la côtière et les Monuments Historiques (Source : Soberco, 2010) ..	153
Figure 62: Perceptions lointaines de la côtière de la Garonne depuis la vallée de la Garonne, depuis Piné, <i>Sauveterre-Saint-Denis</i> (Source : Egis, 2013)	153
Figure 63: Coupe partielle sur la vallée de la Garonne dans le secteur de Caudecoste (Source : Soberco, 2010)	154
Figure 64: Secteur de la vallée de la Garonne marqué par les anciennes gravières en eau, Lieu-dit « le Pesqué, Layrac (Source : Soberco, 2010)	154
Figure 65: Micro-paysage très préservé de la vallée du Gers, Layrac (Source : Soberco, 2010)	154
Figure 66: Secteur de la vallée du Gers traversée en remblai par l'A62, Layrac (Source : Soberco, 2010)	154
Figure 67 : Schéma des principes d'acquisitions (Source : SNCF RÉSEAU, 2014)	168
Figure 68 : Schéma d'indemnisation pour les propriétaires (Source : SNCF Réseau, 2013)	168
Figure 69 : Plan de phasage de la carrière CMGO (Source : AP du 12 mars 2021 autorisant la société GAÏA Etablissement Lot-et-Garonne à exploiter une carrière de sable et de graviers aux lieux-dits « Pesqué », « Au Pont de la Peyre », « Fittes », « Mouliné » et « Troutet » sur la commune de Layrac et AP du 6 avril 2021 autorisant le changement d'exploitant de la société GAÏA vers la société CMGO d'une carrière sur la commune de Layrac).	170
Figure 70 : Hameau de Cabanot, commune de Roquefort (Source : SNCF RÉSEAU - Paul Robin)	171
Figure 71 : Répartition des zones dans le document d'urbanisme des communes comprises dans les emprises (Source : Documents d'urbanisme, 2024)	172
Figure 72 : Répartition de la destination des zones des documents d'urbanisme au sein des emprises projet (source : documents d'urbanisme, 2024)	172
Figure 73: La RD292 au niveau du franchissement de l'A62, commune de Roquefort (Source : SNCF Réseau - Paul Robin) ..	173
Figure 74: Principe de fonctionnement des écrans et merlons acoustiques (Source : Egis)	179
Figure 75 : Rétablissement routier au niveau de la commune de Roquefort sur la RD119 (Source : Egis)	180
Figure 76 : Rétablissement routiers RD292 (Source : Egis)	181
Figure 77 : Rétablissement RD656-E (Source : Egis)	182
Figure 78 : Rétablissement RD931 (Source : Egis)	183
Figure 79: Définition des nouvelles zones de risque de dommage et de gêne (Source : Egis, 2013)	186
Figure 80: Exemple de rétablissement agricole (Source : Egis)	193
Figure 81: Composition de la plate-forme ferroviaire (Source : Inexia)	199
Figure 82: La Garonne, à Colayrac-Saint-Cirq (Source : SNCF RÉSEAU - Paul Robin)	200
Figure 83: Ouvrage de type 1 (Source : Egis)	201

Figure 84: Ouvrage de type 2 : cadre avec reconstitution du lit aménagé ou non de banquettes (Source : Egis)	202	Figure 114: Photomontage 2 : viaduc de la Garonne, Le Passage (Source : Egis, 2013)	249
Figure 85: Ouvrage de type 3 (Source : Egis).....	203	Figure 115: Visualisation de l'entrée de tunnel de la côtière de Gascogne (Source : Komenvoir et Egis, 2013).....	250
Figure 86: Schéma explicatif d'un remous au droit du franchissement d'un cours d'eau en crue (Source : Egis).....	204	Figure 116: Plan des mesures paysagères au niveau de la Côtère de Gascogne, à Moirax et Layrac (Source : Egis, 2013)	250
Figure 88: Récapitulatif des aménagements (Artelia, 2012)	205	Figure 117: Photomontage du franchissement de la Jorle et de l'entrée de tunnel (Source : Egis, 2013).....	250
Figure 89: Effets sur les niveaux d'eau (Artelia, 2012)	206	Figure 120: Coupe 1 au niveau du passage en tunnel dans la Côtère de Gascogne, ne générant pas d'effets sur le paysage (Source : Egis, 2025).....	251
Figure 90: Bassin d'écêtement (Source : Egis)	208	Figure 128: Parcelle agricole, commune de Sainte-Colombe-en-Bruilhois (Source : SNCF Réseau - Paul Robin).....	254
Figure 91: Grand Capricorne (Source : Biotope, 2011)	214	Figure 129: Vison d'Europe (Source : Biotope, 2011)	255
Figure 92: Crapaud calamite (Source : Biotope, 2011).....	216	Figure 130 : Travaux de terrassement sur un chantier (Source : SNCF Réseau)	259
Figure 93: Minioptère de Schreibers (Source : Biotope, 2011)	220	Figure 131 : Dumpers sur un chantier (Source : SNCF RÉSEAU)	260
Figure 94: Grand Murin (Source : Biotope, 2011)	221	Figure 132 : Arroseuse sur un chantier (Source : Egis).....	260
Figure 95: Milan noir (Source : Biotope, 2011)	223	Figure 133: Clôtures temporaires autour des parcelles en élevage ou pâturée (Source : Egis)	263
Figure 96: Bergeronnette printanière (Source : Biotope, 2011)	223	Figure 134: Exemple de pont provisoire préservant le lit mineur et les berges (Source : Egis).....	266
Figure 97: Sterne Pierregarin (Source : Biotope, 2011).....	223	Figure 135 : Schéma d'un ouvrage de type-cadre (Source : Egis)	267
Figure 98: Saumon atlantique (Source : Biotope, 2011)	226	Figure 136: Schéma de mise en place d'un ouvrage de type-cadre avec dérivation provisoire du cours d'eau (Source : Egis)	267
Figure 99: Héron pourpré (Source Biotope 2012).....	227	Figure 137: Lamproie marine (Source : Biotope, 2011)	267
Figure 100: Milan noir (Source Biotope 2012)	227	Figure 138: Alyte accoucheur (Source : Biotope, 2011)	270
Figure 101: Sterne pierragarin (Source Biotope 2012).....	228	Figure 139: Saumon atlantique (Source : Biotope, 2011)	276
Figure 102: Grèbe huppé (Source Biotope 2012).....	228	Figure 140: Agrion de Mercure (Source : Biotope, 2011)	282
Figure 103: Minioptère de Schreibers (Source Biotope 2012)	230	Figure 141: Azuré du Serpolet (Source : Biotope, 2011).....	285
Figure 105: Parc d'attraction Walygator (Source : SNCF RÉSEAU, 2012)	242	Figure 142 : Fouilles archéologiques (Source : SNCF RÉSEAU).....	292
Figure 106: Légende des plans de mesures paysagères présentés dans les pages suivantes (Source : Egis, 2013)	245	Figure 143: Vue aérienne de la base Travaux de Saint-Hilaire-au-Temple - LGV Est (Source : SNCF Réseau 2006)	296
Figure 107: Coupe type de plantation de haie haute en pied de talus (Source : Egis, 2013).....	247	Figure 144: Schéma fonctionnel d'une base travaux (Source : Egis)	297
Figure 108: Coupe de principe du jumelage entre la ligne nouvelle et l'autoroute A62 (Source : Egis, 2013)	247		
Figure 109: Plan des mesures paysagères, Sérignac-sur-Garonne (Source : Egis, 2013)	248		
Figure 110: Photomontage du franchissement de l'A62 à Sérignac-sur-Garonne. (Source : Egis, 2013)	248		
Figure 111: Croquis de l'insertion paysagère de la gare nouvelle d'Agen (Source : Egis, 2013)	248		
Figure 112: Plan des mesures paysagères, communes de Colayrac-Saint-Cirq et Le Passage (Source : Egis, 2013).....	249		
Figure 113: Photomontage 1 : viaduc du canal latéral à la Garonne, Brax, Le Passage (Source : Egis, 2013).....	249		

Liste des tableaux

Tableau 1: Les surfaces communales concernées par l'aire d'étude (Source : L'Observatoire des Territoires, 2021) 9

Tableau 2 : Contexte démographique des communes du secteur géographique n° 7 en 2021 (Source : INSEE, 2021) 15

Tableau 3 : Principaux indicateurs de l'habitat du secteur géographique n° 7 en 2021 (Source : INSEE, 2021) 16

Tableau 4: Population active et chômage au sein des communes du secteur géographique n° 7 en 2021 (Source : INSEE, 2021) 17

Tableau 5: Étendue des zones d'activités au sein de l'aire d'étude du secteur géographique n° 7 (Source : documents d'urbanisme, 2024) 17

Tableau 6: Les ICPE au sein de l'aire d'étude du secteur géographique n° 7 (Source : Géorisques, 2024)..... 18

Tableau 7: Les anciens sites industriels et activités de services présents au sein de l'aire d'étude du secteur géographique n° 7 (Source : BASIAS, 2024) 20

Tableau 8 : Répartition démographique et de logements à horizon 2030 sur le territoire de la CA d'Agen (PADD PLUi CA Agen, 2022) 26

Tableau 9: Les Espaces Boisés Classés (EBC) présents dans l'aire d'étude au sein du secteur géographique n° 7 (Source : documents d'urbanisme, 2024) 27

Tableau 10: Les Emplacements Réservés (ER) présents dans l'aire d'étude au sein du secteur géographique n° 7 (Source : documents d'urbanisme, 2024) 28

Tableau 11: Les établissements scolaires au sein de l'aire d'étude du secteur géographique n° 7 (Source : Rectorat de l'académie de Bordeaux, 2024)..... 28

Tableau 12: Les servitudes liées aux réseaux électriques et de gaz présentes dans l'aire d'étude (Source : documents d'urbanisme, 2025) 31

Tableau 13 : Les servitudes aéroportuaires dans l'aire d'étude (Source : documents d'urbanisme, 2025) 31

Tableau 14: Les servitudes électromagnétiques liées aux télécommunications présentes dans l'aire d'étude (Source : documents d'urbanisme, 2013) 31

Tableau 15: Mesures de bruit in-situ dans le secteur géographique n° 7 (Source : Acouphen, 2011) 33

Tableau 16: Classement sonore des infrastructures de transport dans le secteur géographique n° 7 (Source : Préfecture d'Aquitaine, 2012)..... 33

Tableau 17 : Seuils pour une bonne qualité de l'air fixés par l'OMS en 2021, source : OMS 2021..... 36

Tableau 18 : Seuils réglementaires de qualité de l'air à l'échelle nationale, source : ATMO Nouvelle-Aquitaine..... 36

Tableau 19 : Répartition de la SAU au sein des communes de l'aire d'étude (Source : Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne basée sur le RPG de 2023)..... 44

Tableau 20: Répartition de la surface agricole utile (SAU) au sein de l'aire d'étude (Source : Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne, 2010) 45

Tableau 21 : Nombre d'exploitations dans les communes de l'aire d'étude (Source : Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne basé sur le RGA 2020) 45

Tableau 22: Nombre de sièges d'exploitations au sein de l'aire d'étude (Source : Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne, 2010) 46

Tableau 23: Nombre de parcelles irriguées et/ou drainées au sein de l'aire d'étude (Source : Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne, 2012) 47

Tableau 24: Les captages destinés à l'agriculture (Source : Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne, 2012)..... 48

Tableau 25: Les surfaces forestières au sein de l'aire d'étude (Source : SDigit, 2011) 48

Tableau 26: Les surfaces forestières à usage non productif au sein de l'aire d'étude (ha) (Source : SDigit, 2011) 50

Tableau 27: Équipements pour la lutte contre les incendies au sein de l'aire d'étude (Source : Défense de la Forêt Contre les Incendies Aquitaine, 2012)..... 50

Tableau 28 : Masses d'eau souterraines au sein de l'aire d'étude (Source : SDAGE Adour-Garonne 2022-2027) 57

Tableau 29: Etat des masses d'eau souterraines au sein de l'aire d'étude (Source : SDAGE Adour-Garonne 2022-2027) 58

Tableau 30: Pressions subies par les masses d'eau souterraines (Source : SDAGE Adour- Garonne 2022- 2027) 58

Tableau 31: Puits et sources privés présents dans l'aire d'étude de 2000m (Source : SIEGA 2024, Antea 2013) 60

Tableau 32: Liste des cours d'eau affluent de la Garonne présents sur le secteur géographique n° 7 61

Tableau 33: La qualité des cours d'eau (Source : SDAGE Adour-Garonne 2022-2027)..... 71

Tableau 34: Surfaces identifiées dans l'Atlas des Zones Inondables dans l'aire d'étude..... 72

Tableau 35: Zones urbanisées de l'aire d'étude et à proximité, concernées par un Plan de Prévention des Risques Inondation 73

Tableau 36: Zones soumises au risque de gonflement des argiles par commune.....73

Tableau 37: Les habitats ayant justifié la désignation du site Natura 2000 du réseau hydrographique de la Garonne (Source : Document d'objectifs, 2016 et Document d'objectifs, 2014)85

Tableau 38: Les espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000 du réseau hydrographique de la Garonne (Source : Formulaire Standard de Données, 2016 et Document d'objectifs, 2014)86

Tableau 39: Les axes de déplacements de la grande faune au sein de l'aire d'étude (Source : Biotope 2024)88

Tableau 40: La catégorie piscicole des cours d'eau (Source : SDAGE Adour-Garonne 2022-2027).....89

Tableau 41: Protections réglementaires de quelques espèces remarquables du secteur géographique n° 7 (Source : DOCOB)101

Tableau 42: Zones humides temporaires dans le secteur géographique n°7132

Tableau 43: Zones humides SAGE dans le secteur géographique n°7.134

Tableau 44: Principales caractéristiques des zones humides effectives (ZHE) évaluées par la méthode MNEFZH (Source : AMonia, 2024).....136

Tableau 45: Les sites archéologiques au sein de l'aire d'étude (Source : DRAC Aquitaine, 2012).....143

Tableau 46: Les monuments historiques classés et inscrits au sein de l'aire d'étude (Source : DRAC Nouvelle-Aquitaine, 2021)144

Tableau 47: Les édifices d'intérêt local au sein de l'aire d'étude (Source : Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Lot-et-Garonne).....145

Tableau 48: Les équipements et sites de loisirs au sein de l'aire d'étude (Source : Inexia - SNC Lavalin - Arcadis, 2011)145

Tableau 49: Les hébergements touristiques au sein de l'aire d'étude (Source : Inexia - SNC Lavalin - Arcadis, 2011)146

Tableau 50: Les réserves de chasse présentes dans l'aire d'étude (Source : 2011)147

Tableau 51: Les sentiers et itinéraires au sein de l'aire d'étude (Source : comité départemental du tourisme Lot-et-Garonne et Conseil Général du Lot-et-Garonne, 2012)148

Tableau 52 : Hiérarchisation des enjeux environnementaux162

Tableau 53: Répartition de la surface communale dans les emprises par commune (Source Setec, 2025).....167

Tableau 54 : Répartition des surfaces des zones d'activités économiques au sein des emprises de projet sur le secteur 7 (Source : BD Topo 2025, document d'urbanisme, 2024)169

Tableau 55: Répartition des surfaces urbanisées au sein du document d'urbanisme au sein des emprises de projet (setec, 2024)171

Tableau 56: Les Emplacements Réservés inclus dans les emprises du projet de lignes nouvelles (Source : setec, 2024) »173

Tableau 57: Tableau des principaux rétablissements de voiries (Source : Egis, 2025)174

Tableau 58: Tableau des principaux rétablissements de voiries de la liaison inter-gare (Source : Egis, 2013)175

Tableau 59 : Liste des réseaux et servitudes interceptés par le projet (Source : Egis, 2013)175

Tableau 60: Seuil limite de la contribution sonore de l'infrastructure ferroviaire nouvelle en zone d'ambiance sonore modérée178

Tableau 61: Bâtis exposés à des nuisances sonores dans le secteur géographique n° 7 (Source : Egis, 2025)178

Tableau 62 : Décompte des bâtiments sensibles situés en zone de multi-exposition (Source : Egis, 2025)184

Tableau 63: SAU incluse dans les emprises dans le secteur géographique n° 7 (Source : Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne, 2012 et 2024)189

Tableau 64: Parcelles irriguées et/ou drainées dans l'emprise du projet (Source Egis 2013)190

Tableau 66: SAU en agriculture biologique incluse dans les emprises dans le secteur géographique n° 7 (Source : Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne, 2025)191

Tableau 67: Bâtiments agricoles concernés par les emprises (Source : Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne, 2012)192

Tableau 68: Exploitations ayant des parcelles dans les emprises (Source : Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne, 2012)192

Tableau 69: Chemins agricoles interceptés par le projet dans le secteur géographique n° 7 (Source : Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne, 2012)193

Tableau 70: Exploitations ayant une coupure des chemins (Source : Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne, 2012)193

Tableau 71: Niveau d'effet sur les exploitations agricoles (Source : Chambre d'Agriculture de la Gironde, 2012)194

Tableau 73: Le mouvement des terres estimé sur les tronçons concernés par le secteur géographique n° 7 (Source : Egis)198

Tableau 74: Liste des cours d'eau rétablis par des ouvrages de type 1 (Source : Egis, 2025).....201

Tableau 75: Liste des cours d'eau rétablis par des ouvrages de type 2 (Source : Egis, 2013).....202

Tableau 76: Liste des cours d'eau rétablis par des ouvrages de type 3 (Source : Egis, 2025).....203

Tableau 77: Résultats des modélisations sur le secteur géographique n° 7 (Source : Egis)206

Tableau 78: Liste des bassins d'écroulement mis en place sur le secteur géographique n° 7 (Source : Egis)207

Tableau 79: Puits et sources privés concernés par l'emprise du projet (Source Egis, 2013)209

Tableau 78 : Liste des cours d'eau rétablis par des ouvrages de type 1 (Source : Egis, 2025).....217

Tableau 79 : Liste des cours d’eau rétablis par des ouvrages de type 2 (Source : Egis, 2025) 217

Tableau 81: Passage Grande Faune présents sur le secteur géographique n° 7 (Source : Egis) 219

Tableau 82: Éléments de la trame verte présents dans les emprises (Source : Biotope) 233

Tableau 80. Zones humides SAGE concernées par le projet. 236

Tableau 83: Zones humides temporaires concernées par le projet sur le secteur géographique n° 7 (Source : AMOnia, 2024) 237

Tableau 84. Zones humides effectives évaluées par la MNEFZH concernées par le projet sur le secteur géographique n° 7 (Source : AMOnia, 2024) 238

Tableau 85: Rétablissement des chemins de randonnées (Source : Egis)..... 243

Tableau 86: Effets du projet sur les équipements de chasse dans le secteur géographique n° 7 (Source : Egis)..... 243

Tableau 87: Les Passages Grande Faune présents sur le secteur géographique n° 7 (Source : Egis)..... 243

Tableau 88: Liste des principaux réseaux et servitudes interceptés par le projet (Source : Egis)..... 259

Tableau 89: Principaux cours d’eau interceptés par le projet et susceptibles de subir des effets pendant les travaux (Source : Egis) 266

Tableau 91: Effets du projet sur les équipements de chasse dans le secteur géographique n° 7 (Source : Egis)..... 293

Tableau 92: Tableau effets et mesures– planche 1..... 301

Tableau 93: Tableau effets et mesures– planche 2..... 305

Tableau 94: Tableau effets et mesures– planche 3..... 310

Tableau 95: Tableau effets – planche 4..... 315

Tableau 96: Tableau effets et mesures– planche 5..... 319

Tableau 97: Tableau effets et mesures– planche 6..... 323

Tableau 98 : Tableau effets et mesures – planche 7 328

Tableau 99 : Tableau effets et mesures – planche 8..... 332

Tableau 100 : Tableau effets et mesures – planche 9..... 337

Tableau 101 : Tableau effets et mesures – planche 10 342

1.Présentation générale du secteur géographique

Ce cahier géographique étudie à l'échelle locale l'insertion du projet de lignes nouvelles sur le territoire du secteur n°7. L'aire d'étude correspond à l'espace géographique dans lequel a été menée la collecte des données environnementales pour caractériser l'état initial du milieu. Elle est délimitée par une bande de 2 000 m de large, centrée sur le fuseau de 1 000 m approuvé par décision ministérielle (présenté dans le chapitre 3 du volume 3 de l'étude d'impact).

L'aire d'étude du cahier géographique n° 7 comprend les 15 communes suivantes (dont quatre ne sont pas concernées directement par le tracé et sa bande associée – elles sont indiquées ci-après en italique ainsi que dans l'ensemble du présent cahier) : Sérignac-sur-Garonne, Sainte-Colombe-en-Bruilhois, Colayrac-Saint-Cirq, Brax, Roquefort, Estillac, Le Passage, Boé, Moirax, Layrac, *Sauveterre-Saint-Denis, Fals, Caudecoste, Saint-Nicolas-de-la-Balmerme, Saint-Sixte*, dans le département du Lot-et-Garonne.

Ce cahier géographique se décline en quatre parties :

- Une présentation générale du secteur n° 7 et de son positionnement avec la vision d'ensemble des territoires analysés dans l'étude d'impact ;
- Une analyse de la connaissance des enjeux environnementaux du territoire qui relèvent de l'échelle locale ;
- Une analyse des effets locaux du projet présenté à l'enquête publique et des mesures à mettre en œuvre pour éviter, réduire ou compenser les effets du projet sur ces communes, en distinguant les effets et les mesures relatifs à la phase d'exploitation et ceux relatifs à la phase de travaux ;
- Une synthèse des effets et des mesures relatifs au secteur n° 7.

L'analyse est menée à une échelle plus fine que celle conduite dans les volumes 2, 4 et 5 de l'étude d'impact, où l'état initial, les effets et les mesures ont été appréciés avec une vision d'ensemble.

Seuls les thèmes correspondant à des enjeux effectivement rencontrés dans le secteur géographique sont abordés.

1.1. L’objectif du cahier géographique: une analyse de l’état initial, des effets et des mesures à l’échelle locale

Les cahiers géographiques **présentent l’insertion du projet sur le territoire à l’échelle locale**. Ils décrivent dans un premier temps l’analyse de l’état initial du secteur sur les thématiques environnementales : l’environnement humain, les activités agricoles et sylvicoles, l’environnement physique, l’environnement naturel et biologique, le patrimoine, le tourisme, les loisirs et le paysage. Cet état initial vient en complément de l’état initial général, réalisé à l’échelle régionale, présenté dans le volume 2 de l’étude d’impact.

Dans un second temps, les effets du projet sur le territoire sont présentés. **Cette évaluation est adaptée à l’échelle locale** et concerne uniquement les communes traversées par le projet. Elle s’accompagne de **mesures localisées (dites mesures sectorielles)** d’évitement, de réduction ou de compensation des effets négatifs du projet, étant entendu que la première mesure d’évitement des enjeux réside dans la conception du tracé. Cette analyse s’inscrit en complément des effets et mesures génériques présentés dans les volumes 4 et 5 de l’étude d’impact et reprend les mesures sectorielles également détaillées dans le volume 5.

1.2. Les territoires du secteur géographique n°7

L’aire d’étude correspond à une bande de 2 000 m de large au sein de laquelle les informations relatives à l’état initial du site et de son environnement ont été collectées. Elle s’appuie sur le fuseau de 1 000 m défini pour la recherche d’hypothèses de tracé du projet de lignes nouvelles et approuvé par le ministre de l’Écologie, de l’Énergie, du Développement Durable et de la Mer et le Secrétaire d’État chargé des Transports, le 27 septembre 2010. Afin de bien prendre en compte les enjeux les plus proches de ce fuseau, il a été élargi d’une bande de 500 m de part et d’autre.

Le secteur n° 7 se situe au sud de la commune d’Agen dans le département du Lot-et-Garonne, en région Nouvelle-Aquitaine, et s’étend sur 15 communes, appartenant à l’Agglomération d’Agen :

Agglomération d’Agen :

- Sérignac-sur-Garonne ;
- Sainte-Colombe-en-Bruilhois ;
- Colayrac-Saint-Cirq ;
- Brax ;
- Roquefort ;
- Estillac ;
- Le Passage ;
- Boé ;
- Moirax ;
- Layrac ;
- Sauveterre-Saint-Denis ;
- Fals ;
- Caudecoste ;
- Saint-Nicolas-de-la-Balermé ;
- Saint-Sixte.

Les communes de *Boé, Sauveterre-Saint-Denis, Fals* et *Saint-Sixte* font partie de cette aire d’étude. Cependant, elles ne sont pas concernées par le tracé des lignes nouvelles déclaré d'utilité publique ; elles apparaissent donc en italique dans l’ensemble de l’état initial de l’étude d’impact.

Toutes ces communes s’inscrivent dans le pays de l’Agenais.

Comme le montre le tableau ci-après, l’aire d’étude du secteur géographique n°7 concerne principalement les communes de Sainte-Colombe-en-Bruilhois, Layrac et Caudecoste qui représentent près de 44% de sa superficie.

Tableau 1:Les surfaces communales concernées par l’aire d’étude (Source : L’Observatoire des Territoires, 2021)

Communes	Superficie communale (ha)	Superficie communale incluse dans l’aire d’étude	
		En ha	Part (%)
<i>Boé</i>	1 668	362	22
<i>Brax</i>	887	581	65
<i>Caudecoste</i>	1 721	756	44
<i>Colayrac-Saint-Cirq</i>	2 150	154	7
<i>Estillac</i>	806	462	57
<i>Fals</i>	944	45	5
<i>Layrac</i>	3 829	1 076	28
<i>Le Passage</i>	1 290	451	35
<i>Moirax</i>	1 635	361	22
<i>Roquefort</i>	756	434	57
<i>Sainte-Colombe-en-Bruilhois</i>	2 124	839	39
<i>Saint-Nicolas-de-la-Balermé</i>	476	93	20
<i>Saint-Sixte</i>	587	12	2
<i>Sauveterre-Saint-Denis</i>	824	100	12
<i>Sérignac-sur-Garonne</i>	891	366	41
Total / Moyenne	20 590	6 092	30 %

1.3. Le raccordement des lignes nouvelles à la ligne existante

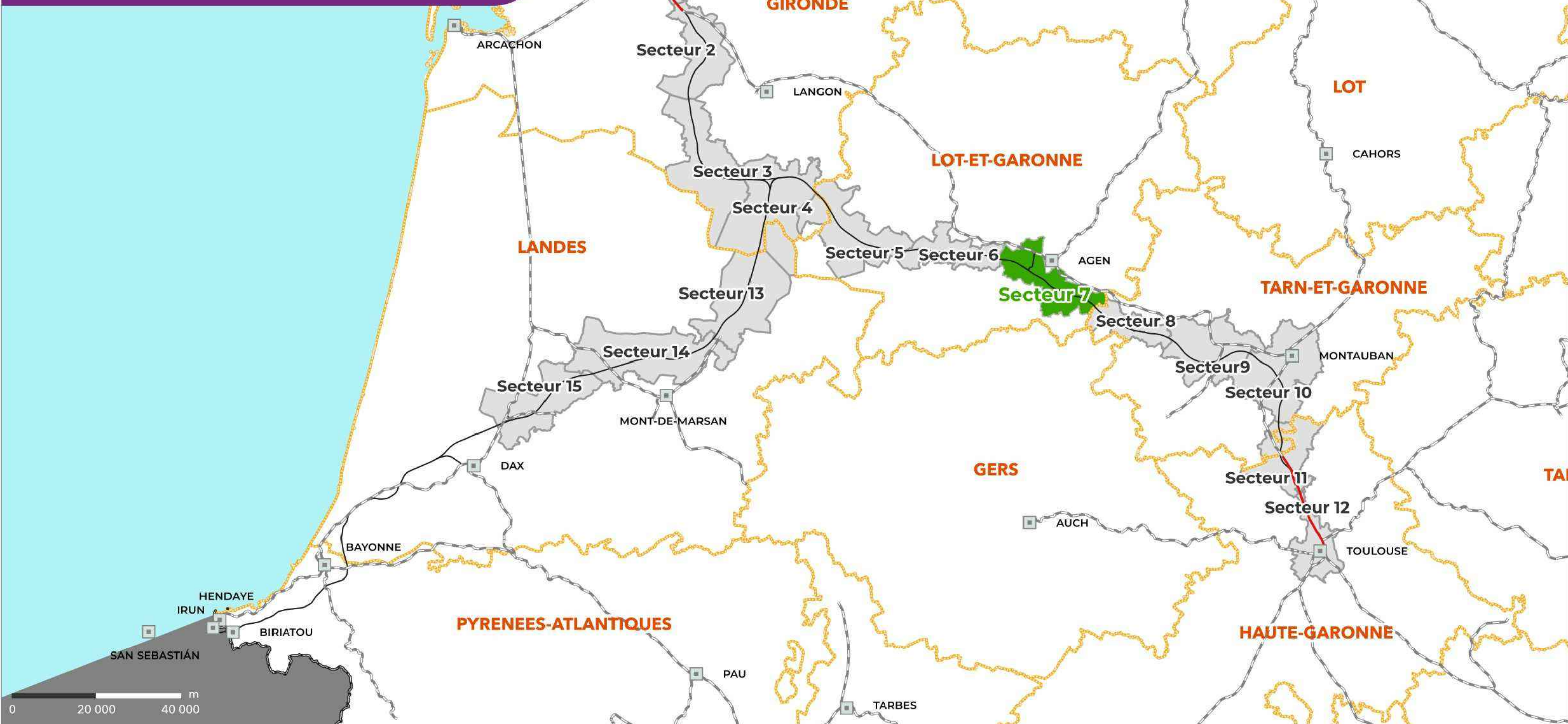
Le territoire du secteur géographique n°7 comprend :

- Les opérations de lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax ;
- La gare d'Agen ;
- La liaison inter-gare d'Agen présente sur les communes de Brax, Roquefort, Le Passage et Colayrac-Saint-Cirq.

L'aire d'étude concerne un secteur urbanisé où la population est relativement importante. Cette insertion à proximité d'un milieu urbanisé répond au choix d'une desserte d'Agen par une gare nouvelle, dont l'implantation est à privilégier au plus près de la ville, préfecture du Lot-et-Garonne.

Figure 1: Vue vers la vallée de la Garonne depuis les hauts de la commune de Layrac (Source : Egis, 2012)

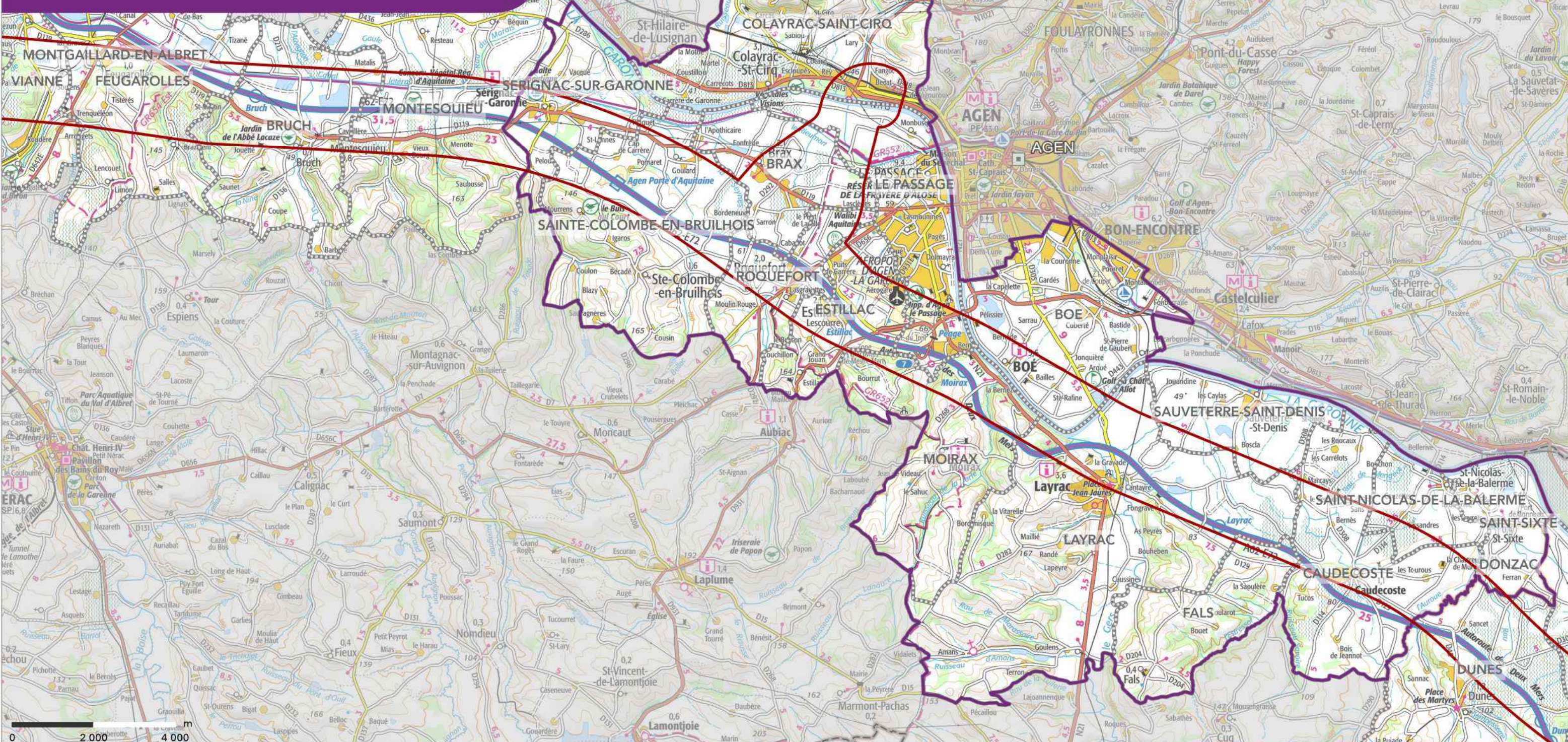




GRAND PROJET DU SUD-OUEST

Echelle du projet

- | | | |
|---|------------------------|----------------|
| ■ Villes principales | ■ Secteur concerné | ■ Départements |
| — Réseau ferré existant | ■ Secteur géographique | ■ Espagne |
| — Axe projet | | |
| — Limite franco-espagnole | | |
| — Aménagements ferroviaires sur lignes existantes | | |



GRAND PROJET DU SUD-OUEST

Echelle du projet

- Villes principales
- Secteur concerné
- Aire d'étude

- Limite communale
- Limite départementale
- Masque



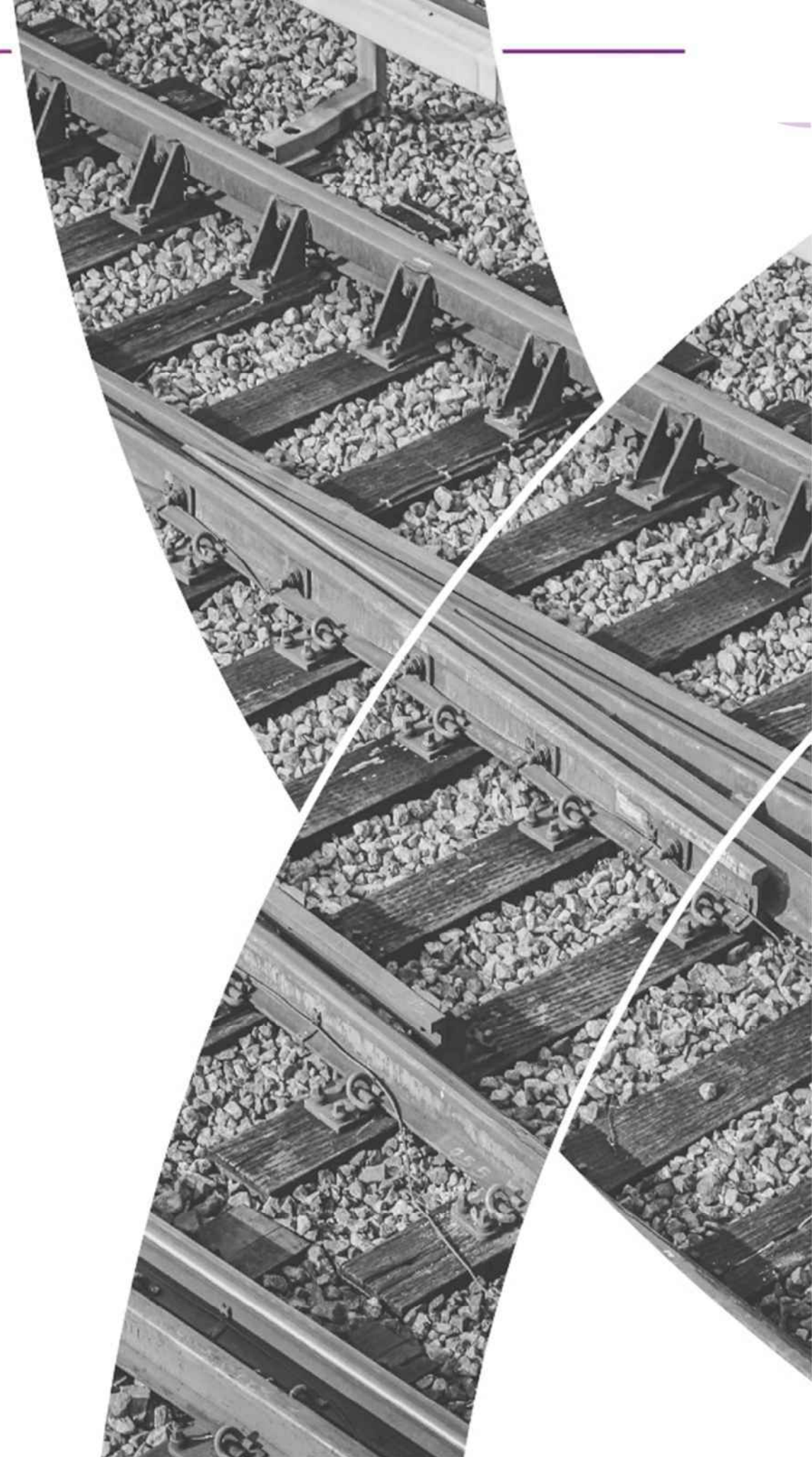


2. Analyse de l'état initial du secteur géographique n°7

Ce chapitre présente les différentes composantes de l'état initial des territoires du secteur géographique n° 7. Il comprend une description des enjeux locaux de l'environnement humain (démographie, urbanisme, principaux réseaux, cadre de vie...) ; des activités agricoles et sylvicoles ; de l'environnement physique (relief, eaux souterraines et superficielles) et, le cas échéant, des risques naturels liés à ces thématiques ; de l'environnement naturel (zonages d'inventaires et de protections réglementaires, flore, faune et sites à enjeux écologiques) ; du patrimoine et du paysage.

Cet état des lieux a été élaboré en concertation et en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux (élus, riverains, associations, administrations...) mais aussi avec des bureaux d'études spécialisés, afin d'améliorer la connaissance des territoires et des milieux.

Des planches cartographiques illustrent les principaux enjeux décrits dans ce document. Certaines thématiques peuvent être regroupées sur une même cartographie afin d'optimiser et de faciliter la compréhension des interrelations entre les différents enjeux environnementaux.



Entre urbanisation et agriculture

Le secteur géographique n°7 correspond à une zone de transition entre l'urbanisation de l'agglomération agenaïse et les territoires agricoles qui l'entourent.

De Sérignac-sur-Garonne à *Saint-Sixte*, le secteur s'insère entre les coteaux nord et sud de la Garonne : le paysage est imprégné des activités agricoles et des nombreux sites inscrits, dont les chutes des coteaux de Gascogne et le Site des Nazelles, présents sur les reliefs et à proximité des bourgs, notamment à l'est du secteur.

Du fait de la proximité d'Agen et de l'A62, les territoires sont urbanisés. On recense ainsi de nombreuses entreprises et activités de loisirs, notamment le parc d'attraction Walibi à Roquefort et la base de loisirs (pratique du vélo, pêche...) du lac de Passeligne à *Boé*. Ces zones de loisirs s'ajoutent au patrimoine historique et à l'existence du canal latéral à la Garonne pour conforter le caractère attractif de ce secteur.

Ces espaces urbanisés présents sur le secteur sont peu accueillants pour la faune. Toutefois, le canal et les gravières de la commune de Layrac (en eau ou en exploitation) représentent des zones appréciées des oiseaux, amphibiens et invertébrés.

Malgré le développement de l'urbanisation, les zones agricoles sont nombreuses et proposent un réseau de milieux ouverts et bocagers sillonnés par la Garonne, le Gers et leurs affluents. Ces cours d'eau représentent des corridors de déplacement et des zones d'habitats pour certaines espèces faunistiques et végétales (la Loutre, le Vison d'Europe, la Genette ou encore l'Ascalaphe ambrée pour les insectes). La Garonne, inscrite au réseau Natura 2000, fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope et représente un axe migrateur du SDAGE.

Par ailleurs, des zones inondables ont été identifiées le long de quelques cours d'eau parmi lesquels la Garonne et le Gers qui font l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI). Ces zones de PPRI contraignent l'urbanisation de façon à éviter l'aggravation du risque inondation.

2.1. L'environnement humain

L'analyse de l'état initial de l'environnement humain a consisté à examiner l'évolution de la dynamique géographique, et ses conséquences en matière d'urbanisation et d'activités économiques, notamment agricoles et sylvicoles.

Le secteur géographique n°7 présente une dualité rurale et urbaine, du fait de sa proximité avec l'agglomération agenaise mais également avec des territoires plus agricoles, résultant dans des données démographiques éparses sur l'ensemble du secteur, avec une division entre la périphérie agenaise où la population se densifie avec un reste du secteur plus rural et moins peuplé.

2.1.1. Le contexte socio-économique et l'urbanisation

2.1.1.1. Une population dynamique à proximité d'Agen

Le secteur géographique n° 7 est composé de communes appartenant à l'agglomération d'Agen. Chef-lieu du département, Agen occupe une position intermédiaire entre les capitales régionales Bordeaux et Toulouse. Comptant 35 203 habitants (Insee 2021), elle est le pôle d'influence du secteur. Actuellement, desservie par l'A62 et une ligne ferroviaire classique, elle concentre un grand nombre de zones d'activités commerciales et industrielles et représente une zone attrayante dans le département du Lot-et-Garonne.

Les communes à l'Ouest du secteur, à l'exception de Sainte-Colombe-en-Bruilhois, présentent une densité relativement importante de 132 hab/km² à Sérignac-sur-Garonne, 278 hab/km² à Roquefort, et 726 hab/km² sur la commune du Passage. Ces valeurs sont très importantes en comparaison avec la Région Aquitaine, où la moyenne est de 72 hab/km² en 2021, et la France, qui compte en moyenne 106,5 hab/km². Ces valeurs témoignent de l'attractivité de la région agenaise, située entre les deux métropoles Bordeaux et Toulouse.

Le Passage est la commune la plus peuplée du secteur avec 9 373 habitants ; ceci s'explique par sa proximité avec la commune d'Agen. De manière générale, la périphérie agenaise, composée des communes de Boé, du Passage, Brax ou encore Estillac, jouit du dynamisme du chef-lieu du Département, et présente des caractéristiques démographiques qui se démarquent du reste du secteur, et du département en général.

À l'opposé du dynamisme de l'Ouest agenais, à l'Est du secteur, on s'éloigne de l'aire d'influence de l'agglomération agenaise et les communes présentent une densité moins élevée, de 43 hab/km² à Fals à 89 hab/km² sur la commune de Saint-Nicolas-de-Balerme.

Entre 2010 et 2021, la population de l'ensemble du secteur a augmenté de façon plus ou moins importante selon les communes. Les taux de croissance démographiques les plus notables sont ceux d'Estillac, avec une évolution de 22%, Caudecoste avec 21% et de Roquefort avec 19%. Le taux d'évolution est cependant assez différent sur l'ensemble du secteur, avec le Passage qui présente une décroissance de 0,2%, ainsi que des communes qui présentent des taux de décroissance forts, comme Sauveterre-Saint-Denis avec une baisse de près de 15% et Saint-Colombe-en Bruilhois avec une baisse de 6,5%. De façon générale, le secteur est dynamique, du fait de la proximité du chef-lieu, Agen, comparé aux statistiques départementales et régionales. Il faut noter que la Nouvelle Aquitaine a connu, sur cette période, une croissance démographique supérieure à la moyenne française (environ 6 % contre 4 % pour la France), qui s'explique principalement par un solde migratoire positif et supérieur au solde migratoire sur le territoire métropolitain.

La part des moins de 30 ans et celle des plus de 60 ans représentent respectivement environ un tiers sur l'ensemble des communes, avec une moyenne d'environ 32 % pour les moins de 30 ans et de 29% pour les plus de 60 ans. Il est intéressant de noter que l'âge moyen de la population du secteur a augmenté depuis 2010, avec une baisse de 2% des moins de 30 ans ainsi qu'une augmentation d'environ 5% de la part des plus de 60 ans. L'âge de la population est globalement équivalent à la moyenne de la Nouvelle Aquitaine, qui observe également une population vieillissante, avec une part des plus de 60 ans qui a augmenté de plus de 4% depuis 2010 (Insee 2021).

Le tableau suivant met en évidence les données relatives à la population sur les communes du secteur géographique n°7.



Figure 2 : Nord du bourg de la commune de Roquefort (Source : FIT Conseil)

Tableau 2 : Contexte démographique des communes du secteur géographique n° 7 en 2021 (Source : INSEE, 2021)

Communes	Population en 2021 (nombre d'habitants)	Densité de population (hab./km2)	Évolution de la population (entre 2010 et 2021)	Part de moins de 30 ans	Part de plus de 60 ans
Boé	5 723	343	+6%	34 %	29%
Brax	2 109	238	+15%	30,5 %	29 %
Caudecoste	1 132	66	+21%	36 %	27 %
Colayrac-Saint-Cirq	3 138	146	+10%	33 %	28 %
Estillac	2 324	288	+ 22%	35 %	24 %
Fals	404	43	+ 14%	30 %	26 %
Layrac	3 816	98	+ 7%	30,5 %	32,5 %
Le Passage	9 373	726	-0,2%	32 %	31 %
Moirax	1 193	73	+ 4%	28 %	30 %
Roquefort	2 102	278	+ 19%	30 %	28 %
Sainte-Colombe-en-Bruilhois	1 548	73	-6,5%	29 %	29 %
Saint-Nicolas-de-la-Balerme	424	89	+7%	34 %	27 %
Saint-Sixte	360	61	+9%	33 %	25,5 %
Sauveterre-Saint-Denis	383	46,5	-15%	28%	31 %
Sérignac-sur-Garonne	1 174	132	+4,6%	32 %	28 %
Total / Moyenne	35 203	180	+6,3%	32 %	29 %

2.1.1.2. Entre habitat rural et urbain

Le secteur géographique n 7 présente une majorité d’habitations individuelles avec une moyenne de près de 87 %. Les logements collectifs urbains sont concentrés sur la commune du Passage, proche de la commune agenaise, avoisinant les 23 %. Pour toutes les communes, le taux de logement individuel reste très supérieur à celui du reste de l’Aquitaine, qui est de 70 % ; il est également supérieur à celui du Lot-et-Garonne (79,5 %).

Les communes de Saint-Nicolas-de-Balerme et de Sauveterre-Saint-Denis présentent une majorité de bâtis anciens (construits avant 1974). Sur le reste du secteur, notamment à la périphérie d’Agen, le bâti récent s’est développé de façon plus importante formant des ensembles péri-urbains dynamiques s’inscrivant dans un paysage agricole, marquant une nouvelle fois la dualité urbaine et rurale du secteur. On note que les résidences secondaires sont peu nombreuses ; en effet, la part de résidences principales avoisine les 90 % sur la majorité des communes du secteur. Les résidences principales sont ainsi sur-représentées par rapport à la moyenne nationale, qui est de 82,2%, mais également par rapport aux moyennes régionale et départementale (respectivement 79,6 % et 82,1 %).

Sur le secteur, le taux de résidences principales occupées par leur propriétaire est de 68 %. Ce taux atteint 89% à Fals et 85 % Sainte-Colombe-en-Bruilhois et descend à 60 % sur Le Passage. Le taux sectoriel reste supérieur aux moyennes départementales et régionales qui sont respectivement de 65 % et de 63 %.

L’évolution du nombre de logements entre 2010 et 2021 a augmenté de 15% : le taux dépasse 30 % sur les communes de Sérignac-sur-Garonne et Estillac ; cette dernière prolongeant déjà une forte évolution de 1999 à 2010. A titre comparatif, la commune de Roquefort enregistrait de 1999 à 2009 une évolution similaire, alors que celle des dix dernières années est passée à 10%. Enfin, on peut observer un taux d’évolution du nombre de logements dans la commune du Passage proche de 1%, soulignant la différence démographique, d’une commune très dense, avec le reste du secteur. La moyenne nationale est de 11,5 % ; elle est de 12,6 % en Nouvelle-Aquitaine et de 8 % dans le Lot-et-Garonne. Ces valeurs témoignent du dynamisme de la région agenaise et de son attractivité.



Figure 3 : Bourg de la commune de Sérignac-sur-Garonne (Source : FIT Conseil)

Tableau 3 : Principaux indicateurs de l’habitat du secteur géographique n° 7 en 2021 (Source : INSEE, 2021)

Communes	Nombre de logements	Résidences principales		Part de résidences secondaires	Part de logements individuels	Evolution du nombre de logements entre 2010 et 2021
		Part des résidences principales	Part des résidences principales dont l’occupant est propriétaire			
Boé	2664	88	69	1	90	15
Brax	939	94	76	1	96	24
Caudecoste	588	84	70	3	92	33

Communes	Nombre de logements	Résidences principales		Part de résidences secondaires	Part de logements individuels	Evolution du nombre de logements entre 2010 et 2021
		Part des résidences principales	Part des résidences principales dont l’occupant est propriétaire			
Colayrac-Saint-Cirq	1481	90	70	2	89	15
Estillac	1118	91	67	3	89	26
Fals	174	94	89	2	100	19
Layrac	1976	87	65	3	85	13
Le Passage	5192	90	60	1	77	9
Moirax	574	90	85	3	95	16
Roquefort	974	95	71	1	94	39
Sainte-Colombe-en-Bruilhois	731	89	85	2	98	10
Saint-Nicolas-de-la-Balerme	200	89	78	0	92	10
Saint-Sixte	186	80	79	4	100	14
Sauveterre-Saint-Denis	205	86	76	1	94	1
Sérignac-sur-Garonne	580	89	69	2	91	8
Total / Moyenne	17582	90	68	2	87	15

Nota: Le cumul des parts des résidences principales et secondaires n’est pas égal à 100 %. La différence correspond à la part de logements vacants.

Axes de développement démographique sur le territoire

L’ensemble des communes présentes dans le secteur géographique n°7 est régi par le plan local d’urbanisme intercommunal durable (PLUi) de l’agglomération d’Agen, en vigueur depuis 2017. Dans le cadre du projet d’aménagement et de développement durable (PADD), pièce maîtresse du PLUi, plusieurs axes généraux de développement démographiques sont introduits pour la décennie à venir.

Le PADD envisage une augmentation démographique basée sur le rythme de croissance du début des années 2000. Pour y répondre, le PADD prévoit une création générale de logements sur l’ensemble du territoire de 2012 à 2027 :

- Pour les communes présentes sur le pôle urbain rive droite, dont font partie Boé et Colayrac-Saint-Cirq, il est envisagé une augmentation de 10% de la population et une hausse générale de 28% des logements ;
- Pour les communes faisant partie du pôle urbain rive gauche, Brax, Estillac, Le passage, Roquefort, ainsi que Sainte-Colombe-en-Bruilhois, il est envisagé une augmentation de 16% de la population et de 25% des logements ;
- Pour les communes de Caudecoste et Layrac, qui sont intégrées au sein des polarités rurales, une augmentation de 15% de la population et de 13% pour les logements est anticipée ;
- Enfin, pour les territoires ruraux, dont font partie le reste des communes du secteur n°7, une augmentation de 16% de la population accompagnée d’une augmentation de 15% pour les logements est prévue.

2.1.1.3. *Emploi et activités économiques*

Un territoire agricole influencé par la proximité de l’agglomération agenaise

Depuis la commune de Sérignac-sur-Garonne jusqu’à la commune de Sainte-Colombe-en-Bruilhois, le secteur Ouest est essentiellement dominé par les activités agricoles. À l’approche d’Agen, le paysage est davantage urbanisé ; les parcelles agricoles refont leur apparition plus à l’Est vers les communes de Layrac et Caudecoste.

Tableau 4: Population active et chômage au sein des communes du secteur géographique n° 7 en 2021 (Source : INSEE, 2021)

Communes	Population 15 à 64 ans	Part d’actifs au sein des 15 à 64 ans	Nombre d’actifs ayant un emploi	Nombre d’emplois	Taux de chômage
Boé	3462	76 %	2437	4245	8 %
Brax	1220	79 %	895	440	7 %
Caudecoste	680	82 %	498	140	11 %
Colayrac-Saint-Cirq	1822	76 %	1213	715	12 %
Estillac	1431	79 %	1026	2886	9,5%
Fals	263	81 %	194	49	9%
Layrac	2207	77 %	1543	768	9%
Le Passage	5510	76 %	3713	3891	12%
Moirax	742	79 %	549	117	7%
Roquefort	1253	81 %	933	592	7,5%
Sainte-Colombe-en-Bruilhois	934	81%	704	481	6,5%
Saint-Nicolas-de-la-Balerm	259	81,5%	184	63	13%
Saint-Sixte	218	83%	161	66	11%
Sauveterre-Saint-Denis	242	80 %	183	27	6%
Sérignac-sur-Garonne	712	81,5%	522	186	10 %
TOTAL/Moyenne	20 955	78%	14 752	14 664	9,5%

Selon l’INSEE, 14 664 emplois sont recensés dans les communes du secteur géographique n°7 en 2021.

Dans les communes du secteur, la part d’actifs au sein des 15 à 64 ans est de 78%. Elle est supérieure aux moyennes nationale, régionale et départementale, gravitant autour de 75 % environ.

Sur le secteur, le taux de chômage en 2021 est en moyenne équivalent au taux national de chômage (9 %) à l’exception des communes du Passage, Saint-Nicolas-de-la-Balerm, Colayrac-Saint-Cirq ou encore Caudecoste où ce taux dépasse 11 %. Le taux de chômage est relativement faible sur les communes de Sainte-Colombe-en-Bruilhois, Sauveterre-Saint-Denis, Brax, Boé, Moirax ou encore Roquefort (entre 6 et 7%) tandis qu’il se rapproche de la moyenne nationale sur les autres communes. Le taux de chômage du secteur est légèrement supérieur aux moyennes régionales et départementales, respectivement de 8,4 % et 9,2 %.

Les zones d’activités actuelles ou en projet

Le tableau ci-dessous présente les surfaces de zones d’activités en projet ou actuelles au sein de l’aire d’étude recensées dans les bases de données d’occupation du sol (743 ha) et dans les documents d’urbanisme (409 ha). Le différentiel entre les deux est en partie lié au fait que les zones d’activités en zones agricoles ou naturelles sont incluses dans ces zonages sans toujours une distinction spécifique. Le tableau suivant illustre l’étendue des surfaces des zones d’activités au sein de l’aire d’étude.

Tableau 5: Étendue des zones d’activités au sein de l’aire d’étude du secteur géographique n° 7 (Source : documents d’urbanisme, 2024)

Commune	Superficie de zones d'activités existantes ou futures dans les communes (ha)	Superficie de zones d'activités existantes ou futures dans documents d'urbanisme (ha)
Boé	0,16	-
Brax	44	4
Caudecoste	8	-
Colayrac-Saint-Cirq	13	-
Estillac	196	175
Fals	-	-
Layrac	84	-
Le Passage	85	37
Moirax	9	34
Roquefort	65	
Sainte-Colombe-en-Bruilhois	224	67
Saint-Nicolas-de-la-Balerm	0	-
Saint-Sixte	-	-
Sauveterre-Saint-Denis	-	-
Sérignac-sur-Garonne	15	-
Total	743	409

On recense plusieurs zones d’activités existantes ou futures (au titre des documents d’urbanisme) ainsi que de nombreux bâtis commerciaux et industriels.

Sont distingués ainsi :

- Sur la commune de Brax, 4 zones d’activités le long de la RD119 et la zone d’activités de Lasparguères au croisement entre la RD119 et le Pont et Barreau de Camélat ;
- Sur la commune de Roquefort, la zone industrielle ZAC Champs de Lescaze entre l’A62 et la Rocade 0, au niveau du bourg et au niveau de Sarailier, le long de la RD656 avec la ZA Sunvalley. Cette Z.A., cofinancée par l’Union Européenne, l’État, le Conseil régional d’Aquitaine et le Conseil général du Lot-et-Garonne, est une pépinière d’entreprises ;



Figure 4 : Zone d'activités Sun Valley à Roquefort (Source : FIT Conseil)

- Sur la commune de Sainte-Colombe-en-Bruilhois, le projet de zone d'activités (inscrit dans le Schéma de cohérence territorial du Pays de l'Agenais): il s'agit du pôle d'excellence économique « Technopôle - Agen - Garonne » porté par l'Agglomération d'Agen. Situé au Nord de l'A62, il est susceptible d'accueillir des activités industrielles (liées notamment à l'agroalimentaire et à l'économie verte), et artisanales sur 210 ha ;
- Sur la commune d'Estillac, deux zones d'activités le long de la RD656. L'aménagement d'un centre commercial est également prévu sur environ 12 ha ; ainsi que la zone d'activités de Mestre Marty le long de l'autoroute des Deux Mers ;
- Sur la commune de Le Passage, la zone industrielle de Treil, en continuité avec la ZA de Mestre Marty ;



Figure 5 : Établissement Gruel Fayer sur la commune d'Estillac (Source : FIT Conseil)

- Le site de zones d'activités économique existant le plus important est situé sur Estillac et Le Passage. On y retrouve les zones d'activités de Mestre Marty, de Gaussens et Triel. Ces zones d'activités sont regroupées autour de l'Agropole qui s'étend sur 70 ha à proximité de l'échangeur d'Agen. Il s'agit d'un site dédié aux technologies de l'agroalimentaire en Aquitaine. Elle compte en 2009 plus de 110 entreprises et environ 2 100 emplois. Le site dispose d'environ 5 ha de foncier disponible et met à disposition différents services aux entreprises implantées dans la zone. Un projet d'extension du site de l'Agropole, inscrit au SCoT du Pays de l'Agenais ainsi qu'au PADD du PLUi de l'agglomération d'Agen d'environ 13 ha sur des anciens terrains militaires : en partie cédés à l'agglomération d'Agen et situés à proximité immédiate du site actuel ;



Figure 6: Zone d'activités de Treil sur Le Passage (Source : FIT Conseil)

- La zone artisanale de la Chaise à Colayrac-Saint-Cirq où sont situés une dizaine de commerces et activités de services (taxis...) ;
- La zone d'activités de la commune de Moirax le long de l'A62 et de la RD268 : il s'agit d'une petite zone d'activités à l'échelle du secteur sur laquelle est implantée la société Bergoli et fils (maçonnerie) ;
- La zone d'activités du quartier du Barry au niveau du bourg de la commune de Layrac : on y recense la société Kirpy (fabrication de matériel agricole et sylvicole).

Des bâtis commerciaux sont également présents à proximité des bourgs des communes du secteur notamment au niveau de Sérignac-sur-Garonne, de Brax et Caudecoste.

À Layrac se sont développées des exploitations de gravières situées entre la Garonne et l'A62.

Enfin, on recense sur les communes de Roquefort et d'Estillac le parc de loisirs Walygator (ouvert de mi-avril à fin octobre).

2.1.2. Les risques technologiques liés aux activités économiques

Les activités économiques de l'aire d'étude impliquent la présence d'entreprises et d'industries et donc des risques technologiques. Cependant, aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques n'est applicable au sein-même de l'aire d'étude.

2.1.2.1. Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Dans l'aire d'étude du secteur géographique n° 7, 38 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont recensées : 16 soumises à autorisation, 17 à enregistrement et 5 à déclaration. Elles sont mentionnées dans le tableau suivant :

Tableau 6: Les ICPE au sein de l'aire d'étude du secteur géographique n° 7 (Source : Géorisques, 2024)

Communes	Établissement	Activités	Régime	Localisation
Sainte-Colombe-en-Bruilhois	S.E.G.S.	Carrière (<i>exploitation fermée réaménagée en plan d'eau</i>)	A	Camont, en bordure nord de l'aire d'étude
	SATAR TRANSPORT SUD OUEST	Entreposage et services auxiliaires des transports	E	Technopole Agen Garonne - N7, en bordure extérieure nord de l'aire d'étude
	PHM Investissement - Ste Colombe en B	Construction de bâtiments	E	ZAC technopole Agen-Garonne, au nord de l'aire d'étude

Communes	Établissement	Activités	Régime	Localisation
	FREMATO FRANCE	Activités immobilières	E	Technopole Agen Garonne - Lots S4-S5-S6, au sud de l'aire d'étude
Brax	SIVOM NORD BRUILHOIS	Administration publique Générale (<i>Inactif</i>)	E	En bordure ouest de l'aire d'étude
	SARL TRANSERVICE SUD (SEVESO Seuil bas)	Transports terrestres et transport par conduites	A	ZAC de Brax - lieu-dit Lasparguères, au centre de l'aire d'étude
	ETS SOULARD S.A.S.	Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération	A	Lasparguères, au centre de l'aire d'étude élargie
	SPIE BATIGNOLES - Brax	Production de matériaux d'enrobés	E	13 chemin du Barrail, en bordure ouest de l'aire d'étude
	SAS GUINTOLI	Production de matériaux d'enrobés	E	74 Avenue des Landes, au centre de l'aire d'étude
	DECONS SA	Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération	A	47 chemin de Carabin, au centre de l'aire d'étude
Colayrac-Saint-Cirq	SAS AUTOS PIECES 47	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	E	Le Bédat - 1037 route d'Agen, au centre de l'aire d'étude
Roquefort	WALIBI PARC AGEN	Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes	A	47 Route d'Agen, à l'est de l'aire d'étude
Estillac	SASU VEGECROC	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a	E	« Laserre », zone artisanale AGROPOLE 3, au sud de l'aire d'étude
	EBAKI	Industries alimentaires	E	7 RTE MESTRE MARTY, au sud de l'aire d'étude
	SUD'N'SOL	Industries alimentaires	E	AGROPOLE, au sud de l'aire d'étude
	CITE GOURMANDE SA	Industries alimentaires	E	Agropole Entreprise ZAC II, en bordure sud de l'aire d'étude
	NATURA ULTRA PET FOOD	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	E	Agropole 3 chemin de sayla, en bordure sud de l'aire d'étude
	LECHEF	Industries alimentaires	E	AGROPOLE, au centre de l'aire d'étude

Communes	Établissement	Activités	Régime	Localisation
	ROTOGARONNE S.A.S.	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	A	ZA Mestre Marty, au sud de l'aire d'étude
	MERICQ INNOVATION	Industries alimentaires	D	ZA Mestre Marty, au sud de l'aire d'étude
	RAGT SEMENCES	Industries alimentaires	E	22, route d'Agen - Puits de Carrère, en bordure extérieure est de l'aire d'étude
	GRUEL FAYER SAS PPRT	Commerce de gros de produits chimiques (<i>fermé définitivement</i>)	D	Puits de Carrère - 22, Route d'Agen, en bordure extérieure est de l'aire d'étude
	SMAD Le Passage	Entreposage et services auxiliaires des transports	D	Aérodrome de la Garenne, en bordure nord de l'aire d'étude
Le Passage	Agglomération d'Agen	SU AEP et assainissement du Sud d'Agen (<i>fermé définitivement</i>)	A	Frontière entre les communes d'Estillac et Le Passage, au centre de l'aire d'étude
	OPTIMUM SAS	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	D	142 route de Condom, au centre de l'aire d'étude
	PANALOG SAS	Transports routiers de fret interurbains	E	Lotissement Industriel Gaussens sud, au centre de l'aire d'étude
	DELBREL SARL	Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération	E	Le Caillou, au centre de l'aire d'étude élargie
Boé	Sté des TOVO S.A.	Autres industries extractives	D	Lusclade – Monfoux, au nord de l'aire d'étude élargie
	INDOFURANE	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base (<i>fermé définitivement</i>)	A	Zone Industrielle LD BRIMONT, au nord de l'aire d'étude
	AMENDOR	Extraction et agglomération de la tourbe (<i>fermé définitivement</i>)	A	Zone Industrielle LD BRIMONT, au nord de l'aire d'étude
Layrac	CMGO (Layrac-Laussignan)	Carrière (<i>fin d'exploitation</i>)	A	LD LAUSSIGNAN, en bordure nord de l'aire d'étude
	MR 47 SNC	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	A	Le Passage, au nord de l'aire d'étude
	JEAN LEFEBVRE	/	E	Les Augustins, en bordure sud de l'aire d'étude

Communes	Établissement	Activités	Régime	Localisation
	ROUSSILLE S.A.	Carrière (<i>exploitation fermée et réaménagée</i>)	A	Charrin, au centre de l'aire d'étude
	SAUTRANS SARL	Carrière (<i>fin d'exploitation</i>)	A	Saumont - Gueyraud – Pesqué, en bordure sud de l'aire d'étude
	CMGO Pesqué	Carrière	A	Pesque, Au Pont De Le Peyre - Fittes - Mouline - Pourquerat – Troutet, en bordure extérieure sud de l'aire d'étude
Sauveterre-Saint-Denis	ROUSSILLE SAS	Carrière (<i>exploitation fermée réaménagée en plan d'eau</i>)	A	Moulinié, en bordure nord de l'aire d'étude
Caudecoste	AMENDOR	Extraction et agglomération de la tourbe (<i>fermé définitivement</i>)	A	Au sud de l'aire d'étude

Nota: les abréviations A, E et D des régimes correspondent respectivement à « soumis à autorisation », « soumis à enregistrement » et « soumis à déclaration ». Les carrières sont décrites dans le paragraphe 2.1.3.2. traitant des servitudes

Le site Seveso Gruel Fayer à Estillac est définitivement fermé depuis 2014, il faisait l'objet d'un PPRt qui a été abrogé par l'arrêté n°2015078-0016 du 19 mars 2015 suite à la cessation d'activité.

2.1.2.2. Les sites pollués

Aucun site pollué inscrit à l'inventaire national des sites pollués (BASOL) n'est recensé dans l'aire d'étude.

On dénombre en revanche 71 sites inscrits à l'inventaire des anciens sites industriels et activités de services (BASIAS).

Tableau 7: Les anciens sites industriels et activités de services présents au sein de l'aire d'étude du secteur géographique n° 7 (Source : BASIAS, 2024)

Communes	Site	Activité (et pollution)	Localisation
Sérignac-sur-garonne	Mazzoni Antoine	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	Lieu-dit La Thou, au nord de la D119, au nord de l'aire d'étude
	Couleau André	Station service	Lieu-dit Latuque, au sud de la D119, au nord de l'aire d'étude
	Brousteau Robert	Stockage de produits chimiques	Lieu-dit Tondut au nord de la D119, au nord de l'aire d'étude
Sainte-Colombre-en-Bruilhois	Pautard Michel	Station-service	D296, au sud de l'aire d'étude
	ESSO SAF	Station service	Autoroute A62, au centre de l'aire d'étude
	Francheschini Serge	Gravière	Lieu-dit Tourène, au nord de l'aire d'étude
	DOUEZAN JC Société	Gravière (<i>Partiellement remblayée</i>)	Lieu-dit Buscasse, au nord de l'aire d'étude

Communes	Site	Activité (et pollution)	Localisation
Brax	TORO Angelin	Gravière (<i>Partiellement remblayée</i>)	Lieu-dit Tourène, au nord de l'aire d'étude
	OULE (Sté des Ets)	Gravière	Lieu-dit Buscasse, au nord de l'aire d'étude
	BERCERON Michel	Imprimerie et services annexes	Au Bourg, au sud de la D119 à l'ouest de l'aire d'étude
	Sodel SARL	Dépôt carburants Fuel	Lieu-dit Pote, au nord de la D119 à l'ouest de l'aire d'étude
	Rosada Achille	Dépôt carburants, garage, mécanique agricole	Barioulet est, au nord de la D119 au centre de l'aire d'étude
	CDZ (SA)	Usine de fabrication d'enduits muraux	Lieu-dit Barioulet, au nord de la D119 au centre de l'aire d'étude
	Douezan JC	Gravière	Lieu-dit Barrail, au centre de l'aire d'étude
	Équipement de Transport Spécifique (ETS)	Carrosserie industrielle	Lieu-dit Au Barrail, au centre de l'aire d'étude
	STAT	Gravière (<i>Site réaménagé, remblayé</i>)	Lieu-dit au Claviers, à l'est de l'aire d'étude
	Lacroix Raymond	Atelier de mécanique générale	Lieu-dit Parguères
Colayrac-Saint-Cirq	Équipement de Transport Spécifique (ETS, SA)	Carrosserie industrielle	Laspaguères
	Gerhard Rodolphe	Atelier de fabrication de carreaux	Lieu-dit Camelat, au nord-ouest de l'aire d'étude
	Tymkow Eric, Mauquié	Atelier de menuiserie	Lieu-dit Le Bédât, en bordure extérieure est de l'aire d'étude
Roquefort	Bellandi Hubert, C.F.R., Finidori Joseph, Raffinerie des Pétroles de la Gironde	Station service	Route nationale 113, en bordure est de l'aire d'étude
	Caudera et fils (sté)	Stockage de produits chimiques	Chemin vicinal 6, Lieu-dit Cocard, au centre de l'aire d'étude
	MATIERE Louis	Carrière	Lieu-dit Cocard, au centre de l'aire d'étude
	BESSE Michel	Atelier de charpente et menuiserie	Lieu-dit Poupet, au sud de l'aire d'étude
	Ortal Gérard	Atelier de menuiserie	Bourg, au sud de l'aire d'étude élargie
	Taillandier Yvan, Fournol René	Station service	Route Nérac de, Bourg de Roquefort, au centre de l'aire d'étude

Communes	Site	Activité (et pollution)	Localisation
Estillac	SCIE Jacques	Atelier réparation véhicules	Bordeneuve
	Galizidi et Fils (SA)	Station céréalière	Lieu-dit Puits de Carrère, au centre de l'aire d'étude
	Memardières	Entrepôt et atelier menuiserie	Lieu-dit Coudola, au centre de l'aire d'étude
Le Passage	Melnik Michel	Atelier de réparation de véhicules	Lieu-dit Gaussens, au nord de l'aire d'étude
	Combustibles et Carburants de l'Ouest, M. Binachon (responsable)	Station service	Route Layrac de, RN21, au centre de l'aire d'étude
	Delbrel benoît	Récupération de métaux	Zone industrielle La Plaine, en bordure extérieure nord de l'aire d'étude
	Fraudet Gérard, carrosserie Abaques	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Lieu-dit le Caillou Gaussens, en bordure extérieure est de l'aire d'étude
	Cazaubon René	Atelier de fabrication de pièces et éléments pour engins	Zone industrielle du Passage d'Agen, au centre de l'aire d'étude
	San Juan Christian	Atelier de peinture et tôlerie automobile	Lieu-dit Bernou, au centre de l'aire d'étude
	Delbrel benoît	Récupération de métaux	Lieu-dit le Caillou, au centre de l'aire d'étude
	Eychenne Didier	Carrosserie-peinture automobile	Lieu-dit Chabrier, au centre de l'aire d'étude
Moirax	Scétauroute	Carrière de graves (<i>le site est réaménagé</i>)	Lieu-dit Lescournat, au sud de l'aire d'étude
	Martelli Michel	Manufacture de jouets	Lieu-dit Côte de Lécussan, en bordure extérieure nord de l'aire d'étude
Boé	Lartigues et Dumas	Gravière (<i>site réaménagé en plan d'eau, club nautique</i>)	Lieu-dit Cassia, Pont Bourbonnais, Terres de Lorrman et Passeligne, au nord de l'aire d'étude
	Chollet Jean-Pierre	Vente, réparation de véhicules automobiles	52 rue de Portocomaro, au nord de l'aire d'étude
	L'entreprise Industrielle (Shell Berre)	Dépôt de carburant	Lieu-dit la Capellette, au nord de l'aire d'étude
	Mairie de Boe	Décharge	Lieu-dit Illots, au centre de l'aire d'étude
	Tovo et Fils SARL	Gravière	Lieu-dit la Teste, en bordure nord de l'aire d'étude

Communes	Site	Activité (et pollution)	Localisation
			d'étude
Layrac	Roussille SA	Carrière	Lieu-dit Laussignan, en bordure nord de l'aire d'étude
	Société SCETAUROUTE	Gravière (<i>le site est réaménagé et partiellement remblayé</i>)	Lieu-dit Les Ajoncs, au nord de l'aire d'étude
	Commune	Abattoir	Port Monjean, Ld Parcelle, au sud de l'aire d'étude
	Gautier Francis	Atelier de forge et serrurerie	Lieu-dit le Barry, au sud de l'aire d'étude
	Darque Rouch Michel	Gravière (<i>le site est remblayé</i>)	Lieu-dit Labatut, au centre de l'aire d'étude
	SN SID	Gravière (<i>le site est réaménagé et partiellement remblayé</i>)	Lieu-dit Labatut, au centre de l'aire d'étude
	Lapeyronnie Elie	Gravière (<i>le site est réaménagé en lac d'agrément</i>)	Lieu-dit Les Augustins, au sud de l'aire d'étude
	S.N. S.I.D.	Carrière	Lieu-dit Charrin, au centre de l'aire d'étude
	Blanchard Entreprise	Carrière	Lieu-dit Saumont, en bordure extérieure sud de l'aire d'étude
	SCETAUROUTE Société	Gravière (<i>le site est réaménagé en lac d'agrément</i>)	Lieu-dit Ramounet, au centre de l'aire d'étude
	SID SARL	Station criblage concassage graviers	Lieu-dit Ramounet, au sud de l'aire d'étude
	VIAFRANCE SA	Centrale de grave ciment	Lieu-dit Ramounet, au sud de l'aire d'étude
	Ducos Louis	Station service	Rue de Salengro, au sud de l'aire d'étude
	SAUTRANS SARL	Carrière	Lieu-dit Gayraud, au nord de l'aire d'étude
	Roussille Gabriel	Gravière	Lieu-dit Saumont, au centre de l'aire d'étude
	SID SARL	Station criblage concassage graviers	Lieu-dit Laspigailles, au sud de l'aire d'étude
	Non connu	Carrière de grave	Lieu-dit Caillava, au sud de l'aire d'étude
	BEUGNET SA	Fabrique béton bitumeux et matériaux enrobés	Lieu-dit Garonne, au sud de l'aire d'étude
Sauveterre-Saint-Denis	Non connu	Carrière sables industriels et dérivés	Lieu-dit Les Caussades
Caudecoste	PARREIN Bernard	Atelier de charpente	Lieu-dit Martet, au sud de l'aire d'étude

Communes	Site	Activité (et pollution)	Localisation
	FRIGOUL Père et Fils Sté	Fabrique de matériel agricole	Lieu-dit La Tuilerie, au centre de l'aire d'étude
	/	Abattoir municipal	Lieu-dit Labarraque, au centre de l'aire d'étude
	Vicentini Joseph	Entretien et réparation machines agricoles	Rue des Rondes, au sud de l'aire d'étude
	BON Ernest	Forge et réparation machines agricoles	Non renseigné, au sud de l'aire d'étude
	DUNAUX Michel	Atelier de réparation de matériel agricole	Route de Saint Sixte, au sud de l'aire d'étude
	Vaudescal Emile	Garage Renault	Non renseigné, au sud de l'aire d'étude
	DUCLER Frères	Extraction de grave (<i>site réaménagé en plan d'eau</i>)	Lieu-dit Laslourilles et Plantevigne, au sud de l'aire d'étude

L'aire d'étude est concernée par le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Golfech. Le PPI est un plan d'urgence, déployé en cas d'accident technologique ou nucléaire pouvant entraîner des répercussions à l'extérieur du site sur les personnes, les biens ou l'environnement.

Le rayon du PPI nucléaire définit le territoire où il convient de mieux préparer les populations, de mieux planifier localement (PCS, secteur opérationnel, ...) et de pré-distribuer de l'iode stable. Pour définir le rayon du périmètre jusqu'où le PPI doit s'appliquer et en raison des incertitudes liées aux situations accidentelles et à l'expertise associée, il a été admis de tenir compte du retour d'expérience de l'accident de Fukushima qui a fait l'objet d'une analyse approfondie. Ainsi, il est apparu pertinent d'élargir le rayon du périmètre PPI à 20 km. Ainsi, il est apparu pertinent d'élargir le rayon du périmètre PPI à 20 km. Trois périmètres sont définis : 2 km (périmètre de danger immédiat), 5 km (petit périmètre) et 20 km (grand périmètre).

2.1.2.3. Les risques technologiques

Au sein de l'aire d'étude du secteur géographiques n°7, trois risques technologiques sont recensés, à savoir : le risque lié au transport de matières dangereuses, le risque nucléaire et le risque de rupture d'ouvrages hydrauliques.

Le risque lié au transport de matières dangereuses

Dans les Landes, le Transport de Matières Dangereuses (TMD) par voie routière est pratiqué selon cette règle « Les tunnels ou les centres-villes sont souvent interdits à la circulation des camions transportant des matières dangereuses. De même, certains transports routiers sont interdits les week-ends et lors de grands départs ou retours de vacances (période des congés d'hiver et week-end de grands départs en été) » (DDRM des Landes).

Dans l'aire d'étude, les routes suivantes sont susceptibles d'accueillir ce type de transport :

- La D119 sur les communes de Sérignac-sur-Garonne, Sainte-Colombe-en-Bruilhois et Brax ;
- La D656 sur les communes de Brax, Roquefort et Estillac ;
- La D931 sur les communes de Estillac et Le Passage ;
- La N21 sur les communes de Le Passage, Moirax et Layrac ;
- L'A62 sur les communes de Sérignac-sur-Garonne, Sainte-Colombe-en-Bruilhois, Roquefort, Brax, Estillac, Moirax, Layrac, Fals et Caudecoste. Cette autoroute traverse l'aire d'étude du secteur n°7 sur toute sa longueur.

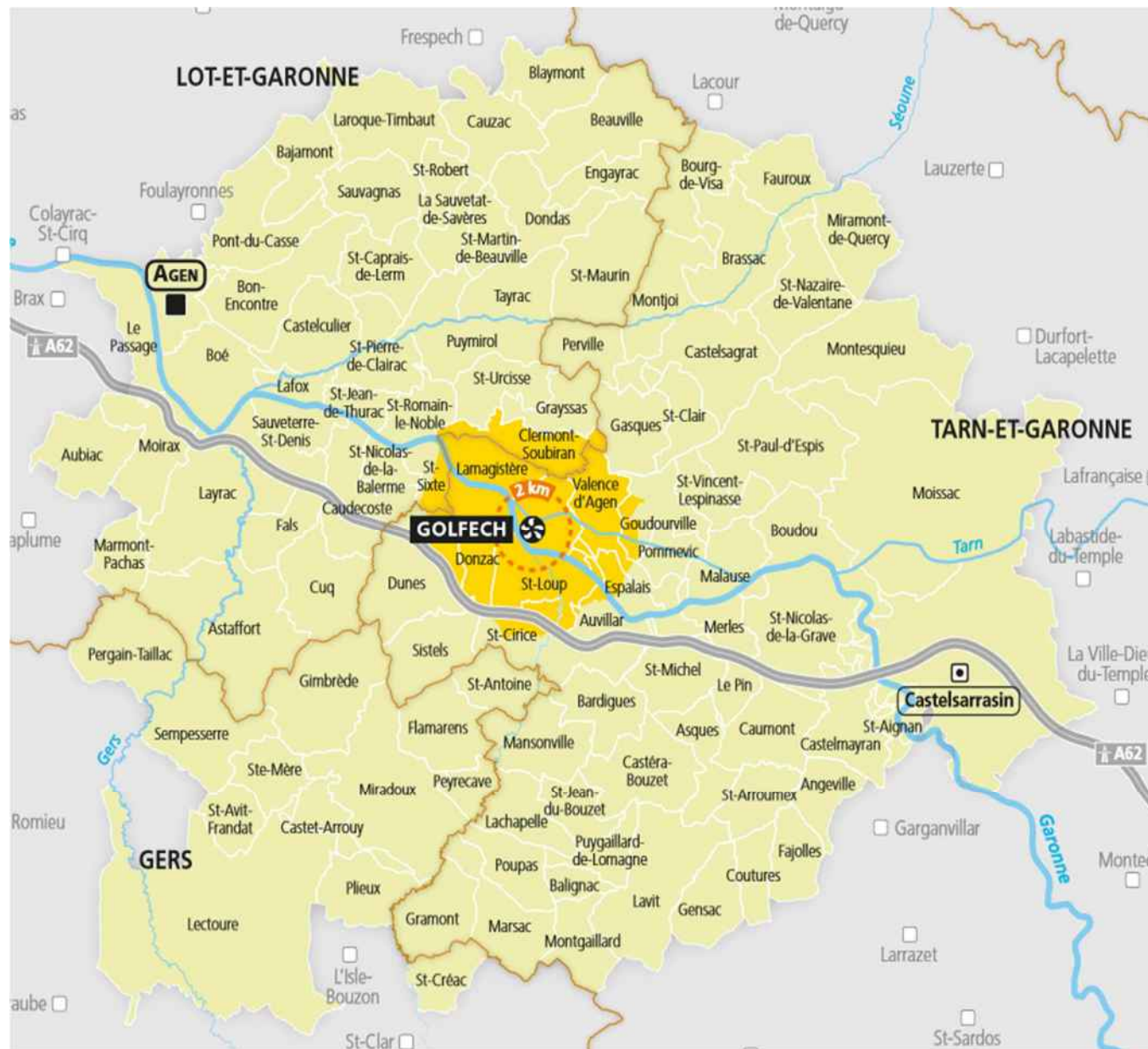
Les risques du TMD par voie ferroviaire sont très faibles. Ils sont principalement liés à la proximité des gares de triage, avec des zones urbanisées et des infrastructures routières. Aucune gare de triage ne se trouve dans ce secteur.

Le risque de TMD par canalisation est présent dans l'aire d'étude du secteur géographique n°7, lié à la présence de deux canalisations de transport de gaz :

- Une canalisation Teréga sur les communes de Sérignac-sur-Garonne et Le Passage ;
- Une canalisation Teréga sur la commune de Caudecoste.

Les risques nucléaires

Figure 7: Zone couverte par le plan particulier d'intervention suivant les limites communales (Source : Edf 2024)



Ainsi, dans l'aire d'étude du secteur n°7, les communes du Passage, Moirax, Boé, Sauveterre-Saint-Denis, Layrac, Fals, Saint-Nicolas-de-la-Balme et Caudecoste sont comprises dans le périmètre des 20 km de ce PPI.

Cette zone est concernée par la phase concertée du PPI qui repose sur l'échange entre le décideur et les appuis compétents du nucléaire. Cette concertation peut être engagée directement lors de la situation 3 du plan ou faire suite aux deux premières phases. Dans ce dernier cas, elle peut servir à répondre aux interrogations du décideur, notamment pour conforter la suffisance des dispositions, proposer la levée ou l'extension des mesures de protection des populations dans le périmètre PPI ou au-delà.

Le risque de rupture d'ouvrage hydraulique

Les communes de Boé, Colayrac, Layrac, Le Passage et Sauveterre-Saint-Denis sont concernées par le risque de rupture de digue (DDRM du Lot-et-Garonne).

Les carrières

Le secteur géographique n° 7 se situe au niveau de la plaine alluviale de la Garonne. Cette richesse en termes de matières premières se caractérise par la présence de plusieurs carrières d'extraction de sable et de graviers.

A l'heure actuelle, une seule carrière est en activité est présente dans l'aire d'étude ; elle se situe sur la commune de Layrac. Il s'agit d'une carrière d'environ 20 ha, exploitée par Carrières et Matériaux Grand-Ouest (CMGO) au lieu-dit Pesqué (autorisation du 12/03/2021 pour une période de 6 ans).

La future ligne LGV passe au sein du périmètre de cette carrière.

Figure 8: Gravière en exploitation sur la commune de Layrac (Source : SNCF RÉSEAU, 2012)



2.1.3. Les documents de planification urbaine et territoriale

L'organisation du territoire au sein du secteur géographique n° 7 est principalement régie par deux types de documents : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), à l'échelle intercommunale, et le document d'urbanisme Plan Local d'Urbanisme à l'échelle intercommunale de l'agglomération d'Agen.

A l'échelle de la région, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'égalité des territoires (SRADDET) vient encadrer l'ensemble des documents de planification locaux. Ce document a été introduit par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015.

2.1.3.1. Le Schéma Régional d'Aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRDDAET) de la région Nouvelle Aquitaine

Le Schéma Régional d'Aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRDDAET) de la région Nouvelle Aquitaine a été adopté le 27 mars 2020. Ce document encadre les orientations stratégiques et les actions opérationnelles des acteurs locaux vers un aménagement plus durable. Il oriente ainsi en particulier les documents de planification des collectivités territoriales, et fixe les objectifs et règles générales permettant d'accélérer la transition des modèles de développement en matière économique, agricole et alimentaire, écologique et énergétique, mais aussi en termes sociaux et territoriaux.

La stratégie d'aménagement de la région s'articule ainsi à travers le SRADDET autour de quatre priorités partagées :

- Bien vivre dans les territoires ;
- Lutter contre la déprise et gagner en mobilité ;
- Produire et consommer autrement ;
- Protéger notre environnement naturel et notre santé.

Le projet ferroviaire de GPSO répond dans une certaine mesure aux priorités du SRADDET, notamment en termes de mobilité, de consommation d'énergie et d'émissions de GES, d'amélioration de la qualité de l'air, et plus largement d'attractivité et rayonnement de la région tant sur le plan économique que résidentiel.

A peine deux années après son entrée en vigueur, le SRADDET a fait l'objet d'un bilan (décembre 2021). Les récentes évolutions législatives et réglementaires impliquent une évolution de ce document en matière de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols, de logistique, de prévention et de gestion des déchets. Par délibération en date du 13 décembre 2021, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine engage la modification du SRADDET, en cours.

2.1.3.2. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de l'Agenais

Toutes les communes du secteur géographique n°7 sont concernées par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de l'Agenais.

Le SCoT Pays de l'Agenais a été approuvé le 28 février 2014, et a ensuite fait l'objet d'une modification, approuvée le 18 juin 2019 portant sur l'ouverture à urbanisation du Technopole Agen-Garonne.

Ce document identifie des enjeux en termes d'accueil de population, d'emplois, de mobilité et d'équipements publics, mais aussi des enjeux environnementaux et paysagers. Le Document d'Orientations et Objectifs (DOO) fixe les prescriptions qui vont permettre d'atteindre les objectifs fixés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT. Ce document est opposable et détermine les principes fondamentaux de l'aménagement du territoire, dans tous les domaines.

Les principales prescriptions sont établies sur la base du PADD. Les prescriptions du DOO sont rythmées en trois phases :

- Phase 1 : 2013-2018 ;
- Phase 2 : 2019-2024 ;
- Phase 3 : 2025-2030.

Les conditions du développement urbain

L'atout majeur du Pays de l'Agenais est son identité fondamentalement liée à son caractère rural et agricole, et la qualité de son cadre de vie. Cet atout permet d'assurer son développement dans un contexte de concurrence entre les territoires. Le territoire du SCoT est composé de trois grandes entités paysagères, qui en font sa richesse : la vallée de la Garonne, le Pays de Serres, les terres de Gascogne.

Au-delà des entités géographiques, le Pays de l'Agenais présente également plusieurs territoires composant ce grand bassin de vie :

- Un pôle urbain (la ville centre et ses satellites dont certains jouent un rôle de polarité structurante ou de proximité)
- Des ensembles ruraux maillés par des bourgs jouant le rôle de pôles complémentaires.

La volonté des élus est donc bien de construire une harmonie et un équilibre entre les différents territoires du bassin de vie de l'Agenais.

Les principaux objectifs de la politique d'habitat participent à la réduction de la consommation d'espace liée à l'habitat, qui tend vers une diminution de 50% à horizon 2030. Cette dynamique repose sur un premier palier avec une réduction de 30% de la consommation foncière à des fins résidentiels entre 2013 et 2018. Suivie par un deuxième objectif de réduction de 40% de la consommation foncière entre 2019 et 2024. Ces objectifs sont d'ailleurs territorialisés sur le territoire Agenais selon les spécificités locales. Ainsi, les communes du secteur n°7 sont principalement situées rive gauche de la Garonne.

Le DOO vise à « guider et orienter » le développement sur ce territoire en mettant en œuvre le Technopole Agen-Garonne (développement économique) afin de poursuivre le développement économique local, et en augmentant la création d'habitat tout en travaillant sur des formes urbaines plus respectueuses de l'environnement et plus économes en espace.

Les communes de Boé et Colayrac-Saint-Cirq sont les exceptions du secteur géographique n°7 se trouvant rive droite de la Garonne. A horizon 2030, le DOO prescrit de poursuivre le développement économique et maîtriser le développement de l'habitat. Il s'agit également de poursuivre la densification et d'intervenir sur les logements vacants et les « friches urbaines ».

Deux autres prescriptions plus générales portent sur le développement au fil de l'eau sur les autres territoires avec une maîtrise des impacts en termes de consommation d'espace et sur l'organisation des déplacements afin d'encourager et développer les reports modaux sur les transports en commun. Le projet ferroviaire GPSO s'inscrit ainsi en partie en réponse à ce principe.

Les objectifs chiffrés du DOO concernant l'habitat visent entre 15 000 à 15 500 logements à horizon 2030, soit entre 840 et 850 logements par an à l'échelle du territoire du SCoT.

Les objectifs pour l'Agglomération d'Agen, dont les communes du secteur géographique n°7 représentent environ 90% de la production de logements totale de l'Agenais. Ainsi, sur l'Agglomération d'Agen sont prévus entre 13 405 à 13 470 logements (neufs, réhabilités) entre 2013 et 2030.

Afin de répondre aux objectifs d'habitat, le SCoT fixe des objectifs d'organisation spatiale portant sur le développement des transports en commun. En particulier, le DOO souhaite une augmentation de l'utilisation des transports en commun de 7% à horizon 2030. La ligne LGV GPSO apparaît ainsi dans la stratégie de l'Agenais. Les objectifs suivants sont directement en lien avec le projet ferroviaire GPSO :

- La desserte de la future gare LGV et du Technopôle Agen Garonne en rive gauche, et le raccordement entre ces sites et le pôle urbain devront, dès leur réalisation, se faire par une ligne et un mode alternatif à l'automobile, de type transport en commun à haut niveau de service et régulier, en complément des autres modes d'accès prévus vers cette nouvelle gare.
- Les projets de développement d'activités tertiaires seront implantés dans les secteurs desservis par un réseau de transports en commun régulier, notamment à proximité des gares (dont la future gare LGV en rive gauche).

Par ailleurs, le SCoT de l'Agenais impose que :

- Les documents d'urbanisme locaux assurent les conditions de réalisation de la future gare LGV et son projet de liaison avec la gare d'Agen centre ;
- La prise en compte dans les documents d'urbanisme des projets d'infrastructures de transports, tels que la LGV, la gare LGV, etc ;
- La mise en œuvre du Schéma des Grandes Infrastructures ;
- Le renforcement des itinéraires de fret ferroviaire dans les documents d'urbanisme et les dispositions nécessaires à l'aménagement des infrastructures ferroviaires (création d'embranchements, franchissements sécurisés...) par la limitation de l'urbanisation sur les abords des voies situées à proximité des sites d'activités économiques (hors centres villes, centres bourgs).

Le positionnement de l'Agenais comme carrefour et pôle économique du Grand Sud-Ouest

En lien avec l'axe 2 du PAS « Affirmer le positionnement du Pays de l'Agenais comme pôle régional du Grand Sud-Ouest, à l'interface des deux grandes métropoles régionales », le DOO fixe les objectifs relatifs au développement économique du territoire.

Il identifie quatre zones stratégiques de positionnement départemental et/ou interdépartemental dont deux situées au sein des communes du secteur n°7 :

- Agropole (13 ha) sur la commune d'Estillac ;
- Technopole Agen Garonne (environ 220 ha dont 150 aux activités économiques) sur la commune de Sainte-Colombe-en-Bruilhois ;

La modification n°1 du SCoT approuvée le 18 juin 2019 porte précisément sur la programmation du Technopole Agen Garonne. Cette modification autorise l'ouverture à urbanisation d'un potentiel de 51,5 ha à vocation économique sur la phase 2 du SCoT (2019-2024).

Le DOO fixe également les prescriptions en matière de qualité paysagère des zones d'activités économiques existantes et à créer.

Le DOO fixe également les prescriptions en matière de développement économique en faveur de l'artisanat, de l'agriculture, et du tourisme.

La protection des grands espaces et sites naturels, agricoles, forestiers et urbains

Le troisième objectif du DOO répond à l'axe 3 du PADD « Garantir, pérenniser la qualité de l'environnement, atout essentiel de l'attractivité résidentielle et économique ». Le potentiel naturel et agricole est ainsi identifié comme levier fondamental du projet de territoire. La volonté est de traduire la préservation de l'environnement naturel et agricole du territoire et d'affirmer la lutte contre l'étalement urbain comme condition du développement de l'urbanisation.

Le DOO fixe les objectifs et principes relatifs à la protection des espaces et sites naturels à protéger en tant qu'éléments constitutifs des continuités écologiques liées à la trame verte et liées à la trame bleue. Il fixe également les objectifs et principes relatifs à la protection et à la gestion de la ressource en eau (eau potable, les eaux pluviales, systèmes d'assainissement).

Le DOO fixe les objectifs et principes relatifs à la protection des paysages bâtis et naturels, ainsi que les entrées de villes et de village. Il fixe les objectifs et principes de prévention des risques et des nuisances, afin de limiter et mieux gérer les risques naturels et technologiques, ainsi que de gestion des déchets.

Il fixe les objectifs et principes relatifs à l'énergie et à la qualité de l'air pour réduire les gaz à effet de serre, encourager les économies d'énergies et promouvoir les énergies renouvelables. En particulier, le DOO impose des « possibilités d'aménagement de parcs relais [à prévoir] à proximité des gares [...] » et de « mettre en œuvre tout dispositif, toute mesure ou action permettant d'améliorer la qualité de l'air [...] ». Le projet ferroviaire GPSO est directement concerné dans la mesure où il offre une alternative aux mobilités individuelles et contribue à réduire les émissions de polluants atmosphériques sur le secteur.

2.1.3.3. Le document d'urbanisme intercommunal

L'ensemble des communes du secteur n°7 est désormais couvert par un seul et unique document d'urbanisme : le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Agglomération d'Agen. Le PLUi a été approuvé le 11 juillet 2013. A cette date, le PLUi couvre 12 communes dont trois communes du secteur n°7 : Boé, Colayrac-Saint-Cirq et Layrac.

La révision générale du PLUi a été approuvée le 22 juin 2017 permet d'élargir la couverture territoriale du PLUi de 19 communes supplémentaires, dont 13 communes du secteur n°7 : Brax, Caudecoste, Estillac, Fals, Le Passage, Moirax, Roquefort, Sainte-Colombe-en-Bruilhois, Saint-Nicolas-de-la-Balerm, Saint-Sixte, Sauveterre-Saint-Denis et Sérignac-sur-Garonne.

Le PLUi couvre ainsi un territoire de 31 communes.

Comme le montre le graphique ci-après, l'aire d'étude est largement dominée par les zones agricoles qui représentent près de 56 % de la surface au sein de l'aire d'étude : ceci traduit la volonté de maintenir l'activité agricole au sein du territoire agenais. Les zones naturelles et forestières ne représentent que 16% de la surface.

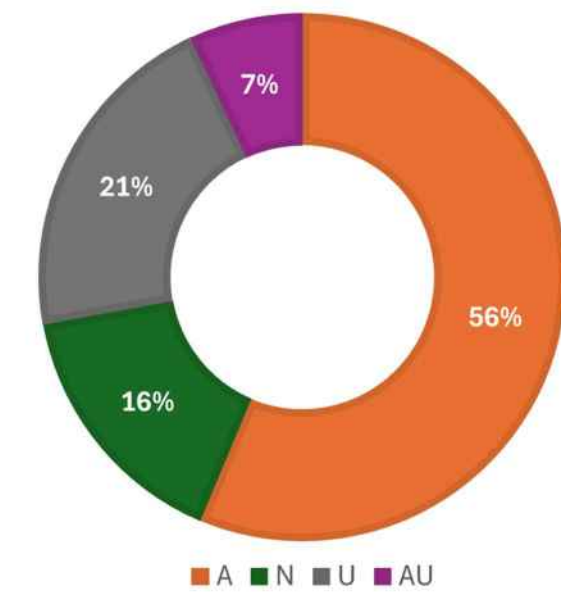


Figure 9 : Répartition des zones des documents d'urbanisme (Source : documents d'urbanisme, 2024)

Les zones urbaines et à urbaniser représentent près du tiers de la surface de l'aire d'étude. Elles sont composées des zones d'habitat existantes et futures (33%) et les zones d'activités existantes et futures (24%).

Les zones d'habitat futur sont recensées sur les communes suivantes :

- 29ha à Brax ;
- 65ha à Caudecoste ;
- 16ha à Sainte-Colombe-en-Bruilhois ;
- 19ha à Sérignac-sur-Garonne ;

Sur la commune de Brax, un développement organisé selon un axe Ouest-Est est prévu, du centre-ville jusqu'à la commune du Passage ; immédiatement à proximité du centre-ville. Il s'agit de zones d'urbanisation future à destination d'habitats et d'équipements ; au-delà et de part et d'autre de la RD656, on retrouve des zones futures d'activités.

Le document d'urbanisme vise la densification autour des noyaux et infrastructures existants afin de renforcer la structure actuelle du territoire tout en préservant les zones naturelles.

Par ailleurs, les zones de loisirs sont également présentes sur ce secteur et correspondent essentiellement au parc Walibi et à la gravière du pont Bourbonnais sur la commune de Boé (pratique de jet ski...).

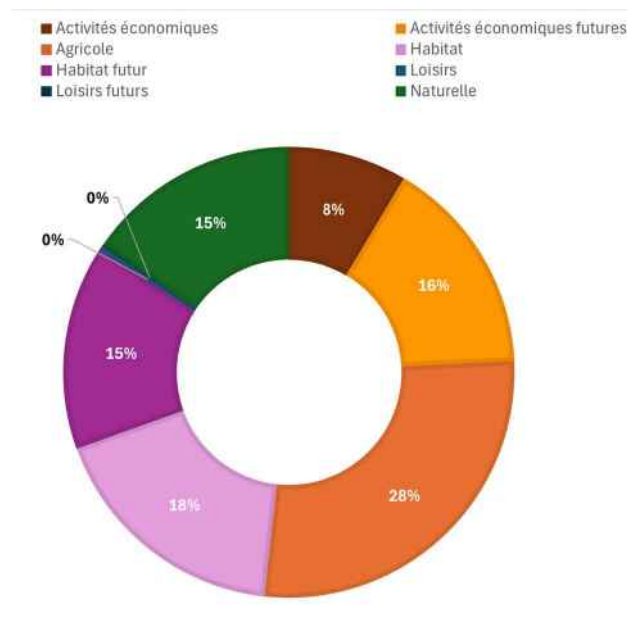


Figure 10 : Répartition de la destination des zones des documents d'urbanisme (source : documents d'urbanisme, 2024)

Axes de développement urbain sur le territoire

A l'échelle du PLUi, c'est le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui fixe les principaux axes de développement du territoire. Le développement urbain et territorial des communes du secteur n°7 est donc encadré par le PLUi.

Les principales orientations du PADD sont les suivantes :

Une agglomération structurée par un réseau de trames écologiques paysagères et climatiques :

Le PADD vise à préserver de manière durable les cœurs de biodiversité et les continuités écologiques, à créer des espaces favorables à la biodiversité au sein des zones urbaines et d'urbanisation, à poursuivre et élargir la démarche transversale et fédératrice du Parc Naturel Urbain Fluvial Agen-Garonne (PNUFAG), à mettre en évidence et valoriser les grands paysages et les sites identitaires du territoire, et à intégrer les fonctions climatiques de l'eau et de l'agriculture.

D'Ouest en Est, les communes du secteur géographique n°7 de Sainte-Colombe, *Fals*, Roquefort, Morax, Layrac et Caudecoste sont concernées par les chutes des coteaux de Gascogne.

Les communes du secteur n°7 sont sillonnées du Nord au Sud et du Sud au Nord par l'eau sous ses différentes formes, notamment les affluents de la Garonne.

Boé et Moirax sont concernées par des sites majeurs d'intérêt paysager et les communes de Colayrac, Sainte-Colombe, Roquefort, Moirax, Boé, Layrac, Sauveterre, Saint-Nicolas, Caudecoste et *Fals* sont identifiées comme bourgs ou éléments de patrimoine bâti ayant une localisation remarquable dans le paysage.

Une agglomération qui maîtrise et organise son développement et son renouvellement urbain :

Le PADD vise à prendre en compte la diversité du territoire et de ses espaces urbanisés, à affirmer le rôle structurant des polarités et permettre un développement équilibré du territoire et limiter l'étalement urbain et développer des formes urbaines plus compactes.

Par ailleurs, le PADD identifie deux secteurs majeurs de planification et de structuration urbaine : le secteur rive gauche Ouest, concernant les communes du secteur n°7 de Brax, Estillac, Le Passage, Roquefort, Sainte-Colombe, et le secteur rive droite Est, concernant la commune de Boé (secteur géographique n°7).

Ainsi, l'armature territoriale sur laquelle reposent ces principes de développement est la suivante :

- Le Pôle urbain rive gauche : Agen (hors secteur n°7) ;
- Le Pôle urbain rive droite : Boé, Colayrac-Saint-Cirq ;

- Le Pôle urbain rive gauche : Brax, Estillac, Le Passage, Roquefort, Sainte-Colombe ;
- Les Polarités rurales : Caudecoste, Layrac ;
- Les territoires ruraux : Fals, Moirax, Saint-Nicolas-en-Balerm, Saint-Sixte, Sauveterre-Saint-Denis et Sérignac-sur-Gascogne.

Une agglomération fondée sur un projet d'habitat diversifié et solidaire :

Le PADD souhaite poursuivre et équilibrer le développement démographique, avec un objectif d'environ 110 000 habitants à horizon 2030, soit 10 700 habitants supplémentaires par rapport à 2012.

De pair avec la croissance démographique, le PADD souhaite articuler plus fortement développement résidentiel, enjeux sociaux et enjeux urbains, développer une offre d'habitat diversifiée, abordable et adaptée à la demande locale, réhabiliter le parc vétuste, vacant ou indigne et régénérer les centres anciens, promouvoir de nouvelles formes d'habitat individuel, et enfin, adapter l'offre pour répondre aux besoins spécifiques en logements. Pour cela, les objectifs fixés prévoient la création de 5 500 logements à horizon 2030 soit par réduction de la vacance (environ 500 logements identifiés), soit par densification, extension ou renouvellement urbain (environ 5 000 logements).

Ainsi, le PADD identifie la répartition démographique et de logements suivante :

Tableau 8 : Répartition démographique et de logements à horizon 2030 sur le territoire de la CA d'Agen (PADD PLUi CA Agen, 2022)

ARMATURE TERRITORIALE	EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE (2030)	PRODUCTION DE LOGEMENTS (2030)
Ville-centre (Agen, hors secteur n°7)	+1 300 habitants	+1 030 logements (soit environ +19%)
Pôle urbain rive droite (<i>Boé</i> , Colayrac-Saint-Cirq)	+2 990 habitants	+1 525 logements (soit environ +28%)
Pôle urbain rive gauche (Brax, Estillac, Le Passage, Roquefort, Sainte-Colombe)	+3 160 habitants	+1 385 logements (soit environ +25%)
Polarités rurales (Caudecoste, Layrac)	+1 420 habitants	+725 logements (soit environ +13%)
Territoires ruraux (<i>Fals</i> , Moirax, Saint-Nicolas-en-Balerm, <i>Saint-Sixte</i> , <i>Sauveterre-Saint-Denis</i> et Sérignac-sur-Gascogne)	+1 830 habitants	+855 logements (soit environ +15%)

Une agglomération cœur de bassin d'emplois et pôle structurant pour le commerce, les équipements et les loisirs :

Le PADD souhaite une politique volontariste de redynamisation économique et industrielle, ainsi que la mise en œuvre de projets économiques et le développement du potentiel d'accueil d'activités. Il vise également à requalifier les sites économiques anciens de l'Est de l'Agglomération. Il identifie à ce titre le fuseau élargi de la RD813 dont la commune de Boé est concernée, et plus largement les espaces d'activités artisanales et commerciales en nord de Boé.

Le PADD précise que des « espaces et sites d'activités doivent être prévus pour répondre à des besoins au niveau local » telle que la « compensation foncière des terrains aujourd'hui occupés par des entreprises et qui seront concernés par les futures acquisitions pour le projet de LGV ».

Par ailleurs, le PADD vise à organiser et cadrer le développement commercial à travers une politique d'équipement et d'aménagement commercial, la création de surfaces commerciales, la requalification de secteurs de friches commerciales et ensembles commerciaux anciens dans le centre et Est de l'agglomération et la préservation et mise en valeur des linéaires commerciaux significatifs des centres-villes.

Le PADD souhaite également promouvoir la création d'une véritable économie touristique, préserver le potentiel agronomique du territoire, et valoriser les activités agricoles. Enfin, il vise à consolider l'armature des équipements de proximité ou de rayonnement d'agglomération et à améliorer la desserte numérique du territoire.

Une agglomération accessible, une mobilité maîtrisée et plus diversifiée :

- Les objectifs en matière de mobilité fixés par le PADD sont les suivants :
- Développer une offre en transports collectifs et favoriser l’usage des modes alternatifs ;
 - Renforcer les infrastructures de contournement de l’agglomération et d’échanges interurbains, dont la réalisation de la Ligne Grande Vitesse Bordeaux-Toulouse. Ce projet intéresse directement le territoire de l’agglomération et donc des communes du secteur n°7. Le PADD souligne l’importance pour l’Agglomération d’anticiper la création future et les implications majeures de ces infrastructures ferroviaires par la préservation des emprises nécessaires à leur réalisation, à leur intégration dans les stratégies de planification urbaine, de programmation du réseau de transport local, d’aménagements économiques (comme c’est le cas dans le cadre du projet de Technopole Agen Garonne). Et à veiller à la limitation des impacts sur le territoire, avant et pendant les travaux.
 - Améliorer le maillage principal au sein de l’agglomération ;
 - Renforcer la cohérence des politiques d’urbanisme, d’aménagement et de déplacements ;
 - Organiser les flux économiques et la logistique urbaine.

Une agglomération plus économe dans ses consommations d’espaces pour l’aménagement :

Le PADD fixe les objectifs en matière de consommation d’espace à travers un premier objectif de réduction d’au moins 30% de la consommation d’espaces pour l’habitat, soit une enveloppe inférieure à 40 ha par an d’espaces naturels, agricoles et forestiers (maximum de 400 ha en 10 ans).

De la même manière, la réduction de la consommation d’espaces à des fins économiques est recherchée. Le PADD prévoit la mobilisation d’environ 110 ha pour :

- Le technopole Agen Garonne (22ha)
- La finalisation de projets majeurs (Agropole 3, ZAC Le Rouge et ZAC Donnefort) ;
- Des compléments fonciers de zones de proximités (18,5 ha) ;

Le PADD prévoit les besoins en matériaux par un objectif de planification des sites d’exploitations de gravières dans la plaine de la Garonne. Du fait des besoins liés au développement urbain et des infrastructures sur l’agglomération, aux faibles gisements des sites en cours d’exploitation (Layrac) et aux impacts du projet de la LGV (GPSO), de nouveaux sites seront nécessaires.

Il s’agit pour le PADD de préserver des réserves foncières pour l’accueil d’équipements, en lien avec l’évolution démographique prévue. Le potentiel besoin identifié est d’environ 20 ha répartis sur les différentes communes (groupes scolaires, salles municipales, équipements sportifs, équipements publics divers).

Enfin, il s’agit de prévoir le foncier nécessaire aux grands projets d’infrastructures. D’une part pour la réalisation de ces projets, tels que la LGV et ses aménagements connexes (nouvelle gare, rétablissements routiers, navette avec la gare d’Agen), et d’autre part pour compenser la consommation foncière.

Une agglomération qui offre un cadre de vie durable et de qualité environnementale :

- Afin de préserver le cadre de vie et la qualité environnementale du territoire, le PADD fixe les orientations suivantes :
- Gérer plus durablement les ressources en eau ;
 - Intégrer les aléas naturels et protéger les populations vis-à-vis des risques ;
 - Prendre en compte les risques et nuisances urbaines ou technologiques ;
 - Intégrer la diversification énergétique et les facteurs climatiques dans les espaces urbains et à urbaniser ;
 - Préserver les qualités d’image et d’usages des paysages et patrimoines de proximité (bastide de Caudecoste, cœur de bourg de Layrac, bastide de Sérignac) ;

Les Espaces Boisés Classés (EBC)

Au sein de l’aire d’étude, les Espaces Boisés Classés (EBC) sont présents sur la moitié des communes et plus particulièrement concentrés sur les communes de Moirax (94ha) et Layrac (63ha).

Ces espaces boisés classés ont pour principal objectif de préserver les boisements de ripisylves et des petites zones humides accompagnant les cours d’eau. Ils permettent de contenir l’activité sylvicole dans ces zones plus sensibles d’un point de vue environnemental.

Figure 11: Espace Boisé Classé du Pomaret à l’Est de l’aire de service de Porte d’Aquitaine (Source : SNCF RÉSEAU, 2014)



Au sein de l’aire d’étude, environ 219 ha d’EBC sont ainsi recensés.

Tableau 9: Les Espaces Boisés Classés (EBC) présents dans l’aire d’étude au sein du secteur géographique n° 7 (Source : documents d’urbanisme, 2024)

Communes	Superficie des EBC inclus dans l’aire d’étude (ha)
Boé	9
Brax	9
Caudecoste	10
Colayrac-Saint-Cirq	4
Estillac	0,3
Fals	5
Layrac	63
Le Passage	17
Moirax	94
Roquefort	2
Sainte-Colombe-en-Bruilhois	6
Saint-Sixte	0,1
Sérignac-sur-Garonne	0,4
Total	219

Les Emplacements Réservés (ER)

Par ailleurs, 806 ha d’emplacements réservés au titre du Code de l’Urbanisme ont été recensés au sein de l’aire d’étude. Ces emplacements réservés sont principalement destinés à l’accueil de la ligne nouvelle. Les autres emplacements réservés sont destinés à la création de parcs paysagers, à l’extension de bâtis collectifs et de cimetières et à la création de voies nouvelles, d’établissements scolaires et d’une digue de protection de la Garonne.

Tableau 10: Les Emplacements Réservés (ER) présents dans l’aire d’étude sein du secteur géographique n° 7 (Source : documents d’urbanisme, 2024)

Communes	Superficie des ER inclus dans l’aire d’étude (ha)
Boé	10
Brax	92
Caudecoste	234
Colayrac-Saint-Cirq	10
Estillac	33
Layrac	172
Le Passage	41
Moirax	20
Roquefort	42
Sainte-Colombe-en-Bruilhois	138
Saint-Nicolas-en-Balerme	1
Sérignac-sur-Garonne	13
Total	806

2.1.4. Les équipements

2.1.4.1. Les équipements publics

Les cimetières

Neuf cimetières sont localisés au sein de l’aire d’étude du secteur géographique n° 7 :

- A Sérignac-sur-Garonne, à l'Ouest du bourg ;
- A Sainte-Colombe-en-Bruilhois ;
- A Brax, 2 cimetières sont situés à proximité de la D119 ;
- A Roquefort, 2 cimetières sont présents, l'un au croisement de la A62 et de la D656 et l'autre dans le bourg ;
- A Boé, dans le bourg, à proximité de la Garonne ;
- A Layrac au Nord-Ouest du Bourg, à proximité de la N21 ;
- A Caudecoste, au Nord du bourg, à proximité de la D114.

Par ailleurs, les mairies des communes de Boé, Brax, Caudecoste, Estillac, Layrac, Roquefort et Sérignac-sur-Garonne se situent au sein de l’aire d’étude.

Les équipements de traitement des déchets

Une déchetterie et plusieurs centres de recyclage sont présents sur la commune de Brax de Barrail à Sarron.

2.1.4.2. Les établissements de santé, de soin, d’action sociale et d’enseignement

Neuf établissements accueillant des enfants sont recensés au sein de l’aire d’étude (Cf. tableau suivant).

Tableau 11: Les établissements scolaires au sein de l’aire d’étude du secteur géographique n° 7 (Source : Rectorat de l’académie de Bordeaux, 2024)

Communes	Type d'établissement	Nom de l'établissement	Effectif (nombre d'élèves)
Boé	École élémentaire	René Muzas	41
Brax	École élémentaire et école maternelle	/	176
Caudecoste	École élémentaire	/	145
Estillac	École élémentaire et école maternelle	Michel Serres	165+120
Layrac	École élémentaire	/	248
Sérignac-sur-Garonne	École élémentaire et école maternelle	/	63+36
Roquefort	Groupe scolaire (école élémentaire et école maternelle)	/	197

Sont également relevé :

- L’Etablissements et Services d’Aide par le Travail (ESAT) du Pomaret sur la commune de Sainte-Colombe-en-Bruilhois ;
- L’Institut médico-éducatif sur la commune de Layrac ;
- L’école de Gestion et de Commerce - Sud Management Business School sur la commune d'Estillac.

ainsi que deux maisons de retraite :

- Sur la commune de Layrac (EHPAD Maison Saint-Martin), d'une capacité d'accueil de 75 personnes ;
- Sur la commune d'Estillac (Maison d'Accueil temporaire les Hirondelles) d'une capacité d'accueil de 10 personnes en service de jour et 15 personnes en hébergement temporaire.

2.1.4.3. Les sites d’accueil des gens du voyage

Une aire d’accueil des gens du voyage est également présente sur la commune du Passage.



Figure 12 : Aire d’accueil des gens du voyage (Source : SNCF RÉSEAU, 2012)

Stations de pompage et épuration

Au sein de l'aire d'étude, 13 équipements de gestion des eaux sont recensés sur le secteur 7, dont 7 stations de pompage et 6 stations d'épuration.

Les stations de pompage sont situées sur les communes de :

- Boé,
- Caudecoste,
- Estillac, qui en compte deux ;
- Layrac, Le Passage,
- Roquefort.

Les stations d'épuration sont situées sur les communes de :

- Brax,
- Caudecoste, qui en compte deux ;
- Layrac,
- Sainte-Colombe-en-Bruilhois,
- Sérignac-sur-Garonne.

2.1.5. Les réseaux et servitudes

2.1.5.1. Des infrastructures de transport très développées

Les infrastructures routières

L'aire d'étude est maillée par un réseau de communication dense.

L'A62 dite « Autoroute des Deux Mers », qui relie Bordeaux à Toulouse, traverse l'ensemble de l'aire d'étude du nord-ouest au sud-est.

Des aménagements en lien avec l'A62 sont également recensés dans l'aire d'étude :

- L'aire de repos d'Estillac et l'aire de service d'Agen Porte d'Aquitaine sur la commune de Sainte-Colombe-en-Bruilhois ;
- L'échangeur du Passage d'Agen (n°7) qui permet de desservir les communes du secteur géographique n°7 et qui est situé sur la commune du Passage.

Outre cet axe principal de déplacement, une vingtaine de routes nationales et départementales assurent la desserte de l'aire d'étude :

- RD119, sur les communes de Sérignac-sur-Garonne, Sainte-Colombe-en-Bruilhois, Brax et Le Passage ;
- RD286, sur la commune de Sérignac-sur-Garonne ;
- RD292, sur les communes de Roquefort et Brax ;
- RD296, sur la commune de Sainte-Colombe-en-Bruilhois ;
- RD656, entre les communes d'Estillac et de Roquefort ;
- RD268, sur la commune de Moirax ;
- RD656E, sur les communes d'Estillac et Roquefort ;
- RD931, sur les communes d'Estillac et Le Passage ;
- RD931E1, sur les communes d'Estillac et Le Passage ;
- RD813, sur la commune de Colayrac-Saint-Cirq ;
- RD418, sur la commune de Colayrac-Saint-Cirq ;
- RD129, sur la commune de Layrac ;
- RD17, sur les communes de Boé et de Layrac ;
- RD308, sur la commune de Layrac ;
- RD114, entre Caudecoste et Saint-Nicolas-de-la-Balmerme ;
- RD125, sur la commune de Colayrac-Saint-Cirq ;
- RD290, sur la commune de Caudecoste ;
- RN21, sur les communes de Le Passage, Moirax et Layrac ;

■ RN1113, sur la commune de Colayrac-Saint-Cirq.

Parmi l'ensemble des axes recensés dans l'aire d'étude, les RD813, A62, RD119, RD656, RN1113, RD931 et la RN21 sont des itinéraires de convois exceptionnels (engins dont les dimensions sont supérieures à 3 m de large et 30 m de long et dont le poids dépasse 45 tonnes). Les RD813, RD931 et RN21 sont également classées itinéraires de transports de bois ronds.

De nombreuses voies communales permettent également d'accéder aux différents hameaux présents sur le territoire.

Dans le cadre de l'exploitation et de la maintenance de la centrale nucléaire de Golfech (Tarn-et-Garonne), EDF utilise des convois routiers de type exceptionnels. La mise en œuvre des convois intervient soit dans le cadre du transport de déchets radioactifs vers des centres de stockage et/ou de traitement, soit dans le cadre de la maintenance de la centrale (fourniture de pièces de rechange). Ce type de convoi présente les caractéristiques suivantes : 800 T environ, 8 m de hauteur, 6 à 7 m de largeur. L'itinéraire utilisé permet de relier le port de Langon (Gironde) à la centrale de Golfech. Il emprunte les voies suivantes :

- la RD119 à Brax ;
- la RD656 au Passage ;
- la rocade d'Agen, à Estillac.

La RD119 et la rocade d'Agen sont situées dans l'aire d'étude.

Figure 13: L'autoroute A62 à Sérignac-sur-Garonne (Source : SNCF Réseau - Paul Robin)



Figure 14: La Route Départementale 656 au niveau de « Le Sarailier » sur la commune de Roquefort (Source : Egis, 2012)



Les infrastructures ferroviaires

L'aire d'étude est traversée par deux voies ferrées :

- La voie ferrée Toulouse — Bordeaux ;
- La voie ferrée Agen – Auch dédiée au fret.

Trois gares sont présentes dans ce secteur géographique sur les communes de *Boé*, de Colayrac-Saint-Cirq et de Layrac. En revanche, elles ne se situent pas dans l'aire d'étude.

Les dessertes aériennes

L'aéroport d'Agen - La Garenne s'étend au sud de l'agglomération d'Agen, à proximité de l'Agropôle, sur les communes d'Estillac et du Passage. L'aéroport est de catégorie C2 (destiné au tourisme). Il est géré par le SMAD, un syndicat mixte créé en 1974 et regroupant l'Agglomération d'Agen, le Conseil Départemental et la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale 47. L'aéroport a permis le développement d'une école privée de formation de pilotes, l'implantation d'une société de maintenance d'aéronefs ainsi que des clubs locaux d'aviation.

Depuis le 29 octobre 2016, l'aéroport n'est plus inscrit sur la liste des passages frontaliers. En conséquence, les vols directs en provenance ou à destination des pays hors Schengen ne sont pas autorisés. La ligne Agen — Paris est interrompue depuis le 19 juin 2020.

L'aéroport sert ainsi aujourd'hui uniquement à des vols d'affaires (à réserver au cas par cas) et de l'aviation de loisirs (aéroclub de l'Agenais, Paraclub, Agen Planeur iso vélivoles).

Les communes suivantes sont situées dans l'emprise des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome d'Agen-La-Garenne :

- Sérignac-sur-Garonne ;
- Sainte-Colombe-en-Bruilhois ;
- Roquefort ;
- Brax ;
- Estillac ;
- Le Passage ;
- Agen ;
- Moirax ;
- *Boé* ;
- *Sauveterre-Saint-Denis* ;
- Layrac ;

- *Fals* ;
- Caudecoste ;
- Saint-Nicolas-de-la-Balmerme ;
- *Saint-Sixte*.

Les autres infrastructures de transport

L'aire d'étude intercepte également les infrastructures de transport suivantes :

- Le canal latéral à la Garonne, navigable ;
- L'itinéraire cyclable national V80 qui traverse l'aire d'étude au nord sur la commune de Colayrac-Saint-Cirq ;
- Un itinéraire cyclable local présent sur les communes de Sainte-Colombe-en-Bruilhois et Sérignac-sur-Garonne.

L'organisation des réseaux de transport en commun

Trois types de transports en commun sont rencontrés dans l'aire d'étude :

- Des réseaux ferrés :
 - La voie existante Bordeaux - Toulouse ;
 - Le TER ligne 44 Bordeaux - Langon - Marmande - Agen ;
 - Le TER ligne 34 Périgueux - Agen ;
- Des dessertes aériennes avec l'aéroport d'Agen - La Garenne ;
- Le réseau de transport en commun Transbus, confié à la société KÉOLIS Agen dans le cadre d'un contrat de délégation de service public qui dessert les communes suivantes de l'aire d'étude : Agen, *Boé*, Colayrac-Saint-Cirq, Layrac et Le Passage ;
- Les liaisons TER de type « dessertes routières » vers Villeneuve-sur-Lot, Agen, Auch et Cahors ;
- Des liaisons de transports en commun régionaux :
 - La ligne 531 Pau / Aire-sur-l'Adour / Agen qui dessert les communes de Sainte-Colombe-en-Bruilhois, Le Passage, Roquefort, Estillac et *Boé* ;
 - La ligne 442 Agen / Mont-de-Marsan qui dessert les communes de Sainte-Colombe-en-Bruilhois, Le Passage, Roquefort, Estillac et *Boé* ;
 - La ligne 441 Agen / Nérac / Lavardac qui dessert les communes de Sainte-Colombe-en-Bruilhois, Le Passage, Roquefort, Estillac et *Boé* ;
 - La ligne 440 Agen / Villeneuve-sur-Lot qui dessert la commune de *Boé*.

2.1.5.2. Les autres réseaux et servitudes associés

Les lignes électriques et les gazoducs

L'aire d'étude est traversée par plusieurs réseaux de transport d'énergie (accompagnés de servitudes) :

- Une ligne électrique Haute Tension 63kV (Bruch - Le Passage - Agen) qui traverse l'aire d'étude d'ouest en est sur les communes de Sérignac-sur-Garonne, Sainte-Colombe-en-Bruilhois, Brax et Le Passage ;
- Une ligne électrique Haute Tension 63kV (Colayrac – Le Passage – Agen) qui traverse l'aire d'étude sur la commune du Passage ;
- Une ligne électrique Haute Tension 63kV (Bruch – Colayrac – Catoy) présente dans l'aire d'étude sur la commune de Sérignac-sur-Garonne.

Cinq postes de transformation sont présents au sein du secteur géographique n°7 sur les communes de *Boé*, du Passage et de Colayrac-Saint-Cirq. Cependant, aucun de ces postes n'est strictement inclus dans l'aire d'étude.

Deux gazoducs Teréga sont présents dans l'aire d'étude :

- Le gazoduc DN200 qui traverse l'aire d'étude d'ouest en est sur les communes de Brax et Le Passage ;
- Le gazoduc DN300 qui traverse l'aire d'étude du sud au nord sur les communes de *Fals* et Caudecoste.

De nombreuses canalisations de distribution de gaz de GRDF sont présentes dans l’aire d’étude, notamment sur les communes de Sainte-Colombe-en-Bruilhois, Brax, Roquefort, Estillac, Le Passage, Boé et Layrac.

Tableau 12: Les servitudes liées aux réseaux électriques et de gaz présentes dans l’aire d’étude (Source : documents d’urbanisme, 2025)

Communes	Servitude(s)
Sérignac-sur-Garonne Sainte-Colombe-en-Bruilhois Brax Le Passage Colayrac-Saint-Cirq	I4 : Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d’électricité Obligations passives : obligations pour les propriétaires de réserver le libre passage et l’accès aux agents de l’entreprise exploitante pour la pose, l’entretien et la surveillance des installations. Ce droit de passage ne doit être exercé qu’en cas de nécessité et à des heures normales et après avoir prévenu les intéressés, dans toute la mesure du possible ; Droits résiduels des propriétaires : les propriétaires dont les immeubles sont grevés de servitudes d’appui sur les toits ou terrasses ou de servitudes d’implantation ou de surplomb conservent le droit de se clore ou de bâtir, ils doivent toutefois, un mois avant d’entreprendre l’un de ces travaux, prévenir par lettre recommandée l’entreprise exploitante.
Le Passage Caudecoste Fals Brax	I3 : Servitudes relatives à l’établissement des canalisations de transport de gaz, d’hydrocarbures et de produits chimiques Obligations passives : obligation pour les propriétaires de réserver le libre passage et l’accès aux agents de l’entreprises exploitante pour la pose, l’entretien et la surveillance des exploitations. Ce droit de passage ne doit être exercé qu’en cas de nécessité à des heures normales et après en avoir prévenu les intéressés, dans toute la mesure du possible. Droits résiduels du propriétaire : les propriétaires dont les terrains sont traversés par une canalisation de transport de gaz (servitude de passage) conservent le droit de clore ou d’y élever des immeubles à condition toutefois d’en avertir l’exploitant. En ce qui concerne plus particulièrement les travaux de terrassement, de fouilles, de forages ou d’enfoncement susceptibles de causer des dommages à des conduites de transport, leur exécution ne peut être effectuée que conformément aux dispositions d’un arrêté type pris par le ministre de l’industrie.

Par ailleurs, des servitudes de dégagement associées à l’aéroport d’Agen-la-Garenne sont également présentes et concernent une grande majorité de l’aire d’étude (cf. carte ci-après).

De façon particulière, les servitudes aéronautiques sont destinées à assurer la protection d’un aérodrome ou d’un aéroport contre les obstacles, de telle sorte que les avions puissent y atterrir et décoller dans de bonnes conditions de sécurité et de régularité. Elles sont régies par le Code de l’aviation civile et par le Code des postes et télécommunications. Ces servitudes sont annexées aux documents d’urbanisme. Deux catégories de servitudes aéronautiques sont à distinguer :

- Les servitudes de dégagement, qui définissent les altitudes que doivent respecter les obstacles ;
- Les servitudes de balisage s’appliquant à certains types d’obstacles devant être équipés de dispositifs visuels ou radioélectriques destinés à signaler leur présence aux pilotes.

Tableau 13 : Les servitudes aéroportuaires dans l’aire d’étude (Source : documents d’urbanisme, 2025)

Communes	Servitude(s)
----------	--------------

Sérignac-sur-Garonne Sainte-Colombe-en-Bruilhois Brax Roquefort Estillac Agen Moirax Boé Layrac Sauveterre-Saint-Denis Caudecoste Saint-Sixte Le Passage Saint-Nicolas-de-la-Balerm Fals	T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement Les plans des servitudes aéronautiques de dégagement déterminent les altitudes que doivent respecter les constructions ou obstacles de toute nature qu’ils soient fixes ou mobiles.
--	--

Les servitudes électromagnétiques

Le recensement des servitudes se base sur les plans de servitudes des documents d’urbanisme.

On notera des servitudes liées à la présence de réseaux de télécommunication (PT3) traversant du nord au sud les communes de Roquefort, Brax, Estillac, Le Passage, Boé, Moirax, Layrac et Caudecoste.

On notera que les servitudes PT3 entraînent les limitations suivantes :

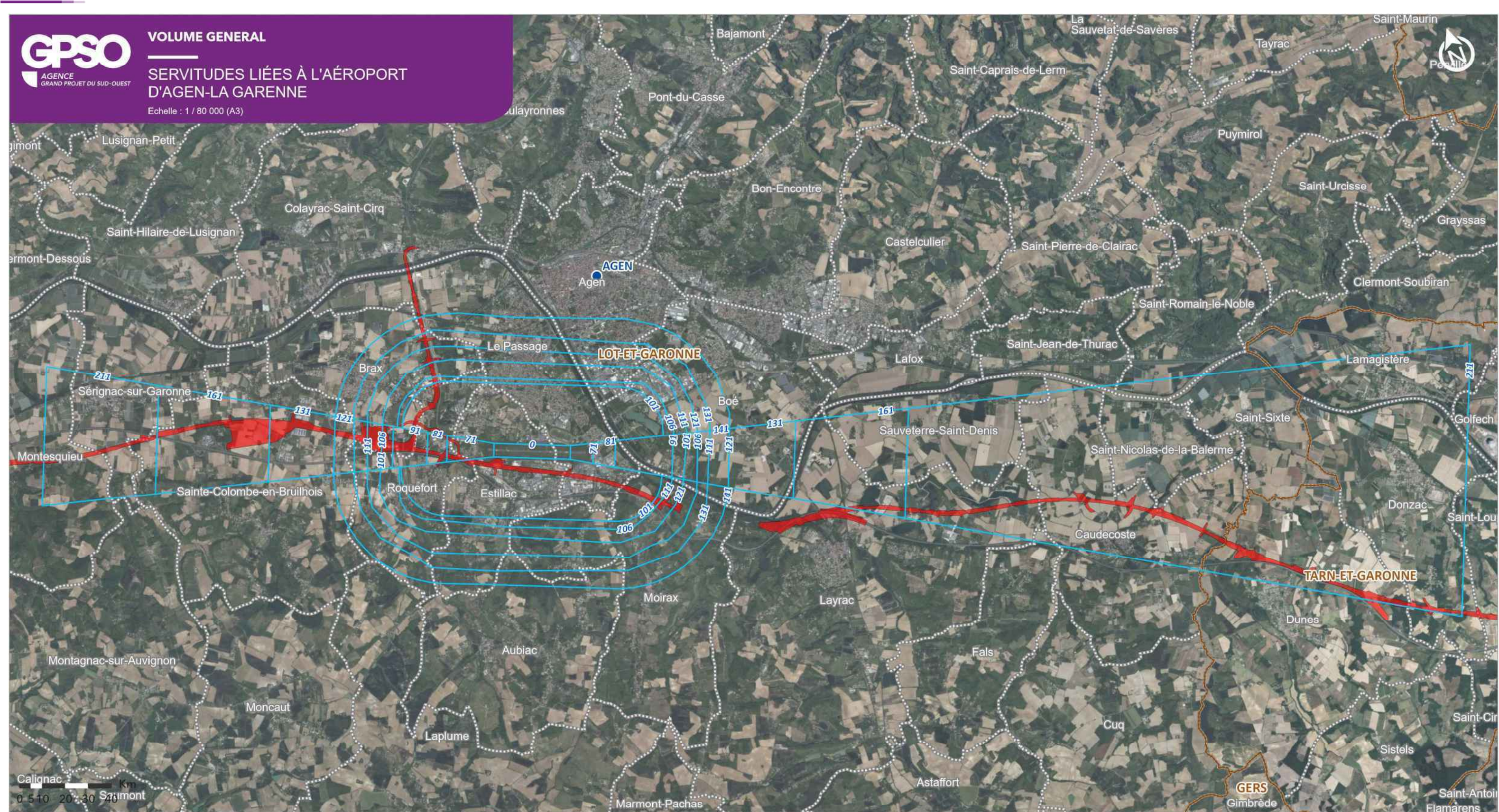
Tableau 14: Les servitudes électromagnétiques liées aux télécommunications présentes dans l’aire d’étude (Source : documents d’urbanisme, 2013)

Communes	Servitude(s)
Estillac Le Passage Layrac Sauveterre-Saint- Denis Roquefort Brax, Boé Moirax Caudecoste	PT3 : Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications : Obligations passives : obligation pour les propriétaires de ménager le libre passage aux agents de l’administration ; Droits résiduels du propriétaire : droit pour le propriétaire d’entreprendre des travaux de démolition, réparation, surélévation ou clôture sous condition d’en prévenir le directeur départemental des postes, télégraphes et téléphones un mois avant le début des travaux. Droit pour le propriétaire, à défaut d’accord amiable avec l’administration, de demander le recours à l’expropriation, si l’exécution des travaux entraîne une dépossession définitive.

Les servitudes associées au bruit des infrastructures de transport sont présentées au chapitre 2.1.6. L’ambiance acoustique dans l’aire d’étude.

Les servitudes associées aux risques, notamment d’inondation, et aux captages d’alimentation en eau potable sont présentées au chapitre 2.3.2. Les eaux souterraines.

Les servitudes de protection des monuments historiques sont présentées au chapitre 2.5. Le patrimoine culturel, le tourisme et les loisirs..



GRAND PROJET DU SUD-OUEST

Echelle : 1 :80 000

- Villes principales
- Limite départementale
- Limite communale
- Emprise projet
- Servitudes aéronautiques
- Servitudes de dégagement avec hauteur en m

2.1.6. L'ambiance acoustique dans l'aire d'étude

Dans le cadre de la création d'une voie ferrée nouvelle, les objectifs réglementaires de protection acoustique sont fixés en fonction de l'ambiance sonore initiale dans l'aire d'étude.

Afin de déterminer ce critère d'ambiance sonore préexistante, la démarche mise en œuvre dans le cadre du projet de lignes nouvelles, s'est appuyée sur le schéma suivant :

- La réalisation de mesures de bruit in situ, autant que possible ;
- L'analyse du classement sonore des infrastructures existantes, lorsqu'un tel classement existe.

Ces critères ne sont cependant pas exclusifs pour qualifier une ambiance sonore. En l'absence de l'un ou l'autre, le contexte général de l'aire d'étude (milieu rural, milieu urbanisé dense) a permis d'apprécier cette ambiance sonore à dire d'expert.

Les paragraphes suivants présentent les critères ayant permis d'apprécier l'ambiance sonore sur le secteur géographique n°7.

2.1.6.1. La détermination du critère d'ambiance sonore

Les mesures de bruit in situ

Dans le secteur géographique n°7, un point de mesure de bruit in situ a été réalisé.

Les niveaux de bruit mesurés le jour (LAeq[6h-22h]) et la nuit (LAeq[22h-6h]), toutes sources de bruit confondues et arrondis au ½ dB (A) près, sont donnés dans le tableau ci-dessous. La classification des ambiances sonores est également indiquée.

Tableau 15: Mesures de bruit in-situ dans le secteur géographique n° 7 (Source : Acouphen, 2011)

Réf	Communes	Sources sonores et distance	LAeq (6 h-22 h)	LAeq (22 h-6 h)	Ambiance sonore associée
PF26	Sérignac-sur-Garonne	A62 à 240 m	49,5	45	Modérée
PF27	Sainte-Colombe-en-Bruilhois	A62 à 470 m	47	45,5	Modérée
PF28	Roquefort	A62 à 60 m	57,5	52,5	Modérée
PF29	Estillac	A62 à 440 m	47,5	44,5	Modérée
PF41	Le Passage	RN21 à 40 m	50,0	45,5	Modérée
PF42	Moirax	RN21 à 25 m	53,5	47,0	Modérée
PF43	Moirax	A62 à 60 m	54,5	49,5	Modérée
PF44	Layrac	A62 à 120 m	55,5	50,0	Modérée
PF45	Layrac	A62 à 100 m	57,5	49,5	Modérée
PF46	Caudecoste	RD308 à 20 m	50,0	42,5	Modérée

Pour tous les points de mesure, les niveaux de bruit mesurés sont inférieurs à 65 dB (A) en période diurne (6 h - 22 h) et inférieurs à 60 dB (A) en période nocturne (22 h - 6 h), les ambiances sonores caractérisées par les mesures sont donc toutes modérées.

Le classement sonore des infrastructures existantes

Dans le secteur géographique n° 7, certaines routes situées dans l'aire d'étude sont actuellement présentes dans le classement sonore des infrastructures de transport terrestre (décret n° 95-21 du 9 janvier 1995).

Tableau 16: Classement sonore des infrastructures de transport dans le secteur géographique n° 7 (Source : Préfecture d'Aquitaine, 2012)

Infrastructure	Catégorie	Distance maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure	Localisation	Niveau sonore de référence (db(A))
A62	1	300 m	Sur toute l'aire d'étude	L>81 (6 h - 22 h) L>76 (22 h - 6 h)
Portion de la RD813 sur la commune de Colayrac-Saint-Cirq	2	250 m	Colayrac-Saint-Cirq	76<L ou à 81 (6 h - 22 h) 71<L ou à 76 (22 h - 6 h)
RD119 (portion)	3	100 m	Sérignac-sur-Garonne	70<L ou à 76 (6 h - 22 h) 65<L ou à 71 (22 h - 6 h)
RD931 (portion)	3	100 m	Le Passage estillac	70<L ou à 76 (6 h - 22 h) 65<L ou à 71 (22 h - 6 h)
RN21	3	100 m	Moirax Layrac	70<L ou à 76 (6 h - 22 h) 65<L ou à 71 (22 h - 6 h)
RD17	3	100 m	Boé Layrac	70<L ou à 76 (6 h - 22 h) 65<L ou à 71 (22 h - 6 h)
RN 1021	3	100 m	Colayrac-Saint-Cirq	70<L ou à 76 (6 h - 22 h) 65<L ou à 71 (22 h - 6 h)
RN 1113	3	100 m	Colayrac-Saint-Cirq	70<L ou à 76 (6 h - 22 h) 65<L ou à 71 (22 h - 6 h)
RD119 (portion)	4	30 m	Estillac	65<L ou à 70 (6 h - 22 h) 60<L ou à 55 (22 h - 6 h)
RD656	4	30 m	Roquefort Estillac	65<L ou à 70 (6 h - 22 h) 60<L ou à 55 (22 h - 6 h)
RD931 (portion)	4	30 m	Estillac	65<L ou à 70 (6 h - 22 h) 60<L ou à 55 (22 h - 6 h)

Figure 15: Vue sur l'A62 au niveau de Puits de Carrère sur la commune d'Estillac (Source : SNCF Réseau, 2012)



Par ailleurs, la présence de l'aéroport d'Agen - La Garenne, entraîne des nuisances sonores au niveau du secteur. Un Plan d'Exposition au Bruit est en vigueur, il concerne les communes de Brax, Roquefort et Estillac.

2.1.6.2. L'ambiance acoustique préexistante dans le secteur géographique n°7

SNCF Réseau a opté pour le principe de considérer l'ensemble du secteur d'études traversé par les lignes nouvelles en zone d'ambiance sonore préexistante modérée. Ainsi les seuils réglementaires à respecter sont les plus contraignants. Cette hypothèse est favorable à la protection sonore des riverains conformément à l'engagement de SNCF Réseau.

Pour l'ensemble des bâtiments situés en zone d'ambiance sonore préexistante non modérée, ce choix va dans le sens d'une application de la réglementation plus favorable à la protection sonore des riverains, en imposant une contribution sonore du projet de lignes nouvelles plus faible que ce qu'impose la réglementation.

2.1.7. L'environnement vibratoire

Une expertise vibratoire a été réalisée avec pour objectifs d'établir un diagnostic vibratoire précis des situations actuelles aux abords du projet et dans les zones à enjeux, puis de définir les effets et éventuellement les mesures adaptées pour supprimer, réduire, ou compenser les effets du projet au regard du thème vibrations.

Quelques notions sur les vibrations

Les vibrations sont un phénomène d'oscillation rapide d'une formation ou d'un système matériel.

Pour ce qui concerne les infrastructures de transport, la gêne due aux vibrations est variable et parfois concomitante à d'autres types de gêne par transmission acoustique aérienne directe par exemple. On peut cependant classer les niveaux d'acceptabilité des vibrations en deux catégories, selon qu'ils risquent de provoquer des réactions chez les personnes ou des dommages matériels (habitations environnantes).

Dans le cadre d'une approche liée aux vibrations, on distingue les éléments suivants pour le trafic ferroviaire :

- Le bruit aérien, qui est le bruit rayonné par le passage des convois sur les voies ou par le fonctionnement de différents éléments à l'arrêt, et transmis à l'air environnant et, à travers les façades et fenêtres des bâtiments riverains, à l'intérieur de ces derniers ;
- Les vibrations qui sont générées lors de la circulation des convois sur les voies, transmises à travers le sol jusqu'aux fondations des bâtiments riverains, puis au sein des bâtiments à travers leurs éléments constitutifs (avec amplifications et atténuations de certaines composantes fréquentielles) ;
- Le bruit solidien qui est un bruit généré, à l'intérieur des bâtiments riverains, par la mise en vibration de l'air contenu dans chaque pièce sous l'effet des vibrations des murs, planchers et plafonds.

Ces notions sont illustrées ci-dessous :

Figure 16: Bruit et vibrations dus au trafic ferroviaire (Source : D2S)



Il n'existe pas en France de texte réglementaire fixant des valeurs seuil de gêne potentiellement ressentie par les riverains, à ne pas dépasser.

Des points de mesures pour caractériser la propagation des vibrations dans le sol

La nature des sols est un élément déterminant afin de pouvoir caractériser la propagation des vibrations dans le sol (notion de transmissibilité) avec l'arrivée d'un projet d'infrastructure quel qu'il soit.

Afin de caractériser la transmissibilité des sols rencontrés dans l'aire d'étude, des mesures in situ ont été réalisées à proximité du projet de tracé des lignes nouvelles.

Les résultats de ces mesures sont ensuite utilisés pour déterminer les différentes zones de risque vibratoire associées au projet.

Au niveau du secteur géographique n° 7, deux points de mesures vibratoires ont été réalisés à :

- Roquefort
- Caudecoste

Les résultats sont donnés dans le chapitre 2.1.1.6 du volume 2 (état initial) de la présente étude d'impact.

La localisation des points de mesures se trouve dans le volume 2, « Description de l'état initial à l'échelle du GPSO » de l'étude d'impact.

2.1.8. Pollution lumineuse

L'urbanisation et les infrastructures de transport s'accompagnent d'équipements lumineux pour assurer la visibilité de nuit. La densité de l'éclairage artificiel est à l'origine d'une pollution lumineuse, néfaste à la biodiversité, notamment nocturne et à l'origine de consommations énergétiques importantes. Cette pollution lumineuse perturbe le cycle biologique des espèces animales – comme pour certaines chauves-souris – et constitue une barrière parfois infranchissable, mettant à mal les continuités écologiques.

En novembre 2022, une nouvelle carte de pollution lumineuse en France métropolitaine était extraite du bilan de l'Observatoire national de la biodiversité.

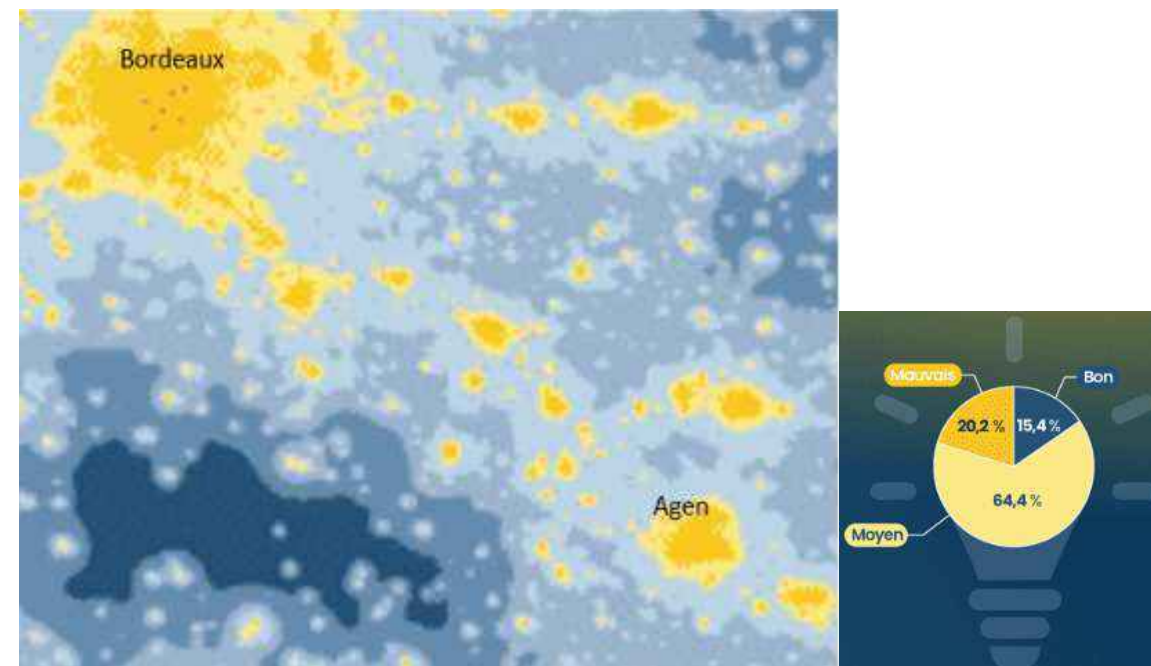


Figure 17 : Intensité lumineuse sur le tronçon Bordeaux-Agen, Extrait de la carte *La pollution lumineuse* - Source : Observatoire National de Biodiversité, 2022

L'extrait cartographique montre de manière évidente une forte pollution lumineuse sur l'ensemble de l'agglomération bordelaise et sur les principaux centres-villes.

Toutefois, cette cartographie rend compte du phénomène à une échelle trop petite. En revanche, la carte interactive *Light pollution map*, développée par un groupe de chercheurs (2016) du Centre de Recherche de Géosciences allemand permet d'analyser le phénomène de la pollution lumineuse à plus grande échelle. Sur l'extrait suivant, l'intensité lumineuse sur le

territoire et représentée via un spectre de couleur. Les espaces dont le gradient de couleur est proche du rouge, voir du violet, sont les espaces où l'intensité lumineuse est la plus forte traduisant une pollution lumineuse élevée. A l'inverse, les gradients de couleur allant du vert, au bleu, jusqu'au noir traduisent une intensité lumineuse moindre et donc une faible pollution lumineuse. Ces espaces sont davantage préservés.

L'extrait suivant montre l'intensité lumineuse sur le secteur 7. Les communes de Boé, Estillac, Layrac, Moirax et Roquefort apparaissent en orange, voire rose foncé. Situées dans la périphérie immédiate d'Agen, elles pâtissent la forte intensité lumineuse, propre aux centres urbains. L'intensité lumineuse est importante en lien avec la densité (habitations, équipements, activités, etc).

A l'inverse, les communes de Caudecoste, Sainte-Colombe, Sauveterre-Saint-Denis, Saint-Nicolas-de-la-Balerm, Saint-Sixte et Sérignac-sur-Garonne apparaissent en jaune-vert. Cela traduit une intensité lumineuse relativement moins importante. Ces communes sont davantage rurales, et sont davantage préservées des pollutions lumineuses.

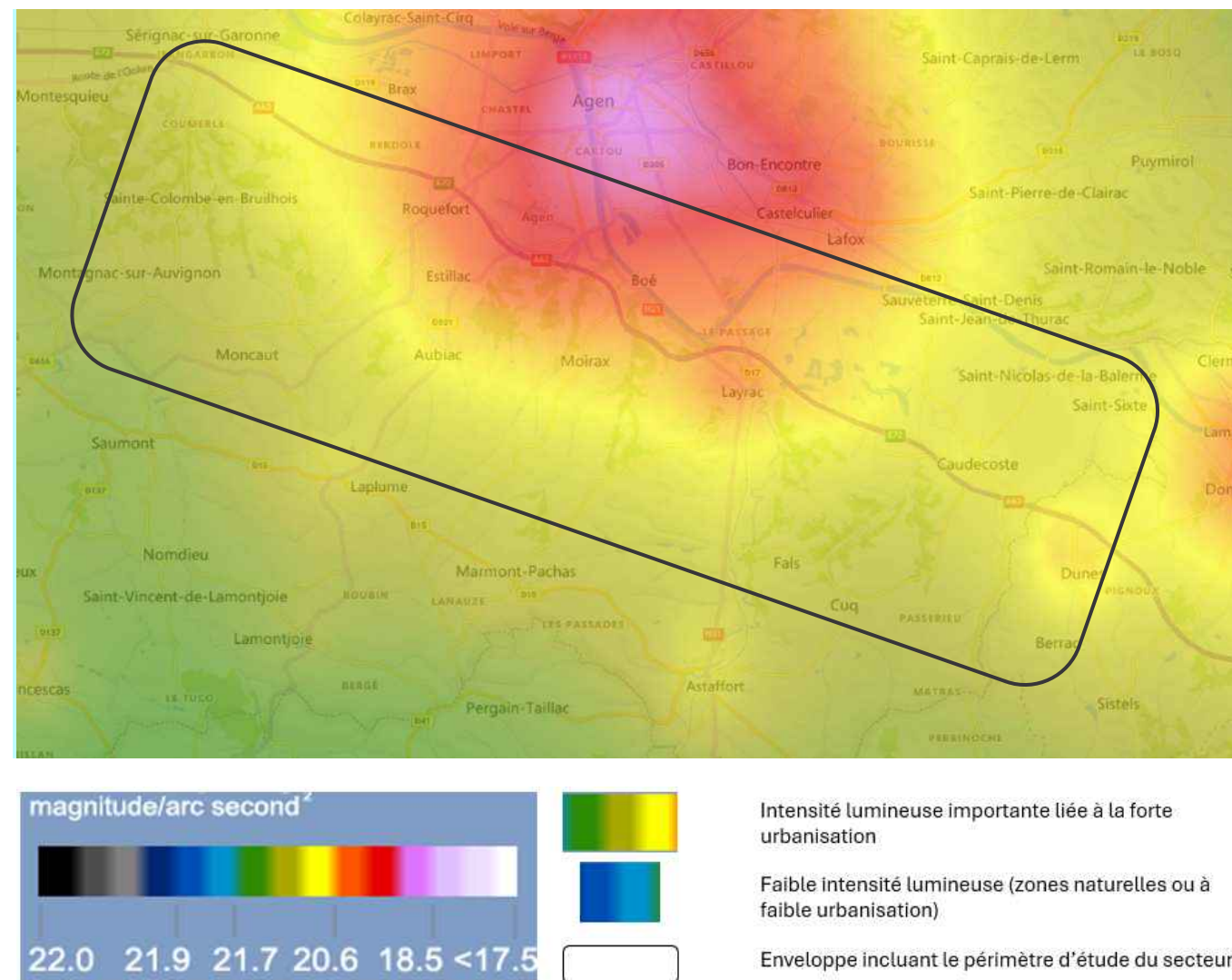


Figure 18 : Intensité lumineuse au droit du secteur 7, Extrait de la carte interactive *Light pollution map*, consultée en septembre 2024

2.1.9. Qualité de l'air

Depuis 1980, la qualité de l'air ambiant fait l'objet d'une réglementation communautaire, à l'échelle européenne. En France, l'Etat confie la surveillance de la qualité de l'air à une trentaine d'association loi 1901, agréées chaque année par le ministère en charge de l'écologie. Elles constituent le réseau national ATMO de surveillance de l'information sur l'Air.

Dans l'aire d'étude l'analyse de la qualité de l'air est réalisée par ATMO Nouvelle-Aquitaine. L'analyse de la qualité de l'air est faite sur le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine. Elle a pour objectif d'assurer :

- Le suivi du respect des réglementations européennes, nationales et régionales ;
- L'information du public et des décideurs en matière de qualité de l'air ;
- L'acquisition de données utiles à la mise en œuvre de politiques de prévention ;
- Le développement des connaissances sur la pollution atmosphérique et ses effets.

L'altération de la qualité de l'air, c'est à dire l'altération de sa composition moyenne normale, peut-être de deux formes :

- Gazeuse : présence de gaz nouveau ou augmentation de la proportion d'un gaz existant naturellement,
- Solide : mise en suspension de poussières.

Les principales sources de pollution atmosphérique peuvent être listées comme suit :

- **Les transports** : la combustion des carburants dégage des oxydes d'azote, de l'oxyde de carbone, des hydrocarbures imbrûlés, ainsi que les produits à base de plomb incorporés dans les carburants ;
- **Les installations de combustion liées aux habitations, aux activités tertiaires et à l'industrie** : l'utilisation des combustibles tels que le charbon ou les produits pétroliers, que ce soit dans les générateurs de fluides caloporteurs ou dans les installations industrielles de chauffage, est à l'origine d'une pollution atmosphérique sous les formes gazeuses et particulaires ;
- **Les processus industriels** : ils émettent des poussières et des gaz spécifiques à chaque procédé de fabrication et à chaque produit fabriqué ;
- **Les déchets** : le traitement des déchets est à l'origine de plusieurs types de polluants dont le méthane abondamment dégagé par la décomposition des matières organiques, l'acide chlorhydrique produit par l'incinération des déchets industriels et des déchets ménagers, les dioxines et les furanes générés par les installations d'incinération d'ordures ménagères ;
- **Les activités agricoles** : les pollutions générées sont liées à la décomposition des matières organiques et à l'utilisation de produits phytosanitaires.

La qualité de l'air dépend donc des concentrations en polluants atmosphériques, émis par les activités citées.

La qualité de l'air est évaluée en fonction de l'émission des polluants suivants :

- **Les oxydes d'azote (NOx)**. Ces sont des gaz irritants pour les bronches, chez les asthmatiques, ils augmentent la fréquence et la gravité des crises. Chez l'enfant, ils favorisent les infections pulmonaires. Ils participent aux phénomènes de pluies acides ;
- **Les particules fines en suspension**, (PM10 pour celles inférieures à 10 µm, et PM2,5 pour celles inférieure à 2,5 µm). Selon leur taille, les particules pénètrent plus ou moins profondément dans l'arbre pulmonaire. Les particules les plus fines peuvent, à des concentrations relativement basses, irriter les voies respiratoires inférieures et altérer la fonction respiratoire dans son ensemble. Certaines particules ont des propriétés mutagènes et cancérogènes ;
- **Le dioxyde de soufre (SO2)**. C'est un gaz irritant les muqueuses, la peau et les voies respiratoires supérieures (toux, gêne respiratoire). Il agit en synergie avec d'autres substances, notamment avec les fines particules. Comme tous les polluants, ses effets sont amplifiés par le tabagisme. Il participe au phénomène de pluies acides. Il contribue également à la dégradation de la pierre et des matériaux de nombreux monuments ;
- **L'ozone (O3)**. C'est un gaz agressif qui pénètre facilement jusqu'aux voies respiratoires les plus fines. Il provoque toux, altération pulmonaire ainsi que des irritations oculaires. Ses effets sont très variables selon les individus. Il a un effet néfaste sur la végétation (sur le rendement des cultures par exemple) et sur certains matériaux (caoutchouc...). Il contribue également à l'effet de serre ;
- **Le monoxyde de carbone (CO)**. Ce gaz se fixe à la place de l'oxygène sur l'hémoglobine du sang, conduisant à un manque d'oxygénation de l'organisme (coeur, cerveau...). Les premiers symptômes sont des maux de tête et des vertiges. Ils s'aggravent avec l'augmentation de la concentration de CO (nausée, vomissements...) et peuvent, en cas d'exposition prolongée, aller jusqu'au coma et à la mort. Il participe aux mécanismes de formation de l'ozone troposphérique. Dans l'atmosphère, il se transforme en dioxyde de carbone CO2 et contribue à l'effet de serre ;
- **Les composés organiques volatils (COV)**, dont certains sont cancérogène comme le benzène et le benzo-(a)pyrène (B(a)P). Ils sont très variables selon la nature du polluant envisagé. Ils vont d'une certaine gêne olfactive à des effets mutagènes et cancérogènes (benzène), en passant par des irritations diverses et une diminution de la

capacité respiratoire. Ils jouent un rôle majeur dans les mécanismes complexes de formation de l’ozone dans la basse atmosphère (troposphère). Ils interviennent également dans les processus conduisant à la formation des gaz à effet de serre ;

Les **métaux lourds** (tel que le plomb, l’arsenic, le cadmium, le nickel ou le mercure). Ils s’accumulent dans l’organisme et provoquent des effets toxiques à court et/ou à long terme. Ils peuvent affecter le système nerveux, les fonctions rénales, hépatiques, respiratoires, ou autres. Ils contaminent les sols et les aliments. Ils s’accumulent dans les organismes vivants et perturbent les équilibres et mécanismes biologiques.

Les stations de mesure de la qualité de l’air les plus proches sont celles de Marmande (Nouvelle Aquitaine) et de Montauban (Occitanie), à environ 50km du secteur 7.

Les objectifs pour atteindre une bonne qualité de l’air sont fixé par l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS). En 2021, l’OMS a revu à la baisse ses seuils pour une bonne qualité de l’air. Ils sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 17 : Seuils pour une bonne qualité de l’air fixés par l’OMS en 2021, source : OMS 2021

Polluant atmosphérique	Seuil de référence 2005 (annuel)	Seuil de référence 2021 Annuel
NO2	40µg/m³	10µg/m³
PM10	20µg/m³	15µg/m³
PM2,5	10µg/m³	5µg/m³

En France, les objectifs de qualité de l’air sont définis à l’échelle des régions, ou de certaines collectivités territoriales. Les collectivités territoriales ont plusieurs outils à leur disposition pour intégrer la qualité de l’air dans leurs politiques et leurs choix :

- SRADDET | Schéma Régional d’Aménagement et de Développement Durable du Territoire ;
- PCAET | Plan Climat Air Energie Territorial ;
- PPA | Plan de Protection de l’Atmosphère ;
- ZFE-m | Zone à Faible Emissions mobilité ;
- PDM | Plan de Mobilité ;
- PLUi | Plan Local d’Urbanisme intercommunal ;
- SCoT | Schéma de Cohérence Territoriale ;
- Agenda 21 ;
- CLS | Contrat Local de Santé.

A partir des données de l’OMS, plusieurs seuils réglementaires pour lutter contre la pollution ponctuelle et chronique ont été établis à l’échelle nationale : l’objectif de qualité, la valeur cible, la valeur limite, le seuil de recommandation et d’information, et le seuil d’alerte. Les seuils nationaux de lutte contre la pollution sont rappelés dans le tableau suivant.

Tableau 18 : Seuils réglementaires de qualité de l’air à l’échelle nationale, source : ATMO Nouvelle-Aquitaine

Polluant atmosphérique	Seuil de référence OMS 2021	Objectif de qualité	Valeur cible	Valeur limite	Seuil de recommandation et d’information	Seuil d’alerte
O3		6000 µg/m³ AOT 40 de mai à juillet de 8h à 20h (protection de la végétation)	18 000 µg/m³ AOT 40 de mai à juillet de 8h à 20h (protection de la végétation)	-	-	-

Polluant atmosphérique	Seuil de référence OMS 2021	Objectif de qualité	Valeur cible	Valeur limite	Seuil de recommandation et d’information	Seuil d’alerte
NO2	10µg/m³	40 µg/m³ (moyenne annuelle)	-	40 µg/m³ 200 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 18h/an	200µg/m³ (moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 fois par an)	400 µg/m³ dépassé sur 3h consécutives 200 µg/m³ dépassement de ce seuil la veille et risque de dépassement le lendemain
PM10	15µg/M³	30 µg/m³ (moyenne annuelle)	-	40µg/m³ (moyenne annuelle) 50 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 35fois/an	50 µg/m³ (moyenne journalière)	80 µg/m³ (moyenne journalière)
PM2,5	5µg/m³	10 µg/m³	20 µg/m³	25 µg/m³	-	-

2.1.9.1. PCAET communauté de Commune d’Agen

Le PCAET aborde transversale trois grandes dimensions : le climat, l’air et l’énergie. Celles-ci sont déclinées et abordées sous différents aspects pratiques et politiques territoriales à mener pour atteindre des objectifs d’amélioration définis.

Les orientations de la stratégie territoriale

Le PCAET s’articule autour de 6 axes stratégique et 18 actions. Les axes sont les suivantes :

- AXE1 – Un territoire soutenant une rénovation massive et un urbanisme durable équilibré sur le territoire
- AXE2 – Un territoire réduisant les déplacements carbonés du territoire
- AXE3 – Un territoire engagé dans la transformation de l’agriculture locale et dans le développement de la nature
- AXE4 – Un territoire engagé aux côtés d’entreprises innovantes intégrant les enjeux climatiques
- AXE5 – Un territoire qui soutient la planification et le développement des énergies renouvelables sur le territoire
- AXE6 – Une collectivité engagée dans la planification, la coordination et la mise en œuvre de son PCAET

Les objectifs d’amélioration (indicatifs) du PCAET de l’agglomération d’Agen, sont synthétisés ci-dessous :

- Réduire de 46% les consommations d’énergie d’ici 2050 ;
- Réduire de 74% les émissions de gaz à effet de serre d’ici 2050 ;
- Doubler la part des énergies renouvelables d’ici 2050.

Le plan d’action

Le deuxième axe stratégique est centré sur l’atténuation des mobilités carbonées dans laquelle s’inscrit le projet GPSO à une échelle complémentaire de celle de la communauté de commune. Elle peut notamment être directement rattachée à l’action suivante :

- 2.5 Réduire la part modale des transports liée aux énergies fossiles pour améliorer la qualité de l’air du territoire

2.1.9.2. Une qualité de l’air moyenne sur le secteur

Les stations de mesure les plus proches sont celles de Marmande (Nouvelle Aquitaine) et de Montauban (Occitanie), à environ 50km du secteur géographique n° 7.

Sur les communes du secteur géographique n°7, l'indice de la qualité de l'air mesuré est « moyen ».

26 épisodes de pollution ont été recensés en Nouvelle Aquitaine en 2023, dont 1 dans le Lot-et-Garonne.

Les communes de Boé, Estillac, Layrac, Moirax sont des zones sensibles pour la qualité de l'air. Cela signifie que ces territoires sont sujets à des dépassements de valeurs limites réglementaires au niveau de certains polluants atmosphérique.

En région Nouvelle Aquitaine, les évolutions des concentrations entre 2013 et 2023 montrent une tendance à la baisse des émissions atmosphériques. On a observé une baisse de 36% des émissions de dioxyde d'azote (NO2), une baisse de -22% des émissions de particules fines PM10 et de -20% pour les particules fines PM2,5. Une diminution de -7% est observée également pour le dioxyde de soufre (SO2). En revanche, est observée une augmentation de +4% des émissions d'ozone (O3) et de +16% de monoxyde de carbone (CO).

Toutefois, des dépassements ponctuels des seuils réglementaires sont observés, notamment concernant les émissions de dioxyde d'azote (NO2), de particules fines (PM10, PM2,5), de l'ozone (O3) et du dioxyde de soufre (SO2).

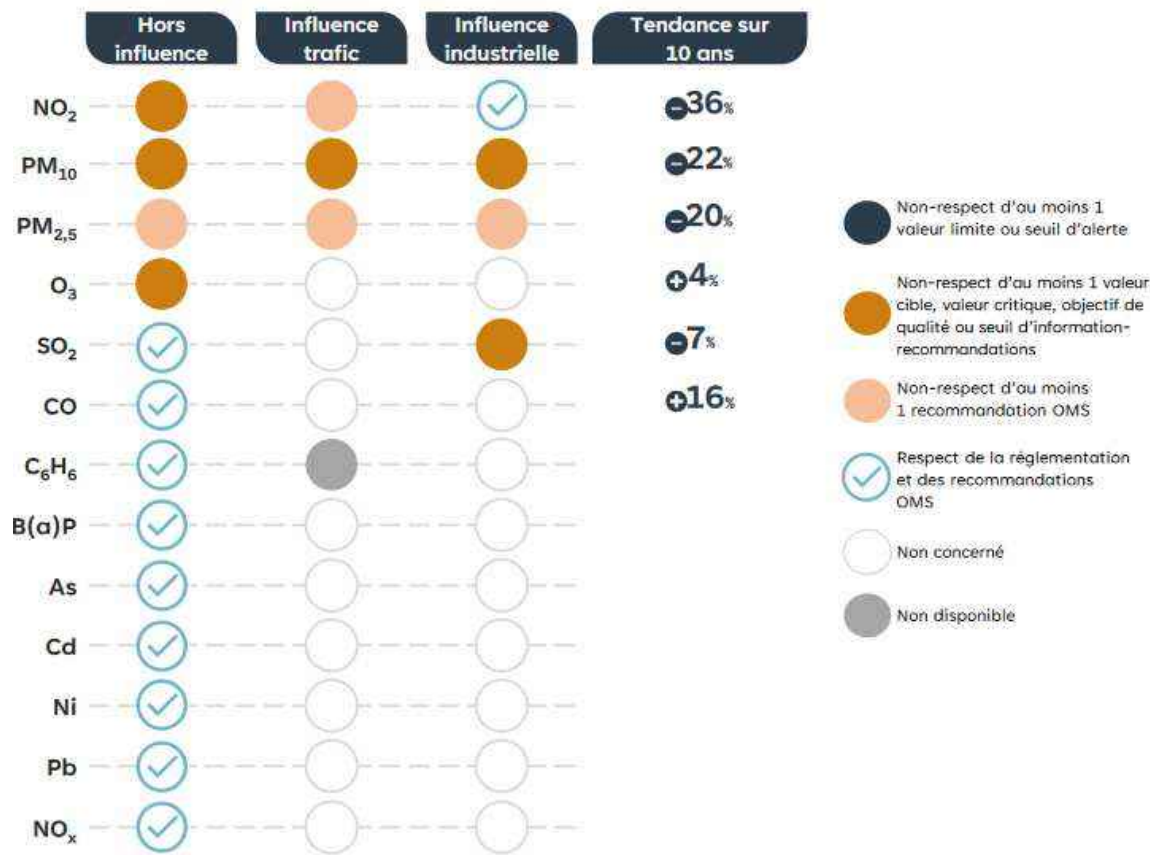


Figure 19 : Situation vis-à-vis des seuils réglementaires et des recommandations de l'OMS pour la Nouvelle Aquitaine - Source : Bilan annuel Qualité de l'air en Nouvelle Aquitaine, 2023

Evolution des émissions polluantes en Nouvelle Aquitaine

Dioxyde d'azote (NO2)

-40% entre 2011 et 2020. Diminution significative sur le long terme. Ce polluant est rejeté à l'occasion de combustions réalisées à haute température : usines d'incinération, véhicules motorisés, installations de chauffage, industries. Compte tenu

des avancées technologiques industrielles, du renouvellement du parc automobile, de la réglementation sur les normes euros, ou encore la mise en œuvre du pot catalytique depuis 1993, les concentrations diminuent durablement.

Particules en suspension PM10 et particules fines PM2,5

Respectivement -29% et -38% entre 2011 et 2020. Diminutions significatives mais enregistrement de dépassements réguliers des seuils d'alerte à la pollution (PM10) en 2020.

Dioxyde de soufre (SO2)

-20% entre 2011 et 2020. Cela n'empêche pas la survenue de certains pics à proximité de zones industrielles, comme celle de Lacq (64). Les niveaux moyens de pollution sont faibles sur le long terme. La pollution au dioxyde de soufre provient des combustions utilisant des combustibles soufrés. La diminution de l'usage de combustibles fossiles couplée à l'utilisation croissante de carburants à basse teneur en soufre explique l'évolution des concentrations.

Ozone

+2% entre 2011 et 2020. Évolution à la hausse au fil des années, sans pour autant générer une augmentation du nombre d'épisodes de pollution (aucun en 2020). Les périodes durablement chaudes sont de plus en plus fréquentes. Pour que l'ozone soit produit, plusieurs paramètres doivent être réunis : fort ensoleillement, températures élevées, présence d'oxydes d'azote (NOx) et COV (composés organiques volatils) doivent être réunis. La multiplication des épisodes caniculaires favorise la hausse des concentrations d'ozone sur le long terme. En 2020, deux vagues de chaleur successives se sont produites durant l'été, associées au maintien de fortes chaleurs mi-septembre. Le processus de formation de l'ozone implique notamment les NOx dont les taux sont plus importants dans les zones urbaines et périurbaines si les conditions atmosphériques empêchent la dispersion des polluants.

Monoxyde de carbone

+51% mais les concentrations mesurées restent faibles. Évolution très fluctuante selon les années.

Benzène

+3% entre 2011 et 2020. Relative stabilité des concentrations moyennes. Les niveaux de pollution moyens sont faibles. Jusqu'aux années 2000 les concentrations ont fortement diminué par suite de la baisse du taux de plomb dans les carburants. Depuis, la tendance observée est à la stabilisation.

Benzo(a)pyrène

-15% entre 2011 et 2020. Évolution irrégulière selon les années en fonction des conditions météorologiques (émissions de polluants augmentées lors des hivers rigoureux et lors de situations propices à l'accumulation comme l'inversion de température ou des vents faibles). Les apports locaux influencent aussi les concentrations (combustion de bois pour le chauffage, feux de déchets verts).

ATMO Nouvelle Aquitaine estime que dans la « zone à risques Agglomération (ZAG) de Bordeaux » 250 habitants seraient exposés au dépassement de la valeur limite du dioxyde d'azote, fixée à 40 µg/m³/an et environ 3700 habitants seraient exposés à un dépassement de l'objectif qualité fixé pour les particules fines (10 µg/m³/an).

Les principales concentrations en dioxyde d'azote sont issues du secteur routier (80%). De ce fait, elles se situent au niveau des grands axes routiers, tel que l'A62, reliant Bordeaux à Toulouse.

Les particules fines (PM10, PM2,5), les composés volatils non méthaniques et les émissions de soufre (SO2) sont majoritairement issus du secteur résidentiel (notamment en lien avec le chauffage). Ces polluants représentent respectivement 44%, 53%, 54% et 63% des émissions du territoire du Syndicat Mixte Sud Gironde.

Les émissions et les concentrations en ammoniac sont principalement issues de l'agriculture (98%), activité prévalente sur le territoire.

Environnement humain : l'essentiel à retenir

Les communes du secteur géographique n°7 se situent dans un territoire périurbain. Les communes les plus à l'Ouest présentent un couvert essentiellement agricole tandis qu'à l'approche d'Agen, le tissu urbain se fait plus dense.

L'agglomération agenaise est attractive du fait des différentes activités qui y sont présentes : nombreuses zones d'activités (commerces, entreprises...), aéroport d'Agen - la Garenne, patrimoine historique au sein du décor planté par la Vallée de la Garonne, activités de loisirs (Walibi, Lac de Passeligne...). Ce dynamisme se ressent sur les communes périphériques qui connaissent une croissance significative depuis déjà quelques années.

Quelques chiffres à retenir....

180 habitants au km².

Environ 219 ha d'espaces boisés classés dans l'aire d'étude

806 ha d'emplacements réservés dans l'aire d'étude.

Entre 400 et 743 ha de zones d'activités existantes ou futures sur les communes de Brax, Roquefort, Estillac, Le Passage, Colayrac-Saint-Cirq, Moirax et Layrac, et 1 zone d'activité future sur la commune de Sainte-Colombe-en-Bruilhois.

9 voiries font l'objet d'un classement sonore : A62 - RD813p - ED119p - RD931 - RN21 - RD17 - RN1021 - RN1113 - RD656.).

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

-  Zone d'études
-  Cours d'eau
-  Limite communale
-  Limite départementale

BÂTI ET ÉQUIPEMENTS

-  Etablissement accueillant des enfants (crèche, établissement d'enseignement)
-  Etablissement de soin et de santé
-  Bâtiment dans la zone d'études
-  Zone d'urbanisation existante planifiée des documents d'urbanisme
-  Zone d'urbanisation future planifiée des documents d'urbanisme

EQUIPEMENTS PUBLICS

-  Cimetière
-  Aire d'accueil des gens du voyage

ASSAINISSEMENT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

-  Déchetterie, plateforme de trie et déchets industriels
-  Usine d'incinération
-  Station d'épuration (STEP)
-  Centre Enfouissement Technique

RÉSEAUX STRUCTURANTS

-  Gazoduc
-  Ligne électrique

ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

-  Industrie classée SEVESO
-  Autre ICPE
-  Site de carrière

ZONAGE DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

-  Risque de surpression et thermique
-  Risque très fort à fort
-  Risque de fort à moyen
-  Risque moyen

ÉNERGIES RENOUVELABLES

-  Projet et/ou site de centrale photovoltaïque

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

RÉSEAU ROUTIER

-  Autoroute
-  Route nationale
-  Route départementale
-  Itinéraires de convois exceptionnels et grands gabarits

RÉSEAU FERROVIAIRE

-  Voie ferrée
-  Gare/Halte ferroviaire et gare de triage

TRANSPORT AÉRIEN

-  Aéroport/Aérodrome

NAVIGATION

-  Voie navigable

ACOUSTIQUE

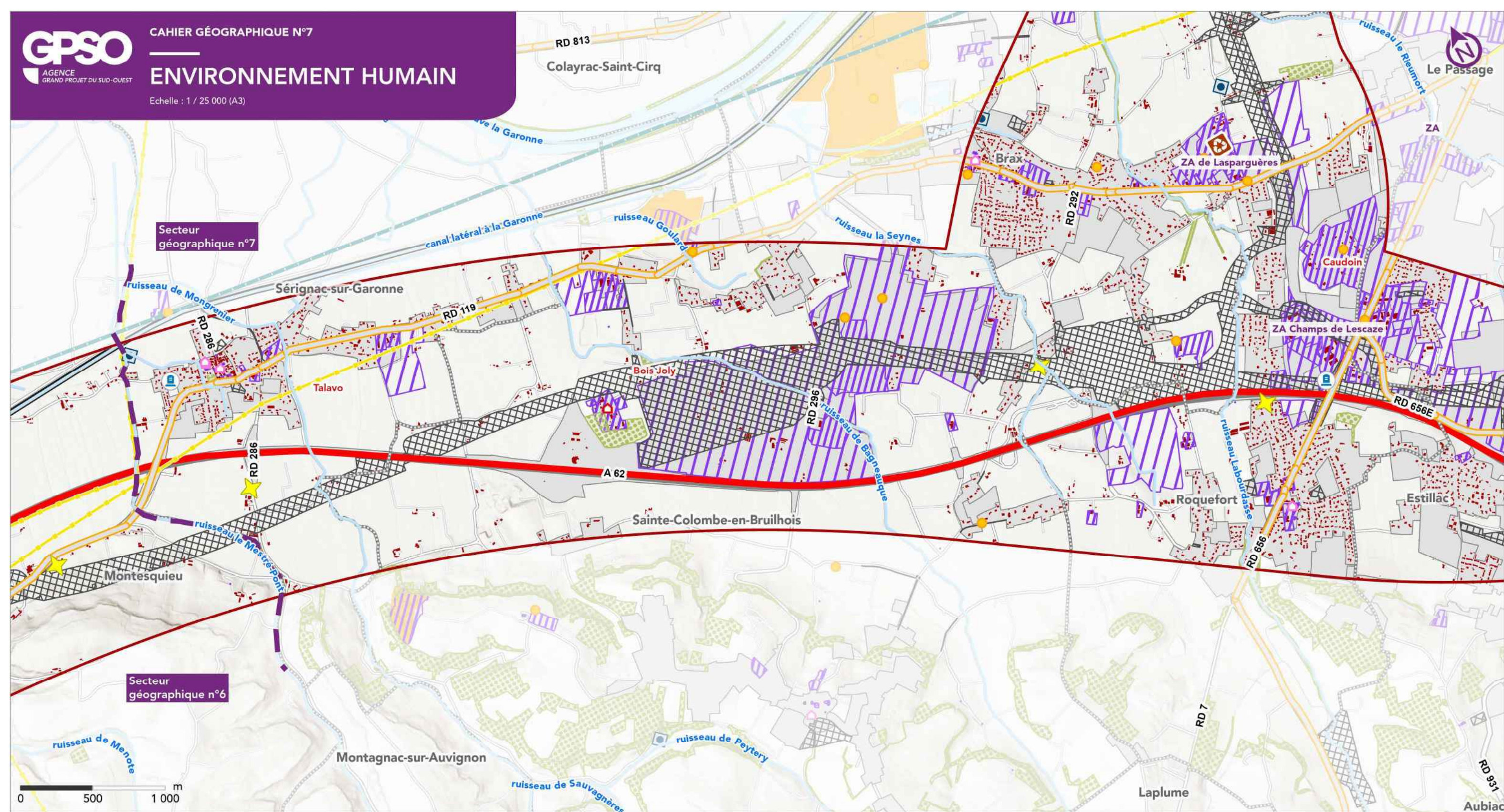
-  Localisation des points de mesure acoustique de l'état initial

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE

-  Voie ferrée, cat. 1 (300m)
-  Autoroute, cat. 1 (300m)
-  Départementale, cat. 1 (300m)
-  Autoroute, cat. 2 (250m)
-  Nationale, cat. 2 (250m)
-  Départementale, cat. 2 (250m)
-  Autoroute, cat. 3 (100m)
-  Nationale, cat. 3 (100m)
-  Départementale, cat. 3 (100m)
-  Nationale, cat. 4 (30m)
-  Départementale, cat. 4 (30m)

PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES COMMUNALES ET SUPRACOMMUNALES

-  Emplacement réservé
-  Espace Boisé Classé (EBC)



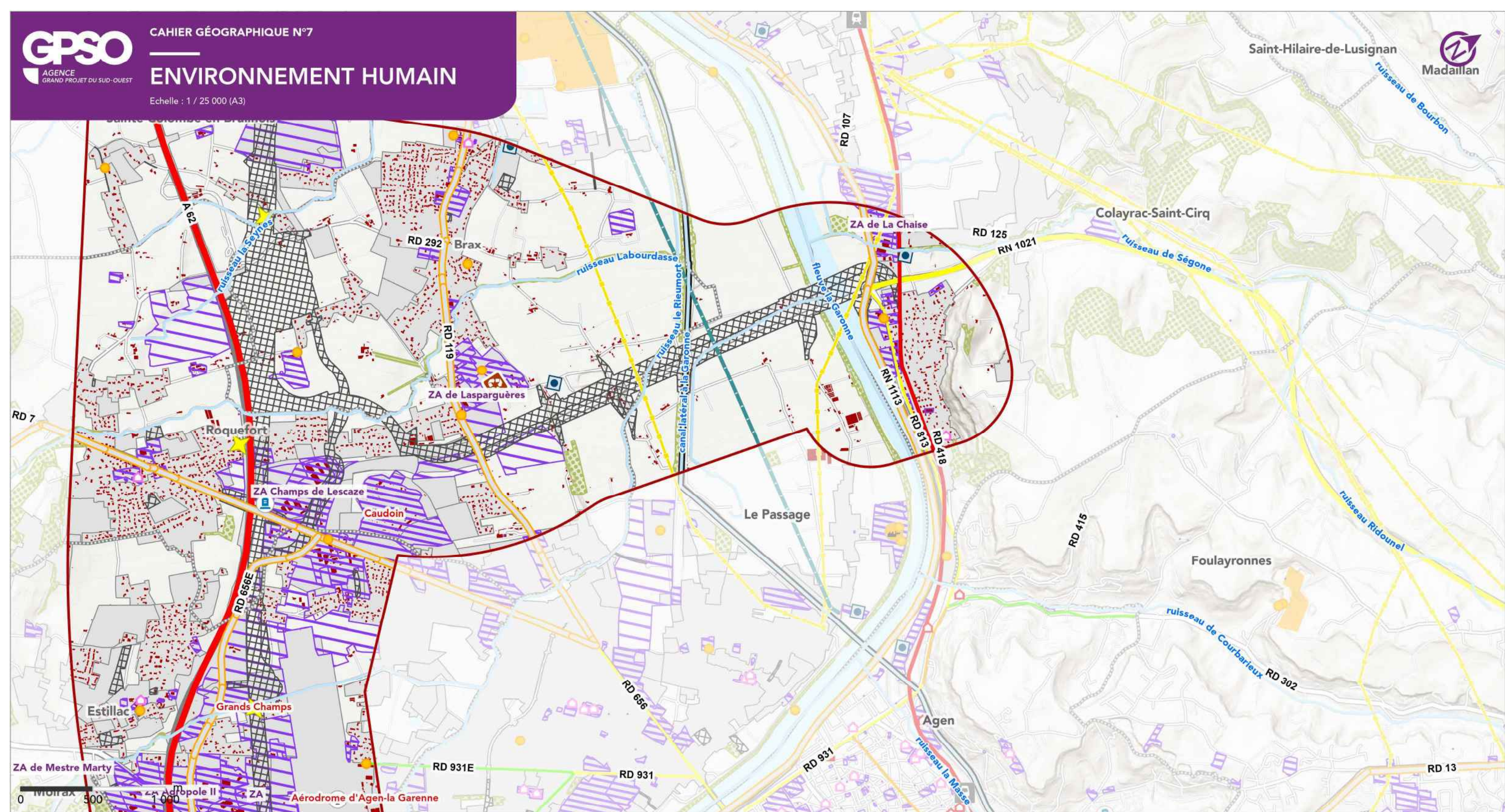
TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

Département du Lot-et-Garonne (47)

Secteur n°7 - Planche 1/4

- | | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Localisation des points de mesure acoustique de l'état initial Etablissement accueillant des enfants (crèche, établissement d'enseignement) Etablissement de soin et de santé | <ul style="list-style-type: none"> Gare/Halte ferroviaire et gare de triage Déchetterie, plateforme de tri et déchets industriels Cimetière Station d'épuration (STEP) | <ul style="list-style-type: none"> Industrie classée SEVESO Autre ICPE Cours d'eau Voie navigable Autoroute, cat. 1 (300m) Départementale, cat. 3 (100m) | <ul style="list-style-type: none"> Départementale, cat. 4 (30m) Itinéraires de convois exceptionnels et grands gabarits Gazoduc Ligne électrique Site de carrière | <ul style="list-style-type: none"> Zone d'études Limite départementale Emplacement réservé Espace Boisé Classé (EBC) Bâtiment dans la zone d'études | <ul style="list-style-type: none"> Zone d'urbanisation existante planifiée des documents d'urbanisme Zone d'activités Zone future d'activités |
|---|--|--|--|--|--|



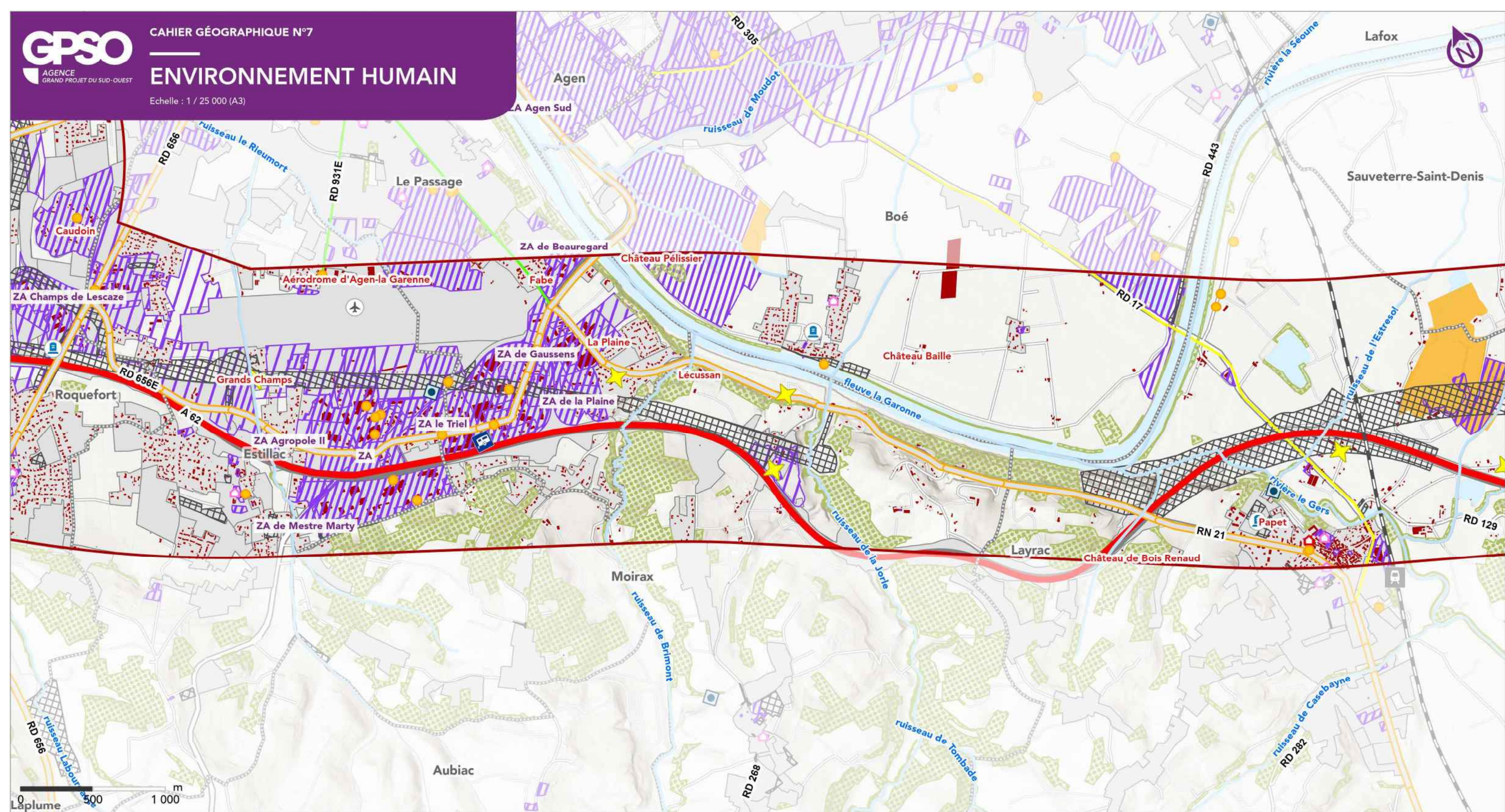


TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

Département du Lot-et-Garonne (47)

Secteur n°7 - Planche 2/4





TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

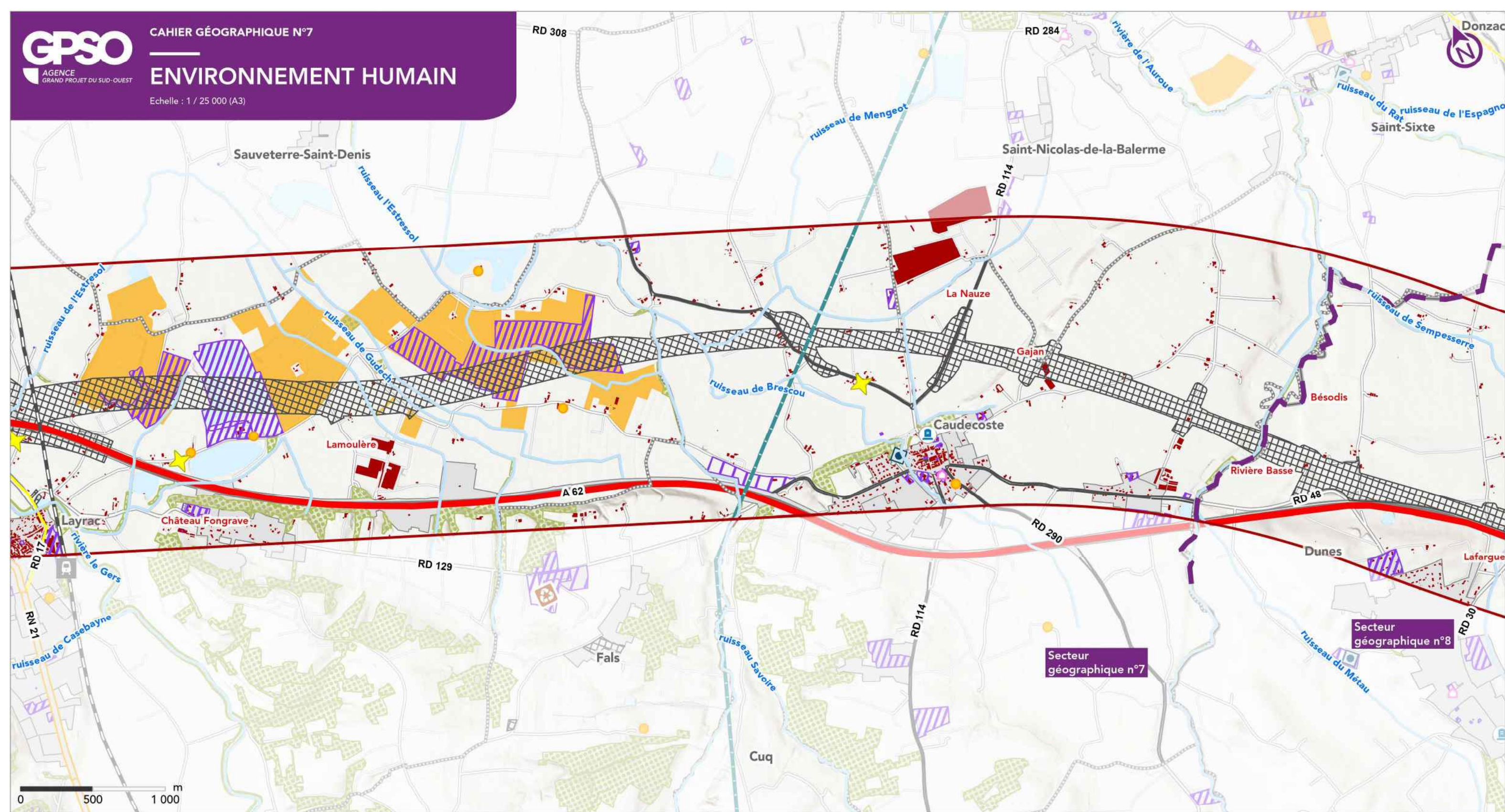
Département du Lot-et-Garonne (47)

Secteur n°7 - Planche 3/4



Sources : IGN, 2024
Réalisation : Setec, 2025





TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

Département du Lot-et-Garonne (47) et du Tarn-et-Garonne (82)

Secteur n°7 - Planche 4/4

	Localisation des points de mesure acoustique de l'état initial		Déchetterie, plateforme de tri et déchets industriels		Autre ICPE		Itinéraires de convois exceptionnels et grands gabarits		Limite départementale		Zone d'urbanisation existante planifiée des documents d'urbanisme
	Etablissement accueillant des enfants (crèche, établissement d'enseignement)		Cimetière		Cours d'eau		Gazoduc		Emplacement réservé		Zone d'activités
	Gare/Halte ferroviaire et gare de triage		Station d'épuration (STEP)		Autoroute, cat. 1 (300m)		Ligne électrique		Espace Boisé Classé (EBC)		Zone future d'activités
			Industrie classée SEVESO		Nationale, cat. 3 (100m)		Site de carrière		Bâtiment dans la zone d'études		
					Départementale, cat. 3 (100m)		Zone d'études				



2.2. Les activités agricoles et sylvicoles

Si l’agriculture et la sylviculture sont des activités économiques significatives au sein des territoires concernés elles contribuent également à façonner les paysages et entretenir l’identité même des terroirs. L’état des lieux des pratiques agricoles et sylvicoles a été réalisé par des acteurs du quotidien des exploitants : Chambres d’Agriculture, Centre Régional de la propriété forestière, l’Association Régionale de Défense contre les Incendies, l’Office National des Forêts, SDIGIT. Ils se sont notamment appuyés sur des entretiens avec les exploitants eux-mêmes.

À l’exception de quelques communes influencées par l’agglomération agenaise, le secteur concerné est essentiellement tourné vers les activités agricoles, notamment les grandes cultures. Cet aspect agraire représente par ailleurs, aux portes de l’urbanisation, un milieu apprécié de certaines espèces animales.

La sylviculture est également présente sur ce secteur mais de façon plus disparate.

2.2.1. L’agriculture

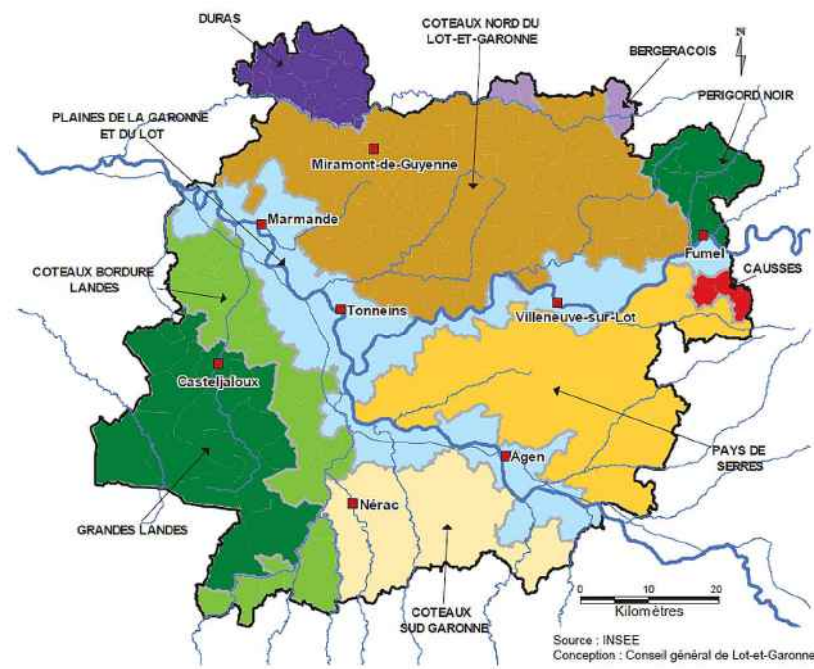
Le volet agricole de l’étude d’impact a été rédigé sur la base d’études réalisées par les chambres d’agriculture.

En effet, que ce soit en 2014 pour l’étude d’impact initiale ou en 2024 pour son actualisation, SNCF Réseau s’est associé aux chambres d’agriculture pour traiter cette thématique. Pour l’actualisation de l’étude d’impact en 2024, les données et analyses réalisées en 2014 ont été conservées ou mises à jour et complétées par celles de 2024.

La présente étude réalisée en 2025 constitue ainsi une actualisation ciblée, se concentrant notamment sur l’analyse de données et sur les parcelles agricoles interceptées par le projet. Cette actualisation permet de mettre en évidence l’évolution globale et factuelle du contexte agricole depuis 2014 ; elle est réalisée dans le cadre du dépôt du dossier d’autorisation environnementale concernant les investigations préalables propres à la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse.

Le secteur géographique n° 7 se situe dans le Lot-et-Garonne, département possédant une tradition agricole marquée. Les caractéristiques des différents terroirs ont été mesurées et valorisées dans le cadre de 10 régions agricoles relativement homogènes.

Figure 20: Cartographie des régions agricoles dans le Lot-et-Garonne (Source : Conseil général du Lot-et-Garonne)



Le secteur géographique n° 7 est inscrit au sein de deux de ces régions :

- Les plaines alluviales de la Garonne et du Lot : ces plaines regroupent les terres les plus riches et l’essentiel des cultures spécialisées de Lot-et-Garonne. L’irrigation très développée, avec une prépondérance des pompages

individuels dans la nappe ou directement dans les deux cours d’eau. Le secteur d’Agen, de la confluence du Lot à la sortie du département, tout en donnant beaucoup de place au maïs, aux cultures légumières et fruitières, est peut-être une des zones les moins spécialisées ;

- Les Coteaux Sud-Garonne : sont marqués par l’association céréaliculture et oléagineux. Les cultures légumières existent dans les communes les plus proches d’Agen. Le secteur géographique n° 7 représente une transition entre des zones fortement urbanisées (au sud de l’agglomération agenaise) et des zones plus rurales, notamment sur les communes de Sérignac-sur-Garonne, Sainte-Colombe-en-Bruilhois et à l’ouest du secteur à partir de la commune de Moirax.

Figure 21: Parcelles en grandes cultures autour du bourg de Sérignac-sur-Garonne (Source : Egis)



2.2.1.1. La structure foncière des exploitations

La surface agricole utile

Selon les données d’analyse de 2024, la SAU des communes de l’aire d’étude s’élève à 5 933 ha. La commune de Layrac possède la SAU la plus importante, contrairement à la commune de Roquefort dont la SAU est nettement inférieure à celle des autres communes de l’aire d’étude.

Tableau 19 : Répartition de la SAU au sein des communes de l’aire d’étude (Source : Chambre d’agriculture du Lot-et-Garonne basée sur le RPG de 2023)

Commune	SAU communale (ha)
Sérignac-sur-Garonne	355
Roquefort	40
Sainte-Colombe-en-Bruilhois	812
Brax	246
Estillac	138
Moirax	495

Commune	SAU communale (ha)
Colayrac-Saint-Cirq	797
Le Passage	233
Boé	422
Layrac	1 173
Caudecoste	944
Saint-Nicolas-de-la-Balerm	278
Total	5 933

Selon les données d’analyse de 2014, environ 2 860 ha de Surface Agricole Utile (SAU) étaient recensés au sein strictement de l’aire d’étude.

La Surface Agricole Utile (SAU) incluse dans l’aire d’étude sur ce secteur est répartie comme suit :

Tableau 20: Répartition de la surface agricole utile (SAU) au sein de l’aire d’étude (Source : Chambre d’Agriculture du Lot-et-Garonne, 2010)

Commune	SAU (ha)	Dont vergers (ha)	Dont prairies (ha)	Dont polyculture (ha)	Dont terres labourables / jachères (ha)
Sérignac-sur-Garonne	190	52	0	15	123
Roquefort	139	0	21	8	110
Sainte-Colombe-en-Bruilhois	539	26	23	0	490
Brax	270	40	8	4	218
Estillac	104	4	20	0	80
Moirax	89	0	14	0	75
Colayrac-Saint-Cirq	16	0	0	0	16
Le Passage	144	5	10	0	129
Boé	145	0	0	0	145
Layrac	518	6	13	8	491
Sauveterre-Saint-Denis	80	0	0	0	80
Fals	24	0	4	0	20

Commune	SAU (ha)	Dont vergers (ha)	Dont prairies (ha)	Dont polyculture (ha)	Dont terres labourables / jachères (ha)
Caudecoste	554	53	4	21	476
Saint-Nicolas-de-la-Balerm	48	10	0	0	38
Sainte-Sixte	5	0	0	0	5
Total	2 865	196	117	56	2 496

20 % de la Surface Agricole Utile présente au sein de l’aire d’étude se trouve sur la commune de Caudescoste et entre 18 et 19 % respectivement sur les communes de Layrac et Sainte-Colombe-en Bruilhois.

Les espaces agricoles représentent près de 47 % de la surface de l’aire d’étude. Les surfaces de terres labourables ou jachères sont les plus représentées avec 87 % de la SAU de l’aire d’étude.

Les exploitations et cheminements agricoles

Selon les données d'analyse de 2024, les communes de l'aire d'étude comptent 124 exploitations sur leur territoire. Les communes de Sainte-Colombe-en-Bruilhois et de Layrac sont celles qui comptabilisent le plus grand nombre d’exploitations. Les communes de Brax et de Saint-Nicolas-de-la-Balerm sont, à l'inverse, celles qui comportent le moins d'exploitations.

Tableau 21 : Nombre d’exploitations dans les communes de l’aire d’étude (Source : Chambre d’agriculture du Lot-et-Garonne basé sur le RGA 2020)

Commune	Nombre d’exploitation
Sérignac-sur-Garonne	11
Roquefort	4
Sainte-Colombe-en-Bruilhois	20
Brax	3
Estillac	5
Moirax	9
Colayrac-Saint-Cirq	14
Le Passage	6
Boé	10
Layrac	21
Caudecoste	18
Saint-Nicolas-de-la-Balerm	3

Commune	Nombre d'exploitation
Total	124

Selon les données d’analyse de 2014, le territoire du cahier géographique n° 7 compte 295 exploitations, dont 68 ont leurs sièges d’exploitation dans l’aire d’étude.

Elles étaient réparties de la manière suivante dans les communes.

Tableau 22: Nombre de sièges d’exploitations au sein de l’aire d’étude (Source : Chambre d’Agriculture du Lot-et-Garonne, 2010)

Communes	Nombre d'exploitants	Nombre de sièges d'exploitation
Sérignac-sur-Garonne	27	6
Roquefort	21	3
Sainte-Colombe-en-Bruilhois	43	18
Brax	26	5
Estillac	10	2
Moirax	12	2
Colayrac-Saint-Cirq	3	0
Le Passage	14	2
Boé	15	1
Layrac	40	12
Sauveterre-Saint-Denis	13	1
Fals	4	0
Caudecoste	42	13
Saint-Nicolas-de-la-Balerme	18	3
Saint-Sixte	7	0
Total	- (*)	68

(*) Nota: Le nombre d’exploitations par communes considère les exploitations ayant des parcelles dans ladite commune. Ces exploitations peuvent être à cheval sur plusieurs communes et par conséquent être comptabilisées plusieurs fois dans le tableau ci-dessus.

Près de 43 % des exploitations concernées par l’aire d’étude se répartissent sur les communes de Sainte-Colombe-en-Bruilhois, Caudecoste et Layrac. Ces 3 communes possèdent plus de 40 exploitations interceptées par l’aire d’étude.

La surface moyenne par exploitation est de 39,4 ha, ce qui est inférieur à la moyenne départementale.

Seulement une quinzaine d’exploitations typiquement céréalières dépassent les 100 ha.

L’analyse départementale de la répartition des exploitations selon l’importance de leur SAU indique que 48 % d’entre elles présentent une surface inférieure à 20 ha et seulement 10 % présente une surface supérieure à 100 ha. Les petites exploitations, orientées vers des productions combinées, sont de moins en moins nombreuses : en dix ans, une sur deux a disparu.

Les cheminements agricoles empruntent, pour la majorité, des routes existantes à usage mixte (déplacements automobiles sur les routes communales ou départementales…)

2.2.1.2. Les productions agricoles

On retrouve sur ce secteur les meilleures terres agricoles du Lot-et-Garonne : terres alluviales de limon profond, irrigables dans leur totalité. C’est dans la zone de la vallée de la Garonne que sont observés les meilleurs rendements relatifs aux grandes cultures (120 et 150 quintaux de maïs/hectare).

Selon les données d’analyse de 2014, les espaces agricoles représentent près de 47% de la surface de l’aire d’étude. Cependant, toutes les productions agricoles ne sont pas représentées à la même échelle.

Figure 22: Parcelles en vergers sur la commune du Passage (Source : Egis)



Trois types de systèmes sont ainsi représentés majoritairement :

- Le système grandes cultures basé sur le maïs irrigué avec des exploitations de surface supérieure 50 ha ;
- Le système arboriculture (pommier, kiwi, cerisier, prunier) nécessitant irrigation et main d’œuvre - la surface des exploitations étant très variable en fonction de la spécialisation ;
- La polyculture grandes cultures/cultures spéciales représentée par des exploitations de plus petite taille avec un parcellaire morcelé.

D’autres, productions plus minoritaires, sont également présentes sur le territoire.

Des élevages bovins

Les prairies pâturées sont majoritairement présentes sur les communes de *Fals*, *Moirax*, *Roquefort* et *Sainte-Colombe-en-Bruilhois*. Ces espaces sont liés à la présence d'élevages.

Les productions d'élevage sont peu représentées sur ce secteur. On citera l'élevage bovin sur les communes de *Fals*, *Moirax*, *Roquefort* et *Sainte-Colombe-en-Bruilhois*. Quelques exploitants se sont spécialisés dans l'élevage caprin et avicole.

Des vins reconnus

Le Brulhois est un pays de terrasses et de coteaux bordant la Garonne. Les sols sont sablo-caillouteux en surface et argileux en profondeur, caractéristiques des vignobles de qualité.

Le Brulhois est un vin français labellisé Appellation d'Origine Contrôlée, produit dans trois départements, le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne et une petite partie du Gers. Trente communes sont situées sur la rive gauche de la Garonne et douze sur la rive droite.

La rive droite comprend ainsi 2 produits : les rouges et les rosés. L'encépagement comprend, outre le merlot, cépage de base, le tannat, le cabernet franc, le cabernet sauvignon, le malbec et le fer servadou.

Le vignoble s'est développé sur trois grands types de terrains :

- Les plateaux calcaires qui forment de vastes plateformes structurales surtout en rive droite de Garonne ;
- Les croupes molassiques qui portent des bouldiers intéressants lorsqu'elles sont suffisamment lessivées pour atténuer leur fertilité ;
- Les graves garonnaises qui dominent toutes les buttes de la rive gauche de la Garonne et qui constituent le terroir de prédilection du Brulhois.

Six communes concernées par l'aire d'étude sont dans l'aire d'appellation d'origine AOC Brulhois : *Caudecoste*, *Estillac*, *Fals*, *Layrac*, *Moirax* et *Roquefort*. Cependant au sein de l'aire d'étude, seule la commune d'*Estillac* dispose de vignes (1,7 ha)

Les productions particulières

La culture biologique

Certaines exploitations sont engagées dans des démarches spécifiques liées à la mise en place d'une agriculture biologique, d'une labellisation ou encore dans l'exploitation de culture sous contrat. Au sein de l'aire d'étude, ce sont les cultures sous contrat qui sont prépondérantes, notamment sur la commune de *Caudecoste* (semence). Il s'agit de productions agricoles réglementées par un accord entre un acheteur et un producteur afin d'établir des conditions relatives à la production et à la commercialisation d'un ou plusieurs produits agricoles : normes de qualité, dates fixes. En contrepartie l'acheteur s'engage à acheter le produit et dans certains cas à soutenir la production en fournissant par exemple des intrants, l'aménagement du terrain et des avis techniques.

Selon les données d'analyse de 2014, au sein de l'aire d'étude, 3 parcelles sont en agriculture biologique :

- 1 sur la commune de *Roquefort* ;
- 1 sur la commune de *Sainte-Colombe-en-Bruilhois* ;
- 1 sur la commune de *Sérignac-Sur-Garonne*.

La surface totale de culture biologique sur ces trois communes est de 3,3 ha.

Les Indications d'Origine Protégées (IGP)

D'après l'Institut National de l'Origine et de la Qualité. « L'IGP cherche à démontrer, qu'un produit originaire d'une certaine localisation possède des caractéristiques propres dues à cette origine et qui le font se distinguer des autres ».

Toutes les communes sont concernées par les IGP suivantes : *Pruneau d'Agen*, *Jambon de Bayonne*, *Volailles de Gascogne*, *Volailles du Gers* ou des *Landes*, *Canards à foie gras du Sud-Ouest*, *Vins de l'Agenais* et *Comté Tolosan*.

Les mesures agro-environnementales (MAE)

Ces MAE sont de différents types :

- MAE-T : mesures Territorialisées, c'est-à-dire spécifiques à des territoires définis : site Natura 2000, captages d'eau potable prioritaires au titre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). En contrepartie d'une rémunération annuelle par hectare contractualisé, l'exploitant s'engage pendant 5 ans à respecter le cahier des charges de la mesure agroenvironnementale qui consiste à adapter ou favoriser certaines pratiques agricoles, afin de répondre aux enjeux environnementaux identifiés sur l'exploitation.
- PHAE 2 : mesure agro-environnementale à caractère national, visant à préserver les prairies et à encourager une gestion extensive de ces surfaces à partir de pratiques respectueuses de l'environnement.
- MAE-CAB : l'objectif de cette mesure est d'accompagner les exploitations s'engageant pour partie ou en totalité dans une démarche de conversion à l'agriculture biologique.

Au sein de l'aire d'étude, selon les données d'analyse de 2014, des exploitations sont concernées par ces MAE :

- MAE-T : 2 exploitations dont le siège est sur la commune de *Layrac* ;
- PHAE 2 : 1 exploitation dont le siège est sur la commune de *Colayrac-Saint-Cirq* ;
- MAE-CAB : 1 exploitation dont le siège est sur la commune de *Brax*.

2.2.1.3. Les réseaux d'irrigation et de drainage

Selon les données d'analyse de 2014, au sein de l'aire d'étude, l'irrigation est très présente : 450 parcelles irriguées sont concentrées essentiellement en vallée, à partir de points de pompage individuel ou de bornes d'irrigation collective (réseau de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne).

Tableau 23: Nombre de parcelles irriguées et/ou drainées au sein de l'aire d'étude (Source : Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne, 2012)

Communes	Nombre de parcelles irriguées	Nombre de parcelles drainées
Sérignac-sur-Garonne	31	0
Roquefort	17	1
Sainte-Colombe-en Bruilhois	81	0
Brax	38	1
Estillac	7	0
Moirax	3	0
Colayrac-Saint-Cirq	4	0
Le Passage	22	0
Boé	38	0

Communes	Nombre de parcelles irriguées	Nombre de parcelles drainées
Layrac	83	0
Sauveterre-Saint-Denis	24	0
Fals	4	0
Caudecoste	75	5
Saint-Nicolas-de-la-Balermé	21	0
Saint-Sixte	3	0

Le drainage est peu courant cependant, quelques fossés sont présents notamment sur les communes de Brax, Roquefort et particulièrement Caudecoste.

Dans les landes de Gascogne, un fossé de drainage est désigné sous l'intitulé de craste. Ils sont généralement creusés dans le sable, aménagés pour assainir la lande humide. Sur le secteur, les crastes sont majoritairement utilisées pour les SCOP (surface en céréales, oléagineux et protéagineux).

Enfin, de nombreux captages agricoles ont été recensés au sein de l'aire d'étude.

Tableau 24: Les captages destinés à l'agriculture (Source : Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne, 2012)

Communes	Type et nombre de captages
Sérignac-sur-Garonne	7 captages
Roquefort	5 captages
Sainte-Colombe-en Bruilhois	8 forages individuels et 6 captages
Brax	3 forages individuels et 9 captages
Estillac	4 captages
Moirax	/
Colayrac-saint-Cirq	/
Le Passage	3 captages
Boé	2 pompages en rivières et 7 captages
Layrac	1 forage individuel et 9 captages
Sauveterre-Saint-Denis	1 forage individuel et 4 captages
Fals	/

Communes	Type et nombre de captages
Caudecoste	2 réserves d'eau individuelles et 18
Saint-Nicolas-de-la-Balermé	1 captage d'eau
Saint-Sixte	/

2.2.1.4. La structure sociale et sociétale des exploitations

Une exploitation agricole peut être sous forme d'exploitation individuelle ou de société.

Le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) et l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) sont les deux formes sociétales les plus fréquentes en agriculture ; elles sont réservées aux activités agricoles et comportent au maximum dix associés. Généralement, les associés travaillent sur l'exploitation (on parle d'associés exploitants) mais dans certains cas on peut aussi trouver des associés non exploitants.

Il existe d'autres formes sociétales, il s'agit principalement de Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) et de société commerciale (SA, SARL...).

Selon les données d'analyse de 2014, sur ce secteur, les formes sociétales les plus représentées sont les exploitations individuelles suivies par les exploitations EARL.

Selon les données d'analyse de 2025 de la chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne, le nombre d'exploitants présents sur les communes du secteur est de 177, avec un âge moyen de 52,8 ans.

2.2.2. La sylviculture

Le secteur géographique n°7 est à cheval sur deux régions forestières :

- Les forêts des vallées de la Garonne et du Lot avec la forêt communale du Mas d'Agenais qui représente 35,3 % de la surface forestière de cette région, le reste des forêts est privé ;
- Les forêts du Néracais, peuplements fortement morcelés.

La couverture forestière s'étend sur 477 ha, représentant 7,8% de l'occupation du sol de ce territoire.

2.2.2.1. Une forêt inégalement répartie

La sylviculture représente 7,8% de la superficie totale de l'aire d'étude dans le secteur n°7, avec 624 parcelles boisées d'une taille moyenne de 1,1 ha.

Tableau 25: Les surfaces forestières au sein de l'aire d'étude (Source : SDigit, 2011)

Communes	Surface communale incluse dans l'aire d'étude (en ha)	Surface boisée dans l'aire d'étude (en ha)	Part de surface boisée dans l'aire d'étude	Nombre de parcelles	Superficie moyenne des parcelles (en ha)
Sérignac-sur-Garonne	364	30	8,3 %	20	1,5
Roquefort	437	18	4,2 %	22	0,8
Sainte-Colombe-en-Bruilhois	840	34	4,1 %	26	1,3
Brax	580	22	3,7 %	21	1,0

Communes	Surface communale incluse dans l'aire d'étude (en ha)	Surface boisée dans l'aire d'étude (en ha)	Part de surface boisée dans l'aire d'étude	Nombre de parcelles	Superficie moyenne des parcelles (en ha)
Estillac	460	4	0,9 %	11	0,4
Moirax	360	28	7,9 %	68	0,4
Colayrac-Saint-Cirq	155	25	15,9 %	106	0,2
Le Passage	453	127	28,1 %	34	3,7
Boé	360	54	15 %	52	1,0
Layrac	1 078	95	8,8 %	232	0,4
Sauveterre-Saint-Denis	98	4	3,8 %	6	0,6
Fals	45	9	20,3 %	7	1,3
Caudecoste	755	20	2,6 %	16	1,2
Saint-Nicolas-de-la-Balerm	93	7	8 %	3	2,5
Saint-Sixte	12	0	0 %	0	0,0
Total / Moyenne	6 090	477	7,8%	624	1,1

Figure 23: Parcelle sylvicole en rive droite de la Garonne sur la commune de Boé (Source : SNCF Réseau, 2012)

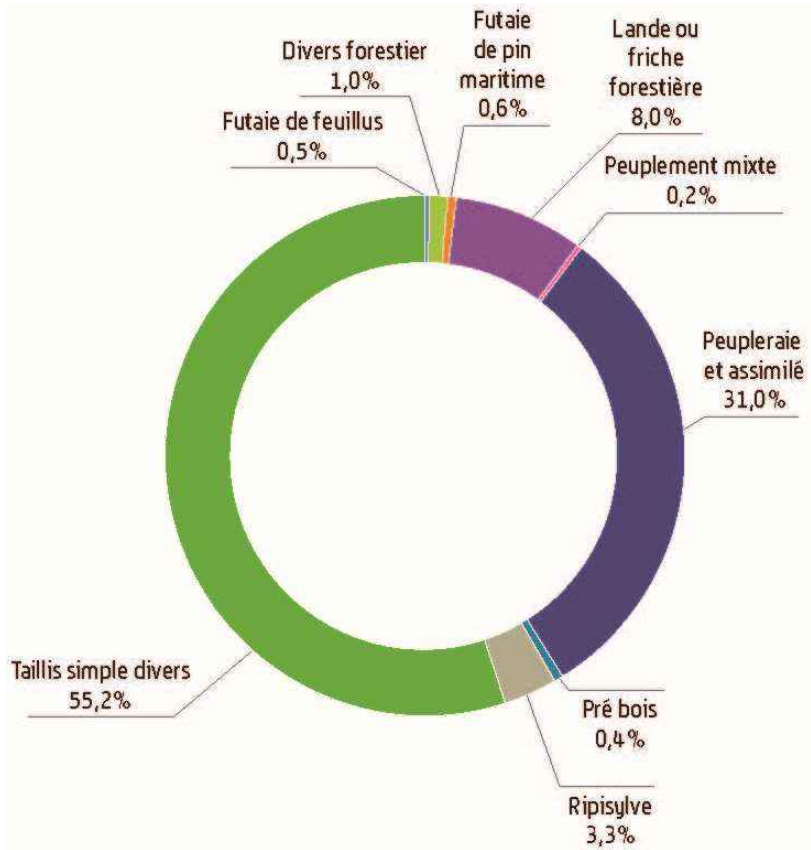


Une sylviculture dominée par les peupleraies et futaies

Le paysage forestier du secteur géographique n°7 est majoritairement dominés par les taillis simples et les peupleraies et assimilés, représentant respectivement 55,2% et 31% de la couverture boisée. Des peuplements plus variés ponctuent également ce paysage, notamment des landes ou friches forestières (8%), des ripisylves (3,3%), ainsi que d'autres peuplements plus minoritaires.

Le graphique ci-après indique la proportion de chaque peuplement inclus dans l'aire d'étude.

Figure 24: Répartition des types de peuplement au sein de l'aire d'étude (Source : SDigit, 2011)

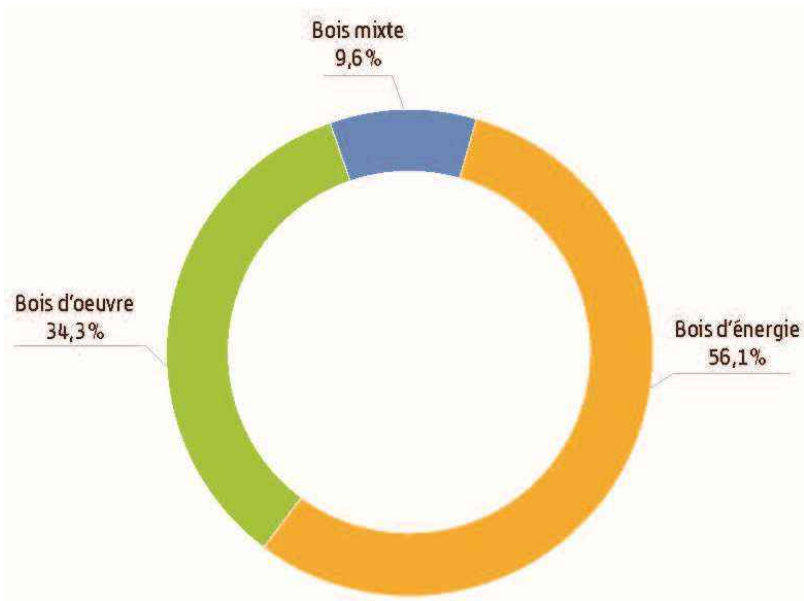


Un usage principalement orienté vers la production

Globalement, les parcelles sylvicoles de l'aire d'étude appartiennent au domaine privé. Aucun plan simple de gestion n'est applicable dans l'aire d'étude.

Au sein de l'aire d'étude, les parcelles sont majoritairement destinées à la production, répartie entre le bois d'œuvre, le bois d'énergie et le bois mixte. Au total, 80% de la surface boisée est dévolue à la production sylvicole, dont 56,1% est dédié à la production de bois d'œuvre.

Figure 25: Usage des parcelles de production au sein de l’aire d’étude (Source : SDigit, 2011)



On compte néanmoins quelques parcelles dont l'objectif est environnemental ou paysager (amélioration des insertions paysagères ou environnementale) ou de loisirs (permettant de découvrir la forêt en s’y promenant, en faisant de la randonnée à cheval ou à vélo). Par ailleurs, quelques parcelles ont été aménagées pour l’accueil du public, notamment au niveau de Lasgravette sur la commune de Roquefort et de Bergougnon sur la commune de Sérignac-sur-Garonne.

Tableau 26: Les surfaces forestières à usage non productif au sein de l’aire d’étude (ha) (Source : SDigit, 2011)

Communes	Loisirs	Paysager	Environnemental
Sérignac-sur- Garonne	0,6	0,5	0
Roquefort	0,3	8,7	0
Brax	0	4,1	0,7
Layrac	0	4,6	21
Moirax	0	8,7	14
Le Passage	0	3,9	4,5
Boé	0	2,6	0
Caudecoste	0	5,1	0
Colayrac-Saint- Cirq	0	2,4	0
Estillac	0	0,6	0
Fals	0	1,2	0
Saint- Colombre-en- Bruilhois	0	10,2	0
Sauveterre- Saint-Denis	0	0,2	0
Total	0,9	52,8	40,2

Par ailleurs, deux pépinières forestières sont présentes au sein de l’aire d’étude : la pépinière Vilmorin au Passage et la pépinière Carrère sur la commune de Sainte-Colombe-en-Bruilhois.

2.2.2.2. Les aménagements sylvicoles particuliers et le risque incendie

En raison du type de peuplement, de la densité des boisements et de la sécheresse qui sévit en été, le risque incendie est une préoccupation prioritaire sur le territoire.

Pour lutter contre ce risque, les aménagements présents sur le secteur géographique n°7 sont d’un seul type :

- Les points d’eau et réserves d’eau DFCI : la lutte contre les incendies nécessite l’utilisation de grandes quantités d’eau. Au-delà des réserves contenues au sein des véhicules spécialisés, des points d’eau sont présents dans l’aire d’étude afin de permettre une lutte quasi ininterrompue en situation de crise.

Tableau 27: Équipements pour la lutte contre les incendies au sein de l’aire d’étude (Source : Défense de la Forêt Contre les Incendies Aquitaine, 2012)

Communes	Nombre de réserve d'eau (DFCI)
Sérignac-sur-Garonne	0
Roquefort	4
Sainte-Colombe-en-Bruilhois	4
Brax	3
Estillac	1
Moirax	3
Colayrac-Saint-Cirq	0
Le Passage	1
Boé	2
Layrac	11
Sauveterre-Saint-Denis	1
Fals	0
Caudecoste	11
Saint-Nicolas-de-la-Balerme	0
Saint-Sixte	0
Total	41

Figure 26: Réserves d'eau au niveau du Marais sur la commune de Brax (Source : SNCF Réseau, 2012)



Les activités agricoles et sylvicoles : l'essentiel à retenir

Une agriculture de grande culture

Bien que l'organisation du territoire soit très influencée par la proximité de l'agglomération agenaise, l'activité agricole est importante sur le secteur géographique n°7, notamment à l'ouest et à l'extrême est.

La sylviculture est moins représentée et se concentre sur les coteaux au niveau de la commune de Moirax. On note l'existence de parcelles en arboriculture sur les communes de Sainte-Colombe-en-Bruilhois et de Sérignac-sur-Garonne et de parcelles viticoles sur Estillac.

Par ailleurs, la présence de crastes, connectées au réseau hydrographique, joue un rôle significatif dans le développement de la sylviculture et de l'agriculture et sont des réseaux à maintenir. Ils permettent par ailleurs le développement de certaines espèces floristiques et faunistiques spécifiques. Ces aspects du secteur géographique sont développés dans la partie 2.4 L'environnement naturel et biologique.

Quelques chiffres à retenir....

2 865 ha de Surface Agricole Utile (SAU)

68 sièges d'exploitations agricoles

Près de 2 ha de surface viticole

Près de 477 ha de surface forestière.

ELEMENTS GENERAUX

- Aire d'étude
- Limites communales
- Limite des secteurs géographiques
- Limites départementales
- Réseau hydrographique

ACTIVITÉS AGRICOLES

Les équipements agricoles

Le bâti

- Siège d'exploitation agricole avec habitation
- Autre siège d'exploitation agricole sans habitation ou non renseigné

Equipements agricoles

- Bâtiment de stockage
- Bâtiment de transformation/production
- Equipement majeur de stockage et de transformation (station fruitière, silo, coopérative, chai, pressoir ...)

Les systèmes d'irrigation et de drainage

- Parcelle irriguée et/ou drainée (y compris par des pivots d'irrigation)
- Aire d'influence des pivots d'irrigation
- Forage ou pompage agricole
- Réseau d'irrigation et de drainage

Convention d'usage des sols

- Épandage

Les types de production

- Arboriculture / vergers
- Maraîchage / légumes plein champ / fleurs
- Culture sous serre
- Viticulture (vin)
- Viticulture (raisin de table)
- Maïs semence
- Maïs
- Autres céréales et oléo-protéagineux
- Autre: terre labourable / jachère
- Prairies
- Non renseigné

Les labels et contrats

- Viticulture en Appellation d'Origine non plantée
- Viticulture en Appellation d'Origine plantée
- Agriculture et élevage en Appellation d'Origine
- Agriculture en IGP ou labellisé
- Parcelle agricole en culture biologique
- Aire de cultures sous contrat

ACTIVITÉS SYLVICOLES

- Activité de transformation du bois (Scierie, papeterie, usine de panneaux)
- Maison forestière
- Pépinière forestière

Documents de gestion

Forêt privée

- Plan simple de gestion
- Règlement type de gestion
- Code de bonnes pratiques sylvicoles

Forêt publique

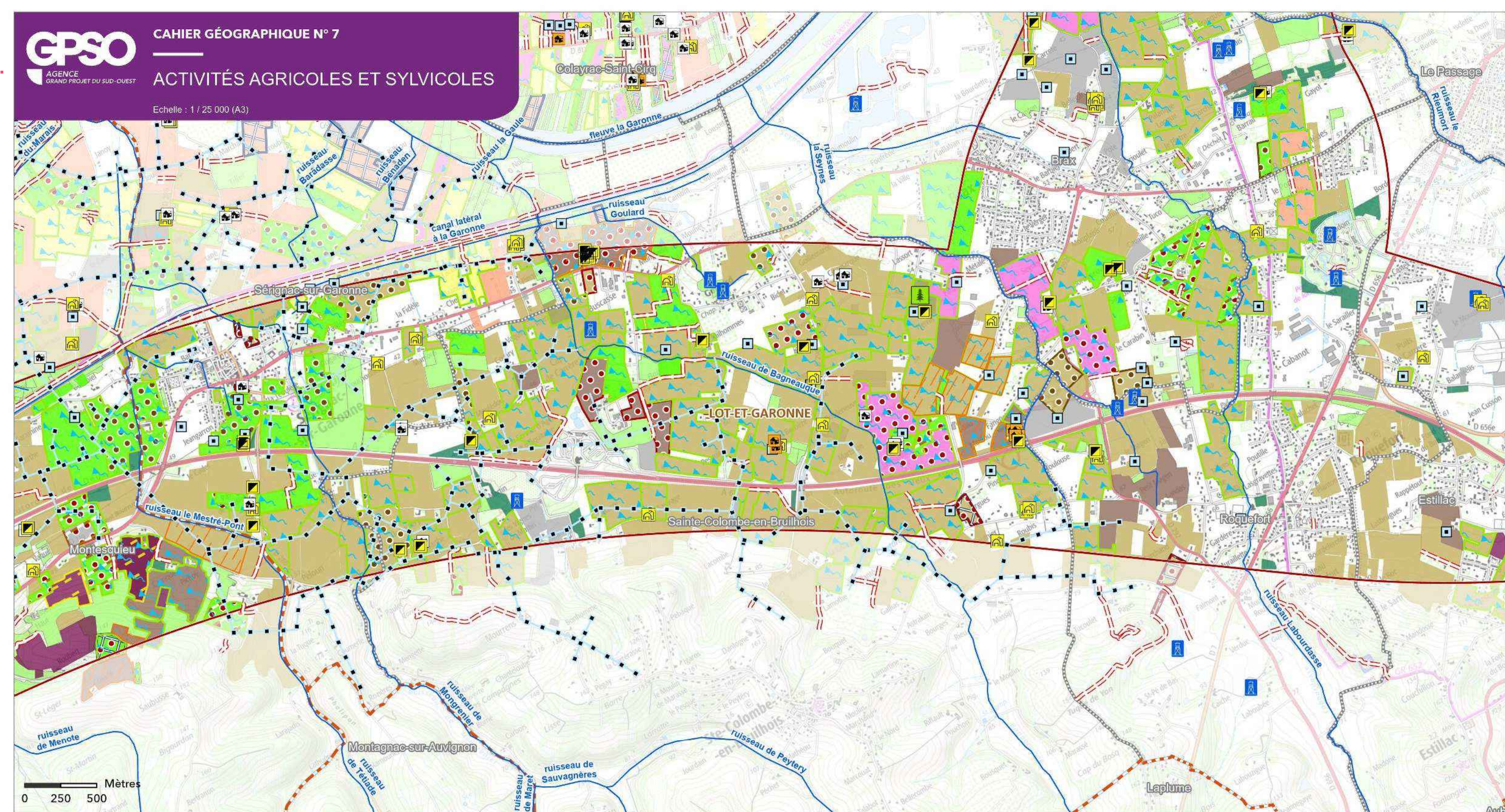
- Document d'aménagement

Objectif principal de la forêt

- Production
- Autres

LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Poste de secours et assimilé pour la lutte contre les incendies
- Prise et réserve d'eau pour la lutte et la protection contre les incendies
- Piste pour la lutte et la protection contre les incendies
- Chemin rural et forestier



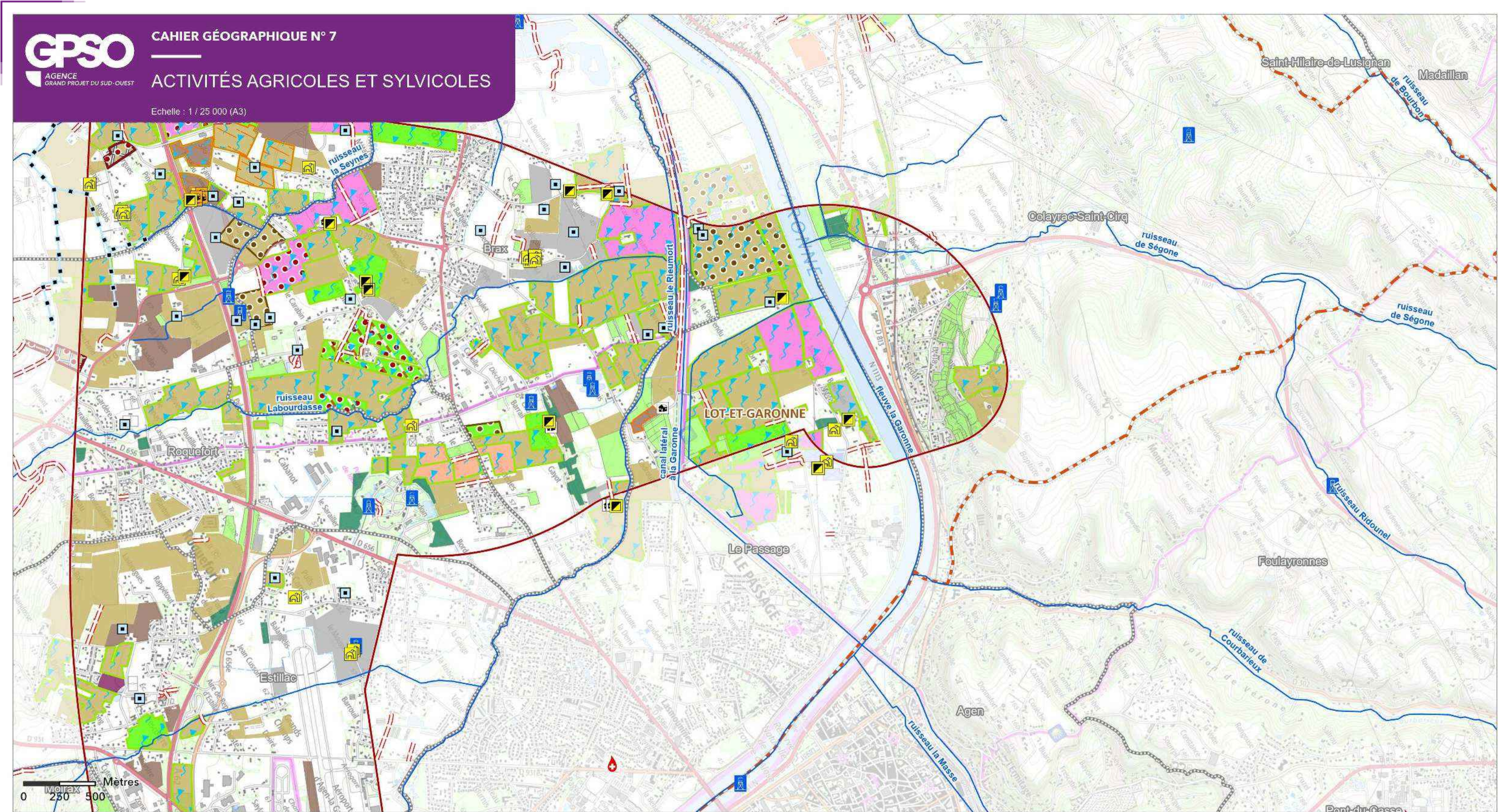
TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

Département du Lot-et-Garonne (47)

Secteur n°7 - Planche 1/4

	Aire d'étude		Siège d'exploitation agricole		Réserve d'eau		Parcelle irriguée
	Limite des secteurs géographiques		Autre siège d'exploitation		Réseau d'irrigation		Aire de culture sous contrat
	Limite départementale		Pompage agricole		Piste DFCI		Parcelle en culture bio
	Limite communale		Pépinière forestière		Piste équivalente DFCI		
	Cours d'eau				Epandage		





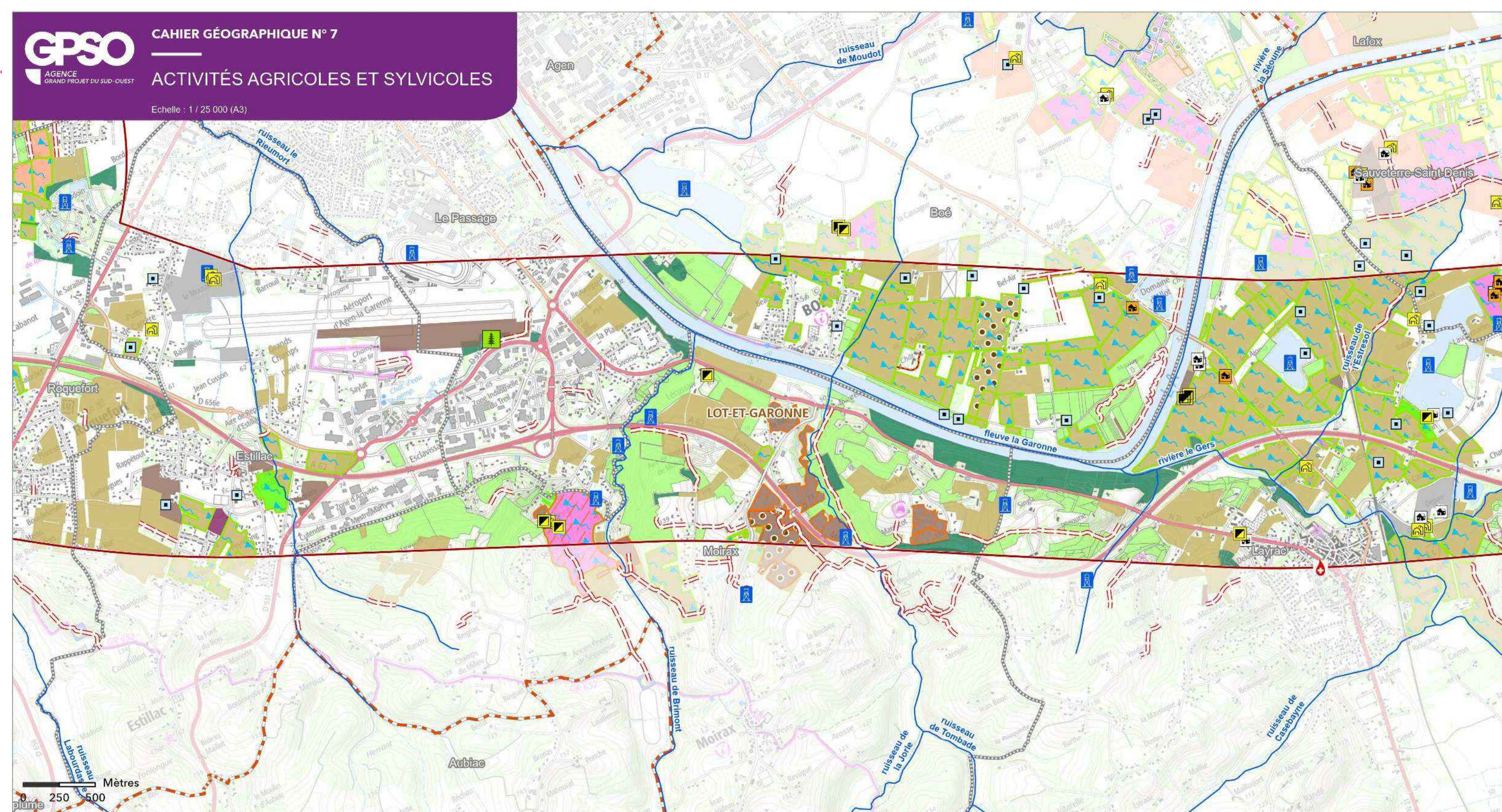
TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

Département du Lot-et-Garonne (47)

Secteur n°7 - Planche 2/4

- | | | | |
|-----------------------------------|-------------------------------|------------------------|------------------------------|
| Aire d'étude | Siège d'exploitation agricole | Poste de secours | Parcelle irriguée |
| Limite des secteurs géographiques | Autre siège d'exploitation | Réseau d'irrigation | Aire de culture sous contrat |
| Limite départementale | Pompage agricole | Piste DFCI | Parcelle en culture bio |
| Limite communale | Pépinière forestière | Piste équivalente DFCI | |
| Cours d'eau | Réserve d'eau | Epandage | |





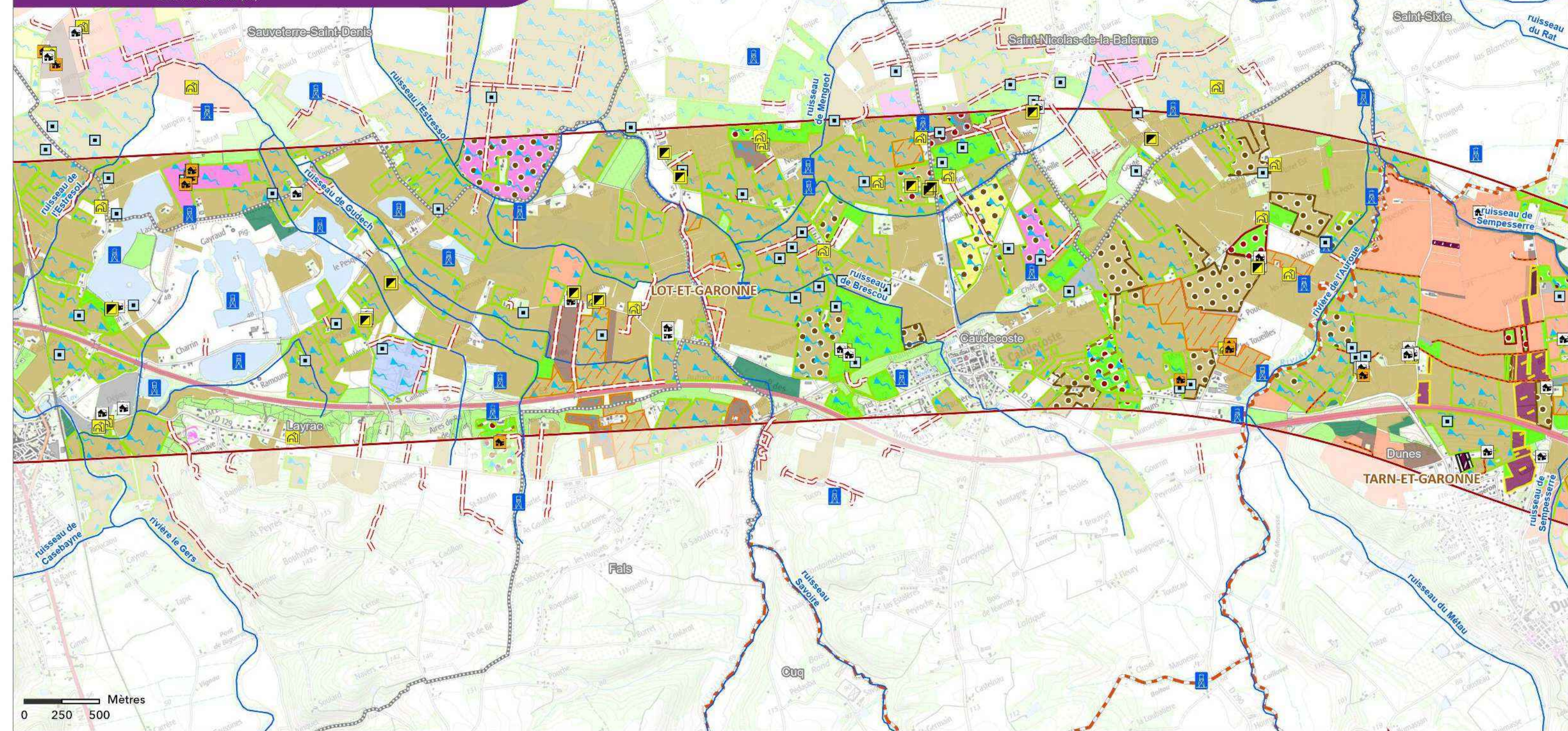
TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

Département du Lot-et-Garonne (47)

Secteur n°7 - Planche 3/4

Aire d'étude	Siège d'exploitation agricole	Poste de secours	Parcelle irriguée
Limite des secteurs géographiques	Autre siège d'exploitation	Chemin rural ou forestier	Aire de culture sous contrat
Limite départementale	Pompage agricole	Piste DFCI	Parcelle en culture bio
Limite communale	Pépinière forestière	Piste équivalente DFCI	
Cours d'eau	Réserve d'eau	Epandage	





TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

Département du Lot-et-Garonne (47)

Secteur n°7 - Planche 4/4

Aire d'étude	Siège d'exploitation agricole	Poste de secours	Epandage
Limite des secteurs géographiques	Autre siège d'exploitation	Chemin rural ou forestier	Parcelle irriguée
Limite départementale	Pompage agricole	Piste DFCI	Aire de culture sous contrat
Limite communale	Réserve d'eau	Piste équivalente DFCI	
Cours d'eau			



2.3. L’environnement physique

L’Ouest du secteur, de Sérignac-sur-Garonne à Agen présente un relief relativement plat (40 à 60 m NG F environ). Dans le secteur d’Agen, l’aire d’étude intercepte la Garonne et les coteaux situés en rive gauche où les altitudes atteignent 140 m NG F, notamment au niveau de Singlande sur la commune de Layrac. À l’Est d’Agen, on retrouve la plaine alluviale de la Garonne (50 à 100 m NGF).

2.3.1. Les documents de gestion

Le réseau hydrographique se développe autour des deux principaux cours d’eau du secteur : la Garonne et le Gers. Il permet le développement d’habitats remarquables spécifiques qui accueillent des espèces animales variées. Par ailleurs, le canal latéral à la Garonne, outre les enjeux écologiques qu’il peut représenter, est un site touristique très fréquenté.

Le secteur géographique n°7 est inclus en totalité dans le Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2022-2027 (présenté dans le volume 3de l’étude d’impact).

Le Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Vallée de la Garonne

Dans le secteur géographique n°7, il concerne toutes les communes.

Le SAGE de la Vallée de la Garonne, couvre une superficie de plus de 8200 km². Il s’étend sur 442 km, de la frontière espagnole à l’amont de l’agglomération bordelaise, et concerne plus d’1,5 million d’habitants. Le SAGE de la Vallée de la Garonne constitue un espace cohérent du point de vue hydrographique et hydrogéologique (nappes phréatiques associées au système de terrasses), un espace de développement économique et un axe de communication majeur entre les Pyrénées et l’Aquitaine. Le SAGE de la Vallée de la Garonne, a été approuvé le 21 juillet 2020.

Les enjeux du SAGE Vallée de la Garonne sont les suivants :

- Réduire les déficits quantitatifs actuels et anticiper les impacts du changement climatique pour préserver la ressource en eau souterraine, superficielle, les milieux aquatiques et humides et concilier l’ensemble des usages ;
- Développer les politiques intégrées de gestion et de prévention du risque inondation et veiller à une cohérence amont/aval ;
- Améliorer la connaissance, réduire les pressions et leurs impacts sur la qualité de l’eau tout en préservant tous les usages ;
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides de manière à préserver, les habitats, la biodiversité et les usages ;
- Favoriser le retour au fleuve, sa vallée, ses affluents et ses canaux pour vivre avec et le respecter (approche socio-économique, prix de l’eau, assurer un développement durable autour du fleuve) ;
- Améliorer la gouvernance pour mettre en œuvre le sage.

Le règlement du SAGE de la Vallée de la Garonne fixe des règles afin d’assurer la réalisation des objectifs définis dans le Plan d’Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) notamment les objectifs de bon état des masses d’eau requis par la Directive Cadre européenne sur l’Eau. Deux règles s’appliquent sur le territoire du SAGE Vallée de la Garonne :

- **Règle 1 : préserver les zones humides et la biodiversité** : Cette règle concerne les opérations et projets soumis à autorisation environnementale IOTA ou ICPE ou déclaration autre de la loi sur l’eau. Elle mentionne que ces éléments « ne peuvent entraîner la mise en péril ou la destruction partielle ou totale des zones humides identifiées ». Cette règle ne s’applique pas pour les projets DUP ou DIG. Toutefois, ces projets doivent démontrer qu’il n’y a pas de solution alternative. Il recherchera les mesures techniques appropriée destinée à réduire les impacts et les pertes de fonctionnalité. Pour les mesures de compensation, il est précisé une compensation à hauteur de 150% de la surface perdue. Elle devra se faire en priorité sur le bassin versant de la masse d’eau impactée ;
- **Règle 2 : limiter les ruissellements par temps de pluie** : Cette règle concerne les IOTA soumis à autorisation environnementale ou déclaration et les ICPE. Elle mentionne que ces éléments « sont interdits s’ils aggravent le risque inondation et ne permettent pas une gestion des eaux pluviales pour une pluie de temps de retour minimum 20 ans. Les installations donnant lieu à une imperméabilisation, doivent :
- Avoir un débit de fuite quantitatif inférieur ou égale au débit de fuite du milieu récepteur avant aménagement ;
- Respecter les prescriptions de rejets émises par les services de l’Etat.

Les techniques alternatives doivent être privilégiées et les dispositifs d’infiltrations doivent être compatibles avec les enjeux de protection des eaux souterraines.

Le Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Neste et Rivières de Gascogne :

Le SAGE est en cours d’élaboration et concerne les communes de Moirax, Layrac, Fals et Caudecoste. Il couvre une superficie de plus de 2200 km et s’étend des sources de la Neste au Sud jusqu’aux berges de la Garonne au Nord. L’aire d’étude de 2000 m se trouve en limite du périmètre du SAGE sans le traverser. De ce fait, ce SAGE ne sera pas développé plus précisément.

2.3.2. Les eaux souterraines

2.3.2.1. Les aquifères

Le secteur géographique n° 7 est caractérisé par la présence de cinq masses d’eau souterraines dont deux superficielles présentées ci-après.

Les alluvions de la Garonne moyenne entre Golfech et la confluence de Lot

Présentes de Sérignac-sur-Garonne à Saint-Sixte, ces alluvions forment des terrasses connectées entre elles, ou séparées par un talus molassique imperméable. Les basses terrasses sont les formations les plus récentes et représentent 5 à 10 m (sables, graviers et galets recouverts par des limons et argiles). Dans la vallée, elles occupent une bande d’environ 4 à 5 km de large.

Il s’agit d’aquifères superficiels dépourvus de recouvrement qui sont de fait très vulnérables aux pollutions de surface.

La molasse du bassin de la Garonne – Agenais et Gascogne

Présentes d’Estillac à Caudecoste, il s’agit d’alluvions anciennes graveleuses et de molasses des plateaux dans lesquelles s’intercalent des bancs calcaires. Ces bancs sont souvent karstifiés (formation de cavités due à l’érosion) formant donc des aquifères alimentés par infiltration directe des eaux de pluie. La présence de formations argileuses imperméables et d’un réseau hydrographique dense entaillant les plateaux isole les aquifères les uns des autres. Ces réservoirs se retrouvent perchés par rapport à la vallée et sont déconnectés des terrasses alluviales plus récentes.

L’absence de recouvrement imperméable sur les plateaux rend ces aquifères vulnérables vis-à-vis des pollutions de surface.

Tableau 28 : Masses d’eau souterraines au sein de l’aire d’étude (Source : SDAGE Adour-Garonne 2022-2027)

N° de la masse d’eau	Nom de la masse d’eau	Catégorie de la masse d’eau	Surface totale Km²	Type de la masse d’eau	Communes concernées
FG020D	Alluvions de la Garonne moyenne entre Golfech et la confluence du Lot	Affleurante	250	Alluvial	Toutes les communes du secteur géographique n°7
FG043D	Molasses du bassin de la Garonne - Agenais et Gascogne	Affleurante	6873	Imperméable	Le Passage Colayrac-Saint-Cirq Moirax Roquefort Layrac Fals Estillac Sainte-Colombe-en-Bruilhois Sérignac-sur-Garonne Caudecoste

N° de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de la masse d'eau	Surface totale Km²	Type de la masse d'eau	Communes concernées
FG080C	Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif Sud	Majoritairement captive	16999	Dominante sédimentaire	Toutes les communes du secteur géographique n°7
FG113	Eocène supérieur captif du Nord du Bassin aquitain	Majoritairement captive	6220	Dominante sédimentaire	Le Passage Boé Colayrac-Saint-Cirq Moirax Roquefort Layrac Sauveterre-Saint-Denis Estillac Sainte-Colombe-en-Bruilhois Sérignac-sur-Garonne Brax
FG114	Eocène inférieur et moyen captif du Nord du Bassin aquitain	Majoritairement captive	15053	Dominante sédimentaire	Le Passage Boé Colayrac-Saint-Cirq Moirax Roquefort Layrac Estillac Sainte-Colombe-en-Bruilhois Sérignac-sur-Garonne Brax

2.3.2.1. La qualité des eaux souterraines

Des nappes d'eau menacées par l'agriculture

L'aquifère des alluvions de la Garonne moyenne entre Golfech et la confluence du Lot, dont l'état quantitatif est bon, montre un mauvais état qualitatif. L'objectif de bon état global, au sens du SDAGE Adour-Garonne, est d'ailleurs repoussé à 2027. Cet aquifère subit des pressions, relatives à la qualité et la quantité de la masse d'eau, principalement liées à l'occupation agricole.

L'aquifère des molasses du bassin de la Garonne présente un bon état d'un point de vue quantitatif et un mauvais état qualitatif. Son objectif de bon état global au sens du SDAGE Adour-Garonne est fixé à 2027. Les pressions, relatives à la qualité de cet aquifère, sont inhérentes à l'occupation agricole des sols et à la présence d'élevage.

Tableau 29: Etat des masses d'eau souterraines au sein de l'aire d'étude (Source : SDAGE Adour-Garonne 2022-2027)

N° de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif d'état			État	
		Global	Quantitatif	Chimique	Quantitatif	Chimique
FG020D	Alluvions de la Garonne moyenne entre Golfech et la confluence du Lot	2027	2015	2027	Bon état	Mauvais état (Pollutions diffuses)

N° de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif d'état			État	
		Global	Quantitatif	Chimique	Quantitatif	Chimique
FG043D	Molasses du bassin de la Garonne - Agenais et Gascogne	2027	2015	2027	Bon état	Mauvais état (Pollutions diffuses)
FG080C	Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif Sud	2027	2027	2015	Mauvais état (Déséquilibre prélèvement / ressource)	Bon état
FG113	Eocène supérieur captif du Nord du Bassin aquitain	2021	2021	2015	Bon état	Bon état
FG114	Eocène inférieur et moyen captif du Nord du Bassin aquitain	2027	2027	2015	Mauvais état (Déséquilibre prélèvement / ressource)	Bon état

Les pressions subies par chaque masse d'eau sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 30: Pressions subies par les masses d'eau souterraines (Source : SDAGE Adour- Garonne 2022- 2027)

N° de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Pressions de la masse d'eau			
		Nitrates d'origine agricole	Prélèvements d'eau	Phytosanitaire	Sites industriels ou décharges
FG020D	Alluvions de la Garonne moyenne entre Golfech et la confluence du Lot	Oui	Non	Oui	/
FG043D	Molasses du bassin de la Garonne - Agenais et Gascogne	oui	Non	Oui	/
FG080C	Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif Sud	non	Oui	Non	/
FG113	Eocène supérieur captif du Nord du Bassin aquitain	non	Non	Non	/
FG114	Eocène inférieur et moyen captif du Nord du Bassin aquitain	non	oui	Non	/

2.3.2.2. La piézométrie des aquifères

Compte tenu des enjeux particuliers, une expertise hydrogéologique a été réalisée par le bureau d'étude Antéa dans le but de déterminer les zones à enjeux hydrogéologiques. Elle a accompagné les différentes phases d'études et décisions prises pour le projet, pour répondre à la démarche fixée par le Ministère dans son courrier du 27 septembre 2010 pour les études du

projet GPSO et le choix du fuseau de passage des nouvelles infrastructures, avec pour objectif la recherche « des solutions assurant la préservation de la ressource en eau potable ».

Dans ce cadre, un suivi hydrogéologique a été réalisé sur les masses d’eau à enjeux entre 2013 et 2014 et complété en mars 2015.

Le secteur 7 regroupe 2 masses d’eau concernées par le suivi hydrogéologique :

- Alluvions de la Garonne moyenne entre Golfech et la confluence du Lot (FG020D) ;
- Molasses du bassin de la Garonne - Agenais et Gascogne (FG043D).

Les résultats sont les suivants.

Alluvions de la Garonne moyenne entre Golfech et la confluence du Lot (FG020D) :

Présentation générale :

La morphologie particulière des alluvions de la Garonne en terrasses étagées peut impliquer des discontinuités piézométriques. Ces terrasses constituent un ensemble hydraulique interdépendant et logiquement en relation : déversement des niveaux supérieurs vers les inférieurs par drainance verticale, existence de sources et cheminement des cours d’eau naissant depuis les niveaux supérieurs.

Sur le tronçon amont, de Saint-Jory (31) à Vianne (47), les échanges hydrauliques avec le substratum molassique, relativement peu perméable, sont d’autant plus limités ou du moins complexes à quantifier.

Suivi piézométrique :

A partir des suivis piézométriques réalisés sur cette portion du tracé, la tendance générale suivante est observée :

- la piézométrie des ouvrages captant la première nappe est influencée par la topographie ; les écarts de profondeur peuvent donc être conséquents (3 à 10 mètres),
- la variation annuelle est de 1,5 mètre en moyenne avec des remontées plus importantes pour la période 2013-2014 caractérisée par une pluviométrie élevée,
- les hautes eaux sont atteintes entre février et avril et les basses eaux entre les mois d’octobre et janvier selon les points considérés.

Molasses du bassin de la Garonne - Agenais et Gascogne (FG043D) :

Présentation générale :

La grande unité molassique qui encadre la plaine de la Garonne est un domaine sans grand système aquifère individualisé du fait de la discontinuité des faciès lithologiques dans l’espace. Des nappes peu étendues peuvent être rencontrées localement dans des lentilles plus perméables (sableuses ou carbonatées) de la formation.

Les aquifères existants sont majoritairement captifs sans échanges significatifs avec la surface.

Suivi piézométrique :

Le suivi permet de dresser les constats suivants :

- cet horizon aquifère présente des niveaux piézométriques très irréguliers allant de 1 à 20 mètres de profondeur,
- cette forte variabilité est également observable sur les battements inter-saisonniers : certains ouvrages montrent des fluctuations de moins d’un mètre, tandis que d’autres présentent des variations de plus de 10 mètres.

L’irrégularité des résultats obtenus suite aux campagnes de mesures témoigne de l’hétérogénéité du système aquifère molassique. Il s’agit en effet d’un système multicouche, au sein duquel plusieurs niveaux de sensibilité à la pluviométrie ou d’échanges par drainance verticale sont notables.

En effet, certains horizons et nappes, proches de la surface, sont très réactifs aux précipitations : les évènements pluviométriques de 2013 et 2014 induisent des variations plus marquées que celles qui pourraient être notées pour des périodes s’approchant des valeurs normales de précipitation.

De plus, la profondeur des points d’eau et l’absence de données sur l’équipement des ouvrages suivis ne permettent pas systématiquement d’établir quel horizon de ce système aquifère multicouche est réellement capté.

2.3.2.3. Les usages des eaux souterraines

L’alimentation en eau potable

Selon l’étude de synthèse des données relatives aux captages d’eau potable réalisée par EGIS de mars 2024, les forages concernés par l’aire d’étude sont présentés dans le tableau suivant :

Captage AEP	Dept	Commune	Date AP	Commentaire
Forage de Rouquet 1 0470000000013	LOT-ET-GARONNE	AGEN	22/10/2007	/
Forage de Rouquet 2 04700000000771	LOT-ET-GARONNE	AGEN	22/10/2007	L'AP DUP de Rouquet 1 semble contenir des infos pour Rouquet 2 sans que ce captage ne soit directement ciblé dans le titre de l'arrêté préfectoral du 22/10/2007
Forage de Brax 04700000000080	LOT-ET-GARONNE	BRAX	05/02/1997 05/01/2012	AP portant renouvellement de l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau prélevée en vue de la consommation humaine du forage de Brax du 5 janvier 2012
Forage de Sérignac 04700000000189	LOT-ET-GARONNE	SERIGNAC SUR GARONNE	05/02/1997	Forage situé non loin du projet de construction d'une nouvelle usine
Puit de Lagrange 04700000000058	LOT-ET-GARONNE	SERIGNAC SUR GARONNE	01/01/1949	Sur le site de l'ARS, ce captage pointe vers le même AP DUP que celui du forage de Sérignac sur Garonne

A noté que sur cette aire d’étude, un périmètre de protection rapprochée est présent. Il concerne la prise d’eau de Sivoizac sur la commune Le Passage (AP du 31/01/2017). IL s’agit d’un prélèvement d’eau dans la Garonne.

Les puits, forages et sources autres que l’AEP public

Selon l’étude Antéa de 2013 et l’agence de l’eau Nouvelle-Aquitaine, les captages autres que l’AEP public sont répertoriés par commune dans le tableau ci-dessous.

Tableau 31: Puits et sources privés présents dans l’aire d’étude de 2000m (Source : SIEGA 2024, Antea 2013)

Communes	Puits et sources à usage...			
	AEP privé	Industrie et activité économiques	Agricole	Autre
Boé	-	-	6	-
Brax	3	1	26	23
Caudecoste	2	-	36	12
Colayrac-Saint-Cirq	-	-	1	9
Estillac	-	-	5	15
Layrac	5	-	14	28
Le Passage	-	-	10	9
Moirax	-	-	-	7
Roquefort	-	-	8	36
Sainte-Colombe-en-Bruilhois	3	-	18	28
Saint-Nicolas-de-la-Balerme	-	-	5	-
Sauveterre-Saint-Denis	-	-	2	-
Sérignac-sur-Garonne	-	-	5	2
TOTAL	13	1	136	169

Nota : la catégorie « autres » regroupe les fossés de drainage, les eaux de surface, les piézomètres, les puits et sources non déterminés, non utilisés ou abandonnés.

2.3.3. Les eaux superficielles

Le secteur géographique n° 7 est majoritairement sillonné par la Garonne et ses affluents, dont le Gers. Au sein de l’aire d’étude, douze cours d’eau du secteur sont des affluents rive gauche de la Garonne, deux affluents sont situés en rive droite.

Sur la commune de Layrac, la grande majorité des cours d’eau sont des affluents rive droite du Gers.

Par ailleurs, le Canal latéral à la Garonne est également présent au sein de l’aire d’étude sur les communes de Sérignac-sur-Garonne et du Passage.

2.3.3.1. Les cours d’eau de l’aire d’étude

16 cours d’eau traversent l’aire d’étude.

La figure suivante illustre le ruisseau de Labourdasse sur la commune de Roquefort.

Figure 27: Ruisseau de Labourdasse au niveau de son rétablissement le long de l’A62 sur la commune de Roquefort (Source : Egis)



Tableau 32: Liste des cours d'eau affluent de la Garonne présents sur le secteur géographique n° 7

Cours d'eau	Nature du cours d'eau	Localisation dans le secteur géographique et caractéristiques	SAGE concerné(s)
Ruisseau le Mestré-Pont	Permanent	Communes de Montesquieu et Sérignac-sur-Garonne Le ruisseau de Mestré-Pont, long de 10,2 km, prend source sur la commune de Montagnac-sur-Auvignon. À l'amont, ce cours d'eau, large de 1,80 m, est peu sinueux et présente une végétation aquatique peu dense. Le ruisseau est bordé de berges naturelles composées de prairies et de forêt. La densité des habitats aquatiques est moyenne. A l'aval, au nord de Peloun, la sinuosité du ruisseau est nulle. Il présente une végétation de densité moyenne. Les berges ont perdu leur aspect naturel. Les rives sont entretenues et dans la majorité, occupées par des cultures. La densité des habitats aquatiques est faible. L'amont comme l'aval, plus touché par les modifications agricoles, présentent des enjeux faibles (ruisseau recalibré).	Ruisseau du Mestré-Pont dans sa partie aval (Source : Egis, 2014) 
Ruisseau de Mongrenier	Permanent	Commune de Sérignac-sur-Garonne et Sainte-Colombe-en Bruilhois Débutant son parcours sur la commune de Moncaut au sud de Sainte-Colombe-en-Bruilhois, ce cours d'eau conflue avec le Mestré-Pont (en rive droite) après plus de 9 km. Peu artificialisé et présentant une faible sinuosité et un colmatage important, la diversité des habitats qu'il abrite est moyenne. A l'amont de l'a62, ses rives sont essentiellement occupées par des parcelles agricoles. À l'aval de l'autoroute, le ruisseau de Mongrenier sillonne un environnement plus urbanisé.	SAGE de la vallée de la Garonne Ruisseau de Mongrenier (Source : Egis, 2014) 
Ruisseau de Bagneauque et son affluent le ruisseau de Goulard	Permanent	Communes de Sainte-Colombe-en-Bruilhois et de Sérignac-sur-Garonne Ce ruisseau prend source au Sud de la commune de Sainte-Colombe-en-Bruilhois et après s'être écoulé sur près de 9,5 km, il conflue avec le ruisseau de Benaden. Avec une sinuosité et une diversité des habitats faibles et une artificialisation moyenne, ce cours d'eau présente cependant une grande diversité de végétation aquatique ainsi qu'un colmatage moyen. On note qu'il est, par endroit très végétalisé et qu'il s'élargit après avoir traversé le Canal Latéral à la Garonne. Le ruisseau de Bagneauque présente un affluent en rive droite d'une longueur de moins de 2 km : il s'agit d'un cours d'eau peu sinueux et artificialisé longé de quelques retenues d'eau au nord du lieu-dit Goulard.	SAGE de la vallée de la Garonne Ruisseau de Bagneauque (Source : Egis, 2014) 

Cours d'eau	Nature du cours d'eau	Localisation dans le secteur géographique et caractéristiques	SAGE concerné(s)
Ruisseau de Seynes	Permanent	Commune de Sérignac-sur-Garonne, Brax et Roquefort Ce cours d'eau prend sa source sur la commune de roquefort au niveau de petit Magen ; on notera la présence en tête de cours d'eau d'un petit affluent en rive gauche (1 km de long environ). Il présente de faibles sinuosité et diversité d'habitats. L'artificialisation du lit est moyenne et les berges sont principalement occupées par des cultures (végétation arborée et herbacée).	SAGE de la vallée de la Garonne Ruisseau de Seynes (Source : Egis, 2014°) 
Ruisseau de Labourdasse	Permanent	Commune de Roquefort, Brax et Le Passage Ce cours d'eau peu sinueux de 12,2 km de long se situe en rive gauche de la Garonne. Présent en secteur agricole, il a subi des modifications physiques (surtout en aval, avec un lit rectiligne et de hautes berges) et semble être exposé à de forts étiages. Le ruisseau de Labourdasse possède toutefois une granulométrie diversifiée et une ripisylve dense en amont du tronçon où les berges ont un aspect beaucoup plus naturel.	SAGE de la vallée de la Garonne Ruisseau de Labourdasse (Source : Egis) 
Ruisseau du Rieumort	Permanent	Commune de Brax, Roquefort, Le Passage et Estillac Prenant sa source à proximité de l'hippodrome sur la commune de Le Passage, ce cours d'eau, long de 6,6 km présente une faible sinuosité ainsi qu'une faible diversité des habitats. Malgré sa situation en milieu urbain, son lit semble peu artificialisé.	SAGE de la vallée de la Faronne Ruisseau du Rieumort (Source : Asconi) 

Cours d'eau	Nature du cours d'eau	Localisation dans le secteur géographique et caractéristiques	SAGE concerné(s)
Le ruisseau de Ringuet	Intermittent	Communes d’Estillac et Moirax Le ruisseau du Ringuet est situé dans une zone vallonnée dans le premier quart du linéaire concerné. Il y apparaît avec une largeur en eau faible mais avec des substrats et des écoulements diversifiés, bénéficiant de la présence d’une ripisylve assez dense. La partie aval se perd ensuite en milieu agricole et subit diverses atteintes notamment agricoles. Il prend alors la forme d’un fossé agricole en bordure de champs et devient à sec avant la confluence avec le ruisseau de Rieumort.	SAGE de la vallée de la Garonne Ruisseau du Ringuet (Source : Asconit) 
Le ruisseau de Brimont	Permanent	Communes d’Estillac, Le Passage et Moirax Le ruisseau de Brimont prend sa source sur la commune de Laplume-en-Bruilhois. Long de 14,8 km, il sillonne dans une zone encaissée et fortement boisée par des feuillus. La ripisylve et l’environnement proche de ce ruisseau sont très naturels. Par contre au niveau aquatique, le Brimont semble concerné par les sévères étiages et présente un lit mineur creusé. Les berges sont hautes et les racinaires sont souvent hors d’eau, réduisant l’habitabilité de ce cours d’eau pour la faune aquatique.	SAGE de la vallée de la Garonne Ruisseau du Brimont (Source : Asconit) 
Le ruisseau de la Jorle	Permanent	Communes de Layrac et Moirax Long d’environ 7 km, ce cours d’eau prend sa source au niveau de la commune de Layrac. Peu sinueux et présentant des berges très peu artificialisées (arborées à herbacées), il conflue avec la Garonne en rive gauche.	SAGE de la vallée de la Garonne

Cours d'eau	Nature du cours d'eau	Localisation dans le secteur géographique et caractéristiques	SAGE concerné(s)
Le ruisseau de l'Estressol	Permanent	Communes de Sauveterre-Saint-Denis et de Layrac Localisé dans la plaine agricole au Sud de la Garonne, le ruisseau de l'Estressol est un affluent direct de ce fleuve en rive gauche. Dans la partie aval, il a subi beaucoup de transformations, l'apparentant à un fossé agricole pouvant être complètement bétonné (berge et fond sur une longue longueur). En remontant vers l'amont, la ripisylve réapparaît et les écoulements deviennent moins homogènes. Le ruisseau retrouve une apparence plus naturelle, avec quelques habitats présents.	SAGE de la vallée de la Garonne Ruisseau de l'Estressol (Source : Asconit) 
le ruisseau de Mengeot et son affluent	Intermittent	Commune de Caudecoste et Saint-Nicolas-de-la-Balerm Ce petit cours d'eau, long de 3,5 km environ, se développe en rive gauche de la Garonne au sein de la plaine alluviale de cette dernière. Fortement artificialisé et non sinueux, il présente une diversité d'habitat très peu variée.	SAGE de la vallée de la Garonne Ruisseau de Mengeot (Source : Egis, 2014) 
Le ruisseau de Brescou	Intermittent	Commune de Caudecoste Depuis sa source (Jouepique) jusqu'à sa confluence avec le ruisseau de Mengeot, ce cours d'eau, non sinueux, présente une forte artificialisation de son lit. Les habitats y sont peu diversifiés.	SAGE de la vallée de la Garonne
Le ruisseau de l'Auroué	Permanent	Communes de Caudecoste et Donzac L'Auroué est une rivière de taille moyenne qui a subi par secteur une influence agricole (recalibrage, pompage). En plus de l'effet du franchissement par l'autoroute (buses), quelques seuils sont présents, limitant la continuité écologique au niveau piscicole. En aval de l'aire d'étude, le cours d'eau apparaît plus naturel avec des habitats diversifiés et une ripisylve plus développée. L'Auroué se jette dans la Garonne environ 3 km en aval de l'aire d'étude.	SAGE de la vallée de la Garonne
Le ruisseau de Ségone	Permanent	Communes de Colayrac-Saint-Cirq Ce cours d'eau, affluent rive droite de la Garonne, d'une longueur de 13,1 km est légèrement sinueux et montre une faible artificialisation de son lit. La diversité des habitats est moyenne.	SAGE de la vallée de la Garonne

Cours d'eau	Nature du cours d'eau	Localisation dans le secteur géographique et caractéristiques	SAGE concerné(s)
Ruisseau de l'Estressol	Intermittent sur sa partie aval Permanent à l'approche de l'a62	Communes de Layrac Peu sinueux, ce cours d'eau sillonne, sur plus de 6 km, la plaine alluviale de la Garonne. Ces berges sont essentiellement occupées par des parcelles en culture. A l'approche de l'a62, le cours est artificialisé et vient longer l'autoroute par le nord avant de confluer avec le Gers (rive droite).	SAGE de la vallée de la Garonne
Ruisseau de Gudech	Intermittent	Commune de Layrac La cours de Gudech se développe au sein de la plaine alluviale de la Garonne. Très artificialisé, sa sinuosité est nulle et il présente une diversité d'habitats faible.	SAGE de la vallée de la Garonne



Des classements spécifiques

La classification suivant l’article L214-17 du Code de l’environnement (arrêté du 7 octobre 2013) est présentée ci-après.

Les cours d’eau classés en liste 1 sont les suivants :

- La Garonne à l’aval du Barrage du Plan d’Arem y compris l’estuaire de la Gironde et son débouché ;
- Le Gers à l’aval de sa confluence avec la Gèze ;
- L’Auroué ;

Les cours d’eau classés en liste 2 sont les suivants :

- La Garonne du seuil de Beauregard (inclu) à l’aval de la chaussée du Bazacle ;
- Le Gers : à l’aval du seuil de Reppassac (exclu) ;
- L’Auroué : tout le cours.

Pour les cours d’eau sur la liste 1, il est interdit de créer des obstacles nouveaux à la continuité écologique et les ouvrages existants doivent être mis aux normes lors du renouvellement de leur concession ou autorisation.

Pour les cours d’eau sur la liste 2, la circulation des poissons migrateurs et un transport suffisant des sédiments doivent être assurés (dans les 5 ans après publication des listes pour les ouvrages existants).

Les axes de grands migrants amphihalins du SDAGE Adour-Garonne 2022-2027

Les axes migrants amphihalins sont des axes de cours d’eau susceptibles d’accueillir les espèces comme l’anguille européenne, l’alose feinte et la lamproie marine. Ces zonages permettent de porter à connaissance les enjeux liés à la migration des poissons amphihalins afin qu’ils soient pris en compte dans les projets.

Trois cours d’eau au sein de l’aire d’étude ont été identifiés en tant qu’axe migrant :

- La Garonne : à l’aval du barrage du Plan d’Arem, y compris l’estuaire de la Gironde et son débouché maritime ;
- Le Gers : à l’aval du seuil du Moulin de Labarthe (commune de Fleurance) ;
- Rivière de l’Auroué : Tout le cours.

Ces cours d’eau permettent d’assurer une liaison entre la Garonne et le réseau hydrographique plus en amont, ce qui est mis en avant par les études des trames verte et bleue. A noter que l’espèce cible en question est l’Anguille.

A noter que la Garonne fait partie du périmètre du PLANs de GEStion des POissons MIgrateurs (PLAGEPOMI) réalisé à l’échelle du bassin Adour-Garonne.

Les réservoirs biologiques

Les réservoirs biologiques sont définis par la Loi sur l’Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA, art. L214-17 du Code de l’environnement) et identifient les cours d’eau (ou portions de cours d’eau) nécessaires au maintien ou à l’atteinte du bon état écologique de l’ensemble des cours d’eau d’un bassin versant.

Dans l’aire d’étude, on ne recense aucun réservoir biologique au titre de la LEMA.

2.3.3.2. Les grands cours d’eau

La Garonne et le Gers

Deux grands cours d’eau traversent l’aire d’étude dans le secteur géographique n°7. Ils ont fait l’objet d’études hydrauliques spécifiques comprenant la modélisation des écoulements actuels en cas de crue (ou « évènement »), à partir du logiciel TELEMAC. Il s’agit de:

- La Garonne sur les communes de Colayrac-Saint-Cirq et du Passage ;
- Le Gers et la Garonne sur les communes de Layrac et Caudecoste.

La Garonne

Sur ce secteur, la Garonne, large de 150 m, est située à plus de 150 km de l’embouchure de la Gironde et de sa confluence avec la Dordogne.

L’analyse du secteur met en évidence :

- Un lit majeur essentiellement rural, un petit secteur boisé borde d’ailleurs la Garonne en amont de Saint-Hilaire de Lusignan ;
- La présence de secteurs urbains en amont (commune de Le Passage et une partie d’Agen) et en rive droite (communes de Colayrac-Saint-Cirq et Saint-Hilaire de Lusignan) représentant les principaux enjeux ;
- La présence de quelques gravières en rive gauche au niveau de Colayrac-Saint-Cirq.

Les ouvrages ayant une influence hydraulique sur les écoulements sont les suivants :

- Pont-canal sur la Garonne ;
- Des digues en bordure de lit mineur :
 - Sur les rives droite et gauche en amont (protection d’Agen et de la commune « Le Passage ») ;
 - En rive droite (protection de Colayrac-Saint-Cirq).
- Le Canal latéral à la Garonne en rive gauche en remblai par rapport au terrain naturel :
 - Tous les franchissements routiers se font par-dessus le canal,
 - 3 petits cours d’eau passent sous le canal dans l’aire d’étude ;

Figure 28: Digue de protection de la commune du Passage (Source : Artelia, 2012)



Figure 29: La Garonne à Boé (Source : Asconit Consultant)



- L'ancien canal (aujourd'hui comblé) reliant la Garonne au canal latéral est lui aussi en remblai par rapport au terrain naturel ;
- Voie ferrée en rive droite:
 - Elle se situe à 3 ou 4 mètres au-dessus du terrain naturel et reste donc hors d'eau pour une crue centennale,
 - Tous les franchissements routiers se font par-dessus la voie ferrée, excepté pour la RN1021,
 - 6 franchissements sous la voie ont été aménagés pour des petits ruisseaux sur le linéaire de notre modélisation ;
- Une route en remblai en rive droite de Garonne en aval de Colayrac-Saint-Cirq ;
- Un seuil en lit mineur : le seuil de Beauregard, en état délabré.

La modélisation hydraulique a été réalisée à partir des données suivantes (en partie issues d'études existantes, réalisées sur la zone concernée, dans le cadre d'autres projets) :

- La localisation des laisses de crues remise par la Direction Départementale des Territoires du Lot-et-Garonne ;
- Une campagne de levés Laser Aéroporté réalisée spécifiquement pour les études liées au projet de lignes nouvelles par la société FIT Conseil ;
- Des levés topographiques réalisés par la société S.G.E.A le 11 mai 2012 ;
- Les éléments concernant le PPRI Garonne remis par la DDT 47.

Un modèle unique du système lié à la Garonne a été mis en œuvre. L'emprise du modèle s'étend depuis le Pont de Pierre au droit d'Agen jusqu'en aval de St-Hilaire de Lusignan, soit 11,30 km de linéaire de la Garonne. De plus, les emprises latérales (4 km de large en moyenne) vont au-delà de la zone inondable définie dans le PPRI Garonne et correspondant à une crue centennale.

Quatre configurations ont été retenues :

- Évènement 1 : crue de 1930 ;
- Évènement 2 : crue de 1952 ;
- Évènement 3 : crue de 2003 ;
- Évènement 4 : crue de référence de 1875.

Crues		Débit de crue de la Garonne (m³ /s)	Niveau en aval (m NGF)
Crues de calage	1930	7 700	43,3
	1952	6 500	42,5
	2003	4 700	40,4
Crue de référence	1875	8 500	43,8

Figure 30: Niveaux d'eau maximaux- crue de référence 1875 (Source : Artelia, 2012)

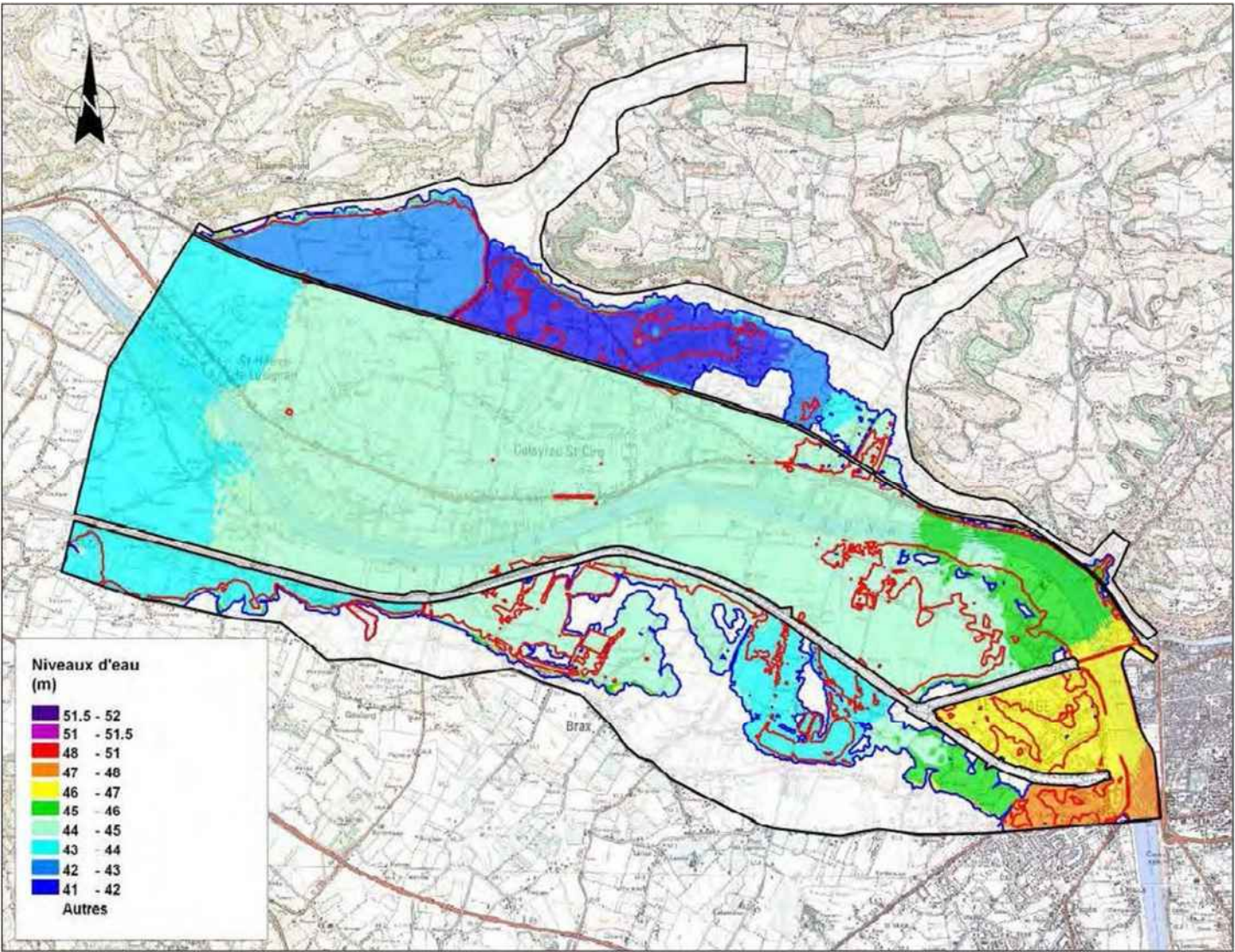
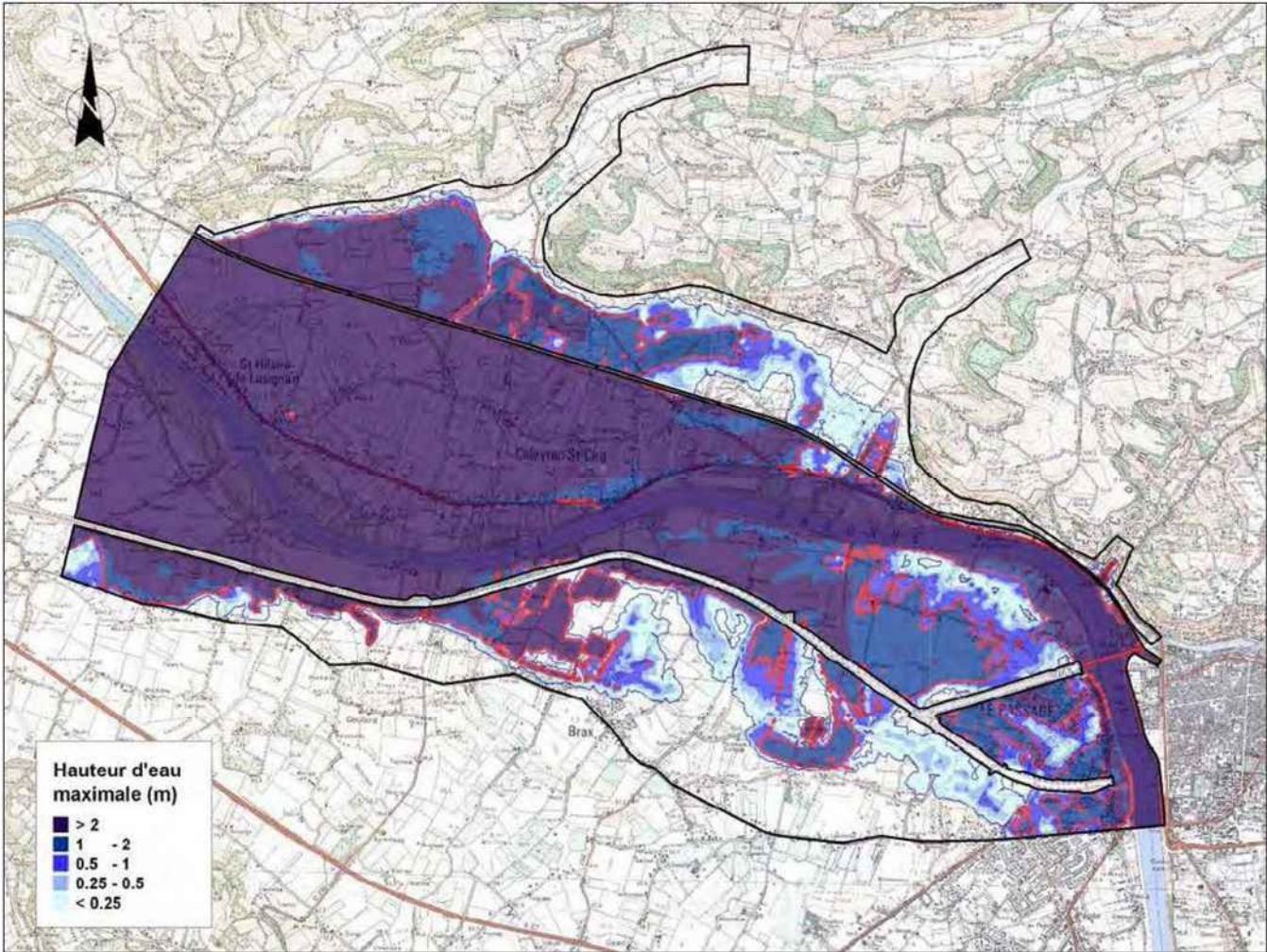


Figure 31: Hauteurs d'eaux maximales- crue de référence 1875 (Source : Artelia, 2012)



Le Gers

La rivière Gers, dont la confluence avec la Garonne est au sein de l’aire d’étude, présente un linéaire de 176 km et une superficie de bassin versant d’environ 1 230 km².

L’analyse du secteur met en évidence :

- Le lit mineur du Gers présentant une largeur d’environ 30 m ;
- Le lit mineur du Gers relativement encaissé, en amont du lieu-dit Monseigne (en dehors de l’aire d’étude, au Sud). La vallée s’élargit ensuite progressivement.
- Une zone basse en amont du seuil de Layrac en direction de l’A62 (secteur Dépau) constituant un secteur d’écoulements préférentiels lors de crues du Gers ;
- Un pont au niveau du franchissement de la route D17.

Le lit majeur du Gers présente une occupation des sols plutôt rurale. Les principaux enjeux sur le secteur sont la commune de Layrac ainsi que les lieux dits le Cantayre, Dépau et las Cabanes.

Plusieurs ouvrages hydrauliques sont présents sur l’aire d’étude.

Quatre sont localisés sur le lit mineur :

- Un seuil en amont de Layrac,
- Le pont de la route départementale D17,
- Le pont de la voie ferrée,
- Le pont de l’A62.

D’autres sont situés en lit majeur :

- Le passage de la RD17 sous l’A62 ;
- Le passage de la voie ferrée sous l’A62 ;
- Deux passages sous l’A62 au niveau du lieu-dit Cantayre.

Figure 32: Le Gers sur la commune de Layrac (Source : Egis)



Figure 33: Le seuil du Gers sur la commune de Layrac (Source : Egis)



La modélisation hydraulique a été réalisée à partir des données suivantes (en partie issues d’études existantes, réalisées sur la zone concernée, dans le cadre d’autres projets):

- La localisation des laisses de crues remis par la DDT 47, ces informations ont été complétées par un recensement fait par ARTELIA ;
- Une campagne de levés Laser Aéroporté réalisée spécifiquement pour les études liées au projet de lignes nouvelles par la société FIT Conseil ;
- Un ensemble de fichiers cartographiques comprenant des données topographiques du secteur d’études issues de différentes campagnes de photo-restitution et de levés terrestres remis par la DDT 47 ;
- Les données topographiques remises par l’Agglomération d’Agen ;
- Des levés bathymétriques réalisés sur la Garonne en 2001 par le Cabinet de géomètre Fourgeaud ;
- Les éléments concernant l’Atlas des Zones Inondables (AZI) de l’Auroué et du Gers ainsi que les éléments cartographiques du PPRI Garonne approuvé en 2010 sur l’aire d’étude remis par la DDT 47.

Une modélisation numérique 3D du système Gers - Garonne a été mise en œuvre pour cette étude.

Les emprises latérales de l’aire d’étude permettent d’inclure entièrement les zones inondées de la Garonne et du Gers pour des crues fortes (supérieures aux crues centennales de ces cours d’eau).

Deux configurations hydrauliques ont été retenues :

- Évènements 1 : évènement de référence : la crue de 1977, c’est la plus grande crue historique connue et mesurée sur le Gers dans le secteur d’études. Cet évènement servira aussi au calage du modèle ;
- Évènements 2 : concomitance des crues importantes du Gers et de la Garonne.

Nota: L’analyse hydrologique a aussi mis en évidence la non-concomitance des crues importantes du Gers et de la Garonne.

Evènement	Débit de la Garonne (m3/s)	Débit du Gers (m3/s)	Niveau en aval (m NGF)
Calage	2 500	1 200	42,5
Référence	8 500	1 200	45,5

Figure 34: Niveaux d’eau maximaux- crue de projet du Gers 1977 (Source : Artelia, 2012)

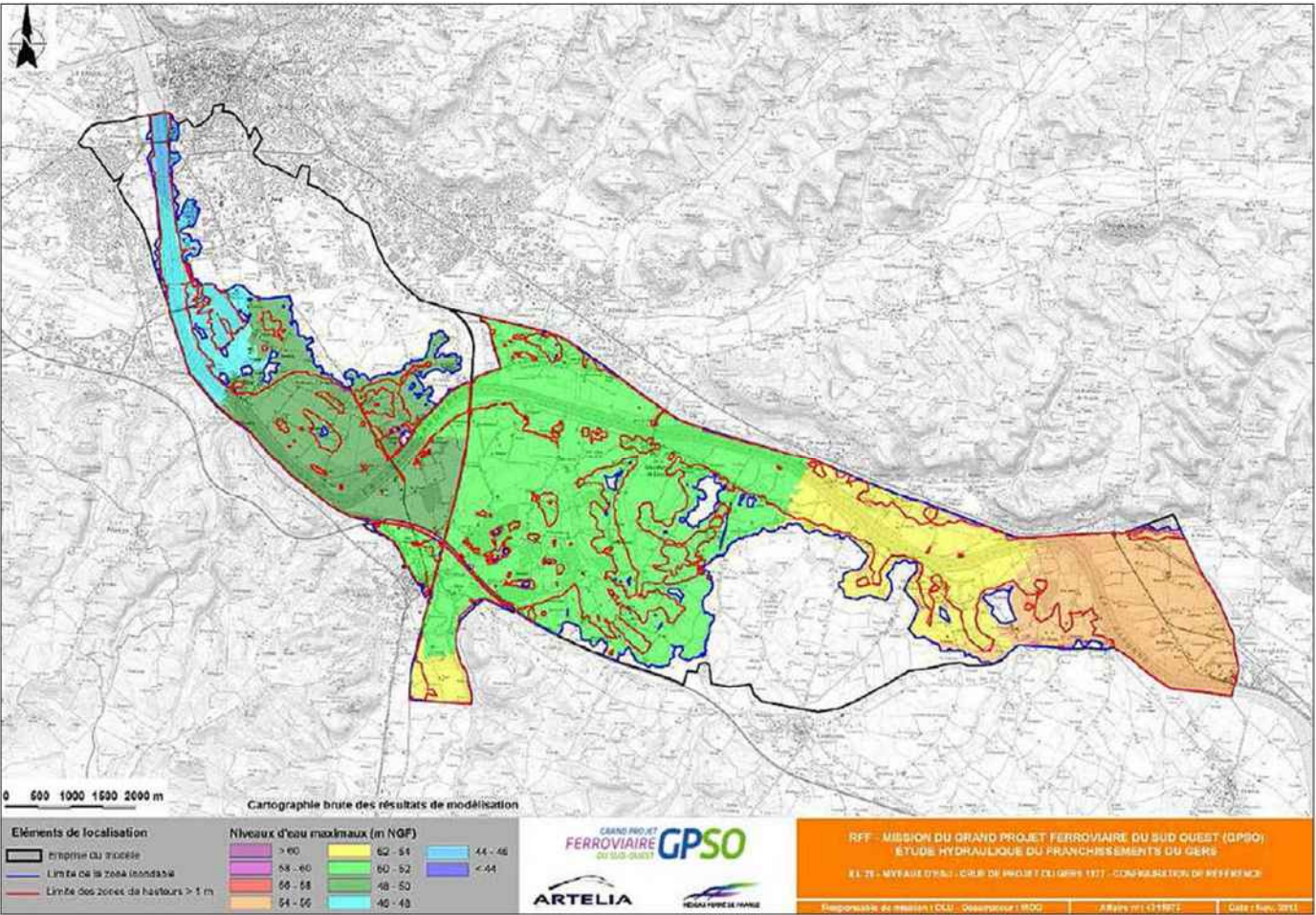
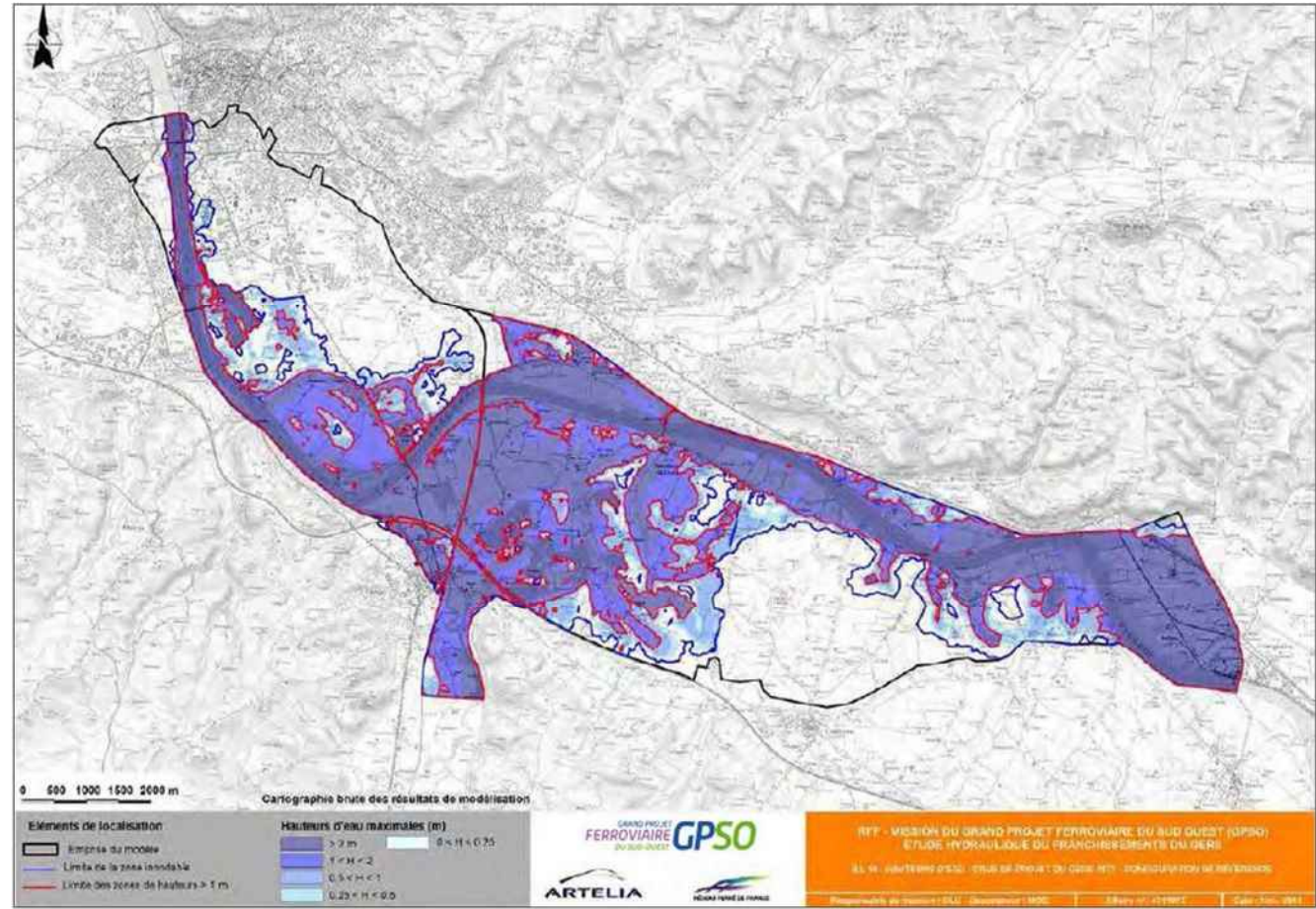


Figure 35: Hauteurs d’eaux maximales- crue de projet du Gers 1977 (Source : Artelia, 2012)



Analyse critique des études hydrauliques GPSO pour les franchissements dans la vallée de la Garonne, juillet 2023

SNCF Réseau a sollicité Artelia afin de réaliser une analyse critique des études hydrauliques réalisées dans la vallée de la Garonne (données de base, modélisations, évènements de référence ...), du point de vue de leurs hypothèses, des enjeux d'actualisation ou reprise éventuelle (« état initial APD », « situation de référence »).

Par exemple pour Agen (secteur du franchissement par la « liaison intergare » (LIA), secteur de Layrac), les études de niveau APS des lignes nouvelles étaient antérieures au PPRI d'Agen qui a donné lieu notamment à de nouveaux calages d'hypothèses pour les fonds, les modèles, des ajustements des caractéristiques de la crue de référence - débit de pointe de la crue de 1875.

Les conclusions sont présentées ci-après.

Analyse critique de l'étude du franchissement de la Garonne à l'aval d'Agen

Sur la liaison intergares (LIA), il est prévu un franchissement de la Garonne ainsi qu'un franchissement du canal latéral à la Garonne. Le projet traverse également la vallée de la Garonne, principalement dans le lit majeur en rive gauche.

L'analyse critique ne remet pas en cause le modèle bidimensionnel Telemac car il est similaire à celui élaboré dans le cadre du PPRI du secteur de l'Agenais. Dans le cadre des prochaines études APS, les préconisations suivantes seront intégrées au modèle hydraulique :

- Les ouvrages secondaires complémentaires ;
- Les digues, notamment l'hypothèse de défaillance des digues pour vérifier les impacts du projet avec les configurations des digues utilisées dans le PPRI : avec digues et sans digues ;
- L'évolution de l'évènement de référence qui a été définitivement validé à 8 800 m³/s ;
- Les sites décaissés pour la compensation volumétrique.

L'analyse critique a également montré que le secteur du projet avait peu évolué depuis 2012. Ces évolutions concernent principalement des zones peu dynamiques où l'influence des coefficients de frottement reste très faible, voire négligeable.

Analyse critique de l'étude du franchissement du Gers et de la vallée Garonne

Sur le secteur en amont d'Agen, il est prévu un franchissement du Gers. Le projet traverse également la vallée de la Garonne, dans le lit majeur en rive gauche.

L'analyse critique ne remet pas en cause le modèle bidimensionnel Telemac car il est similaire à celui élaboré dans le cadre du PPRI du secteur de l'Agenais. Dans le cadre des prochaines études APS, elle préconise toutefois d'intégrer au modèle hydraulique :

- Les ouvrages secondaires complémentaires ;
- Une petite digue en rive droite dont l'influence est très locale ;
- L'évolution de l'évènement de référence qui a été définitivement validé à 8 800 m³/s ;
- Les sites décaissés pour la compensation volumétrique.

A noter que l'étude GPSO (H228-Ter) sur la commune de Layrac en juillet 2016 a permis de mettre à jour ce débit de référence et de vérifier que les impacts hydrauliques restaient acceptables. Pour rappel, dans ce secteur, les futurs aménagements consistent au déplacement de l'autoroute A62 en direction du sud pour permettre un tracé de la voie LGV passant au nord sans générer de limitations sur les vitesses des trains à ce niveau (cf. §3.1.3.2 du présent volume).

L'analyse critique a montré que le secteur du projet avait évolué depuis 2012, essentiellement en raison de l'évolution des exploitations de gravières. Sur la principale évolution (gravière de Layrac), l'étude hydraulique réalisée en 2019 a mis en avant des impacts hydrauliques très faibles après remise en état du site. L'évolution de l'occupation du sol ne justifie donc pas à elle seule la reprise du modèle.

2.3.3.3. Les plans d'eau

Sur le secteur géographique n° 7, aucun plan d'eau ne comporte d'enjeux SDAGE ni d'autres enjeux réglementaires. Toutefois, plusieurs plans d'eau au sein de l'aire d'étude sont recensés :

- 1 plan d'eau à l'Est du ruisseau de Bagueauque sur la commune de Saint-Colombe-en-Bruilhois ;
- 2 plans d'eau (utilisés pour la défense de la forêt contre les incendies) au niveau du Marais sur la commune de Brax ;
- 4 plans d'eau au niveau de Caudoin sur la commune de Roquefort et un petit plan d'eau au niveau de Puits de Carrère ;
- 1 plan d'eau au niveau de Lescourre sur la commune d'Estillac ;
- 1 plan d'eau le long du ruisseau de Brimont sur la commune de Moirax ;
- 1 à Boé : le plan d'eau de Lamothe d'Alot de 5,6 ha près de Saint-Pierre de Gaubert ;
- 1 plan d'eau sur la commune de Layrac, dédié à la pratique du ski nautique (surface d'environ 50 ha),
- plusieurs plans d'eau à Layrac (anciennes gravières) de 8 à 19 ha, à proximité de l'A62 ;
- 2 plans d'eau, de 700 à 800 m², à Caudecoste à proximité de l'A62 et du ruisseau de l'Auroué, ainsi que 4 plans d'eau situés le long de cours d'eau et au niveau de Beaujardin.

Figure 36: Plan d'eau à Sainte-Colombe-en-Bruilhois (Source : SNCF Réseau, 2012)



2.3.3.4. La qualité des eaux superficielles

Le SDAGE Adour-Garonne définit un objectif de bon état pour les principaux cours d’eau, en fonction de leur état actuel.

Les données issues de l’état des lieux du SDAGE Adour Garonne indiquent un état écologique moyen et un mauvais état chimique pour la Garonne. Le Gers, à sa confluence avec la Garonne montre un état écologique médiocre et un bon état chimique.

Des stations situées sur les affluents directs de la Garonne (le Gers confluent avec la Garonne et l’Auroué à Caudecoste), présentent un niveau d’état écologique respectivement médiocre.

Tableau 33: La qualité des cours d’eau (Source : SDAGE Adour-Garonne 2022-2027)

Nom du cours d'eau	Références	Communes	Evaluation SDAGE 2022-2027 sur la base des données 2015-2016-2017)		Objectif de bon état		Objectif de bon état global
			Écologique	Chimique	Écologique	Chimique	
Canal latéral à la Garonne	FRFR910	Brax, Colayrac-Saint-Cirq, Le Passage	Bon	Bon	Bon potentiel 2015	Bon état 2021 (sans molécules ubiquistes)	Échéance 2021
Ruisseau le Mestré-Pont	FRFR300A_9	Sérignac-sur-garonne	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015 (sans molécules ubiquistes)	Échéance 2027
Ruisseau le Rieumort	FRFR300A_6	Brax, Le Passage	Moyen	Bon	Bon potentiel 2027	Bon état 2015 (sans molécules ubiquistes)	Échéance 2027
La Garonne du confluent du Gers au confluent du Lot	FRFR300A	Colayrac-Saint-Cirq, Le Passage, Boé /moirax, Layrac	Moyen	Mauvais	2027	Bon état 2039	Échéance 2039 MFM
Ruisseau de Ségone	FRFR217_2	Colayrac-Saint-Cirq	Moyen	Bon	Bon potentiel 2027	Bon état 2015 (sans molécules ubiquistes)	Échéance 2027
Ruisseau de Brimont	FRFR300A_3	Le Passage, moirax	Moyen	Bon	Bon potentiel 2027	Bon état 2015 (sans molécules ubiquistes)	Échéance 2027
Ruisseau de la Jorle	FRFR300A_4	moirax	Moyen	Bon	Bon potentiel 2027	Bon état 2015 (sans molécules ubiquistes)	Échéance 2027
Le Gers du confluent de l'Aulouste au	FRFR216	Layrac	Médiocre	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015	Échéance 2027 MFM

Nom du cours d'eau	Références	Communes	Evaluation SDAGE 2022-2027 sur la base des données 2015-2016-2017)		Objectif de bon état		Objectif de bon état global
			Écologique	Chimique	Écologique	Chimique	
confluent de la Garonne							
Ruisseau de l'Estressol	FRFR300B_2	Layrac, Caudecoste, Sauveterre-Saint-Denis	Mauvais	Bon	Bon potentiel 2027	Bon état 2015 (sans molécules ubiquistes)	Échéance 2027
Rivière de l'Auroué	FRFR214	Caudecoste	Médiocre	Bon	Bon potentiel 2027	Bon état 2015 (sans molécules ubiquistes)	Échéance 2027

- Au droit de l’aire d’étude, les stations de mesures de la qualité des eaux superficielles suivantes sont répertoriées :
- (05111950) le Rieumort au niveau de Roquefort ;
 - (05111700) le canal lateral à Fressonies ;
 - (05111940) le ruisseau Labourdasse à Brax ;
 - (05113000) la Garonne en amont d’Agen ;
 - (05311770) le ruisseau la Jorle à Moirax ;
 - (05113200) la Garonne à Boé ;
 - (05116600) l’Auroué à Caucoste.
- A 1,5 km en amont de l’aire d’étude, la station (0511400) sur le Gers, amont de la confluence avec la Garonne, est répertoriée.

2.3.3.5. Les usages des eaux superficielles

Selon l’étude de synthèse des données relatives aux captages d’eau potable réalisée par EGIS de mars 2024, les prises d’eau concernées par l’aire d’étude sont présentées dans le tableau suivant :

Prises d’eau AEP	Dept	Commune	Date AP	Commentaire
Prise d’eau de La Capelette 0470000000012	LOT-ET-GARONNE	AGEN	31/01/2017	AP n°47-2017-01-31-004
Prise d’eau de Sivoizac 04700000000109	LOT-ET-GARONNE	LE PASSAGE	31/01/2017 03/07/2006	Arrêté n°2006-184-2 portant renouvellement d'autorisation de prélèvement d'eau dans la Garonne et autorisation de travaux pour le déplacement de l'ouvrage de prise d'eau, commune Le Passage, lieu-dit Sivoizac, du 3 juillet 2006
Prise d’eau de Rouquet et Garonne 04700000000014	LOT-ET-GARONNE	AGEN	31/01/2017	AP n°47-2017-01-31-003
Prise d’eau de Ratier 04700000000037	LOT-ET-GARONNE	LE PASSAGE	/	Prise d’eau abandonnée ('AP d’abrogation de DUP du 27 février 2012)
Prise d'eau de Sérignac-sur-Garonne et usine de production d'eau potable	LOT-ET-GARONNE	SERIGNAC SUR GARONNE	/	PP en projet "Le projet concerne la réhabilitation de la prise d'eau en Garonne, située sur la commune de Sérignac-sur-Garonne, tombée en désuétude, et la construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable à proximité immédiate de l'unité actuelle."

A noté que sur l’aire d’étude, un seul périmètre de protection rapprochée est présent. Il concerne la prise d’eau de Sivoizac sur la commune Le Passage (AP du 31/01/2017). Il s’agit d’un prélèvement d’eau dans la Garonne.

2.3.4. Les risques naturels

Les territoires concernés par l’aire d’étude sont soumis aux risques suivants :

- Le risque d’inondation ;
- Le risque sismique ;
- Les risques géotechniques ;
- Le risque lié au feu de forêt.

2.3.4.1. Le risque d’inondation

Territoires à Risque Important d’Inondation (TRI) et Atlas des Zones Inondables (AZI) :

Au sein du territoire Lot et Garonne des Territoires à Risque Important d’Inondation (TRI) ont été définis sur le bassin Adour Garonne. Le TRI d’Agen concerne les communes suivantes Sérignac-sur-Garonne, Sainte-Colombe-en-Bruilhois, Colayrac-Saint-Cirq, Brax, Roquefort, Estillac, Le Passage, Boé, Layrac, Sauveterre-Saint-Denis, Caudecoste, Saint-Nicolas-de-la-Balermie et Saint-Sixte. L’Arrêté n°2013-015 fixe les communes concernées par les TRI.

Au sein de ses communes, une stratégie locale de Gestion du risque inondation a été adopté le 19/10/2017 par l’Agglomération d’Agen. Ses objectifs sont les suivants :

- Renforcer la prévention et la culture du risque ;

- Gérer les ouvrages hydrauliques existants et améliorer les niveaux de protection ;
- Développer l'aménagement du territoire pour améliorer la résilience aux inondations / Réduire la vulnérabilité de l’habitat existant.

Selon l’étude 2014, les abords des principaux cours d’eau constituent des zones inondables suivantes :

- A Brax où la zone inondable s’étend sur 31 ha environ ;
- A Caudecoste sur 9 ha environ ;
- A Estillac sur 18 ha environ ;
- A Layrac sur 23 ha environ ;
- A Le Passage sur 14 ha environ ;
- A Moirax sur 1 ha environ ;
- A Roquefort sur 29 ha environ.

Par commune les surfaces en zone inondable issu de l’AZI sont les suivantes :

Tableau 34: Surfaces identifiées dans l’Atlas des Zones Inondables dans l’aire d’étude

Communes	Zone AZI (ha)
Brax	20,6
Caudecoste	8,1
Estillac	82,5
Layrac	2,6
Le Passage	14,3
Moirax	1,7
Roquefort	71,1
Saint-Sixte	0,1

Au total, plus de 200 ha de zones inondables sont concernés par l’aire d’étude, dont la majorité sur les communes de Brax, Estillac et Roquefort.

Plan de Prévention des Risques d’Inondation (PPRI)

Deux zonages principaux sont couverts par un PPRI :

Le premier concerne le fleuve de la Garonne, la rivière du Gers, les ruisseaux du Rieumort, de Gudech, de l’Estressolet, de Brescou sur les communes de Colayrac-Saint-Cirq, Le Passage, Brax, Boé, Layrac, Sauveterre-Saint-Denis, Caudecoste et Saint-Nicolas-de-la-Balermie.

Le second concerne principalement la rivière de l’Auroué et les ruisseaux qui y sont connectés sur les communes Caudecoste, Saint-Sixte, Boé, Layrac, Sauveterre-Saint-Denis, Caudecoste et Saint-Nicolas-de-la-Balermie.

Dans ces zones inondables, classées selon leur niveau de risque, les constructions et usages des sols sont restreints et soumis à condition. L’aménagement d’infrastructures est autorisé, à condition de ne pas entraver l’écoulement des crues, et de ne pas modifier les périmètres exposés au risque d’inondation. Des prescriptions complémentaires sont données aux secteurs de champs d’inondation à préserver et aux secteurs urbanisés et aménageables.

Par commune les zones de risque réglementaires sont présentées dans le tableau suivant avec les surfaces respectives :

Tableau 35: Zones urbanisées de l'aire d'étude et à proximité, concernées par un Plan de Prévention des Risques Inondation

Communes	Zone rouge clair (ha)	Zone bleue (ha)	Zone marron (ha)	Zone rouge (ha)	Zone rouge foncé (ha)
Boé	11,6	10,5	5,3	59,9	274,4
Brax	82,0	0,0	0,0	23,9	6,6
Caudecoste	225,5	0,5	0,0	79,4	46,7
Colayrac-Saint-Cirq	17,4	4,4	1,0	7,6	48,6
Layrac	37,2	0,9	4,7	152,1	627,0
Le Passage	64,0	0,0	0,0	73,4	71,7
Moirax	1,3	0,0	0,0	1,5	35,2
Roquefort	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
Sainte-Colombe-en-Bruilhois	0,3	0,0	0,0	0,1	0,0
Saint-Nicolas-de-la-Balermie	32,9	0,0	0,0	15,6	9,8
Saint-Sixte	0,0	0,0	0,0	1,1	0,5
Sauveterre-Saint-Denis	0,0	0,0	0,0	10,3	89,0
Sérignac-sur-Garonne	26,7	1,4	0,0	36,2	12,8

2.3.4.2. Les risques liés au sol et au sous-sol

Le risque sismique

D'après le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 entré en vigueur le 1er mai 2011, les communes de l'aire d'étude sont toutes situées en zone de sismicité 1 qui correspond à un aléa très faible.

Dans cette zone, il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal mais une prise en compte de l'aléa sismique dans les installations à risque spécial (installations classées).

Les risques géotechniques

À ce jour, un Plan de Prévention des Risques de Mouvement de Terrain est en application dans l'aire d'étude :

- une zone comprenant un risque moyen à fort de glissements de terrain et un risque faible de chute de blocs sur la commune de Colayrac-Saint-Cirq dans le cadre du Plan de Prévention des Risques de l'Agenais ;
- une zone à risque fort concernant des phénomènes de glissements de terrain sur les communes du Passage, Moirax et Layrac (au niveau des coteaux notamment) dans le cadre du Plan de Prévention des Risques de l'Agenais.

Le risque retrait et gonflement des argiles est présent sur les communes suivantes :

Tableau 36: Zones soumises au risque de gonflement des argiles par commune

Commune	Aléa fort (ha)	Aléa moyen (ha)
Boé	45,1	317,2
Brax	0,9	579,4
Caudecoste	51,6	704,5
Colayrac-Saint-Cirq	64,2	90,1
Estillac	20,5	441,0
Fals	33,5	11,3
Layrac	275,8	799,5
Le Passage	66,0	385,2
Moirax	343,0	18,1
Roquefort	18,6	415,6
Sainte-Colombe-en-Bruilhois	39,1	799,8
Saint-Nicolas-de-la-Balermie	5,3	87,9
Saint-Sixte	0,2	11,8
Sauveterre-Saint-Denis	0,8	98,8
Sérignac-sur-Garonne	8,3	357,3

D'autres risques sont recensés au sein de l'aire d'étude :

- vis-à-vis de la compression des sols, étant donné que tous les fonds de talwegs (vallons) sont potentiellement compressibles, seules ont été mentionnées les zones à plus forts risques et reconnues par des investigations géotechniques ;
- plusieurs zones de tassement de sols ont été identifiées sur l'aire d'étude selon les données issues des expertises des géotechniciens. Elles sont situées sur les communes de Brax et Roquefort. Ces zones correspondent à la vallée de Labourdasse.
- Plusieurs zones d'érosion de berges ont été observées sur l'aire d'étude, selon les données issues des expertises des géotechniciens :
 - au niveau des berges de la Garonne sur les communes Le Passage, Colayrac-Saint-Cirq, Boé, Layrac et Moirax,
 - au niveau de la rivière le Gers à Layrac.

Figure 37: Zone de risque géologique sur la commune de Colayrac-Saint-Cirq, au Nord de la RN113 (Source : SNCF RÉSEAU, 2012)



2.3.4.3. *Le risque lié au feu de forêt*

L'aire d'étude du secteur géographique n° 7 n'est pas concernée par ce risque.

Environnement physique : l'essentiel à retenir

Le secteur géographique n°7 présente un chevelu hydrographique très dense, organisé autour de la vallée de la Garonne et du Gers qui sont deux cours d'eau de taille conséquente. Le secteur géographique n°7 est concerné par le SDAGE Adour-Garonne et par le SAGE de la vallée de la Garonne.

La présence de nombreux cours d'eau induit l'existence de zones inondables ainsi que de larges zones inscrites au PPRI, notamment à l'Est du secteur.

Outre les risques liés aux cours d'eau, des risques géologiques ont été recensés, notamment des risques de compression des sols sur les communes de Brax et Roquefort.

Quelques chiffres à retenir....

16 cours d'eau et plus d'une vingtaine de plans d'eau.

125 ha de zones inondables dont plusieurs classées en zones rouge ou orange du PPRI.

1 périmètre de protection rapproché AEP

2 prises d'eau pour l'AEP

319 Captages, puits ou source privés dans la bande de 500 m.

ELÉMENTS GÉNÉRAUX

-  Limite secteur
-  Aire d'étude
-  Communes
-  Départements

EAUX SUPERFICIELLES

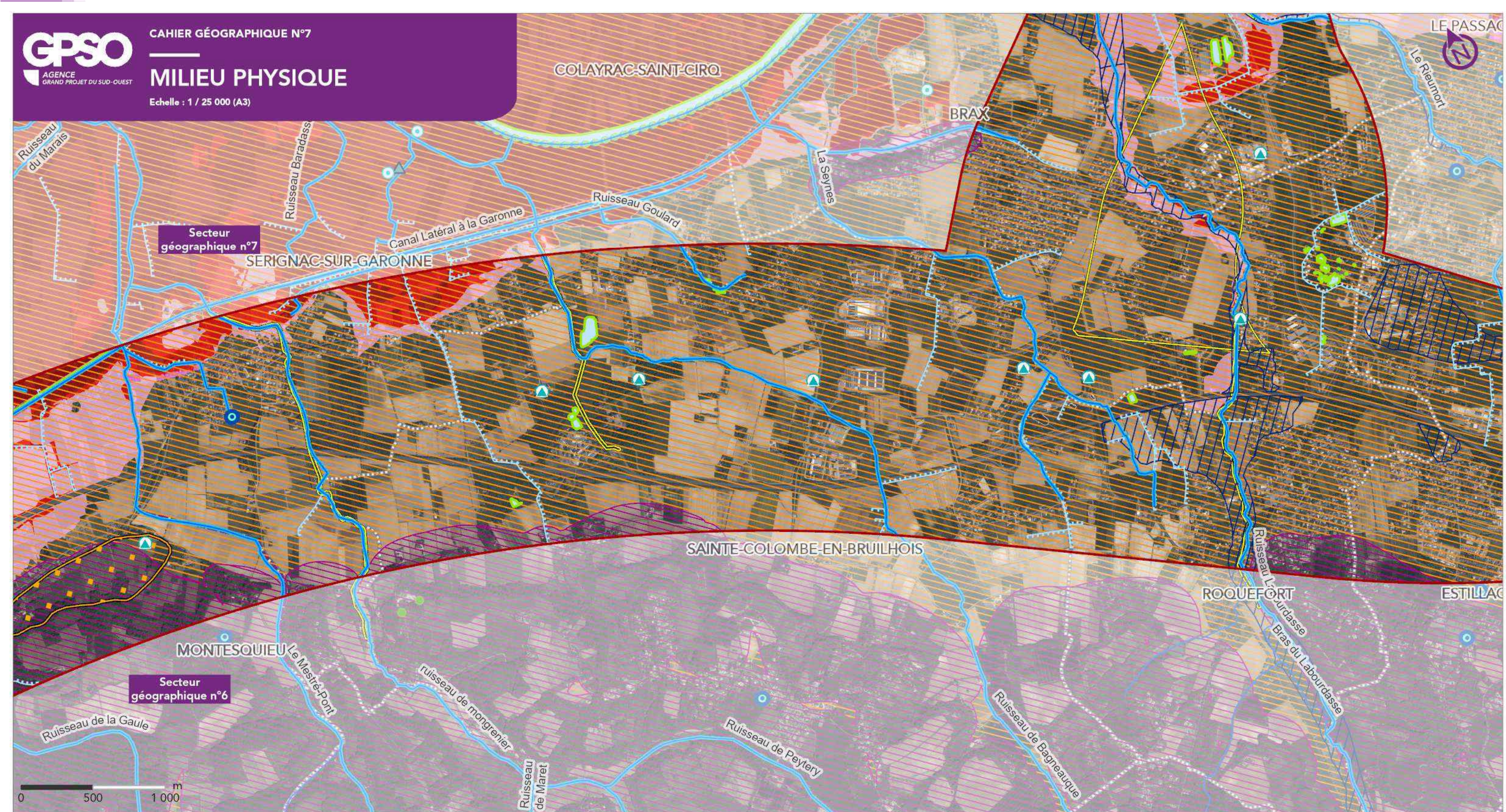
-  Cours d'eau
 -  Cours d'eau proposés au classement liste 1
 -  Cours d'eau proposés au classement liste 2
 -  Cours d'eau très bon état écologique
 -  Cours eau réservoir biologique
 -  Affluent direct de cours d'eau à très fort enjeu
 -  Canal
 -  Fossé de drainage (craste)
 -  Lacs
 -  Plan d'eau
 -  Plan d'eau à très forts enjeux
- Plan de prévention des risques naturels d'inondation**
-  Secteur non inondé
 -  Arrière de digues <2.0m = 500.00m ou >2.00m = 100.00m
 -  Aléa faible et moyen
 -  Aléa faible à modéré en secteur urbanisé
 -  Aléa fort
 -  Aléa très fort
 -  Aléa fort en milieu densément urbanisé

EAUX SOUTERRAINES

-  Captage AEP
 -  Château d'eau
 -  Usine de traitement d'eau potable
 -  Piézomètres
 -  Aqueduc
- Pisciculture**
-  Pisciculture
 -  Périmètre de captage AEP : protection immédiate
 -  Périmètre de captage AEP : protection rapprochée
 -  Périmètre de captage AEP : protection éloignée
 -  Périmètre de captage AEP en projet: protection éloignée
 -  Périmètre de captage AEP en projet: protection rapprochée
 -  Périmètre de captage AEP en projet: protection immédiate

SOLS ET SOUS-SOLS

- Cavité existante risque effondrement**
-  Naturelle
 -  Anthropique
- Mouvement de terrain**
-  Chute de blocs / Eboulement
 -  Coulée
 -  Effondrement / Affaissement
 -  Erosion de berges
 -  Glissement
 -  Glissement
 -  Zone compressible
- Plan de prévention des risques mouvements de terrains**
-  Risque fort
 -  Risque moyen
- Retrait et gonflement argile**
-  Faible
 -  Moyen
 -  Fort



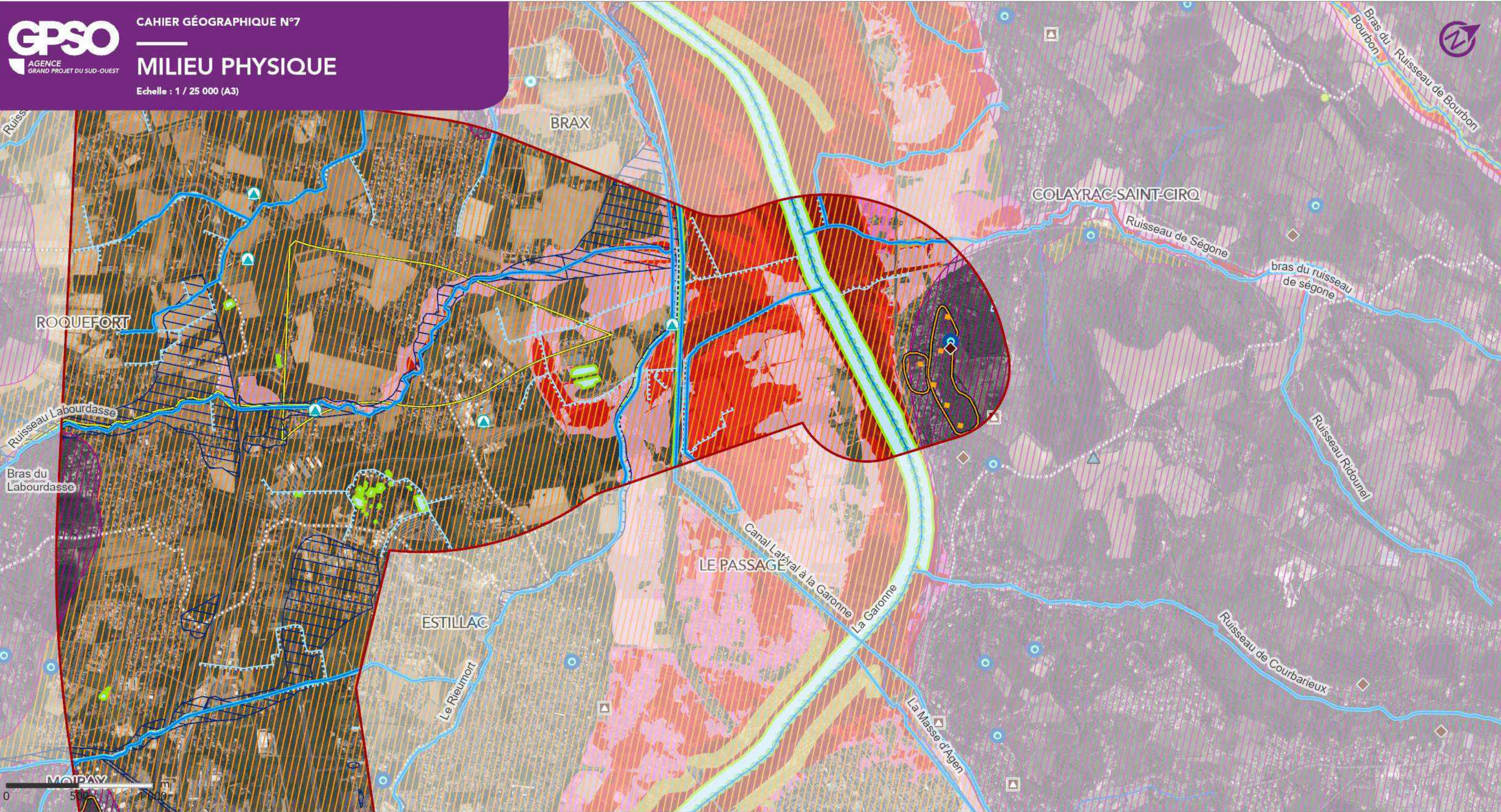
TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

Département du Lot-et-Garonne (47)

Secteur n°7 - Planche 1/4

- | | | | |
|--------------------------------------|--|--|----------------|
| Captage AEP | Cours d'eau proposés au classement liste 1 | Zone compressible | Aléa fort |
| Château d'eau | Cours d'eau proposés au classement liste 2 | Glissement | Aléa très fort |
| Usine de traitement d'eau potable | Affluent direct de cours d'eau à très fort enjeu | Retrait et gonflement argile | Aire d'étude |
| Piézomètres | Fossé de drainage (craste) | Moyen | Communes |
| Cavité existante risque effondrement | Canal | Fort | Départements |
| Naturelle | Plan d'eau à très forts enjeux | Plan de prévention des risques naturels d'inondation | |
| Cours d'eau | AZI | Aléa faible et moyen | |
| | | Aléa faible à modéré en secteur urbanisé | |





TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

Département du Lot-et-Garonne (47)

Secteur n°7 - Planche 2/4

- Captage AEP
- Château d'eau
- Usine de traitement d'eau potable
- Piezomètres

Mouvement de terrain

- Chute de blocs / Eboulement
- Glissement

Cavité existante risque effondrement

- Anthropique

- Cours d'eau
- Cours d'eau proposés au classement liste 1
- Cours d'eau proposés au classement liste 2
- Affluent direct de cours d'eau à très fort enjeu
- Fossé de drainage (craste)
- Canal
- Plan d'eau à très forts enjeux
- AZI

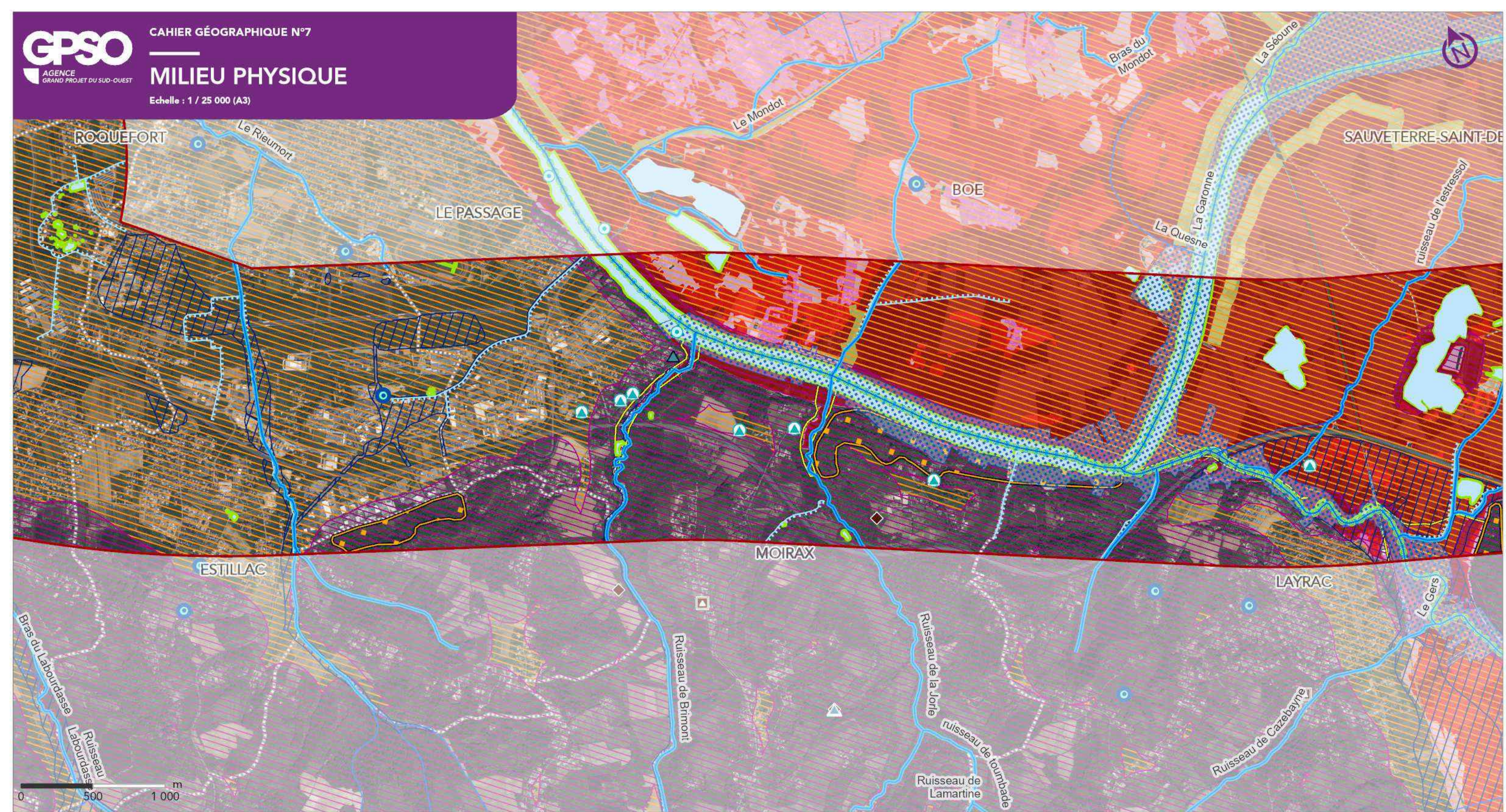
- Zone compressible
- Glissement
- Retrait et gonflement argile
- Moyen
- Fort

Plan de prévention des risques naturels d'inondation

- Arrière de digues <2,0m = 500,00m ou >2,00m = 100,00m
- Aléa faible et moyen
- Aléa faible à modéré en secteur urbanisé

- Aléa fort
- Aléa très fort
- Aire d'étude
- Communes
- Départements



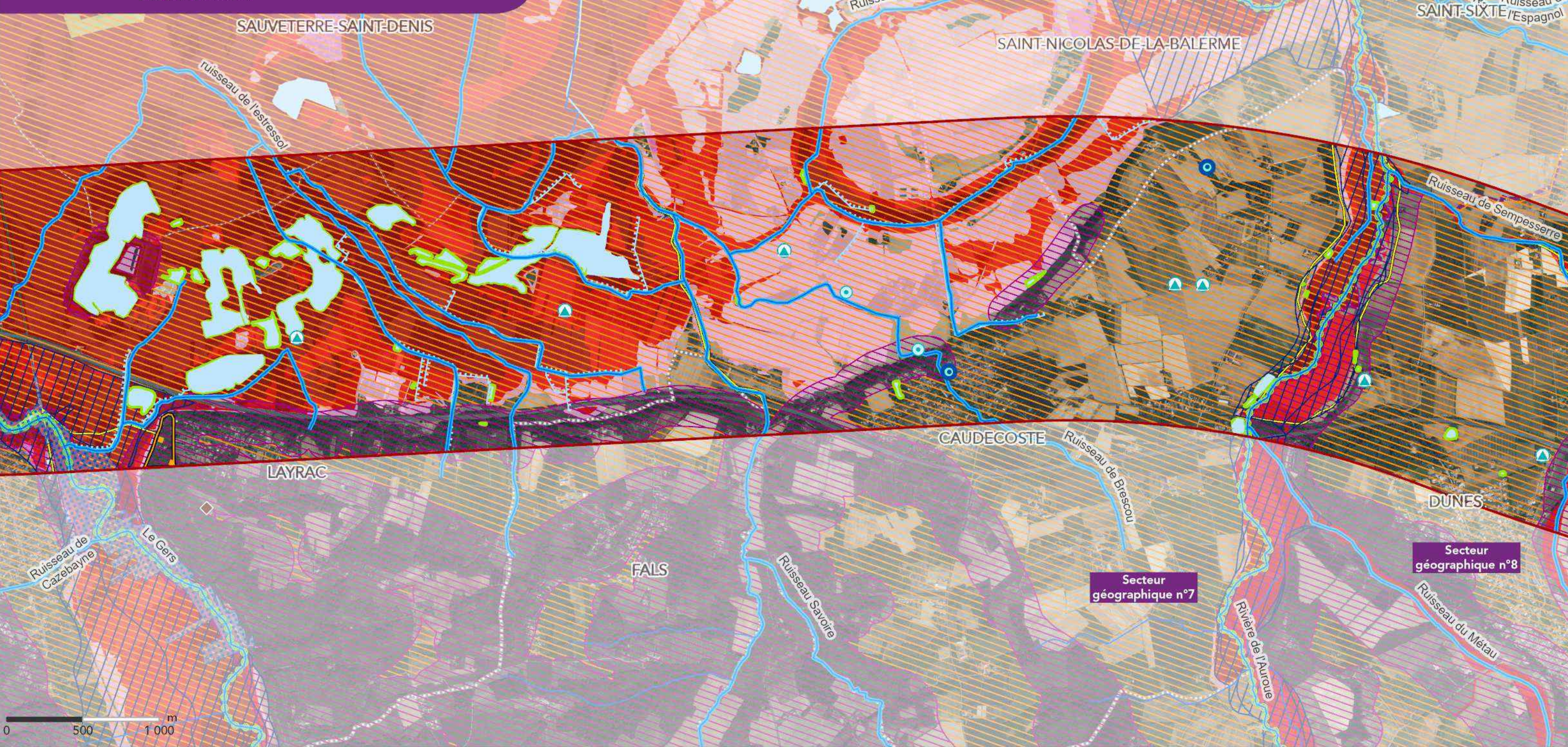


TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

Département du Lot-et-Garonne (47)

Secteur n°7 - Planche 3/4





TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

Département du Lot-et-Garonne (47) et du Tarn-et-Garonne (82)

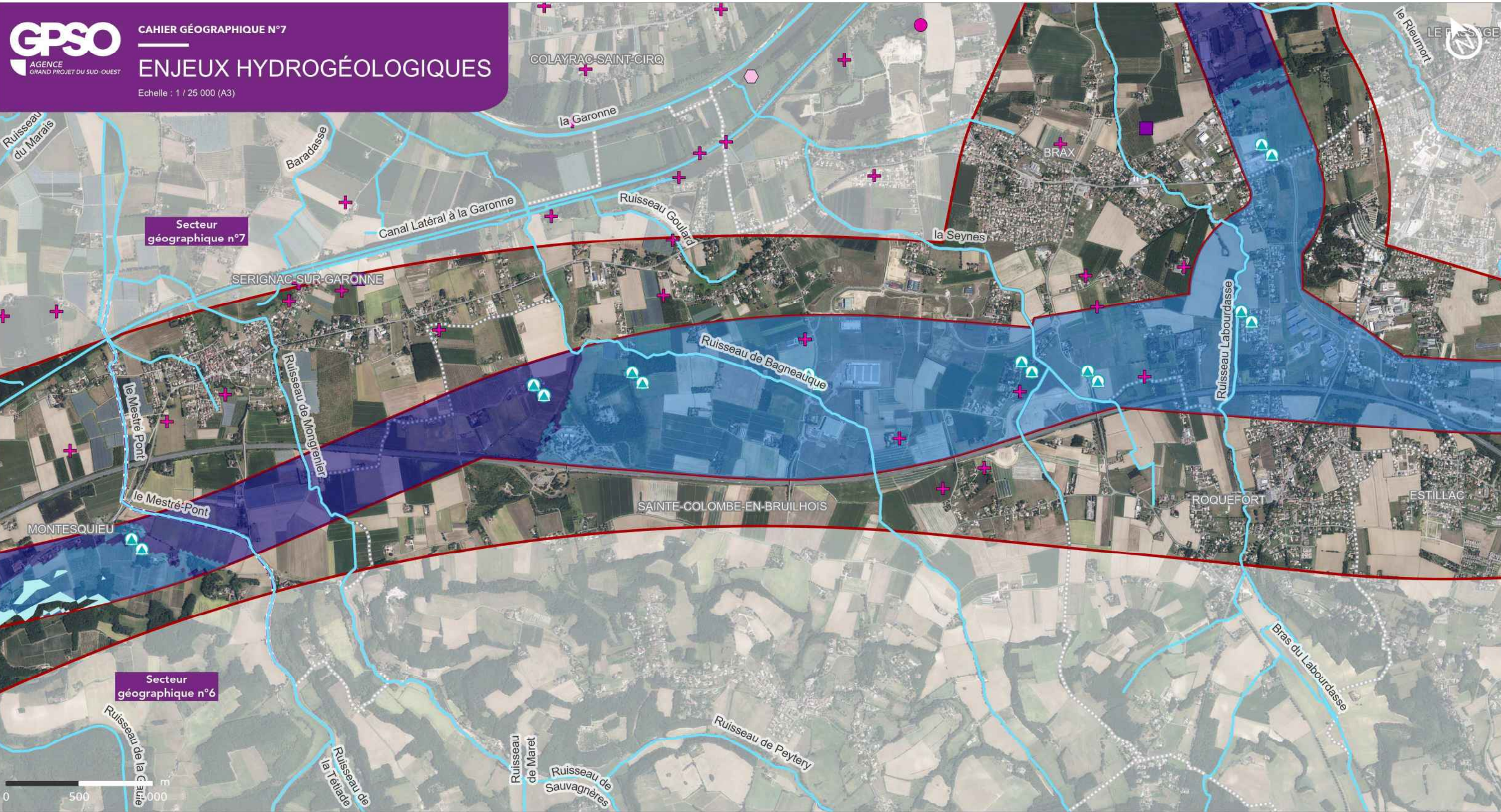
Secteur n°7 - Planche 4/4

- Captage AEP
- Château d'eau
- Piezomètres
- Mouvement de terrain
- Chute de blocs / Eboulement
- Erosion de berges
- Cours d'eau
- Cours d'eau proposés au classement liste 1
- Cours d'eau proposés au classement liste 2
- Affluent direct de cours d'eau à très fort enjeu
- Fossé de drainage (craste)
- Canal
- Plan d'eau
- Plan d'eau à très forts enjeux
- Périmètre de captage AEP : protection rapprochée
- AZI
- Zone compressible
- Glissement
- Retrait et gonflement argile
- Moyen
- Fort
- Plan de prévention des risques naturels d'inondation
- Arrière de digues < 2,0m = 500,00m ou > 2,00m = 100,00m
- Aléa faible et moyen
- Aléa faible à modéré en secteur urbanisé
- Aléa fort
- Aléa très fort
- Aire d'étude
- Communes
- Départements





Eléments généraux	Usage de l'eau	Sensibilité des usages	Enjeu hydrogéologique	Périmètre de protection
▲ Piézomètres — Cours d'eau — Limite secteur ▭ Bande associée au projet ▭ Communes ▭ Départements	□ Potable ○ Industriel + Agricole △ Loisirs ⬡ Volume technique	■ AEP très sensible ● Industriel sensible + Agricole sensible △ Loisirs pas ou peu sensible ⬡ Volume technique pas ou peu sensible	■ Très fort ■ Fort ■ Modéré	▭ Périmètre protection immédiate ▭ Périmètre protection rapproché ▭ Périmètre protection éloigné ▭ Périmètre de protection éloignée en projet ▭ Périmètre de protection rapprochée en projet ▭ Périmètre de protection immédiate en projet



TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

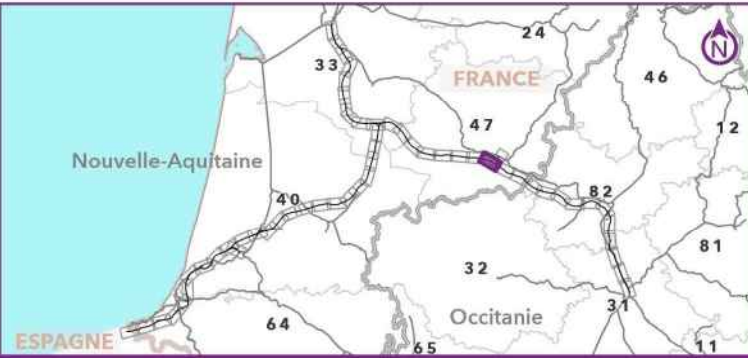
Département du Lot-et-Garonne (47)

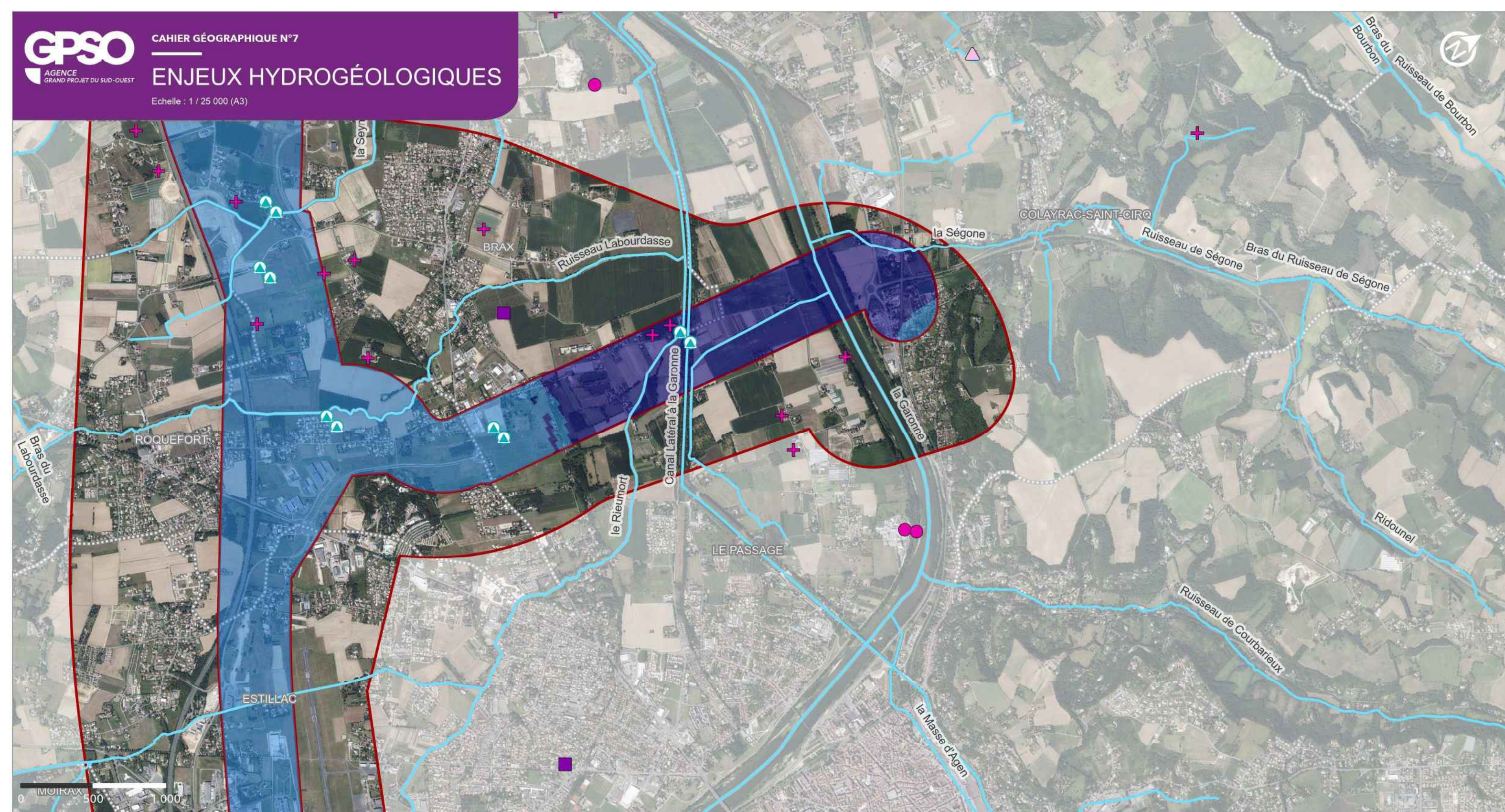
Secteur n°7 - Planche 1/4

GPSO **SNCF** **Actier**

Sources : Géorisques, 2024 ; BD Topage, 2023 ; IGN, 2024 Réalisation : Setec, 2024

- | | | | | |
|--------------------------------------|-------------------|--------------------------------------|------------------|--------------|
| Piézomètres | Cours d'eau | Bande associée au projet 2000 m | Communes | Départements |
| Potable | Industriel | Agricole | Volume technique | |
| Usage de l'eau | Agricole sensible | Volume technique pas ou peu sensible | | |
| Fort | Agricole sensible | Volume technique pas ou peu sensible | | |
| Modéré | | | | |
| AEP très sensible | | | | |
| Industriel sensible | | | | |
| Agricole sensible | | | | |
| Volume technique pas ou peu sensible | | | | |
| Très fort | | | | |





TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

Département du Lot-et-Garonne (47)

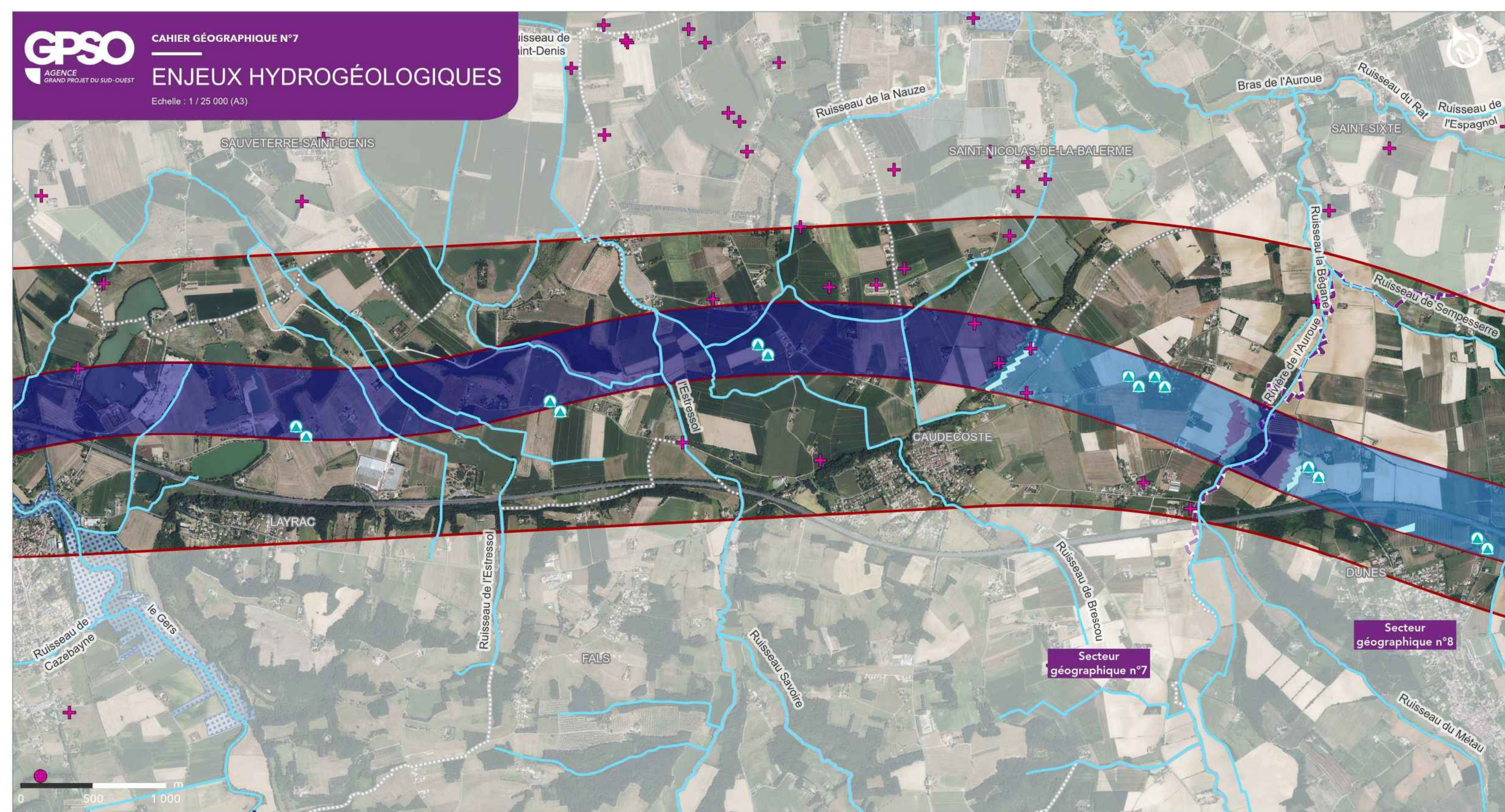
Secteur n°7 - Planche 2/4



Sources : Géorisques, 2024 ; BD Topage, 2023 ;
IGN, 2024 Réalisation : Setec, 2024

- | | | |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------------|
| Piézomètres | Usage de l'eau | Fort |
| Cours d'eau | Potable | Sensibilité des usages |
| Bande associée au projet 2000 m | Industriel | AEP très sensible |
| Communes | Agricole | Industriel sensible |
| Départements | Loisirs | Agricole sensible |
| | Enjeu hydrogéologique | Loisirs pas ou peu sensible |
| | Très fort | |





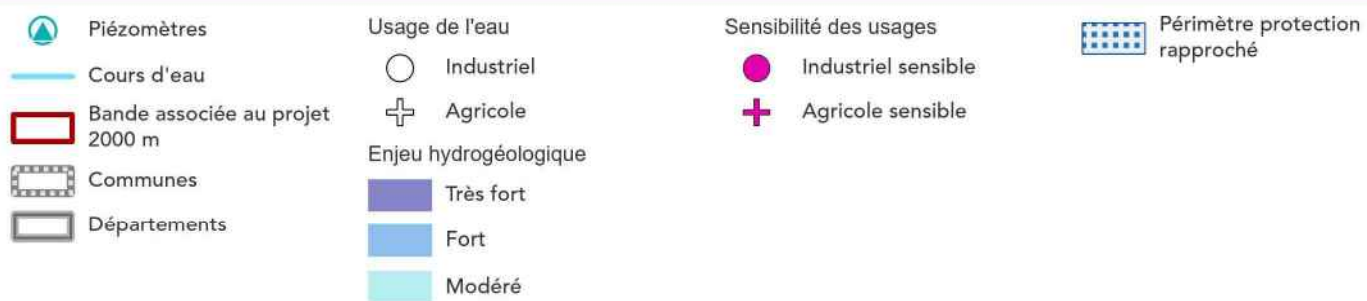
TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

Département du Lot-et-Garonne (47) et du Tarn-et-Garonne (82)

Secteur n°7 - Planche 4/4



Sources : Géorisques, 2024 ; BD Topage, 2023 ;
IGN, 2024 Réalisation : Setec, 2024



2.4. L'environnement naturel et biologique

Le secteur géographique n° 7 présente un milieu naturel riche et varié. Il s’inscrit au voisinage des coteaux de la Garonne dont la vallée s’étend sur le secteur à l’Est d’Agen. Bien qu’influencé par l’aire urbaine d’Agen et à l’exception des zones anthropisées (modifiées par l’action humaine), notamment les gravières à Layrac et les infrastructures routières de Roquefort, Brax et Le Passage, le secteur reste rural. On retrouve ainsi une mosaïque de milieux au sein desquels de nombreuses espèces végétales et animales se développent (Vison d’Europe, Loutre d’Europe, Musaraigne aquatique, Grand Capricorne, Agrion de mercure et Ascalaphe ambré).

Figure 38: Héronnière de Moirax sur les berges de la Garonne (Source : Écotone 2011)



2.4.1. Les zonages règlementaires et d'inventaires et les milieux sous gestion particulière

Une seule zone d’inventaire est présente au sein du secteur n° 7, il s’agit du fleuve Garonne. Cette dernière, inscrite au réseau Natura 2000, fait également l’objet d’un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) et est répertoriée comme zone humide au sens du SDAGE.

2.4.1.1. Les zones Natura 2000 définies par les Directives « Oiseaux » et « Habitats »

La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) de la Garonne (FR 7200700)

La Garonne a été désignée comme Site d’Importance Communautaire (SIC) la dernière évolution datant du 30/09/2016, puis classée en Zone Spéciale de Conservation (ZSC), la dernière évolution datant du 7 janvier 2021. Son document d’objectif (DOCOB) date de janvier 2014. La mise à jour du FSD date du 29/04/2016.

A noter, le périmètre ainsi que le DOCOB de ce site sont en cours de révision. Le nouveau périmètre élargi a été validé en comité de pilotage en 2023. La procédure officielle de révision du périmètre auprès des instances décisionnelles a été lancée en 2023 et la procédure de révision du DOCOB initiée en 2024 - 2025. Le périmètre révisé du site ainsi que son DOCOB sont prévus pour 2026.

Le site Natura 2000 de la Garonne couvre une superficie de 6 684 ha, dont 139 ha sont inclus dans l’aire d’étude sur les communes de Le Passage, Boé, Moirax et Layrac, soit 2% de sa surface.

Sur la portion du site allant de Layrac à Le Passage, concernée par le projet ferroviaire, le site « La Garonne » comprend essentiellement le lit mineur (eau courante accompagnée des zones de dépôts et des épis ouverts, bourrelet alluvial), les berges et les éventuelles digues, et leurs formations rivulaires.

Cette zone Natura 2000 est essentiellement composée :

- D’eaux douces intérieures (eaux courantes du lit de la Garonne) (47%) ;
- De Rivières et estuaires soumis à la marée, vasières et bancs de sable, lagunes (26%) ;
- Zones de plantations d’arbres (14%).

L’intérêt écologique de ce site est principalement lié aux milieux aquatiques (eaux douces intérieures) et à leur rôle fonctionnel pour de nombreuses espèces patrimoniales : Vison d’Europe et poissons migrateurs. Par ses caractéristiques hydrologiques, il présente également un rôle important pour la colonisation d’espèces végétales comme l’Angélique des estuaires.

Figure 39: Berge de la Garonne à Boé (Source : Ecosphère)



Les habitats ayant justifié la désignation du site sont présentés dans le tableau ci-dessous (les habitats prioritaires sont suivis d’un astérisque au niveau de leur code Natura 2000).

Tableau 37: Les habitats ayant justifié la désignation du site Natura 2000 du réseau hydrographique de la Garonne (Source : Document d’objectifs, 2016 et Document d’objectifs, 2014)

Code Natura 2000	Habitats	Etat de conservation (site Natura 2000)
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	Bon
3260	Cours d’eau à végétations immergées mésotrophes	Moyen/Réduit
3270	Rivières avec berges vaseuses et végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	Moyen/Réduit
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d’ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	Bon

Code Natura 2000	Habitats	Etat de conservation (site Natura 2000)
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	Moyen/Réduit
91F0	Forêts mixtes de <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus Angustifolia</i> riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	Moyen/Réduit

Les **12 espèces animales ou végétales** ayant justifié sa désignation sont présentées dans le tableau ci-dessous (les espèces prioritaires sont suivies d'un astérisque au niveau de leur code Natura 2000).

Tableau 38: Les espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000 du réseau hydrographique de la Garonne (Source : Formulaire Standard de Données, 2016 et Document d'objectifs, 2014)

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun	Etat de conservation (site Natura 2000)
Poissons et Agnathes¹			
1095	<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	Moyen/Réduit
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	Moyen/Réduit
1099	<i>Lampetra fluviatilis</i>	Lamproie de rivière	Moyen/Réduit
1101*	<i>Acipens ersturio</i>	Esturgeon européen	Bon
1102	<i>Alosa alosa</i>	Grande alose	Moyen/Réduit
1103	<i>Alosa fallax</i>	Alose feinte	Moyen/Réduit
1106	<i>Salmo salar</i>	Saumon atlantique	Moyen/Réduit
6150	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Toxostome	Moyen/Réduit
5339	<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière	Bon
Insectes			
1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	Non évalué
Flore			
1607*	<i>Angelica heterocarpa</i>	Angélique des estuaires	Bon
Mammifères			
1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'europe	Non évalué
1356*	<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'europe	Moyen/Réduit

¹ *Agnathes* : groupe qui réunit tous les Vertébrés aquatiques pisciformes sans mâchoires, notamment les différentes espèces de lamproies.

Nota : l'état de conservation de ces espèces n'a pas été évalué ou n'est pas précisé dans le DOCOB.

2.4.1.2. Les zones naturelles avec protection réglementaire

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de la Garonne et section du Lot

La Garonne et une section du Lot bénéficient d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), couvrant une surface de 1 836 ha. Celui-ci a été signé le 16 juillet 1993 pour la protection de poissons patrimoniaux dont l'Esturgeon. Cet arrêté s'applique notamment sur l'ensemble du lit mineur de la Garonne s'inscrivant dans le département du Lot-et-Garonne. Cet APPB est donc concerné à deux reprises par l'aire d'étude, sur les communes de Le Passage et Colayrac-Saint-Cirq, et sur les communes de Boé, Moirax et Layrac, au sud d'Agen. 267 ha de cet APPB sont inclus dans l'aire d'étude, soit près de 15% de sa surface totale.

L'arrêté interdit les nouvelles extractions de matériaux dans le lit mineur ainsi que tous les travaux, installations, ouvrages et activités susceptibles de porter atteinte aux biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces protégées.

La Réserve Naturelle Nationale de la frayère à Alose

Cette Réserve Naturelle Nationale (RNN) a été créée le 13 mai 1981 dans le lit mineur de la Garonne, sur les communes d'Agen et Le Passage. Celle-ci occupe un linéaire du fleuve d'environ 2,3 km. La variété des fonds et des courants de la Garonne à cet endroit a justifié ce classement pour préserver un des derniers refuges français pour la reproduction de la Grande Alose. Il s'agit également de préserver des enjeux pour les poissons migrateurs en général. Aujourd'hui, la fréquentation de cette section de la Garonne a fortement diminué et nécessite des réflexions pour adapter le périmètre de ce site aux enjeux actuels.

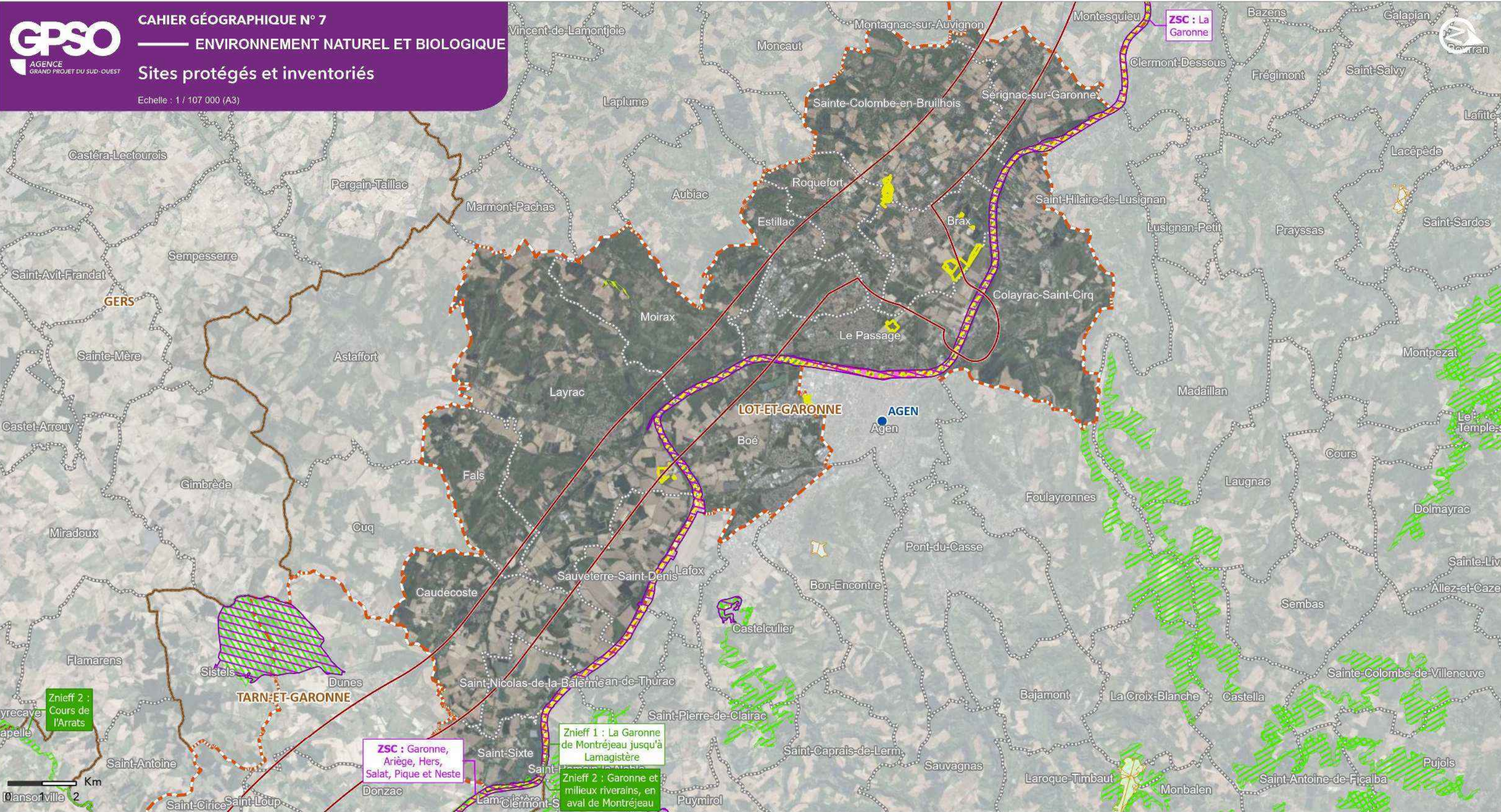
Cette RNN n'est pas directement concernée par l'aire d'étude mais se situe à l'est de la commune de Le Passage, à proximité de l'aire d'étude. On note que cette réserve est entièrement intégrée à l'APPB de la Garonne et qu'elle est confondue avec la Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) Frayère d'Alose d'Agen.

Les zones de compensation

Des zones de compensation liées à l'aménagement de la rocade ouest d'Agen sont recensées dans l'aire d'étude :

- 253 : C3 – Evolution des pratiques de gestion et C3 – 1 : abandon ou changement total des modalités de gestion antérieures ;
- 258 : C1 – Création / Renaturation de milieux et C1 – 1 : action concernant tous types de milieux ;
- 259 : Restauration / Réhabilitation et C1 – 1 : action concernant tous types de milieux.

La totalité de ces zones représente 25 ha dont 20 ha sont inclus dans l'aire d'étude sur la commune de Brax, soit 80%.



GRAND PROJET DU SUD-OUEST

Echelle : 1 :107 000

Limites administratives

- Limite départementale
- Limite communale
- Villes principales
- Aire d'étude
- - - Limite des secteurs géographiques

Sites protégés

- Site d'Intérêt Communautaire (SIC) et Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Sites d'inventaires

- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Espaces naturels sous gestion particulière :

- Espaces Naturels Sensibles
- Site géré par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels
- Site acquis par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels
- Sites de compensation
- Réserves Naturelles Régionales

Sources : INPN, IGN BD ORTHO, 2024
Réalisation : ACTIERRA, 2025





2.4.2. Les grandes fonctionnalités écologiques du secteur

Le secteur géographique n°7 est très urbanisé à l’approche d’Agen, dans la partie correspondant à la liaison intergares, au niveau des communes de Brax, Roquefort, Le Passage, Colayrac-Saint-Cirq et Estillac. Les autres communes du secteur sont essentiellement composées de zones agricoles ou de zones de gravières (en exploitation ou non).

Les richesses écologiques du secteur sont majoritairement concentrées dans la vallée de la Garonne. La majeure partie de l’aire d’étude est occupée par des parcelles agricoles ou sylvicoles. D’autres zones, plus marquées par les activités humaines, représentent également des secteurs à fort potentiel environnemental. C’est le cas des espaces de la plaine alluviale de la Garonne situés au niveau de la zone des gravières de Layrac. Le réseau hydrographique, sa ripisylve et les haies parcourant l’aire d’étude ont un rôle primordial afin d’établir une continuité entre ces territoires.

2.4.2.1. La trame verte

La trame verte est représentée dans le secteur par la sous-trames suivantes.

La sous-trame « milieux boisés »

Cette sous-trame est principalement constituée de boisement de feuillus et mixtes.

Au sein de l'aire d'étude, cette sous-trame est représentée en majorité par les ripisylves liées au nombreux cours d'eau qui sillonnent le secteur :

- Coteaux de Caudecoste à Caumont.
- Ruisseau de Bagneauque et « Bois Joly »
- Ruisseau de Rieumort ;
- Ruisseau de Ruinguet ;
- Vallée de la Garonne de Bruch à Brax ;
- Ruisseau de Labourdasse ;
- La Garonne et ses affluents (le Brimont, la Jorle, le Gers, l’Estressol) entre Le Passage et Caudecoste ;
- Vallée de l’Auroué ;

Des îlots de boisement liés à cette sous-trame sont également présents:

- Forêt de ravins d’Écussan et Maurélou ;
- Coteau et héronnière de Moirax.

La sous-trame « milieux ouverts et semi-ouverts »

Au sein de l'aire d'étude, cette sous-trame est exclusivement liée à la Vallée de la Garonne de Bruch à Brax avec ses grandes parcelles agricoles ouvertes.

La sous-trame « milieux humides »

Un réservoir de biodiversité « milieux humides » a été délimité au sein de la plaine alluviale de la Garonne. Il s’agit du Milieu Humide de la Garonne et section du Lot.

De plus des sites d'importance pour cette sous trame sont également recensés au sein de l'aire d'étude, il s'agit des:

- Gravières de Layrac et de Sauveterre-Saint-Denis ;
- Ruisseau de Brescou à Caudecoste ; avec ses prairies humides et mégaphorbiaies.

Les inventaires faune et flore réalisés entre 2023 et 2024 ont par ailleurs permis de préciser les grands axes de déplacements de la faune dans ce secteur. Ces derniers traversent ainsi l’aire d’étude au niveau des vallées des cours d’eau connectées à la Garonne ou au Gers.

Communes	Localisation	Espèces concernées
Sérignac-sur-Garonne	Berges du Ruisseau de Mongrenier	Chevreuil
Sainte- Colombe-en- Bruilhois	Berges du ruisseau de Benaden	Chevreuil, sanglier
	Berges du ruisseau de Bagneauque	Chevreuil, sanglier
Colayrac-Saint-Cirq	Berges du Ruisseau de Ségone	Chevreuil
Brax	Berges du ruisseau de Labourdasse	Chevreuil
Roquefort	Berges du ruisseau de Labourdasse	Chevreuil
Brax	Berges du ruisseau 05C0000002000890419	Chevreuil
Moirax	Berges du ruisseau de La Jorle	Chevreuil, sanglier
	Berges de la Garonne	Chevreuil, sanglier
Layrac	Berges de la Garonne	Chevreuil, sanglier
	Berges du Gers et de son affluent	Chevreuil, sanglier
	Zone des carrières de Layrac	Chevreuil, sanglier
Caudecoste	Berges du ruisseau de Brescou	Chevreuil, sanglier
	Berges du ruisseau de la Nauze	Chevreuil, sanglier

Les ripisylves présentes sur une large partie du secteur géographique n°7, représentent en effet des axes de déplacements privilégiés pour la grande et la petite faune telle que les chevreuils ou les sangliers, mais notamment pour la faune semi-aquatique (Loutre) ainsi que pour les Chiroptères.

2.4.2.2. La trame bleue (milieux aquatiques)

Les éléments structurants de la sous-trame

Plusieurs corridors de la sous-trame aquatique ont été recensés:

- Le fleuve la Garonne (site du réseau Natura 2000) sur les communes de Colayrac-Saint-Cirq, Le Passage, Boé, Moirax et Layrac ;
- La rivière du Gers sur la commune de Layrac ;

Tous ces corridors sont recensés par le SDAGE comme axes migrateurs. Ils représentent des axes de déplacement privilégiés notamment afin de relier la Garonne au réseau hydrographique plus en amont.

Tableau 39: Les axes de déplacements de la grande faune au sein de l’aire d’étude (Source : Biotope 2024)

Les frayères

Les données sur les frayères ont été mises à jour sur la base des données du SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 et des inventaires 2023-2024.

Les cours d’eau suivants présentent de potentielles frayères sur le secteur:

- la Garonne ;
- Le Canal latéral à la Garonne
- Le Mestré-Pont
- Le ruisseau de Brimont
- Le ruisseau de la Jorle
- Le ruisseau de Sempesserre
- Le ruisseau de Labourdasse

Les ZAP Anguille

Les Zones d’Actions Prioritaires (ZAP), sont une démarche qui s’inscrit dans le temps et l’espace. Elle doit permettre l’identification des ouvrages aménagés sur un bassin versant accueillant l’espèce au travers de deux objectifs :

- Valider la liste des rivières pressenties comme rivières d’accueil de l’Anguille dans le SDAGE ;
- Identifier les tronçons de cours d’eau sur lesquels les gains biologiques sont possibles dans un court terme si des ouvrages sont aménagés.

La Garonne représente une zone d’Action Prioritaire pour l’Anguille. Un affluent de la Garonne présent sur le secteur géographique n 7 bénéficie d’une ZAP (Zone d’Action Prioritaire) pour la protection de l’Anguille: Le Gers.

La catégorie piscicole des cours d’eau

La pêche est pratiquée sur plusieurs cours d’eau traversés par l’aire d’étude.

La catégorie piscicole des principaux cours d’eau concernés ainsi que les espèces pêchées sont détaillées dans le tableau suivant.

Certains de ces cours d’eau sont classés suivant deux catégories piscicoles:

- les cours d’eau de première catégorie, dans lesquels les salmonidés sont dominants ;
- les cours d’eau de deuxième catégorie, dans lesquels les populations piscicoles sont principalement des poissons blancs (cyprinidés et carnassiers).

Tableau 40: La catégorie piscicole des cours d’eau (Source : SDAGE Adour-Garonne 2022-2027)

Cours d'eau	Catégorie piscicole
Canal latéral à la Garonne	2
Ruisseau la Seynes	2
Ruisseau le Rieumort	2
Rivière Le Gers	2
Ruisseau de l’Estressol	2
Rivière de l’Aroué	2

Cours d'eau	Catégorie piscicole
Le Mestré-Pont	2
Ruisseau de Bagneauque	2
Ruisseau de Brescou	2
Ruisseau de Brimont	2
Ruisseau de la Jorle	2
Ruisseau de Mengeot	2
Ruisseau de Sauvagnères	2
Ruisseau de Sempesserre	2
Ruisseau Labourdasse	2
La Garonne	2
Le Gers	2

L’ensemble de ces éléments de la trame verte et bleue, associant réservoirs de biodiversité et corridors de déplacements entre ces réservoirs, constitue l’ossature des déplacements de la faune au sein du secteur géographique n 7.

Les études des trames verte et bleue, qu’elles soient à l’échelle régionale ou à l’échelle du projet mettent en avant les milieux ouverts du secteur géographique n° 7, ainsi que le réseau hydrographique le traversant, notamment la Garonne.

Enfin, plusieurs de ces corridors se heurtent à différents obstacles anthropiques, dont le plus important est l’autoroute A62.

Figure 40: Rivière l’Aroué (Source : Écotone)



Enjeux liés aux continuités écologiques



Source : IGN - Orthophotoplan, SNCF Réseau - Cartographie Biotope 2024



GPSO - Evaluation des enjeux liés aux continuités écologiques

TRONÇON BORDEAUX - TOULOUSE
Département du Lot-et-Garonne (47)

Section 2 - Planche 36/69



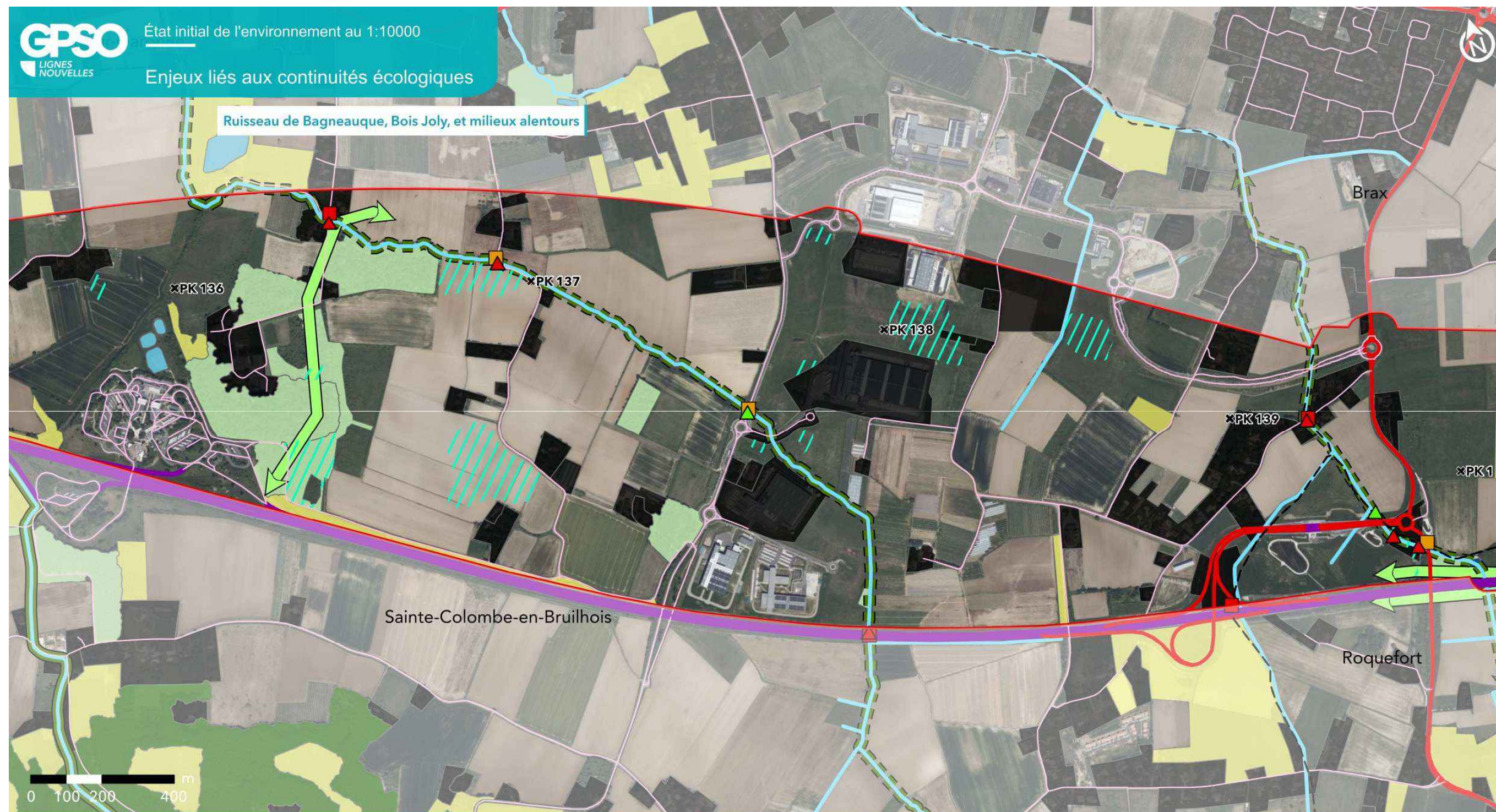
Aire d'étude rapprochée

- Section 1 : Saint-Médard-d'Eyrans (33) / Captieux (33) / Bruch (47)
- Section 2 : Bruch (47) / Saint-Jory (31)
- Limites communales
- x Points kilométriques

Légende détaillée sur feuillet à part

Sources : Inventaires faune/flore 2023-2024 - Réalisation : Biotope, 2025 - Édition cartographique © Biotope





GPSO - Evaluation des enjeux liés aux continuités écologiques

TRONÇON BORDEAUX - TOULOUSE

Département du Lot-et-Garonne (47)

Section 2 - Planche 37/69

Aire d'étude rapprochée

- Section 1 : Saint-Médard-d'Eyrans (33) / Captieux (33) / Bruch (47)
- Section 2 : Bruch (47) / Saint-Jory (31)
- Limites communales
- x Points kilométriques

Légende détaillée sur feuillet à part

Sources : Inventaires faune/flore 2023-2024 - Réalisation : Biotope, 2025 - Édition cartographique © Biotope





GPSO - Evaluation des enjeux liés aux continuités écologiques

TRONÇON BORDEAUX - TOULOUSE
Département du Lot-et-Garonne (47)
Section 2 - Planche 38/69



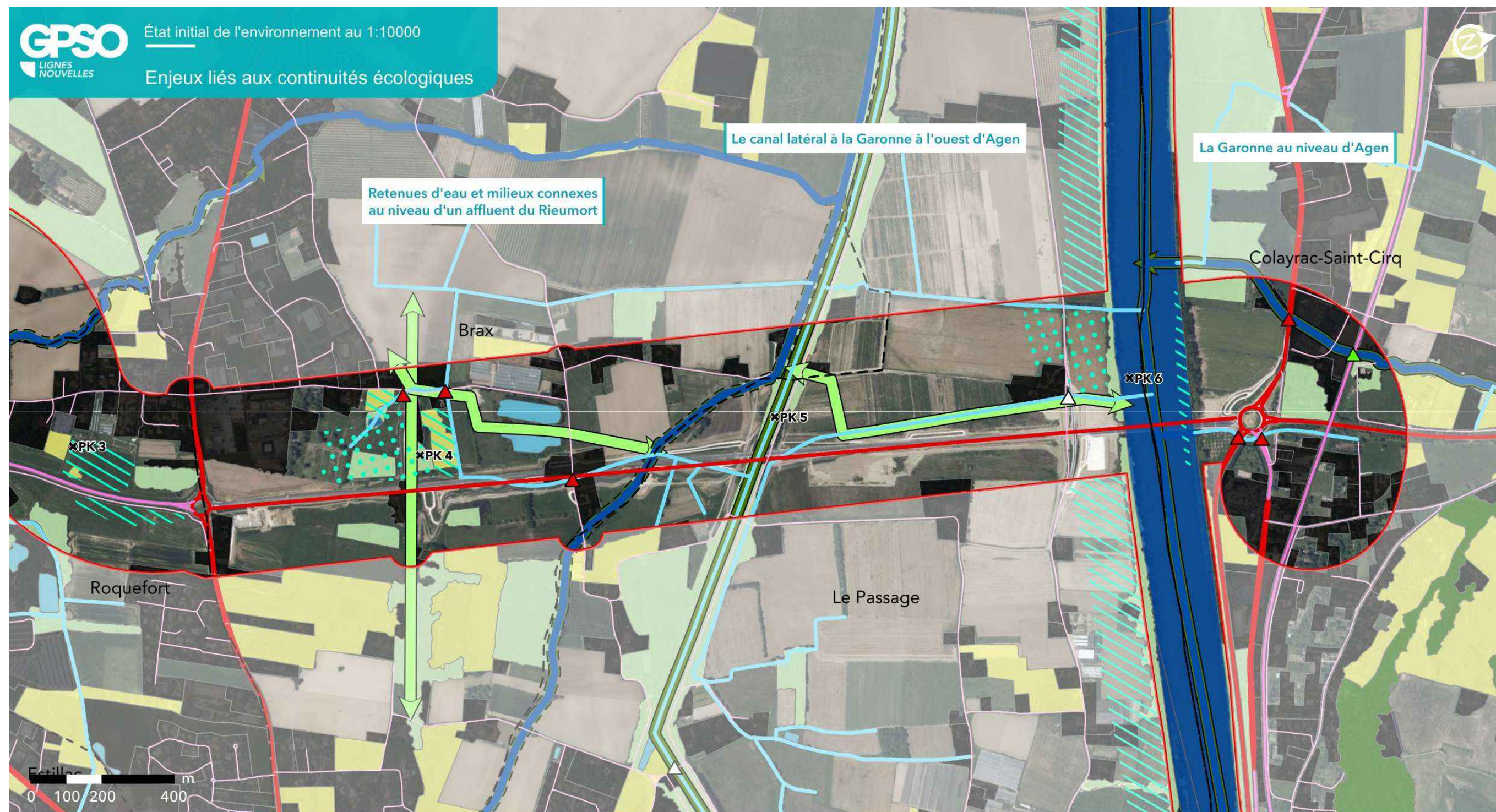
Aire d'étude rapprochée

- Section 1 : Saint-Médard-d'Eyrans (33) / Captieux (33) / Bruch (47)
- Section 2 : Bruch (47) / Saint-Jory (31)
- Limites communales
- x Points kilométriques

Légende détaillée sur feuillet à part

Sources : Inventaires faune/flore 2023-2024 - Réalisation : Biotopie, 2025 - Édition cartographique © Biotopie





GPSO - Evaluation des enjeux liés aux continuités écologiques

TRONÇON BORDEAUX - TOULOUSE
Département du Lot-et-Garonne (47)

Section 2 - Planche 39/69

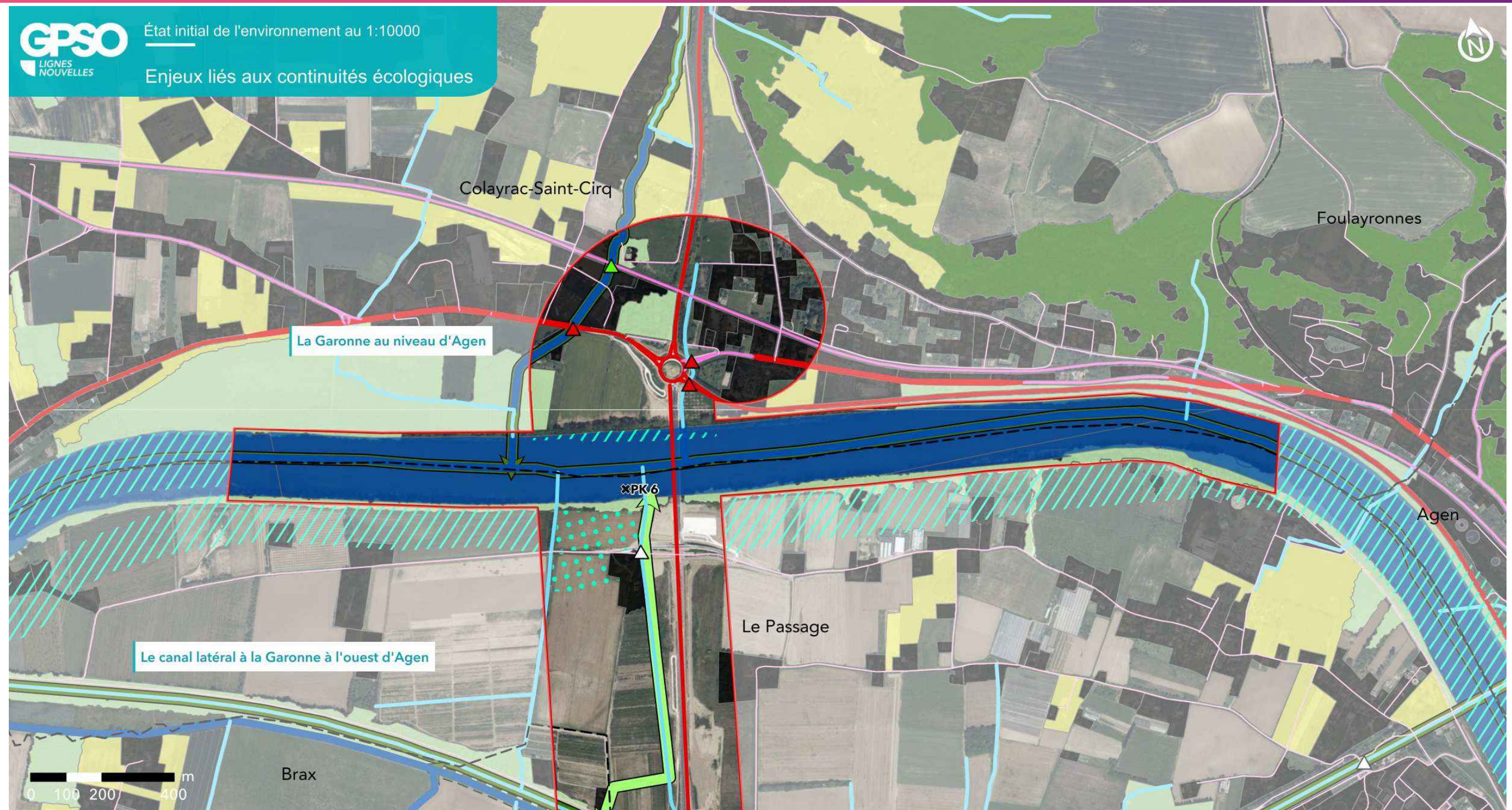
Aire d'étude rapprochée

- Section 1 : Saint-Médard-d'Eyrans (33) / Captieux (33) / Bruch (47)
- Section 2 : Bruch (47) / Saint-Jory (31)
- Limites communales
- Points kilométriques

Légende détaillée sur feuillet à part

Sources : Inventaires faune/flore 2023-2024 - Réalisation : Biotope, 2025 - Édition cartographique © Biotope





GPSO - Evaluation des enjeux liés aux continuités écologiques

TRONÇON BORDEAUX - TOULOUSE
 Département du Lot-et-Garonne (47)
 Section 2 - Planche 40/69



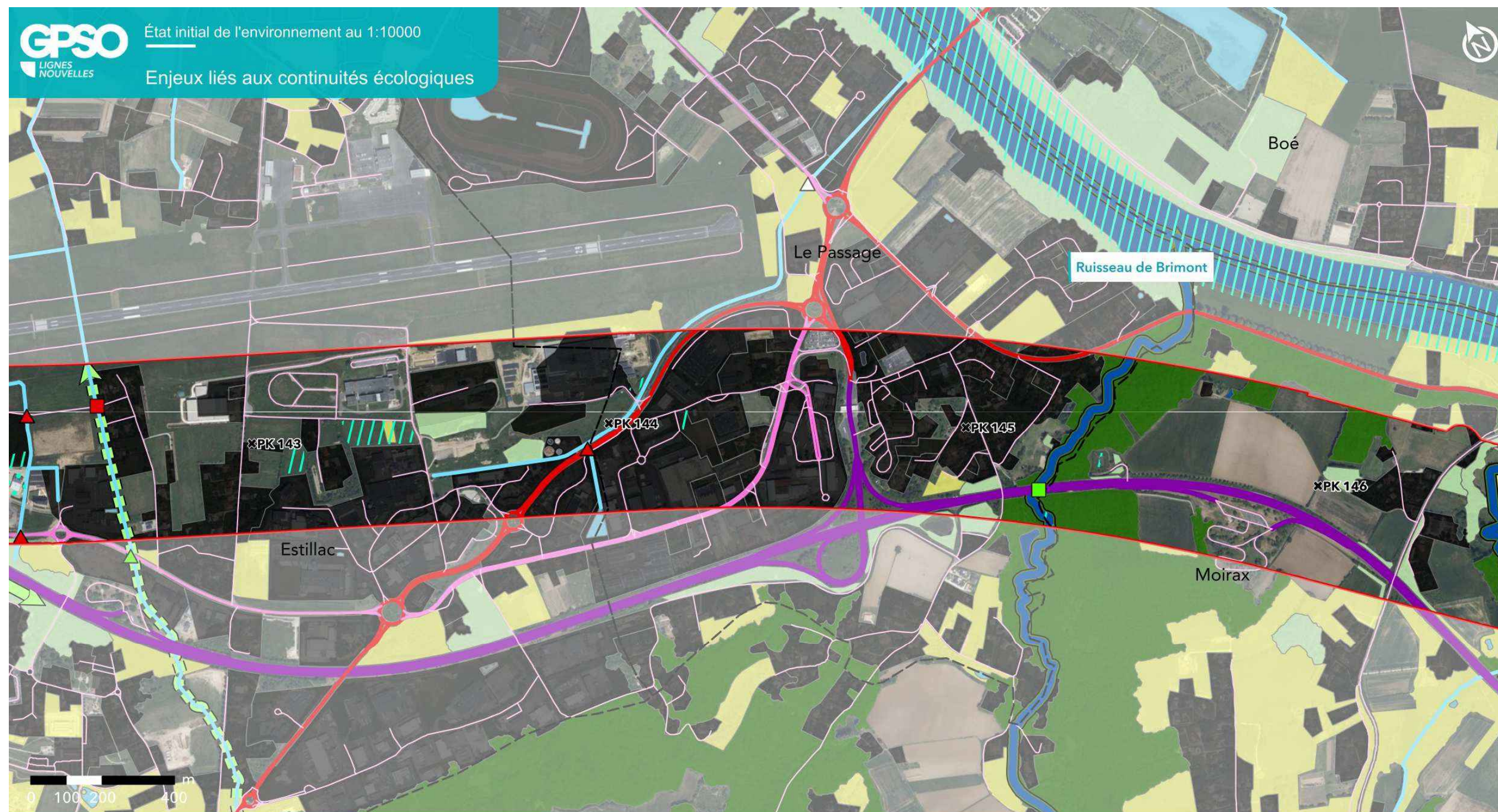
Aire d'étude rapprochée

- Section 1 : Saint-Médard-d'Eyrans (33) / Captieux (33) / Bruch (47)
- Section 2 : Bruch (47) / Saint-Jory (31)
- Limites communales
- Points kilométriques

Légende détaillée sur feuillet à part

Sources : Inventaires faune/flore 2023-2024 - Réalisation : Biotope, 2025 - Édition cartographique © Biotope





GPSO - Evaluation des enjeux liés aux continuités écologiques

TRONÇON BORDEAUX - TOULOUSE
Département du Lot-et-Garonne (47)

Section 2 - Planche 41/69

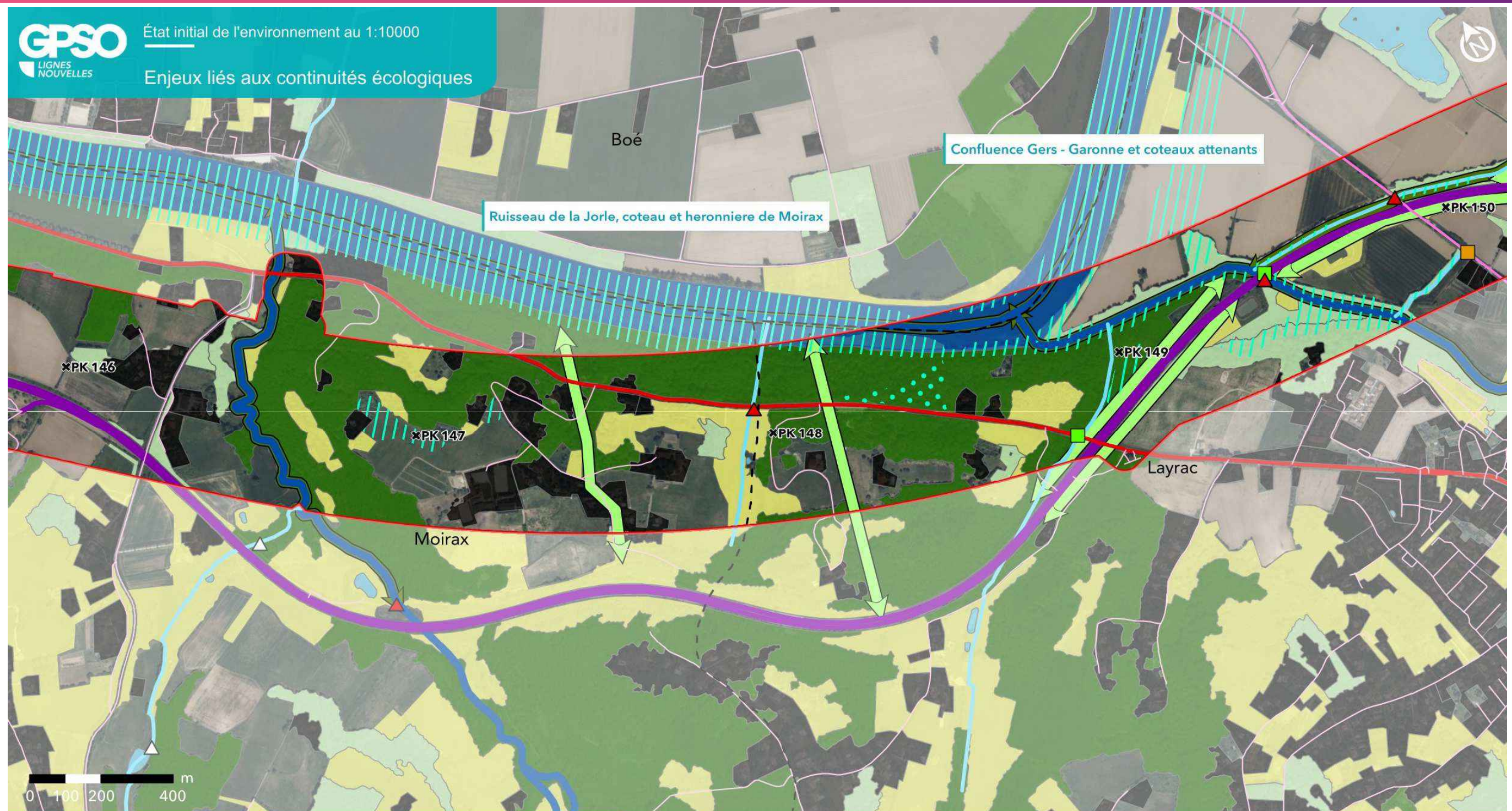
Aire d'étude rapprochée

- Section 1 : Saint-Médard-d'Eyrans (33) / Captieux (33) / Bruch (47)
- Section 2 : Bruch (47) / Saint-Jory (31)
- Limites communales
- Points kilométriques

Légende détaillée sur feuillet à part

Sources : Inventaires faune/flore 2023-2024 - Réalisation : Biotope, 2025 - Édition cartographique © Biotope





GPSO - Evaluation des enjeux liés aux continuités écologiques

TRONÇON BORDEAUX - TOULOUSE
Département du Lot-et-Garonne (47)
Section 2 - Planche 42/69

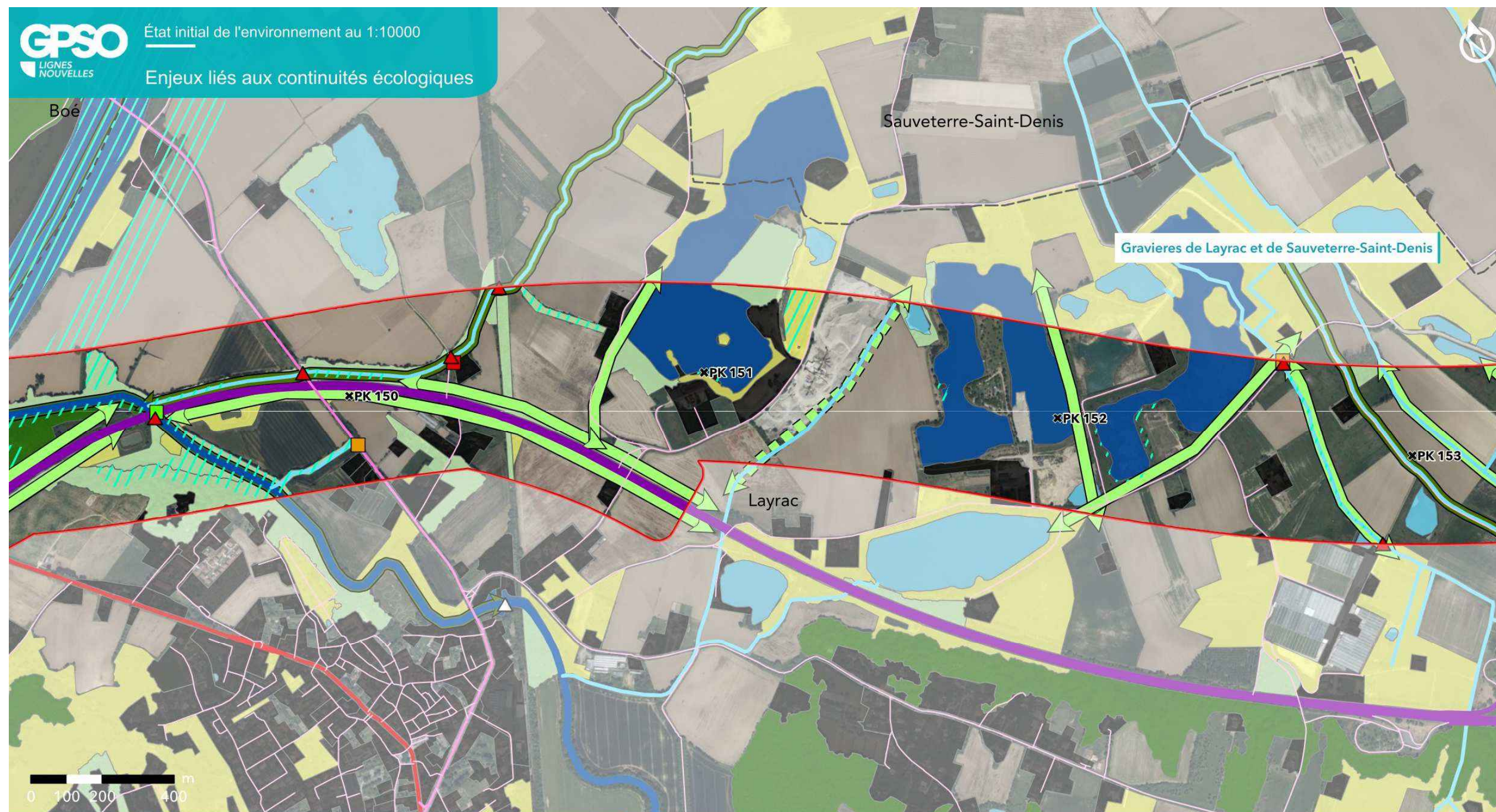
Aire d'étude rapprochée

- Section 1 : Saint-Médard-d'Eyrans (33) / Captieux (33) / Bruch (47)
- Section 2 : Bruch (47) / Saint-Jory (31)
- Limites communales
- x Points kilométriques

Légende détaillée sur feuillet à part



Sources : Inventaires faune/flore 2023-2024 - Réalisation : Biotope, 2025 - Édition cartographique © Biotope



GPSO - Evaluation des enjeux liés aux continuités écologiques

TRONÇON BORDEAUX - TOULOUSE
Département du Lot-et-Garonne (47)

Section 2 - Planche 43/69

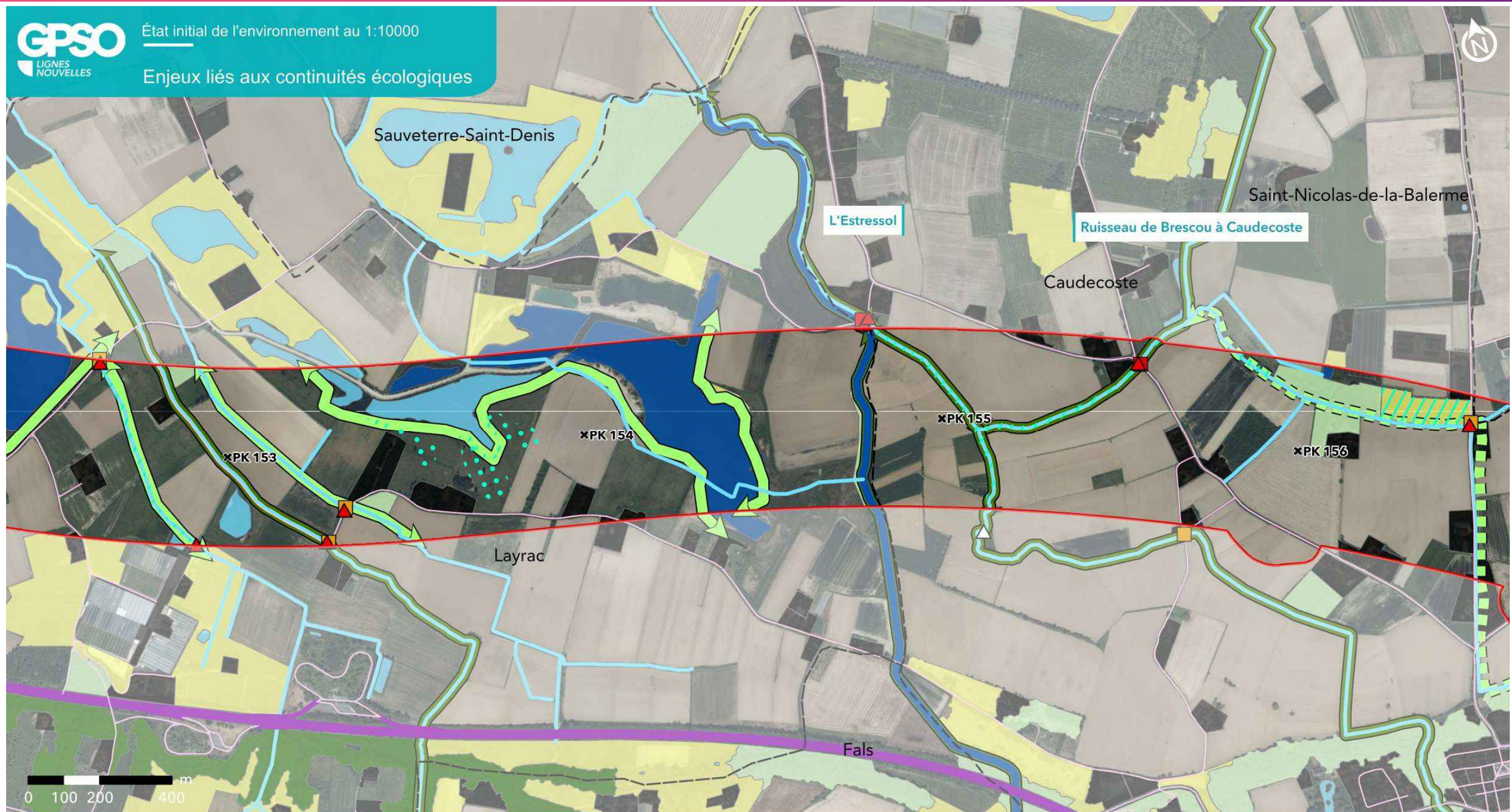
Aire d'étude rapprochée

- Section 1 : Saint-Médard-d'Eyrans (33) / Captieux (33) / Bruch (47)
- Section 2 : Bruch (47) / Saint-Jory (31)
- Limites communales
- x Points kilométriques

Légende détaillée sur feuillet à part

Sources : Inventaires faune/flore 2023-2024 - Réalisation : Biotope, 2025 - Édition cartographique © Biotope





GPSO - Evaluation des enjeux liés aux continuités écologiques

TRONÇON BORDEAUX - TOULOUSE
Département du Lot-et-Garonne (47)
Section 2 - Planche 44/69

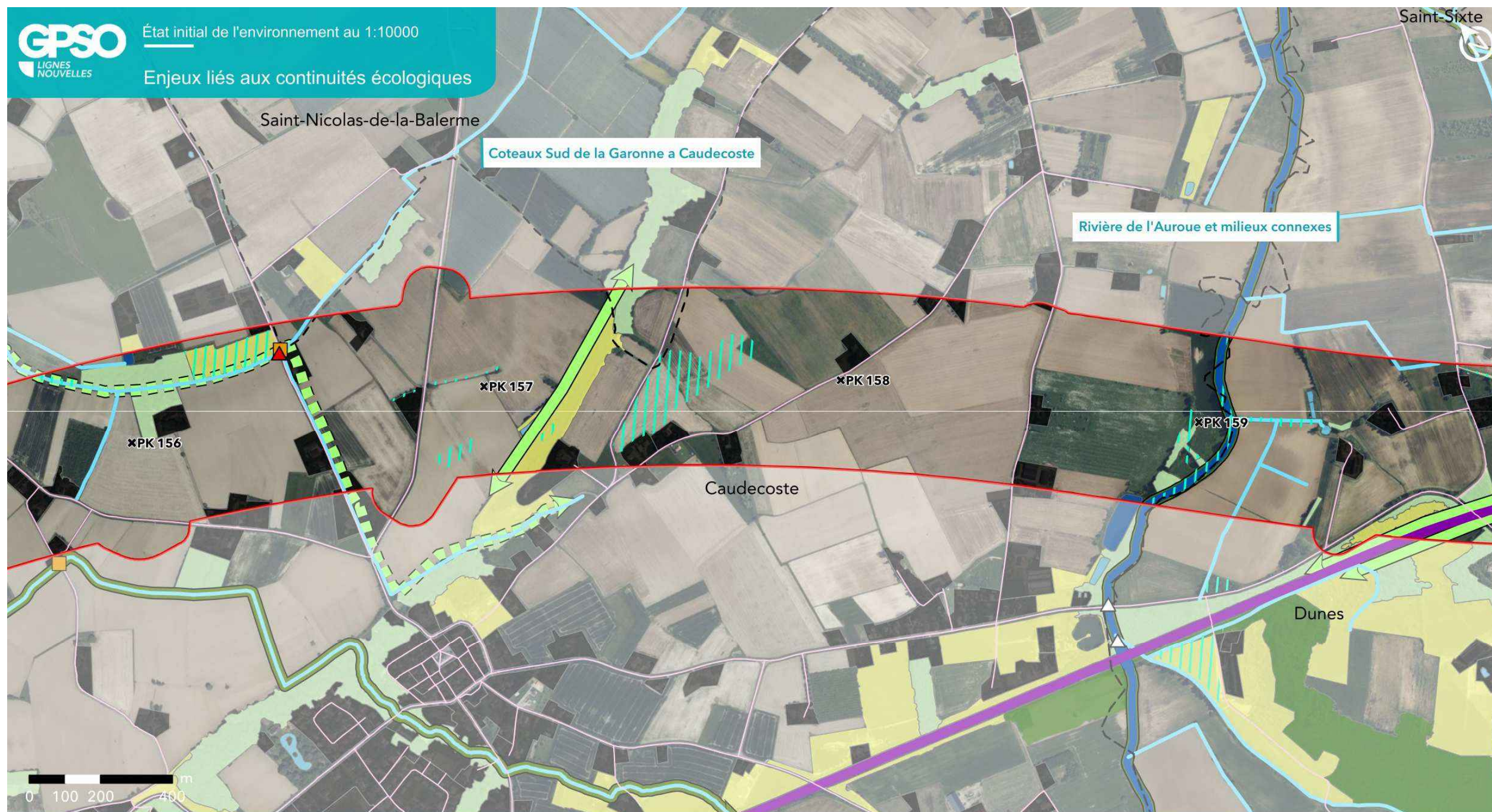
Aire d'étude rapprochée

- Section 1 : Saint-Médard-d'Eyrans (33) / Captieux (33) / Bruch (47)
- Section 2 : Bruch (47) / Saint-Jory (31)
- Limites communales
- x Points kilométriques

Légende détaillée sur feuillet à part

Sources : Inventaires faune/flore 2023-2024 - Réalisation : Biotopie, 2025 - Édition cartographique © Biotopie





GPSO - Evaluation des enjeux liés aux continuités écologiques

TRONÇON BORDEAUX - TOULOUSE

Départements du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne (47/82)

Section 2 - Planche 45/69

Aire d'étude rapprochée

- Section 1 : Saint-Médard-d'Eyrans (33) / Captieux (33) / Bruch (47)
- Section 2 : Bruch (47) / Saint-Jory (31)
- Limites communales
- x Points kilométriques

Légende détaillée sur feuillet à part



2.4.3. Les sites à enjeux

Les inventaires écologiques réalisés de 2023-2024 à l’initiative de SNCF RÉSEAU, ont permis d’identifier les enjeux naturalistes caractérisant le secteur. La méthodologie de définition des niveaux d’enjeux est exposée dans le chapitre 7.3.5 du volume 1 de la présente étude d’impact. Les sites à enjeux écologiques ainsi identifiés sont présentés ci-après de façon géographique, du Nord au Sud.

En dehors de ces sites présentant une « concentration » d’enjeux particuliers, se manifestent généralement des enjeux plus ponctuels, également cartographiés mais ne faisant pas l’objet d’une analyse détaillée dans les paragraphes suivants.

Parmi les enjeux écologiques identifiés, on notera par ailleurs que nombre d’entre eux sont liés à la présence de zones humides. Ces zones sont présentées au chapitre 2.4.4 du présent volume mais également ici au travers de la description des enjeux écologiques, illustrant les interrelations fortes entre milieux humides et enjeux écologiques.

Les sites à enjeux répertoriés sur ce secteur sont :

Ruisseau de Bagneauque et « Bois Joly »

Ruisseau de Rieumort ;

Ruisseau de Ruinguet ;

Vallée de la Garonne de Bruch à Brax ;

Ruisseau de Labourdasse ;

Forêt de ravins d’Écussan et Maurélou ;

La Garonne et ses affluents (le Brimont, la Jorle, le Gers, l’Estressol) entre Le Passage et Caudecoste ;

Coteau et héronnière de Moirax ;

Gravières de Layrac et de Sauveterre-Saint-Denis ;

Ruisseau de Brescou à Caudecoste ;

Vallée de l’Auroué ;

Coteaux de Caudecoste à Caumont.

Les sites à enjeux écologiques ont été actualisés sur la base des inventaires de terrain réalisés en 2023-2024 sur la section Bordeaux-Toulouse et sont présentés ci-après.

Tableau 41: Protections réglementaires de quelques espèces remarquables du secteur géographique n° 7 (Source : DOCOB)

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut européen	Statut national
Mammifères			
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d’Europe	DH 2 4	PN2
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreiber	DH 2 4	PN2
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d’Europe	DH 2 4	PN2
<i>Mustela lutreola</i>	Vison d’Europe	DH 2 4	PN2
<i>Castor fiber</i>	Castor d’Europe	DH 2 4	PN2
<i>Genetta genetta</i>	Genette commune	DH4	PN2
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	-	PN2
<i>Neomys fodiens</i>	Musaraigne aquatique	-	PN2
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	DH4	PN2
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	DH 2 4	PN2
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	DH4	PN2
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	DH 2 4	PN2
<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	DH 2 4	PN2
<i>Myotis blythii</i>	Petit Murin	DH 2 4	PN2
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	DH 2 4	PN2

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut européen	Statut national
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	DH 2 4	PN2
Oiseaux			
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	DO1	PN3
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	DO1	PN3
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	DO1	PN3
<i>Elanus caeruleus</i>	Elanion blanc	DO1	PN3
<i>Burhinus oedicnemus</i>	Œdicnème criard	DO1	PN3
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d’Europe	-	PN3
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d’Europe	DO1	PN3
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	DO1	PN3
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	DO1	PN3
<i>Hieraaetus pennatus</i>	Aigle botte	DO1	PN3
Amphibiens			
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	DH4	PN2
<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	DH4	PN2
<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctuée	-	PN2
Reptiles			
<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	-	PN2
<i>Coronella girondica</i>	Coronelle Girondine	-	PN2
Insectes			
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de mercure	DH2 4	PN3
<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	DH2 4	PN2
<i>Gomphus graslinii</i>	Gomphe de Graslin	DH2 4	PN2
<i>Phengaris arion</i>	Azuré du serpolet	DH4	PN2
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	DH2	PN3
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	DH2 4	PN2
Faune aquatique			
<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille européenne	-	-
<i>Esox lucius</i>	Brochet	-	PN1
Flore/Habitat			
<i>Amaranthus powellii</i> subsp. <i>bouchonii</i>	Amarante de Bouchon	-	PR
<i>Tulipa sylvestris</i> subsp. <i>sylvestris</i>	Tulipe des bois	-	PN
<i>Serapias cordigera</i>	Sérapias en cœur	-	PR

Nota: DO1 = protection au titre de la Directive « Oiseaux » annexe 1 ; DH2/4 = protection au titre de Directive « Habitats » annexes 2 et 4 ; DH4 = protection au titre de Directive « Habitats » annexe 4 ; PR = protection régionale ; PN = protection nationale ; PN1/2/3 = protection nationale annexe1, 2 ou 3 pour la faune. Il est très peu probable de rencontrer les migrateurs comme l’Esturgeon européen au sein même du secteur géographique n°7, en raison notamment d’un obstacle jugé infranchissable pour cette espèce: le seuil de Beauregard (Boé - Agen).

2.4.3.1. Ruisseau de Bagneauque et « Bois Joly »

Contexte administratif	Zonages environnementaux
Département : Lot-et-Garonne. Commune(s) concernée(s) : Sainte-Colombe-en-Bruilhois Superficie : 145,31 ha PK : 137	Inventaire écologique (ZNIEFF, ZICO) : néant. Statut de protection (RN, RNR, APPB, pSIC, SIC, ZSC, ZPS) : néant.



Description paysagère

Ce site procure l'un des rares îlots boisés en connexion avec un cours d'eau dans cette partie très agricole de la vallée de la Garonne.

Synthèse des enjeux historiques (rapports de synthèse 2013, Ecosphère)

Taxon	Commentaire	Enjeu
Flore	Les prairies de fauche thermo-atlantiques (code Natura 2000 : 6510.3) présentent une composition floristique diversifiée, notamment celle située à l'est qui paraît en bon état de conservation. La chênaie accueille une espèce assez rare en Aquitaine et déterminante de ZNIEFF : la Jonquille, avec une population de plus de 4000 pieds. Enfin, une espèce protégée régionalement a été vue sur le parc, à l'entrée de l'établissement : le Lotier velu, avec une population d'environ 200 pieds.	Assez fort
Habitats	Au lieu-dit « Pomaret », le site « Bois Joly » s'étend sur une chênaie mésophile composée pour partie de vieux arbres et une végétation qui s'apparente plutôt à une friche prairiale avec une part importante d'espèces caractéristiques des délaissés de cultures et deux prairies de fauche.	Assez fort

Taxon	Commentaire	Enjeu
Mammifères chiroptères)	(hors Pour les mammifères terrestres, se reporter aux commentaires du site « Vallée de la Garonne, de Bruch à Brax ». Le ruisseau et sa ripisylve constituent un axe de déplacement favorable au Vison d'Europe et à la Loutre en phase de recolonisation et un corridor utilisé par le chevreuil et le Sanglier. La Genette, le Campagnol amphibie et la Musaraigne aquatique fréquentent le cours d'eau et ses abords.	Majeur
Chiroptères	Les enjeux sont liés à l'activité marquée de la Noctule commune, mais aussi à la fréquentation des lisières par le Minioptère de Schreibers, le Grand Rhinolophe, la Barbastelle, la Pipistrelle de Nathusius et la Pipistrelle pygmée. Il convient également de souligner que c'est au niveau des lisières de ce bois qu'a été constatée la plus forte activité de Sérotine commune tout au long de l'étude (près de 300 données sur 1 nuit).	Majeur
Oiseaux	Lors des prospections, plusieurs espèces ont été contactées en recherche alimentaire ou en déplacement, comme la Huppe fasciée, le Guêpier d'Europe, l'Epervier d'Europe, sans pour autant qu'ils soient nicheurs sur ce site. En période internuptiale, le Milan royal et la Grande aigrette ont été observés également en recherche alimentaire.	Moyen
Amphibiens	Le Crapaud Calamite est présent à proximité du ruisseau.	Fort
Reptiles	4 espèces de reptiles sont présentes au niveau du ruisseau et des zones humides proches.	Fort
Invertébrés	Malgré le contexte naturel peu favorable (cultures intensives), l'intérêt de ce cours d'eau est particulièrement élevé du fait de la présence de l'Agrion orangé (trouvé sur la partie sud du ruisseau) mais surtout de l'Agrion de Mercure, avec une population d'au moins 50 imagos, peut-être en contact avec d'autres populations essentiellement par l'ouest. A proximité du ruisseau, un arbre est occupé par le Grand capricorne (ferme de Bordeneuve).	Fort
Faune aquatique	-	Faible

Compléments et ajustement des enjeux au regard des inventaires 2023-2024

Les inventaires récents, effectués sur l'aire d'étude rapprochée, ont concerné environ 34 % (49,31ha) du site total étudié lors des études précédentes (ces études portaient sur une aire plus large car correspondant à la phase de recherche de variante de tracé).

Le Ruisseau de Bagneauque et Bois Joly présente une mosaïque d'habitats dominée par deux types d'occupation majeure : les monocultures intensives (46,87%) et les chênaies acidiclinales thermoclines (21,46%).

Les autres formations naturelles comprennent des chênaies-charmaies mésophiles (4,67%), des prairies mésophiles eutrophes (4,33%), et quelques zones humides très limitées comme les saulaies marécageuses (0,11%). Les frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes sont quasi absentes (0,00%).

Le site présente une importante composante anthropique avec des terrains vagues de constructions rurales abandonnées (10,02%), des jardins ornementaux et domestiques (3,50%), des vergers (2,58%), des réseaux routiers (1,56%), des sites industriels et commerciaux (1,44%), et des habitats résidentiels dispersés (1,01%)

Taxon	Commentaire	Enjeu 2024
Flore	Le boisement abrite plusieurs espèces remarquables dont plusieurs stations de Jonquille des bois (plusieurs milliers de pieds), de stations de Lotier hispide et de Lotier très étroit, de Lin de France sur les accotements d'un accès à l'aire de service.	Fort
Chiroptères	Présence de la Sérotine commune au niveau du ruisseau de Bagneauque et « Bois Joly ». La Noctule commune affiche une activité marquée au niveau des coteaux sud.	Majeur

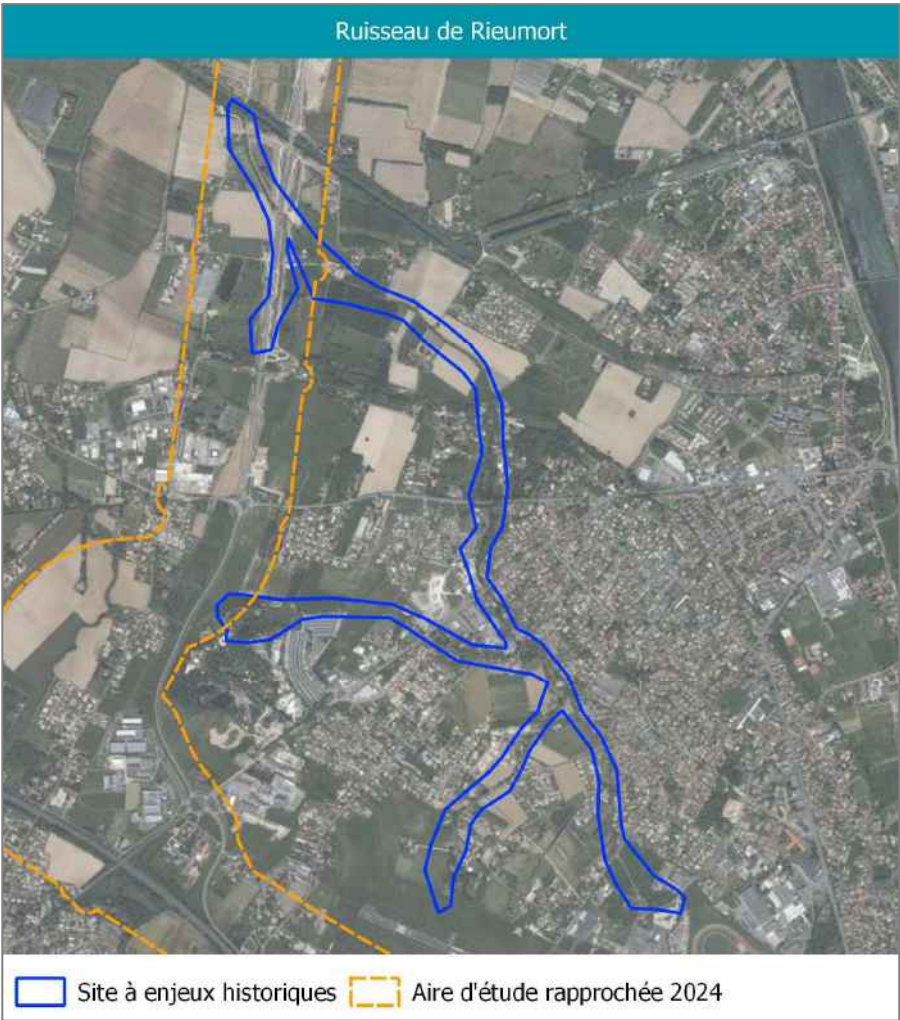
Taxon	Commentaire	Enjeu 2024
Oiseaux	Profitant d'une mosaïque complexe d'habitats, le peuplement d'oiseaux est particulièrement diversifié avec un rapace : Élanion blanc (malgré des habitats peu propices), des espèces des milieux ouverts : Œdicnème criard, Alouette des champs, Cisticole des joncs, Tarier pâtre, des passereaux des milieux semi-ouverts : Accenteur mouchet, Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse (site de reproduction), Serin cini, Verdier d'Europe, des espèces anthropophiles : Hirondelle rustique, Chevêche d'Athéna, Effraie des clochers.	Très fort
Reptiles	Présence de la Couleuvre à collier helvétique et du Lézard des murailles	Faible
Invertébrés	Présence du Grillon noirâtre et de la Courtilière commune sur les prairies qui jouxtent le ruisseau. L'Agrion de Mercure du cortège des ruisselets et suintements de pente a été confirmé sur le ruisseau de Bagneauque.	Fort

Conclusion

L'enjeu est majeur, essentiellement conféré par le rôle fonctionnel des habitats rivulaires et du ruisseau vis-à-vis des mammifères semi-aquatiques, des chiroptères et des insectes.

2.4.3.2. Ruisseau de Rieumort

Contexte administratif	Zonages environnementaux
Département : Lot-et-Garonne. Commune(s) concernée(s) : Brax, Le Passage, Estillac Superficie : 74,92 ha	Inventaire écologique (ZNIEFF, ZICO) : néant. Statut de protection (RN, RNR, APPB, pSIC, SIC, ZSC, ZPS) : néant.



Description paysagère

Au lieu-dit « Fraissinet » (Brax, PK 2,5 du raccordement à la gare d’Agen), le site se compose de 4 ha de prairies humides localisées à 800 mètres au sud du canal latéral à la Garonne et au pied d’un coteau. Le ruisseau et ses ripisylves constituent aussi un axe de déplacement pour la faune terrestre et aquatique.

Synthèse des enjeux historiques (rapports de synthèse 2013, Ecosphère)

Taxon	Commentaire	Enjeu
Flore	La composition floristique est dominée par les graminées hautes (Vulpin des prés, Fétuque faux-roseau, Fromental élevé) et comprend plusieurs espèces hygrophiles caractéristiques des prairies humides atlantiques comme des Laïches (Laïche des rives), la Renoncule rampante ou encore l’Orge faux seigle.	Fort
Habitats	Les prairies humides atlantique et subatlantique (code Corine 37.21).de « Fraissinet » présente un bon état de conservation lorsqu'elles sont exploitées de manière extensive et une valeur écologique forte. Elles sont susceptibles d’accueillir une flore et une faune, composées d’espèces souvent rares et menacées.	Fort
Mammifères (hors chiroptères)	Le ruisseau est favorable aux mammifères semi-aquatiques : au Vison d’Europe et à la Loutre en phase de recolonisation. La présence de la Musaraigne aquatique et de la Genette est avérée. Les autres espèces de mammifères semi-aquatiques sont potentielles, les habitats présents leur étant favorables. Le ruisseau et ses ripisylves constituent aussi un axe de déplacement pour le Chevreuil et le Sanglier.	Majeur

Taxon	Commentaire	Enjeu
Chiroptères	Le ruisseau et sa ripisylve constituent un axe de déplacement favorable à la Barbastelle d'Europe, ainsi qu'un habitat de chasse.	Fort
Oiseaux	Se reporter aux commentaires du site « Vallée de la Garonne, de Bruch à Brax ».	Très fort
Amphibiens	Les zones humides autour du ruisseau du Rieumort permettent le développement d'un cortège de 4 amphibiens, dont deux espèces représentent un enjeu fort en Nouvelle Aquitaine : Le Crapaud calamite et le Pélodyte ponctué.	Fort
Reptiles	-	-
Invertébrés	-	-
Faune aquatique	Le Rieumort, ruisseau hétérogène, présente des portions de linéaires, qui ont conservé une intégrité physique et des habitats potentiellement biogènes (granulométrie des substrats diversifiée, zones de berges variées, ripisylve stable...). Il peut localement être une zone refuge pour de nombreuses espèces aquatiques ou semi-aquatiques provenant de la Garonne.	Fort

Compléments et ajustement des enjeux au regard des inventaires 2023-2024

Les inventaires récents, effectués sur l’aire d’étude rapprochée, ont concerné environ 21% (15,56ha) du site total étudié lors des études précédentes (ces études portaient sur une aire plus large car correspondant à la phase de recherche de variante de tracé).

Le Ruisseau de Rieumort présente une mosaïque d'habitats dominée par les sites de construction et de démolition en zones urbaines (42,82%) et les activités agricoles, avec les monocultures intensives (15,15%) et les prairies mésophiles eutrophes (13,84%).

Les formations naturelles et semi-naturelles comprennent des chênaies-charmaies mésophiles (6,96%), des prairies mésophiles de fauche (5,18%), et des alignements d'arbres non réglementaires (3,75%). Les zones humides sont peu représentées avec des magnocaricaies et jonchaies marécageuses (0,39%) et des canaux d'eau artificielle avec leur végétation (0,90%).

Le site comprend également une proportion significative d'éléments anthropiques avec des jardins ornementaux et domestiques (4,59%), des coupes forestières récentes (5,43%), et divers éléments urbains comme des habitats résidentiels dispersés (0,28%) et des terrains vagues (0,54%).

Taxon	Commentaire	Enjeu
Oiseaux	Profitant d'une mosaïque d'habitats classés associant une dominante de prairies mésophiles eutrophes, des éléments structurants : ronciers, une saulaie marécageuse, le peuplement d'oiseaux comprend un ardéidé : Bihoreau gris (site de reproduction identifié), un rapace : Élanion blanc, des passereaux des milieux ouverts : Cisticole des joncs, Tarier pâtre, des passereaux des milieux semi-ouverts : Chardonneret élégant, Verdier d'Europe, une espèce nocturne : Chevêche d'Athéna, une espèce forestière : Tourterelle des bois.	Majeur
Amphibiens	Crapaud calamite, Grenouilles "vertes", Pelodyte ponctué, Rainette méridionale ont été confirmés	Fort
Invertébrés	Dans ce secteur périurbain, le peuplement d'insectes comprend : Le Grand Capricorne dans les boisements matures de chênaies-charmaies ; Le Criquet tricolore (<i>Paracrinema tricolor</i>) dans les zones humides de mégaphorbiaies ; Des cortèges d'espèces des milieux ouverts et semi-ouverts de prairies mésophiles.	Très fort
Faune aquatique	L'Anguille européenne est présente sur le cours d'eau.	Majeur

Conclusion

L’intérêt patrimonial considéré pour cet ensemble prairial de « Fraissinet » est globalement d’un niveau fort voire majeur pour la faune aquatique. La fonctionnalité du site est caractérisée par une importance majeure pour la reproduction du Bihoreau gris dans les prairies.

2.4.3.3. Ruisseau de Ruinguet

Contexte administratif	Zonages environnementaux
- Département : Lot-et-Garonne. - Commune(s) concernée(s) : Aubiac, Estillac, Moirax. - Superficie : 4,25 ha	- Inventaire écologique (ZNIEFF, ZICO) : néant - Statut de protection (RN, RNR, APPB, pSIC, SIC, ZSC, ZPS) : FR7200700 - La Garonne (pour TRM3_275b) ; APPB : FR3800353 - Garonne et section du Lot (pour TRM3_275b)



Description paysagère

Le ruisseau du Ruinguet est situé dans une zone vallonnée dans le premier quart du linéaire concerné. Il y apparaît avec une largeur en eau faible mais avec des substrats et des écoulements diversifiés, bénéficiant de la présence d’une ripisylve assez dense. La partie aval se perd ensuite en milieu agricole et prend alors la forme d’un fossé puis devient à sec avant la confluence avec le ruisseau de Rieumort.

Synthèse des enjeux historiques (rapports de synthèse 2013, Ecosphère)

Taxon	Commentaire	Enjeu
Flore	-	-
Habitats	Milieus rivulaires sur la partie amont du cours d'eau.	Faible
Mammifères chiroptères)	(hors Le ruisseau et sa ripisylve représentent des habitats favorables au Vison d'Europe, à la Loutre et au Campagnol amphibie en phase de recolonisation, ainsi qu'un corridor pour le Chevreuil et le Sanglier. La présence de la Genette et de la Musaraigne aquatique est avérée.	Fort
Chiroptères	Ils constituent aussi des axes de déplacements potentiels pour la Barbastelle d'Europe.	Moyen
Oiseaux	-	
Amphibiens	Deux espèces communes ont été observées : La Rainette méridionale et le Grenouille rieuse.	Faible
Reptiles	-	Faible
Invertébrés	Au lieu-dit « Cutendre », un bosquet inclut quelques arbres occupés par un cortège de Coléoptères saproxyliques, de même au lieu-dit « Grand Champs ».	Assez fort
Faune aquatique	Absence d'inventaire biologique.	Moyen

Compléments et ajustement des enjeux au regard des inventaires 2023-2024

Les inventaires récents, effectués sur l'aire d'étude rapprochée, ont concerné environ 18 % (0,77 ha) du site total étudié lors des études précédentes (ces études portaient sur une aire plus large car correspondant à la phase de recherche de variante de tracé).

Le Ruisseau du Ruinguet présente une mosaïque d'habitats très anthropisée, dominée par trois types d'occupation majeure : les sites industriels et commerciaux en activité (35,12%), les jardins ornementaux et domestiques (32,71%), et les prairies mésophiles eutrophes (15,99%).

Les espaces en transition sont représentés par les terrains vagues des constructions rurales abandonnées (15,70%). Les zones résidentielles occupent une faible surface avec des bâtiments des villages et des périphéries urbaines (0,41%).

Les milieux aquatiques sont très peu représentés avec seulement quelques bassins artificiels d'eaux stagnantes (0,05%), et les monocultures intensives sont quasi absentes (0,00%).

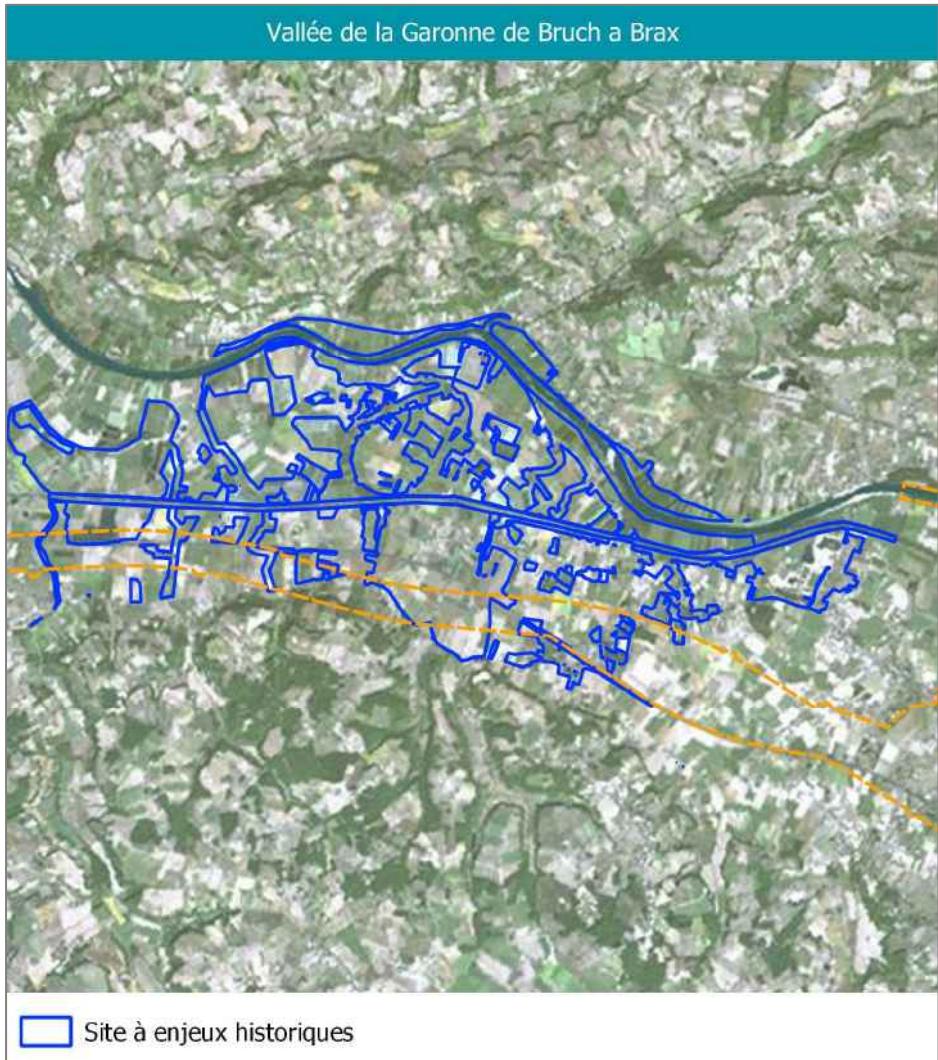
Taxon	Commentaire	Enjeu
Amphibiens	La Rainette méridionale et la Grenouille rieuse ont été confirmés.	Faible

Conclusion

Le Ruisseau du Ruinguet présente une mosaïque d'habitats très anthropisée. Le ruisseau et sa ripisylve représentent des habitats favorables pour les mammifères semi-aquatiques.

2.4.3.4. Vallée de la Garonne de Bruch à Brax

Contexte administratif	Zonages environnementaux
■ Département : Lot-et-Garonne (47). ■ Commune(s) concernée(s) : Bruch, Saint-Laurent, Montesquieu, Sérignac-sur-Garonne, Sainte-Colombe-en-Bruilhois, Le Passage, Brax. ■ Superficie : 1637,75 ha ■ PK : 132	■ Inventaire écologique (ZNIEFF, ZICO) : ZNIEFF de type I n°720014258 Frayères à esturgeons de la Garonne. ■ Statut de protection (RN, RNR, APPB, pSIC, SIC, ZSC, ZPS) : APPB n° FR3800353 Garonne et section du Lot, ZSC N° FR7200700 La Garonne.



Description paysagère

Ce tronçon de la vallée de la Garonne s'étend entre les communes de Bruch et Brax en Lot-et-Garonne. Le site présente un paysage caractéristique de la plaine alluviale garonnaise, avec un fond de vallée ample bordé de terrasses cultivées. Le fleuve y décrit de larges méandres accompagnés d'une ripisylve plus ou moins continue. Le paysage alterne entre des secteurs très arborés où les repères se perdent et de grandes parcelles agricoles ouvertes

Les zones humides et annexes hydrauliques (bras morts, fossés) constituent des éléments importants de ce paysage fluvial.

Synthèse des enjeux historiques (rapports de synthèse 2013, Ecosphère)

Taxon	Commentaire	Enjeu
Habitats naturels	Le rapport documente la présence de forêts alluviales à Frêne et Aulne, bien que dans un état dégradé (91E0*), et une mosaïque d'habitats rivulaires. La ripisylve, fragmentaire et résiduelle au nord de l'autoroute des deux Mers, présente de nombreuses espèces exogènes.	Assez fort à Fort
Flore	Le site abrite sept stations de Tulipe des bois (<i>Tulipa sylvestris subsp. sylvestris</i>) et trois stations de Scille d'Espagne (<i>Hyacinthoides hispanica</i>), toutes deux protégées. Les populations sont localisées principalement autour du bourg de Bruch.	Fort
Mammifères (hors chiroptères)	Le rapport documente la présence potentielle du Vison d'Europe et de la Loutre, ainsi que la présence avérée de la Musaraigne aquatique. Les berges et ripisylves constituent des corridors écologiques fonctionnels. Présence du Campagnol Amphibie.	Fort
Chiroptères	Le site constitue un territoire de chasse pour au moins 8 espèces patrimoniales, dont le Grand Rhinolophe et la Noctule commune. La ripisylve joue un rôle important comme corridor de déplacement dans un contexte agricole prononcé.	Fort à Majeur
Oiseaux	Le site accueille plusieurs espèces patrimoniales nicheuses liées aux milieux alluviaux. La ripisylve, bien que dégradée, joue un rôle important pour leur nidification. Le site accueille sur une pente abrupte de gravière une importante colonie d'Hirondelle de rivage (environ une centaine de couples recensés), ainsi que 2 à 3 couples de Guêpier d'Europe	Fort
Amphibiens	Le rapport mentionne la présence d'un cortège d'espèces lié aux zones humides, avec reproduction documentée dans les annexes hydrauliques, dont le Crapaud calamite, donc l'enjeu était considéré comme faible à l'époque.	Faible
Reptiles	Le rapport atteste la présence régulière de la Couleuvre vipérine et documente l'utilisation des berges par plusieurs espèces.	Faible
Invertébrés	Le site présente des enjeux variables selon les secteurs, avec notamment des populations de Decticelle des pelouses et de Dectique à front blanc. Présence de l'Agrion de Mercure.	Assez fort à Fort
Faune aquatique	Le rapport documente la présence d'espèces migratrices comme l'Anguille et identifie le site comme corridor majeur pour les poissons migrateurs. Les ruisseaux de Brax présentent un enjeu majeur.	Faible à Majeur

Compléments et ajustement des enjeux au regard des inventaires 2023-2024

Les inventaires récents, effectués sur l’aire d’étude rapprochée, ont concerné environ 9 % (141,62 ha) du site total étudié lors des études précédentes. (ces études portaient sur une aire plus large car correspondant à la phase de recherche de variante de tracé).

La Vallée de la Garonne de Bruch à Brax présente une mosaïque d'habitats largement dominée par les monocultures intensives (52,12%) et les vergers (16,04%), qui occupent ensemble plus des deux tiers du site.

Les zones humides et formations associées comprennent des bassins artificiels d'eaux stagnantes (5,66%), des plantations de Peupliers (5,81% et 1,35% avec fourrés), et quelques formations naturelles plus réduites comme les aulnaies-frênaies alluviales (0,46%) et les saulaies marécageuses (0,17%). Les autres formations naturelles incluent différents types de chênaies (1,16% au total) et des frênaies-chênaies aquitaniennes (0,81%).

Le site présente une importante composante anthropique avec des jardins ornementaux et domestiques (5,78%), des réseaux routiers (2,85%), des friches et jachères (1,55%), et divers éléments bâtis et infrastructures.

Taxon	Commentaire	Enjeu 2024
Flore	Au sein du réseau de pelouses calcicoles mésoxérophiles à xérophiles, plusieurs espèces végétales remarquables sont présentes (Coronille arbrisseau, Lotier hirsute, Gastriedie ventrue, Molinie roseau, Scabieuse pourpre foncée (espèce protégée), Hellébore vert, Coronille scorpion (espèce protégée), Ophrys verdissant...). Une station des Lotiers hispide et très étroit est présente dans des pelouses annuelles acidiphiles. On notera également la présence du Géranium noueux et de l'Anémone fausse renoncule dans le vallon de la Jorle, du ruisseau du Camuson (pK 173) et de la Sardine (pK 175) L'Amarante de Bouchon, espèce des cultures et des friches, est une espèce végétale controversée car considérée comme exotique envahissante. Plusieurs stations ont été recensées : ■ Quelques pieds au lieu-dit « Touton » sur la commune de Bruch au pK 126,5 ; ■ Une vingtaine de pieds, au lieu-dit « Baubens » sur la commune de Bruch au pK 127 ; ■ Une quinzaine de pieds, au lieu-dit « Jean Cusson » sur la commune d’Estillac au pK 142,5 ; ■ Station linéaire sur la rive droite de la Garonne au pK 148,5 sur la commune de Moirax ; ■ Deux stations dans des friches rudérales liées aux carrières au pK 152 sur la commune de Layrac.	Fort
Oiseaux	Dans ce secteur, les parcelles présentent une mosaïque d'habitats classés en enjeu fort et très fort, associant : ■ Des alignements d'arbres importants ; ■ Des prairies mésophiles eutrophes. Le peuplement d'oiseaux comprend : ■ Un rapace : Élanion blanc ; ■ Des passereaux des milieux ouverts : Cisticole des joncs, Tarier pâtre ; ■ Des passereaux des milieux semi-ouverts : Chardonneret élégant, Serin cini ; ■ Une espèce nocturne : Chevêche d'Athéna ; ■ Une espèce forestière : Tourterelle des bois. La fonctionnalité du site est caractérisée par : ■ Une complémentarité entre les alignements d'arbres (sites de nidification) et les prairies (zones d'alimentation) ; ■ Des conditions favorables aux espèces anthropophiles dans les jardins.	Très fort

Conclusion

Une grande partie du site est évité, ce qui est au regard des enjeux importants détectés historiquement démontre une démarche pertinente dans le choix du tracé.

L’enjeu reste fort du fait de la présence de chiroptères d’intérêt patrimonial, de la Genette mais aussi de par les enjeux ornithologiques globaux, liés aux espèces présentes et au rôle fonctionnel de la vallée.

2.4.3.5. Ruisseau de Labourdasse

Contexte administratif	Zonages environnementaux
Département : Lot-et-Garonne. Commune(s) concernée(s) : Brax Superficie : 7,12 ha	Inventaire écologique (ZNIEFF, ZICO) : néant. Statut de protection (RN, RNR, APPB, pSIC, SIC, ZSC, ZPS) : néant.



Description paysagère

Ce ruisseau affluent de la Garonne circule en zone péri-urbaine ouest d'Agen au sein de milieux agricoles.

Synthèse des enjeux historiques (rapports de synthèse 2013, Ecosphère)

L'enjeu de ce cours d'eau est majeur du fait de la présence de l'Anguille ; il est fort pour les habitats connexes (enjeu mammalogique) et fort pour le Grand Capricorne.

Compléments et ajustement des enjeux au regard des inventaires 2023-2024

Les inventaires récents, effectués sur l'aire d'étude rapprochée, ont concerné la totalité (7,12 ha) du site total étudié lors des études précédentes.

Le Ruisseau de Labourdasse présente une mosaïque d'habitats dominée par trois types d'occupation majeure : les plantations de Noyers (45,61%), les jardins ornementaux et domestiques (17,37%), et les frênaies aquitaniennes (15,68%).

Les milieux agricoles sont représentés par les monocultures intensives (11,34%) et les prairies mésophiles de fauche (7,86%), tandis que les prairies mésophiles eutrophes sont très peu présentes (0,10%). Les vergers traditionnels n'occupent qu'une faible surface (0,46%).

Le site comprend également quelques éléments urbains et anthropiques dispersés : habitats résidentiels (0,52% au total), sites industriels et commerciaux (0,21%), et terrains vagues des constructions rurales abandonnées (0,85%).

Taxon	Commentaire	Enjeu 2024
Chiroptères	Il est relativement peu fréquenté mais on note néanmoins une activité de transit du Minioptère de Schreibers.	Très fort
Invertébrés	Dans ce secteur périurbain, les parcelles présentant un intérêt pour l'entomofaune sont classées en enjeu fort, et concernent le ruisseau de la Labourdasse et ses milieux connexes. Elles associent : - Une dominante de monocultures intensives ; - Des boisements variés mais ponctuels : chênaies-charmaies, frênaies aquitaniennes, plantations de Noyers ; - Des prairies : mésophiles eutrophes et de fauche ; - Quelques jardins ornementaux. Le peuplement d'insectes comprend : - Le Grand Capricorne dans les secteurs boisés matures ; - Des cortèges d'espèces des milieux ouverts. La fonctionnalité du site est caractérisée par : - Son importance comme l'un des rares corridors écologiques en milieu périurbain ; - Son rôle de zone tampon nécessaire au cycle de vie des espèces à enjeu des secteurs proches. Cette configuration, bien que dominée par les monocultures, maintient une connectivité écologique importante dans un contexte périurbain où les corridors sont devenus rares. Les quelques boisements matures présents enrichissent la fonctionnalité du site en permettant notamment le maintien du Grand Capricorne. Le Leste verdoyant méridional, le Caloptéryx hémorroïdal et l'Agrion de Mercure sont aussi présents sur le cours d'eau sur la commune de Roquefort.	Fort
Faune aquatique	L'Anguille européenne (enjeu majeur) présente	Majeur

Conclusion

Une grande partie du site est évité, ce qui est au regard des enjeux importants détectés historiquement démontre une démarche pertinente dans le choix du tracé.

Figure 41: Ruisseau de Labourdasse (Source : Egis)



2.4.3.6. Forêt de ravins d’Ecussan et Maurélou

Contexte administratif	Zonages environnementaux
■ Département : Lot-et-Garonne. ■ Commune(s) concernée(s) : Moirax, Le Passage ■ Localisation : Lieu(x)-dit(s) : « Ecussan », « La Bourdette » ; « Maurélou », « Marescot » ■ PK 145,5 – 147,5 ■ Superficie : 11,23 ha	■ Inventaire écologique (ZNIEFF, ZICO) : néant. ■ Statut de protection (RN, RNR, APPB, pSIC, SIC, ZSC, ZPS) : néant.

Description paysagère

Ces deux forêts de ravins sont distantes d’environ 1 km.

- **Le site d’Ecussan** se trouve le long d’un affluent de rive gauche de la Garonne, le ruisseau de Brimont, qui coule dans une direction sud-ouest / nord-ouest, perpendiculairement à la Garonne.
- **Le site de Maurélou** se trouve le long d’un affluent de rive gauche de la Garonne, le ruisseau de la Jorle qui coule dans une direction sud-ouest / nord-ouest, perpendiculairement à la Garonne.

Synthèse des enjeux historiques (rapports de synthèse 2013, Ecosphère)

Taxon	Commentaire	Enjeu
Habitats naturels	Sous l'effet de l'érosion des ruisseaux de Brimont et de la Jorle, combiné à celle régressive par la Garonne, les deux sites sont constitués de ravins encaissés sur lesquels se développent une forêt de pente sur sol instable en bordure des cours d'eau, et la chênaie-charmaie qui les entoure. Au niveau d'Ecussan, deux habitats d'intérêt patrimonial sont présents : • La forêt de ravins : cet habitat est d'intérêt européen et prioritaire. Sa typicité est moyenne ici néanmoins l'état de conservation est assez bon. • Une prairie fauchée mésophile à mésoxérophile thermo-atlantique est présente en bordure de route, au nord du lieu-dit « Ecussan ». Au niveau de Maurélou, on trouve la forêt de ravin et des prairies de fauche situées dans les pentes de cette vallée. Leurs états de conservation et leur typicité sont analogues au site d'Ecussan. D'autre part, on retrouve l'habitat de la forêt de ravin au nord du lieu-dit « la Barnèze », au niveau d'un talweg fortement raviné formant des conditions topographiques similaires.	Fort
Flore	Des stations ponctuelles de Géranium nouveau et de Mélisse penchée (plus d'une vingtaine d'individus) ont été découvertes sur les berges du cours d'eau. Ces espèces d'influence montagnarde, se sont installées grâce à la fraîcheur du ravin. D'autres espèces assez rares ont été identifiées : le Géranium à tige noueuse (une centaine de pieds le long du cours d'eau) ; le Grand Boucage et le Millet diffus sont peu représentés sur ce site (une dizaine de pieds chacun). Cette dernière espèce est également déterminante de ZNIEFF. Enfin, une autre espèce peuple le fond du vallon, l'Ornithogale des Pyrénées, déterminante ZNIEFF qui est peu représentée sur ce site (une dizaine de pieds environ).	Fort
Mammifères (hors chiroptères)	Ces deux forêts de ravins sont fréquentées par la Genette. Elles constituent des habitats et des corridors de déplacement pour le Chevreuil et le Sanglier. Les cours d'eau et leurs berges représentent des habitats favorables au Vison d'Europe, à la Loutre, à la Musaraigne aquatique et au Campagnol amphibie, en phase de recolonisation.	Fort
Chiroptères	Ces forêts de ravins et ruisseaux sont localisés dans les zones d'influence de deux gîtes de transit et d'hivernage de chiroptères : • l'un situé à Agen (Grotte de l'Ermitage), qui fait l'objet d'une fiche site et qui abrite notamment le Rhinolophe euryale, le Petit/Grand murin, le Grand rhinolophe... • l'autre situé à Castelculier (Carrières de Lafox), qui abrite 9 espèces dont le Rhinolophe euryale, le Petit/Grand murin, les Grand et Petit rhinolophes, le Murin de Bechstein, le Minioptère de Schreibers... Ces habitats favorables aux chiroptères constituent une partie des terrains de chasse exploités par ces espèces, ainsi que des corridors favorisant les échanges inter-populationnels entre les colonies des différents gîtes alentour. Le viaduc du Brimont (Moirax) abritait 3 Petit/Grand murins en juillet 2011 ; 10 emplacements étaient utilisés (présence de crottes) et 60 emplacements sont des gîtes potentiels.	Majeur
Oiseaux	Ces forêts de feuillus sont favorables à la nidification de la Mésange nonnette, espèce nicheuse rare en vallée de la Garonne.	Fort
Amphibiens, Reptiles	Trois espèces fréquentes sont présentes dans ce site.	Faible

Compléments et ajustement des enjeux au regard des inventaires 2023-2024

Les inventaires récents, effectués sur l’aire d’étude rapprochée, ont concerné 66 % (7,5 ha) du site total étudié lors des études précédentes (ces études portaient sur une aire plus large car correspondant à la phase de recherche de variante de tracé).

La Forêt de ravin d'Ecussan et Maurélou présente une mosaïque d'habitats largement dominée par les formations forestières naturelles, qui occupent plus de 90% du site. Les principales formations sont les forêts de ravin médio-européennes en association avec les chênaies-charmaies (43,35%), les chênaies pubescentes occidentales (26,57%), les frênaies-chênaies à Arum (14,15%), et les frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes (8,30%).

Les milieux ouverts sont peu représentés avec des fourrés calcicoles (2,59%), des pâturages mésophiles (0,66%), des prairies mésophiles eutrophes (0,75%), et quelques pelouses calcaires sous différentes formes (0,42% au total). Les zones humides sont très limitées avec des aulnaies-frênaies alluviales (0,60%) et des bassins artificiels d'eaux stagnantes (0,36%).

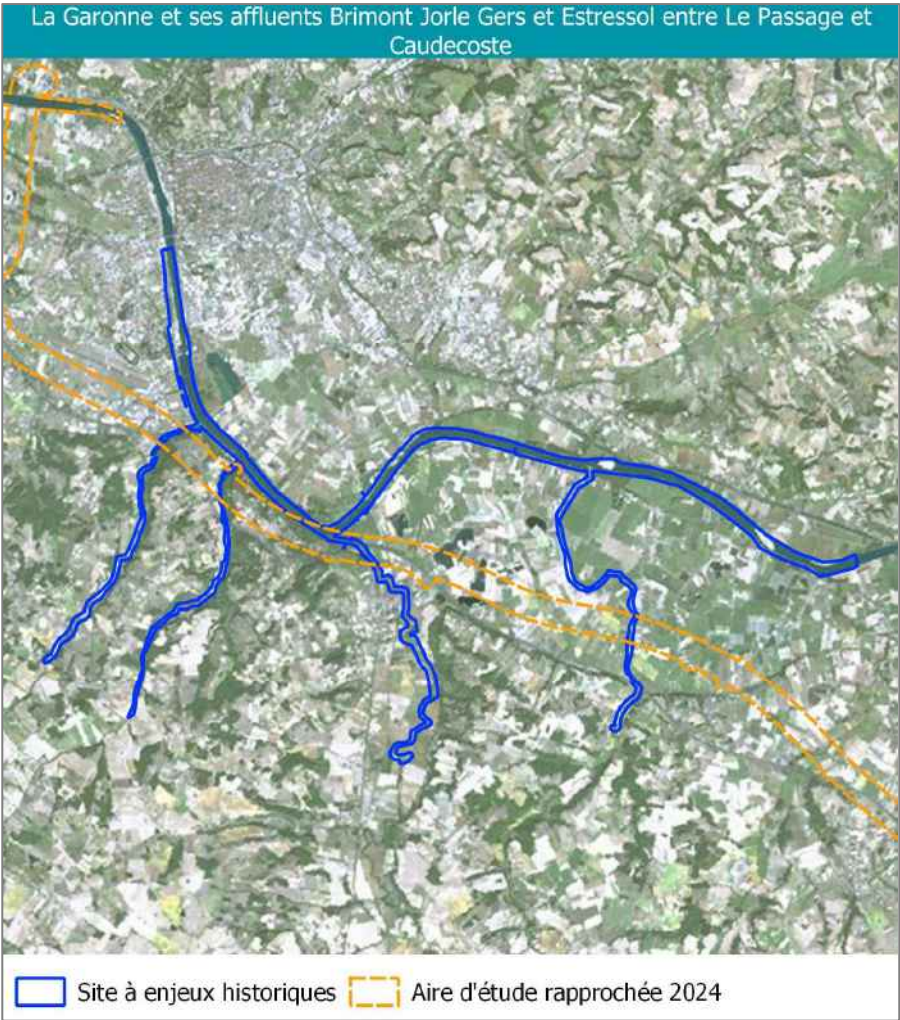
Le site comprend très peu d'éléments anthropiques avec quelques jardins ornementaux et domestiques (0,03%), des réseaux routiers (0,73%), et des plantations très réduites (Peupliers 0,01%, petits bois anthropiques 0,47%). Cette répartition révèle un paysage remarquablement préservé, dominé par les formations forestières naturelles caractéristiques des ravins, avec une anthropisation très limitée.

Conclusion

Les deux ravins, compte tenu la typicité moyenne de ces forêts de ravins, des fonctions multiples exprimées d'alimentation, de nidification, de refuge et de la présence d’espèces rares et assez rares présentent des enjeux forts et très forts.

2.4.3.7. La Garonne et ses affluents (le Brimont, la Jorle, le Gers, l’Estressol) entre Le Passage et Caudecoste

Contexte administratif	Zonages environnementaux
Département : Lot-et-Garonne (47) Communes concernées : Le Passage, Aubiac, Moirax, Layrac, Boé, Caudecoste, Sauveterre-Saint-Denis, Fals, Cuq, Colayrac-Saint-Cirq Superficie du site :572,7 ha PK : 147 - 148	Inventaire écologique (ZNIEFF - ZICO) : néant Statut de protection (RN, RNR, APPB, pSIC, SIC, ZSC, ZPS) : ZSC n° FR7200700 La Garonne, APPB n°FR3800353 Garonne et section du Lot.



Description paysagère

Le site s'articule autour du fleuve Garonne et de ses principaux affluents, dans un secteur où le lit majeur s'élargit considérablement. La vallée est caractérisée par une succession de terrasses alluviales étagées, typiques de la moyenne Garonne. Le paysage est structuré par un réseau hydrographique dense, avec des affluents majeurs (Brimont, Jorle, Gers, Estressol) qui entaillent les terrasses perpendiculairement au fleuve. Les berges naturelles sont bordées de ripisylves plus ou moins larges, créant un corridor boisé discontinu. Le lit majeur est principalement occupé par des cultures intensives, ponctuées de peupleraies et de quelques prairies résiduelles. Des gravières, en activité ou réaménagées, témoignent de l'exploitation des granulats.

Synthèse des enjeux historiques (rapports de synthèse 2013, Ecosphère)

D'après les études précédentes, le site constitue un corridor écologique majeur pour de nombreuses espèces. Il abrite plusieurs habitats d'intérêt communautaire, notamment des saulaies blanches des fleuves et des forêts alluviales. Le site joue un rôle fonctionnel majeur pour les populations de chiroptères, servant de territoire de chasse et de corridor de déplacement entre les gîtes majeurs du secteur.

Taxon	Commentaire	Enjeu
Habitats naturels	Deux habitats d'intérêt communautaire documentés dans le rapport : saulaies blanches des fleuves et cours d'eau dégradés (91E0.1*) et forêt alluviale des grands fleuves (91F0.3). La ripisylve, bien que partiellement dégradée, joue un rôle fonctionnel majeur dans la continuité écologique. Le rapport souligne la présence de bras morts et d'annexes hydrauliques fonctionnelles.	Fort

Taxon	Commentaire	Enjeu
Flore	Le rapport mentionne la présence d'une végétation rivulaire caractéristique et d'herbiers aquatiques. La présence de la Vallisnérie en spirale est documentée dans le canal.	Assez fort
Chiroptères	Le rapport documente une utilisation intensive du site par le Minioptère de Schreibers issu des colonies des carrières de Lafox et de la grotte du Roc. Territoire de chasse régulier pour le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées. La proximité des deux gîtes d'importance majeure est soulignée comme facteur renforçant l'enjeu du site. Corridor de déplacement majeur entre les différents gîtes du secteur.	Majeur
Mammifères terrestres	Le rapport atteste la présence régulière de la Loutre (épreintes) et identifie le site comme corridor fonctionnel pour le Vison d'Europe (données historiques sur le bassin versant). Documentation de la présence du Putois d'Europe (espèce déterminante ZNIEFF). Les berges et ripisylves constituent des corridors écologiques essentiels pour ces espèces.	Fort
Oiseaux	Le rapport documente l'utilisation du site comme zone d'alimentation majeure pour les ardéidés (Héron pourpré, Bihoreau gris, Aigrette garzette documentés) et les laridés. Nidification avérée du Martin-pêcheur d'Europe et de la Bouscarle de Cetti. Le site est identifié comme un axe migratoire d'importance régionale.	Fort
Amphibiens	Le rapport mentionne la présence d'un cortège d'espèces liées aux zones humides, avec reproduction documentée dans les annexes hydrauliques.	Assez fort
Reptiles	Le rapport atteste la présence régulière de la Couleuvre vipérine et documente l'utilisation des berges par le Lézard des murailles.	Assez fort
Invertébrés	Le rapport mentionne la présence d'un cortège d'odonates caractéristique des grands cours d'eau, sans espèce à fort enjeu patrimonial documentée.	Moyen
Faune aquatique	Le rapport documente la présence de frayères fonctionnelles à Brochet dans les annexes hydrauliques, la présence de la Bouvière et identifie le site comme corridor majeur pour les poissons migrateurs.	Fort

Compléments et ajustement des enjeux au regard des inventaires 2023-2024

Les inventaires récents, effectués sur l’aire d’étude rapprochée, ont concerné 5% (29,2 ha) du site total étudié lors des études précédentes (ces études portaient sur une aire plus large car correspondant à la phase de recherche de variante de tracé).

La Garonne et ses affluents entre Le Passage et Caudecoste présentent une mosaïque d'habitats dominée par les cours d'eau permanents (20,90%) et les monocultures intensives (15,89%). Les formations naturelles liées au cours d'eau sont bien représentées avec les aulnaies-frênaies alluviales (6,80%), les communautés eurosibériennes annuelles des vases fluviatiles (6,45%), et les saulaies blanches (7,86%).

Les autres formations naturelles comprennent une diversité de boisements avec des frênaies-chênaies à Arum (9,02%), des frênaies aquitaniennes (4,82%), des chênaies-charmaies mésophiles (3,04%), et des forêts de ravin médio-européennes (2,16%). Les milieux ouverts incluent des pâturages mésophiles (3,41%), des pelouses médio-européennes (1,44%), et diverses formations prairiales.

Le site présente une composante anthropique significative avec des végétations herbacées anthropiques (3,27%), des réseaux routiers (2,82%), des jardins ornementaux (1,89%), et divers éléments bâtis et terrains vagues (environ 2,5% au total).

Taxon	Commentaire	Enjeu 2024
Flore	Les zones alluviales et humides de la vallée de la Garonne accueillent des cortèges patrimoniaux distincts, avec notamment le Vulpin roux (<i>Alopecurus aequalis</i>), présent dans deux stations sur les communes de Saint-Porquier et Caudecoste. La Nitella hyalina est présente dans un unique herbier aquatique sur la commune de Campsas, représentant un enjeu fort de conservation pour cette characée rare en Occitanie.	Fort

Taxon	Commentaire	Enjeu 2024
Oiseaux	Le linéaire de la Garonne, bien que simple dans sa structure, joue un rôle particulièrement important pour la reproduction du Martin-pêcheur d'Europe, l'ensemble du site étant identifié comme habitat de reproduction pour cette espèce. Les boisements humides offrent également des conditions favorables pour les passereaux forestiers. Les coteaux Sud de la Garonne à Caudecoste présentent une mosaïque d'habitats classés en enjeu fort, associant des milieux ouverts dominants : prairies eutrophes, friches, pâturages, offrent des conditions favorables pour la chasse de l'Élanion blanc et de reproduction aux passereaux des milieux ouverts : Alouette des champs, Cisticole des joncs, Tarier pâtre.	Fort
Faune aquatique	La Garonne est un axe migrateur incontournable, évidemment référencé en tant que tel par le SDAGE Adour-Garonne. Les présences constatées de l’Anguille, espèce migratrice et de la Bouvière, espèce d’intérêt communautaire, témoignent d’un intérêt essentiel pour la conservation de la continuité écologique et la préservation de l’ensemble des habitats de ce site (il faut signaler également que d’autres espèces menacées sont mentionnées en amont : Saumon de l’Atlantique, Vandoise, Lamproie marine, Grande alose...). Concernant cette dernière espèce, la Grande alose, les tronçons TRAA_09 et TRM3_262 ont été répertoriés comme des sites prioritaires pour le maintien de leurs frayères, situées dans certaines alternances de radiers-plats courants de la Garonne. Au niveau malacologique, aucune espèce patrimoniale (dont notamment la Grande mulette) n’a été retrouvée sur des différentes zones de recherche. L’ensemble des données bibliographiques recueillies met en avant un enjeu majeur, pour cette partie de la Garonne.	Majeur

Conclusion

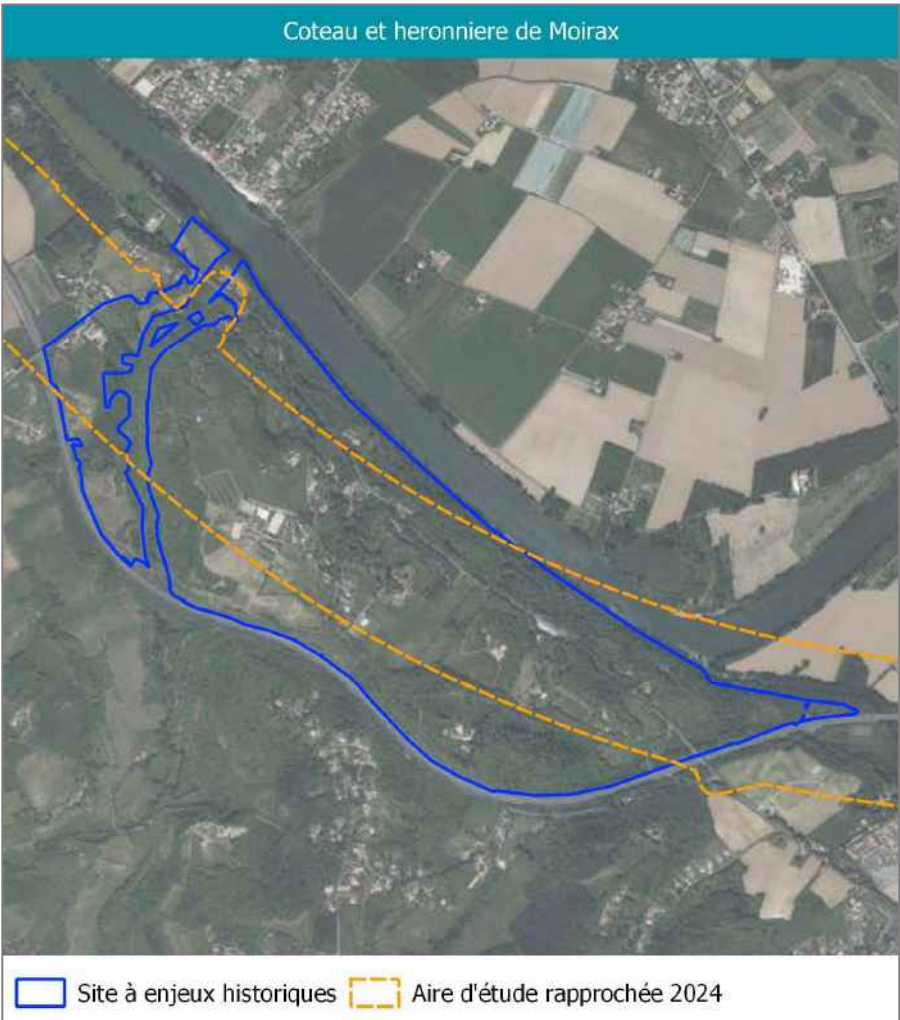
La Garonne est un axe migrateur incontournable pour les espèces concernées. La vallée est caractérisée par une succession de terrasses alluviales étagées, typiques de la moyenne Garonne avec une mosaïque d'habitats classés en enjeu fort et accueillant un cortège avifaunistique des milieux ouverts très riche.

Figure 42: La couleuvre vipérine est présente en ripisylve de la Garonne à Boé (Source : études écologiques/OGE)



2.4.3.8. Coteau et héronnière de Moirax

Contexte administratif	Zonages environnementaux
■ Département : Lot-et-Garonne (47) ■ Communes concernées : Moirax et Layrac ■ Superficie du site : 188,48 ha ■ PK : 148	■ Inventaire écologique (ZNIEFF - ZICO) : néant ■ Statut de protection (RN, RNR, APPB, pSIC, SIC, ZSC, ZPS) : ZSC FR7200700 « La Garonne », APPB FR3800353 « Garonne et Section du Lot »



Description paysagère

Le site comprend l'ensemble du boisement (chênaie) en pente abrupte longeant la Garonne. Compris entre la route RN 21 et le fleuve, encore à l'écart des zones urbaines, il jouit d'une relative tranquillité et offre des conditions favorables pour l'installation de plusieurs espèces d'intérêt patrimonial.

Synthèse des enjeux historiques (rapports de synthèse 2013, Ecosphère)

Taxon	Commentaire	Enjeu
Habitats naturels	-	-
Flore	-	-
Mammifères terrestres	La Genette fréquente les boisements et prairies, ainsi que le Chevreuil et le Sanglier.	Fort
Chiroptères	Ce coteau boisé, le cours de la Garonne et sa ripisylve sont localisés dans les zones d'influence de deux gîtes de transit et d'hivernage de chiroptères : - l'un situé à Agen (Grotte de l'Hermitage), qui fait l'objet d'une fiche site et qui abrite notamment le Rhinolophe euryale, le Petit/Grand murin, le Grand rhinolophe... - l'autre situé à Castelculier (Carrières de Lafox), qui fait également l'objet d'une fiche site et qui abrite 9 espèces dont le Rhinolophe euryale, le Petit/Grand murin, les Grand et Petit rhinolophes, le Murin de Bechstein, le Minioptère de Schreibers... Ces habitats favorables sont susceptibles de constituer une partie des terrains de chasse et un corridor de déplacement exploités par ces espèces (Minioptère de Schreibers, Barbastelle...). Au pied du coteau (bordure sud), l'effet barrière induit par l'A62 génère un corridor de déplacement relié au Gers et à la Garonne. Une douzaine d'espèces y ont été recensées en transit et en chasse, dont sept de grand intérêt patrimonial, parmi lesquelles la Pipistrelle pygmée, le Minioptère de Schreibers, le Petit Rhinolophe....	Fort
Oiseaux	Le site se trouve au sein du couloir de la Garonne, axe majeur de migration pour de nombreux oiseaux. En ce qui concerne les espèces nicheuses, le site abrite une colonie plurispécifique de hérons arboricoles avec plusieurs centaines de couples de Hérons garde-bœufs, plusieurs dizaines de Hérons cendrés et de Bihoreaux gris, ainsi que quelques couples d'Aigrette garzette. Plusieurs rapaces y trouvent également des conditions propices à leur nidification et leur alimentation : Milan noir, Epervier d'Europe et Faucon hobereau. La Mésange nonnette, le Pic noir, le Pic mar et le Torcol fourmilier, espèces forestières rares dans la plaine agricole garonnaise, trouvent également refuge dans les boisements présents. Le Martin-pêcheur d'Europe a été contacté en bordure Est du site. La Garonne constitue par ailleurs une zone d'alimentation importante pour de nombreuses espèces affiliées à l'eau : Ardéidés (dont la Grande Aigrette), Laridés (dont la Sterne pierregarin), Anatidés, rapaces, etc. Dans les coteaux, plusieurs espèces du cortège agro-pastoral trouvent des conditions favorables à leur nidification alors qu'elles sont en régression ailleurs : Fauvette grisette, Bergeronnette printanière, Bruant proyer.	Fort
Amphibiens	Les boisements de coteaux sont utilisés en tant qu'habitats terrestres par quatre espèces d'amphibiens, dont l'Alyte accoucheur (assez commun), présentant de petites populations.	Moyen
Reptiles	Les boisements de coteaux sont utilisés en tant qu'habitats terrestres par 4 espèces communes de reptiles : le Lézard des murailles, le Lézard à deux raies, et les Couleuvres à collier et verte et jaune.	Faible
Invertébrés	L'Azuré du Serpolet est une espèce de la directive « Habitats » fragilisée par son système de développement requérant la présence du Thym serpolet ou de l'Origan, ainsi que la présence d'une fourmi, du genre Myrmica exclusivement, qui prend soin de la chenille qui, en retour, dévore le couvain de la fourmilière. L'enjeu est localement fort (et non majeur : enjeu rabaissé, observation ponctuelle d'un azuré). Au sud du lieu-dit « la Bernèze », l'enjeu de la friche est assez fort (et non fort : enjeu rabaissé, observation ponctuelle d'une larve de Dectique à front blanc, rare). La prairie pâturée par des chevaux à l'ouest du lieu-dit « Gros Félix » possède un enjeu fort, de par la présence du Damier de la Succise, espèce protégée au niveau national et présente sur les annexes 2 et 4 de la Directive « Habitats », confortée par celle de l'Azuré des Cytises et de populations d'orthoptères. La friche, au lieu-dit « Pégourie » possède également un enjeu fort (population de Dectique à front blanc). Les lisières boisées hébergent la Cigale argentée. La prairie de fauche, à l'ouest du lieu-dit « Singlande » possède un enjeu majeur : Jusqu'à 2010, l'Ascalaphe longicorne n'était pas signalé dans le Lot-et-Garonne et plus largement en Aquitaine.	Fort

Taxon	Commentaire	Enjeu
	Il s'agirait ici d'une deuxième station pour la région. L'espèce est en limite d'aire de répartition. En fond de vallon, on rencontre le Dectique à front blanc ; les arbres bordant la prairie constituent une zone de refuge pour la Cigale argentée.	

Compléments et ajustement des enjeux au regard des inventaires 2023-2024

Les inventaires récents, effectués sur l'aire d'étude rapprochée, ont concerné 65 % (121,6 ha) du site total étudié lors des études précédentes (ces études portaient sur une aire plus large car correspondant à la phase de recherche de variante de tracé).

Le Coteau et heronnière de Moirax présente une mosaïque d'habitats dominée par les formations forestières naturelles, avec principalement des chênaies-charmaies mésophiles (20,20%), des chênaies pubescentes occidentales (15,67%), et des chênaies acidiphiles thermophiles (5,59%).

Les milieux ouverts sont bien représentés avec des prairies mésophiles de fauche (10,92%), des prairies mésophiles eutrophes (6,50%), des pâturages mésophiles (4,39%), et différents types de pelouses calcaires (environ 7% au total). Les zones arbustives comprennent divers types de fourrés (calcoles, tempérés, eutrophes) totalisant environ 5,80%.

Le site présente une composante anthropique significative avec des jardins ornementaux et domestiques (11,49%), des réseaux routiers (2,37%), et diverses plantations (Peupliers, Pins) occupant moins de 1%. Les zones humides sont très peu représentées avec quelques cours d'eau permanents (0,02%), des bassins artificiels (0,00%), et des saulaies blanches (1,19%).

Taxon	Commentaire	Enjeu 2024
Chiroptères	La chênaie-charmaie est composée d'un peuplement assez hétérogène en matière d'âge des arbres, avec la présence de vieux sujets favorables au gîte des chiroptères. Proche du ruisseau de la Jorle, 10 espèces de chauves-souris ont été identifiées. Il est à noter l'activité très forte du Minioptère de Schreibers sur la partie amont du cours d'eau. En aval, l'espèce est toujours bien présente mais dans un moindre effectif. Le site est utilisé comme zone de chasse. De même pour la Barbastelle qui a montré une forte activité de chasse, que ce soit en amont ou en aval. Le boisement est également propice au gîte. Enfin, notons la proportion de contacts attribués au complexe des Murins, qui présentent une activité de chasse localement.	Majeur
Mammifères terrestres	Le ruisseau de la Jorle et ses milieux connexes, les boisements dominants : chênaies-charmaies mésophiles, frênaies-chênaies à Arum, saulaies blanches, les milieux ouverts : prairies et pâturages mésophiles, pelouses à Brachypode, les milieux semi-ouverts et points d'eau, créent des conditions favorables pour l'ensemble de la communauté de mammifères semi-aquatiques diversifié avec le Vison d'Europe (potentiel), le Castor d'Europe (potentiel), la Loutre d'Europe (avérée, traces observées au sein de l'aire d'étude), la Musaraigne aquatique (potentielle), des cortèges d'espèces forestières, semi-ouvertes et ubiquistes.	Majeur
Oiseaux	Une nidification certaine est documentée de l'Aigle botté (<i>Hieraaetus pennatus</i>) sur la commune de Moirax. Des populations nicheuses du Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>), sont confirmées à Moirax.	Fort
Reptiles	Sur les coteaux tout à l'est, le peuplement de reptiles comprend les espèces des milieux semi-ouverts et la Coronelle girondine qui trouve dans les fourrés et leurs interfaces avec les zones plus ouvertes des conditions favorables pour la thermorégulation et la chasse.	Faible
Invertébrés	Le peuplement d'insectes est remarquable avec le Grand Capricorne, largement représenté dans les boisements matures de chênaies (charmaies, acidiphiles, pubescentes), frênaies-chênaies, saulaies blanches, le Damier de la Succise dans les	Très fort

	pelouses et prairies et des coléoptères saproxyliques floricoles, utilisant les milieux ouverts pour leur alimentation.	
--	---	--

Conclusion

Le site représente un enjeu majeur en matière de conservation de la faune du fait de sa tranquillité, sa relative qualité écologique et sa situation géographique au sein du couloir garonnais.

L’enjeu est majeur pour les boisements accueillant la colonie de hérons, et pour la prairie de fauche, à l’ouest du lieu-dit « Singlande » (Ascalaphe ambré ou longicorne). Il est fort pour les habitats de la Genette et les boisements utilisés en tant que sites de chasse par les chiroptères remarquables, à localement fort pour la prairie accueillant le Dectique à front blanc. Si l’existence d’une population d’Azuré du Serpolet était avérée, la prairie posséderait un enjeu majeur.

Figure 43: Ascalaphe ambrée observée sur site (Source : études écologiques/OGE)



2.4.3.9. Gravières de Layrac et de Sauveterre-Saint-Denis

Contexte administratif	Zonages environnementaux
- Département : Lot-et-Garonne (47) - Communes concernées : Layrac et Sauveterre-Saint-Denis - Superficie du site : 921 ha - PK : 153	- Inventaire écologique (ZNIEFF - ZICO) : néant - Statut de protection (RN, RNR, APPB, pSIC, SIC, ZSC, ZPS) : ZSC FR7200700 La Garonne, APPB FR3800353 Garonne et Section du Lot.



Description paysagère

Le site d'environ 200 hectares est composé de plusieurs gravières dans un contexte de plaine agricole. Majoritairement très peu voire non végétalisées, trois d'entre elles offrent des habitats d'intérêt composés d'espèces fortement patrimoniales.

Synthèse des enjeux historiques (rapports de synthèse 2013, Ecosphère)

Taxon	Commentaire	Enjeu
Habitats naturels	On trouve sur une gravière des zones d'herbiers enracinés d'intérêt communautaire composés principalement de Potamot pectiné, de Myriophylle en épi et pour partie de Vallisnérie en spirale et de Petite Naiade. Sur une seconde on recense une belle population de Petite Naiade accompagnée de la Naiade marine, et qui constituent un herbier de végétation d'intérêt communautaire. Des zones humides très variées composées de magnocariçaies, roselières à Phragmites, de gazons à <i>Cicendia</i> , de plantations de Peupliers et de Robiniers, de recrûs forestiers.	Majeur
Flore	L'Amarante de Bouchon, espèce protégée, présente des stations linéaires en extension sur le pourtour de 2 gravières. Ce taxon, à l'indigénat incertain, est parfois considéré comme une espèce envahissante. La Jussie exotique est aussi présente sur de nombreuses gravières. Les enjeux sont majeurs pour les deux gravières abritant les populations de Petite Naiade (qui s'étend sur tout le pourtour du plan d'eau soit 2,5 ha) et de Vallisnérie en spirale (environ 1000 m2 de manière morcelée), et fort pour les gravières abritant la Naiade marine (la gravière centrale forme un herbier de 4500 m²).	Majeur

Taxon	Commentaire	Enjeu
Mammifères terrestres	Les berges de gravières et autres zones humides constituent un ensemble d'habitats favorables aux mammifères semi-aquatiques en phase de recolonisation, tels que le Vison d'Europe, la Loutre, et le Campagnol amphibie. La présence de la Genette et de la Musaraigne aquatique est avérée. Des indices de présence de Mustélidé sp. ont été rapportés au Putois, compte tenu des habitats.	Fort
Chiroptères	Près d'une douzaine d'espèces ont été contactées sur le site, se nourrissant et/ou en transit, dont sept qui présentent des enjeux significatifs (Pipistrelle pygmée, Minioptère de Schreibers, Vespère de Savi, Noctule commune, Barbastelle, etc.). Cet ensemble de gravières est localisé dans les zones d'influence de deux gîtes de transit et d'hivernage de chiroptères : ■ L'un situé à Agen (Grotte de l'Hermitage), qui fait l'objet d'une fiche site et qui abrite notamment le Rhinolophe euryale, le Petit/Grand murin, le Grand rhinolophe... ■ L'autre situé à Castelculier (Carrières de Lafox), qui fait l'objet d'une fiche site et qui abrite 9 espèces dont le Rhinolophe euryale, le Petit/Grand murin, les Grand et Petit Rhinolophes, le Murin de Bechstein, le Minioptère de Schreibers... L'ensemble des habitats linéaires (cours d'eau et ripisylves, haies continues, lisières...) sont aussi des axes de déplacement. Les gravières de Layrac sont le siège d'une forte activité de chauves-souris (abreuvement, chasse) en particulier le Minioptère de Schreibers, des espèces ubiquistes ou de plein ciel (comme la Noctule commune). Il a été constaté des changements de gîte depuis la grotte du Roc vers la carrière de Lafox, soulignant ainsi des déplacements entre ces deux cavités et l'utilisation d'un réseau de gîtes (même en période estivale) et donc des risques accrus liés à la traversée de cette zone par la LGV.	Majeur
Oiseaux	Le site se compose de plusieurs gravières en eau, encore exploitées ou non, disséminées sur une plaine fortement agricole. Près d'une vingtaine d'espèces d'intérêt patrimonial y nichent. Plusieurs couples de Sterne pierregarin se sont installés récemment au niveau d'une gravière du site (« le Pesqué »), qui constitue la seule localisation connue de nidification de cette espèce en Aquitaine. Le site accueille également une importante colonie d'Hirondelle de rivage (plus de 300 couples recensés) répartie en quatre localisations sur des pentes abruptes de gravières. Un individu chanteur de Rousserolle effarvatte a été contacté en 2011 sur une phragmitaie. un couple de Râle d'eau est signalé nicheur par la SEPANLOG. Les oiseaux d'eau y trouvent également des conditions favorables à leur reproduction : Petit Gravelot, Foulque macroule, Grèbe castagneux, Grèbe huppé. Le statut du Martin-pêcheur n'est pas confirmé. Des espèces du cortège agro-pastoral trouvent refuge, en effectif important pour certaines, dans l'environnement immédiat des gravières qui est de type prairial ou friches : Fauvette grisette, Alouette des champs, Bruant proyer, Huppe fasciée, Chevêche d'Athéna, Cisticole des joncs, Bergeronnette printanière, Cochevis huppé, Alouette lulu, Moineau friquet, Caille des blés. Le Petit-duc scops et le Hibou moyen-duc sont également signalés nicheurs par la SEPANLOG. Les plans d'eau et les zones agricoles attenantes sont également des zones d'alimentation importantes pour les oiseaux d'eau, comme les Ardéidés (observations régulières d'Aigrettes garzettes, Hérons cendrés, Hérons garde-bœufs, Hérons pourprés, Crabiers chevelus, Bihoreaux gris, Grandes Aigrettes) et les Laridés (observations régulières de Mouettes rieuses, Goélands leucophées, Sternes pierregarins), ainsi que pour les rapaces (Milans noirs, Eperviers d'Europe Bondrées apivores, Busards spp., Circaètes Jean-le-Blanc, Faucons pèlerins et Faucons hobereau). Les gravières constituent une halte migratoire et une zone d'hivernage importantes pour des espèces affiliées à l'eau (canards, grèbes, limicoles, Bruant des roseaux). Le Bécasseau cocorli et des guifettes et le Bruant des roseaux ont été observés en stationnement sur site.	Majeur

Taxon	Commentaire	Enjeu
Amphibiens	Ce site regroupe divers plans d'eau de carrière de superficie variable. Une importante population du Crapaud calamite fréquente le site. Plusieurs individus d'Alyte accoucheur et de Pélodyte ponctué fréquentent également les sites de reproduction et leurs abords aux Lieux-dits « Lascaussades » et « La Garonnère ». La Rainette méridionale, des grenouilles vertes, la Grenouille agile, complètent le cortège. Au niveau d'une mare (lieu-dit « Rouch »), un total de 6 espèces ou groupe d'espèces a été contacté : Pélodyte ponctué, Crapaud calamite, Grenouilles "vertes", Grenouille rieuse, Rainette méridionale, Crapaud épineux.	Fort
Reptiles	Quelques reptiles, comme la Couleuvre à collier, la Couleuvre verte et jaune et le lézard des murailles, le Lézard à deux raies, la Tarente de Maurétanie, la Couleuvre verte et jaune et le lézard des murailles, utilisent les plans d'eau et leurs abords en tant qu'habitats. 2 espèces de reptiles aquatiques ont été observées à proximité réduite du site d'étude : la Couleuvre vipérine et une espèce exotique envahissante la Trachémyde écrite.	Fort
Invertébrés	On note la présence du Lucane cerf-volant, a minima localisé dans les boisements du secteur de « Pesqué ».	Très fort

Compléments et ajustement des enjeux au regard des inventaires 2023-2024

Les inventaires récents ont concerné 22 % (204,9 ha) du site total étudié lors des études précédentes (ces études portaient sur une aire plus large car correspondant à la phase de recherche de variante de tracé).

Les Gravières de Layrac et de Sauveterre-Saint-Denis présentent une mosaïque d'habitats dominée par les monocultures intensives (33,77%) et les zones humides artificielles, notamment les bassins d'eaux stagnantes (20,54%) avec leurs végétations immergées enracinées (6,26%).

Les milieux agricoles comprennent également des prairies semées (11,95%), des friches et jachères (3,83%), et des prairies mésophiles eutrophes (1,83%). Les formations boisées sont modestement représentées avec des frênaies aquitaniennes (1,01%), des aulnaies-frênaies alluviales (0,41%), et des plantations de Peupliers (1,17%) et de Robiniers (0,83%).

Le site présente une importante composante anthropique avec des sites industriels d'extraction (5,97%), des jardins ornementaux et domestiques (4,53%), des réseaux routiers (0,55%), et divers éléments bâtis. Les zones humides naturelles ou semi-naturelles sont peu représentées avec des roselières à Phragmites (0,52%), des magnocaricaies (0,07%), et des mégaphorbiaies (0,07%).

Taxon	Commentaire	Enjeu 2024
Flore	Les herbiers aquatiques à Grande et Petite Naiade et à characées n'ont pas été revus en 2023-2024. Une station de Sérapias en cœur d'une trentaine de pieds a été découverte dans une partie réaménagée (prairie semée).	
Oiseaux	Les gravières et les milieux ouverts et semi-ouverts ruraux adjacents constitue un enjeu pour la reproduction, l'alimentation, la migration et probablement l'hivernage des oiseaux. Parmi les espèces observées en migration postnuptiale on peut citer le Balbuzard pêcheur, le Chevalier culblanc et le Gobemouche noir. Le peuplement d'oiseaux reproducteurs est exceptionnellement diversifié avec : - Des rapaces : Aigle botté, Circaète Jean-le-blanc, Élanion blanc ; - Des passereaux des milieux ouverts : Alouette des champs, Cisticole des joncs, Pipit des arbres, Tarier pâle ; - Des passereaux des milieux semi-ouverts : Chardonneret élégant, Torcol fourmilier, Verdier d'Europe ;	Majeur

Taxon	Commentaire	Enjeu 2024
	- Des espèces coloniales : Guépier d'Europe, Hirondelle de rivage ; - Des espèces des zones humides : l'Aigrette garzette, Foulque macroule, Héron pourpré, Martin-pêcheur d'Europe ; - Des limicoles : Petit Gravelot, Sterne pierregarin ; - Une espèce nocturne : Chevêche d'Athéna, le Petit duc scops - Des espèces forestières : Pigeon colombin, Tourterelle des bois.	
Amphibiens	La configuration, dominée par les milieux aquatiques mais présentant une belle diversité de zones humides périphériques, permet le maintien d'une communauté diversifiée d'amphibiens que ce soit pour les phases d'estivage ou d'hivernage. La présence d'espèces pionnières (Pélodyte ponctué, Crapaud calamite) aux côtés du complexe des grenouilles vertes témoigne de la complémentarité des habitats, des eaux permanentes aux milieux plus temporaires comme les gazons à Cicendia.	Fort
Reptiles	Le peuplement de reptiles comprend Les espèces identifiées dans les études précédentes, complétées de la Couleuvre vipérine et de la Coronelle girondine. Les milieux présentant un intérêt pour les reptiles sont les végétations très variées bordant les nombreux étangs de gravières : des successions de zones humides : mégaphorbiaies, roselières et des zones plus sèches (recrûs, fourrés).	Fort
Invertébrés	Le peuplement d'insectes est caractérisé par un cortège remarquable d'odonates patrimoniaux, principalement connues pour leurs affinités avec les eaux courantes, mais pouvant être retrouvées dans les gravières dès lors qu'il existe un substrat sablo-caillouteux ainsi que des chevelus racinaires : Le Gomphe de Graslin (<i>Gomphus graslinii</i>) ; Le Gomphe semblable (<i>Gomphus simillimus</i>) ; La Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>). La fonctionnalité du site est caractérisée par son importance pour le développement des odonates patrimoniaux, particulièrement le Gomphe de Graslin, sa proximité avec la Garonne, rendant la zone importante en matière de cohérence écologiques dans le paysage, offrant aux espèces une diversité d'habitats leur permettant d'accomplir leur cycle de vie, des zones de maturation, chasse et repos pour les odonates, rares dans ce contexte.	Très fort

Conclusion

Le site représente un enjeu majeur pour la conservation de la faune et l'avifaune, en particulier pour les espèces ayant colonisé les gravières et leur bordure.

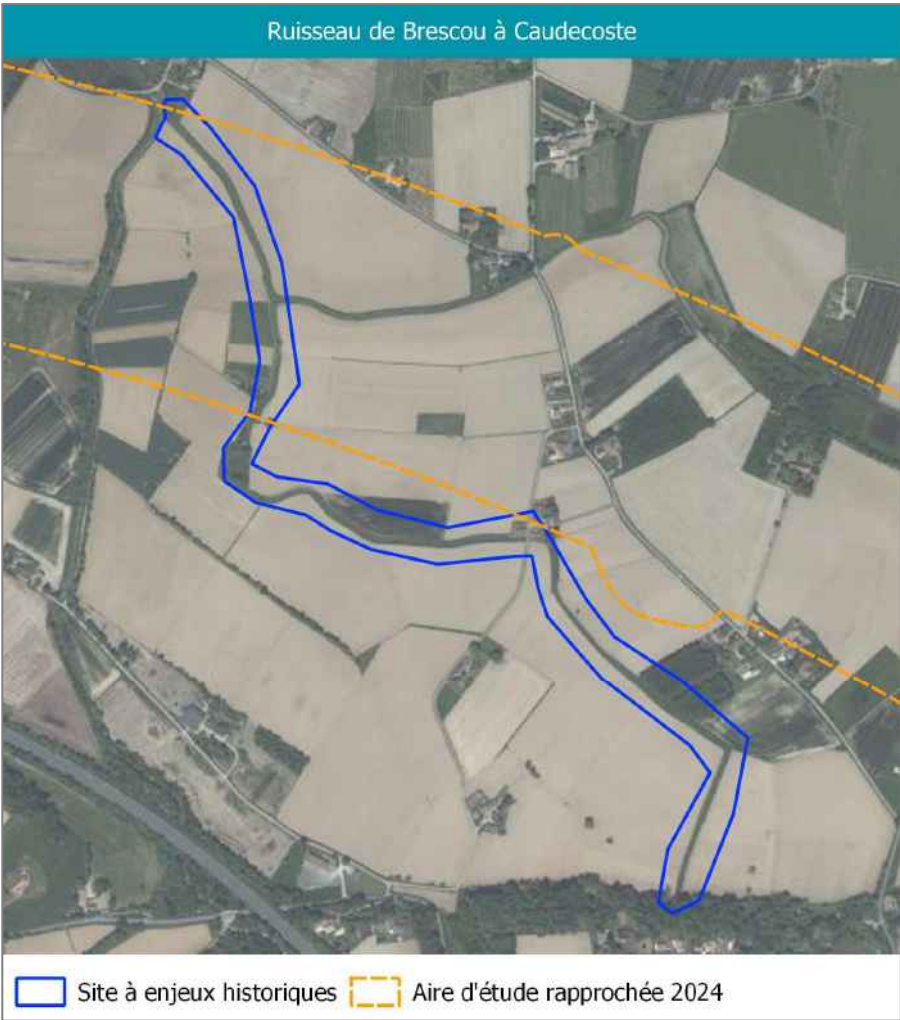


Figure 44: Plan d'eau présentant une belle station de petite Naiade, espèce protégée en Aquitaine (Source : études écologiques/IE& A)



2.4.3.10. Ruisseau de Brescou à Caudecoste

Contexte administratif	Zonages environnementaux
Département : Lot-et-Garonne (47) Communes concernées : Caudecoste Superficie du site : 15,3 ha PK : 156	Inventaire écologique (ZNIEFF - ZICO) : néant Statut de protection (RN, RNR, APPB, pSIC, SIC, ZSC, ZPS) : néant



Description paysagère

Ce ruisseau traverse un secteur cultivé avec des bandes enherbées et sans ripisylve.

Synthèse des enjeux historiques (rapports de synthèse 2013, Ecosphère)

Taxon	Commentaire	Enjeu
Habitats naturels	Présence de petits mégaphorbiaies et de prairies humides hydromésophiles bordant le ruisseau du Brescou.	
Flore	-	
Mammifères terrestres	Le ruisseau de Brescou représente un habitat favorable pour le Vison d'Europe, la Loutre et le Campagnol amphibie en phase de recolonisation. Il abrite la Musaraigne aquatique, ses berges sont fréquentées par la genette, et l'ensemble constitue un corridor de déplacement pour le Chevreuil et le Sanglier.	Fort
Chiroptères	L'absence de ripisylve (terrain de chasse, corridor...) induit un intérêt faible pour les chiroptères des gîtes alentour. Ce ruisseau constitue cependant un axe potentiel de déplacement pour la Barbastelle, et s'inscrit dans la zone d'influence de la colonie de chiroptères des carrières de Lafox.	Faible
Oiseaux	Ce ruisseau traverse un secteur cultivé où se reproduit la Bergeronnette printanière, et qui est fréquenté par le Choucas des tours en recherche alimentaire.	Faible

Taxon	Commentaire	Enjeu
Amphibiens	-	
Reptiles	-	
Invertébrés	Le ruisseau en question est bordé par des bandes enherbées puis par des cultures. Sur environ 300 mètres, en partie amont, 5 imagos d'Agrion de Mercure ont été observés. Il est très probable que des individus soient présents sur le ruisseau plus au sud, liaison évidente avec d'autres populations situées en aval sur un réseau de cours d'eau se ramifiant. Le Coenagrion mercuriale est aussi présent.	Fort
Faune aquatique	Le ruisseau abrite trois espèces exogènes, dont certaines considérées invasives.	Faible

Compléments et ajustement des enjeux au regard des inventaires 2023-24

Les inventaires récents ont concerné 28 % (4,3 ha) du site total étudié lors des études précédentes (ces études portaient sur une aire plus large car correspondant à la phase de recherche de variante de tracé).

Le Ruisseau de Brescou à Caudecoste présente une mosaïque d'habitats très simplifiée, largement dominée par les monocultures intensives qui occupent près des deux tiers du site (65,02%). Les mégaphorbiaies eutrophiles constituent le deuxième habitat le plus important (20,59%).

Les autres milieux agricoles comprennent des prairies semées (6,36%), des cultures maraîchères et d'horticulture (3,55%), et des vergers (3,73%), totalisant environ 13,64% du site.

La composante anthropique non agricole est très limitée avec quelques habitats résidentiels dispersés (0,34%) et des jardins ornementaux et domestiques (0,41%).

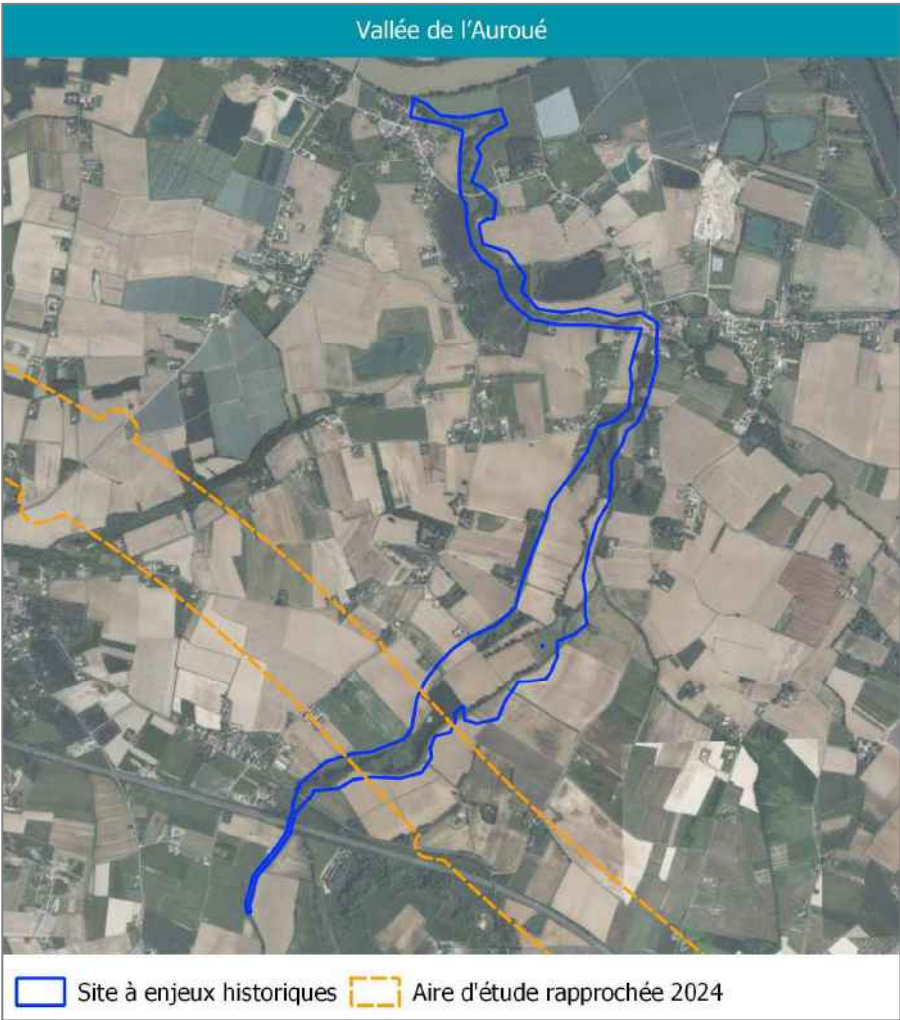
Taxon	Commentaire	Enjeu
Mammifères terrestres	Les parcelles présentant un intérêt pour les mammifères sont constituées uniquement de mégaphorbiaies eutrophes bordant le Ruisseau de Mengeot et le ruisseau du Brescou. Le peuplement de mammifères comprend Le Vison d'Europe et un cortège d'espèces ubiquistes. Sans la considération de la présence potentielle du Vison, ce site ne ressortirait pas comme à enjeu particulier pour les mammifères.	Fort
Oiseaux	Le peuplement d'oiseaux comprend : - Des passereaux des milieux ouverts : Alouette des champs, Tarier pâtre ; - Des passereaux des milieux semi-ouverts : Chardonneret élégant, Verdier d'Europe ; - Des espèces anthropophiles : Martinet noir, Moineau friquet (sites de reproduction identifiés) ; - Des rapaces nocturnes : Chevêche d'Athéna, Effraie des clochers.	Majeur
Amphibiens	Deux parcelles présentent un intérêt pour les amphibiens : une prairie humide mésotrophe à eutrophe dominante et un point d'eau temporaire (étang agricole). Le Crapaud calamite est possiblement en reproduction dans les zones de mouillères. Le cortège d'espèces ubiquistes et le complexe des grenouilles vertes sont présent sur l'ensemble du site.	Fort
Reptiles	Le peuplement de reptiles comprend uniquement la Couleuvre vipérine, qui trouve dans les boisements frais et les milieux humides ouverts, des milieux qui lui sont favorables.	Fort

Conclusion

Malgré le caractère très anthropique des parcelles et du cours d'eau, le site du Ruisseau de Brescou et les derniers milieux naturels de mégaphorbiaies, de prairies humides et un point d'eau temporaire présentent des enjeux est forts pour la faune et l'avifaune.

2.4.3.11. Vallée de l'Auroué

Contexte administratif	Zonages environnementaux
- Département : Lot-et-Garonne (47) - Communes concernées : Layrac et Sauveterre-Saint-Denis - Superficie du site : 85,8 ha - PK 159	- Inventaire écologique (ZNIEFF - ZICO) : néant - Statut de protection (RN, RNR, APPB, pSIC, SIC, ZSC, ZPS) : néant



Description paysagère

La vallée de l'Auroué présente un profil asymétrique typique des affluents de la Garonne, avec des coteaux plus ou moins abrupts et un fond de vallée alluvial. La ripisylve est continue mais de largeur variable. Le paysage alterne entre zones cultivées, prairies de fauche et boisements sur les versants les plus pentus.

Synthèse des enjeux historiques (rapports de synthèse 2013, Ecosphère)

Taxon	Commentaire	Enjeu
Habitats naturels	Les formations alluviales à Frêne et Aulne, sont fragmentaires et résiduelles. La typicité de ces habitats est altérée par la présence d'espèces exogènes. A noter quelques parcelles de peupliers et de dépression humides occupées par des magnocariçaies.	Assez fort
Flore	Présence abondante du Lotier grêle dans une friche au lieu-dit « Lauze », espèce protégée en région Aquitaine, mais assez bien représentée dans la région où elle n'est qu'assez commune.	Moyen
Chiroptères	Cette rivière, dans ses parties les plus naturelles, constitue un axe de déplacement avéré pour le groupe « oreillards/murins », pour la Barbastelle d'Europe, le Minioptère de Schreibers, et se situe dans la zone d'influence des colonies des carrières de Lafox. Un minimum de 6 espèces a été recensé en 2011 dans la vallée, en chasse et en transit. Les étangs, boisements et prairies proposent des habitats de recherche alimentaire favorables.	Fort
Mammifères	L'Auroué et sa ripisylve constituent des habitats favorables au Vison d'Europe, à la Loutre, à la Musaraigne aquatique et au Campagnol amphibie en phase de recolonisation. L'ensemble est fréquenté par la Genette, et constitue un corridor de déplacement utilisé par le Chevreuil et le Sanglier.	Fort
Avifaune	La ripisylve dense convient à la Bouscarle de Cetti, nicheuse possible. Le ruisseau traverse un secteur agricole où se reproduit le Bruant proyer, et qui est fréquenté en recherche alimentaire notamment par la Chouette effraie.	Faible
Amphibiens	Petite population d'Alyte accoucheur (évaluée à 10 adultes), ainsi qu'une population de Crapaud commun (20 adultes) et une de grenouilles vertes un peu plus importante (environ 40 adultes, puis une trentaine sur une autre station à l'aval) ; enfin, à proximité, un individu de Crapaud calamite a été observé.	Assez fort
Reptiles	Une espèce observée, commune et ubiquiste.	Faible
Insectes	Le rapport documente la présence de vieux boisements très favorables pour de nombreuses espèces de coléoptères saproxyliques.	Fort
Faune aquatique	« Axe migrateurs » au SDAGE. De par sa connexion directe en rive gauche de la Garonne, cette rivière joue un rôle important pour les espèces migratrices, telles que les Anguilles identifiées lors des prospections piscicoles. Deux autres espèces patrimoniales, le Goujon et la Loche, sont également signalées sur ce cours d'eau	Majeur

Compléments et ajustement des enjeux au regard des inventaires 2023-2024

Les inventaires récents, effectués sur l'aire d'étude rapprochée, ont concerné 11 % (9,0 ha) du site total étudié lors des études précédentes (ces études portaient sur une aire plus large car correspondant à la phase de recherche de variante de tracé).

La Vallée de l'Auroué présente une mosaïque d'habitats dominée par les monocultures intensives (41,12%), mais conserve une proportion significative de formations naturelles, notamment les aulnaies-frênaies alluviales (12,74%) et les prairies mésophiles eutrophes (13,23%).

Les milieux anthropiques sont bien représentés avec des cultures maraîchères et d'horticulture (8,34%), des végétations herbacées anthropiques (7,08%), et des plantations de Peupliers (3,73%). Les zones arbustives comprennent des fourrés ripicoles (3,01%), des ronciers (3,88%), et des fourrés tempérés eutrophes (0,78%).

Les zones humides, outre les aulnaies-frênaies, incluent des formations caractéristiques comme les mégaphorbiaies eutrophes (1,65%), les magnocariçaies (0,86%), et les roselières à Massettes (0,48%), ainsi que quelques plans d'eau artificiels (1,15%).

Taxon	Commentaire	Enjeu 2024
Flore	Une friche et un chemin agricole, localisés à proximité, abrite une station de plusieurs centaines de pieds de Knautie à feuilles entières (espèce méditerranéenne en expansion, très rare en Nouvelle Aquitaine). Cette même friche abrite également une station de Lotier très étroit (espèce protégée non remarquable).	
Oiseaux	Le peuplement d'oiseaux comprend : - Un rapace : Élanion blanc ; - Des passereaux : Chardonneret élégant ; - Des espèces anthropophiles : Hirondelle rustique, Moineau friquet (site de reproduction) ; - Des espèces nocturnes : Chevêche d'Athéna ; - Des espèces forestières : Pigeon colombin, Tourterelle des bois ; - Une espèce paludicole : Râle d'eau (dans la magnocariçaie).	Majeur

Conclusion

La vallée constitue un corridor écologique historique entre les coteaux de Gascogne et la vallée de la Garonne. Le site présente une importance particulière pour les mammifères semi-aquatiques, avec des données historiques de présence d'espèces patrimoniales.

2.4.3.12. Coteaux de Caudecoste à Caumont

Contexte administratif	Zonages environnementaux
- Département : Lot-et-Garonne (47) - Communes concernées : Caudecoste (Lot-et-Garonne) / Tarn-et-Garonne : Dunes, Donzac, Saint-Loup, Sistels, Saint-Cirice, Auvillar, Bardigues, Saint-Michel, Castéra-Bouzet, Asques, Caumont - Superficie du site : 9514 ha - PK 159 – 178	- Inventaires écologiques (ZNIEFF, ZICO) : ZNIEFF de type II n° 730030367 Cours de l'Arrats, ZNIEFF de type I n° 730010563 Bois du Fort, de Capet, Butte aux Prieux. - Statuts de protection (RN, RNR, APPB, pSIC, SIC, ZSC, ZPS) : néant - Statuts de protection en périphérie : ZSC FR7302002 « Cavités et coteaux associés en Quercy-Gascogne », ZSC FR7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste »



Description paysagère

Les coteaux de Caudecoste à Caumont s'étendent sur un relief vallonné caractéristique des paysages de la rive gauche de la Garonne. Le site présente une mosaïque de milieux avec une alternance de pelouses calcicoles, de boisements sur les versants les plus abrupts, et de cultures sur les replats. Les vallons encaissés qui entaillent ces coteaux abritent un réseau hydrographique dense, bordé de ripisylves et de zones humides. Cette configuration crée une diversité de micro-habitats et d'expositions particulièrement favorable à la biodiversité. Le paysage est marqué par la présence de plusieurs cours d'eau comme l'Arrats, le Camuson et l'Ayroux qui ont façonné ces reliefs au fil du temps.

Synthèse des enjeux historiques (rapports de synthèse 2013, Ecosphère)

Taxon	Commentaire	Enjeu
Habitats naturels	Le rapport documente deux habitats d'intérêt communautaire prioritaires : les pelouses calcicoles xérophiles dans un bon état de conservation et les fourrés de Genévrier commun. Ces habitats sont en mosaïque avec des boisements thermophiles. Les vallons abritent des forêts de ravin à forte valeur patrimoniale.	Fort à Majeur
Flore	Le site abrite plusieurs espèces végétales patrimoniales dont le Lin à feuilles de soude (espèce très rare), la Nigelle de France (protégée nationalement) et une belle population de Scille lis-jacinthe. Présence également de cortèges d'espèces caractéristiques des pelouses calcicoles.	Fort à Majeur

Taxon	Commentaire	Enjeu
Chiroptères	Le rapport documente une utilisation intensive du site par plusieurs espèces d'intérêt patrimonial majeur dont le Minioptère de Schreibers et le Petit rhinolophe. Les vallons constituent des corridors de déplacement essentiels entre les gîtes.	Majeur
Mammifères	Le rapport atteste la présence régulière de la Loutre, de la Musaraigne aquatique et du Putois d'Europe. Les berges et ripisylves constituent des corridors écologiques fonctionnels potentiels pour le Vison d'Europe.	Fort à Majeur
Avifaune	Le site accueille plusieurs espèces patrimoniales nicheuses liées aux milieux agro-pastoraux. L'avifaune des pelouses calcicoles est particulièrement diversifiée avec la présence de passereaux patrimoniaux.	Fort
Amphibiens	Le rapport mentionne la présence d'un cortège diversifié d'espèces dont l'Alyte accoucheur et la Salamandre tachetée, avec reproduction documentée dans les zones humides. Reproduction du Pélodyte ponctué dans les mares temporaires. Présence du Triton marbré dans certains secteurs.	Faible à Assez fort
Reptiles	Le rapport atteste la présence de la Coronelle girondine (espèce rare) et documente l'utilisation des pelouses et lisières par plusieurs espèces patrimoniales.	Fort
Insectes	Le site présente des enjeux variables selon les secteurs, avec notamment des populations importantes de Damier de la succise et la présence d'autres espèces patrimoniales comme l'Azuré du serpolet.	Assez fort à Fort
Faune aquatique	Le rapport documente la présence d'espèces patrimoniales comme l'Anguille et identifie les cours d'eau comme corridors majeurs pour les poissons migrateurs.	Fort

Compléments et ajustement des enjeux au regard des inventaires 2023-2024

Les inventaires récents, effectués sur l'aire d'étude rapprochée, ont concerné 7 % (641,2 ha) du site total étudié lors des études précédentes (ces études portaient sur une aire plus large car correspondant à la phase de recherche de variante de tracé).

Les Coteaux de Caudecoste à Caumont présentent une mosaïque d'habitats dominée par les monocultures intensives (44,33%), mais conservent une diversité significative de formations naturelles et semi-naturelles.

Les formations forestières naturelles sont bien représentées avec des chênaies acidiphiles thermophiles (5,05%), des chênaies-charmaies mésophiles (3,48%), des chênaies-charmaies calciphiles subatlantiques (1,76%), des frênaies-chênaies et leurs variations (environ 4,39% au total). Les zones arbustives comprennent divers types de fourrés (tempérés eutrophes 4,28%, calcicoles, ripicoles, à Juniperus) totalisant environ 7%.

Le site présente une importante composante anthropique avec des réseaux routiers (4,31%), des jardins ornementaux (3,09%), des terrains vagues (3,38%), des vergers (6,14%), des vignobles (0,72%), et diverses plantations (Robiniers, Eucalyptus, Pins) totalisant environ 2,5%. Les milieux prairiaux sont diversifiés avec des prairies mésophiles de fauche (2,64%), des prairies mésophiles eutrophes (1,68%), des pâturages (1,57%), et diverses pelouses calcaires. Les zones humides sont très peu représentées avec quelques aulnaies-frênaies alluviales (0,50%) et roselières (0,05%).

Taxon	Commentaire	Enjeu 2024
Flore	Plusieurs espèces végétales remarquables sont présentes, liées aux pelouses calcicoles sur les coteaux (Ophrys exalté, Coronille arbrisseau), aux pelouses acidiphiles sur les plateaux (Séneçon livide) ou aux chênaies-frênaies de la vallée de la Caille (Sanicle d'Europe, Millepertuis androsème), sur les coteaux de Saint-Loup et Auvillar (Coronille arbrisseau, Lotier hirsute, Molinie roseau, Brachypode à deux épis, Dorycnie à cinq feuilles, Gastridie ventrue...).	Fort

Taxon	Commentaire	Enjeu 2024
Mammifères terrestres	Dans ce secteur, les parcelles présentant un intérêt pour les mammifères concernent les trois cours d'eau traversant les coteaux : l'Arrats, le ruisseau de Cameson, et le ruisseau du Profond et leurs milieux connexes. Le peuplement de mammifères est particulièrement diversifié avec : - Le Castor d'Europe ; - La Loutre d'Europe ; - Le Vison d'Europe (considéré comme potentiellement sur le cours d'eau de l'Arrats) ; - La Musaraigne aquatique ; - Le Campagnol amphibie ; - Des cortèges d'espèces forestières, ubiquistes et des zones humides. Cette mosaïque d'habitats retrouvée aux bords des deux cours d'eau, dominée par les boisements mais présentant une belle diversité de milieux humides, crée des conditions optimales pour une communauté remarquable de mammifères semi-aquatiques, chaque espèce trouvant les éléments nécessaires à son cycle biologique.	Majeur
Oiseaux	La configuration très diversifiée du site permet le maintien d'une communauté remarquable d'oiseaux, avec une importance particulière pour la reproduction de plusieurs espèces patrimoniales. La mosaïque d'habitats crée une complémentarité fonctionnelle (reproduction/alimentation) favorable à de nombreuses espèces. Le peuplement d'oiseaux est particulièrement diversifié avec : - Un rapace : Busard Saint-Martin (zones de reproduction et de chasse identifiées) ; - Des passereaux des milieux ouverts : Alouette des champs, Cisticole des joncs, Pipit des arbres (sites de reproduction), Tarier pâtre ; - Des passereaux des milieux semi-ouverts : Accenteur mouchet, Chardonneret élégant, Pie-grièche écorcheur (site de reproduction) ; - Une espèce nocturne : Chevêche d'Athéna ; - Des espèces forestières : Pic épeichette, Tourterelle des bois.	Fort
Amphibiens	Bien que de surface limitée, le site du ruisseau du Steroux présente une belle diversité de milieux humides favorable aux amphibiens. La présence simultanée du Pélodyte ponctué et du Crapaud calamite, deux espèces pionnières, est particulièrement intéressante et témoigne de la présence d'habitats de reproduction temporaires (vases exondées, gazons inondés). Le peuplement d'amphibiens est diversifié avec : - Le Pélodyte ponctué et le Crapaud calamite, traduisant la présence de points d'eau temporaire ou peu fournis en végétations ; - Le complexe des grenouilles vertes, dans les milieux plus en eau ; - Un cortège d'espèces ubiquistes.	Fort
Reptiles	Les parcelles présentant un intérêt pour les reptiles se trouvent principalement en bordure de l'autoroute A62, dont les talus offrent probablement des secteurs bien ensoleillés appréciés par ce groupe. D'autres zone d'intérêt se trouvent également à proximité du ruisseau du Profond. Une autre zone plus à l'ouest, concerne des coteaux plus boisés. Le peuplement de reptiles comprend : - L'Orvet fragile dans les zones boisées fraîches ; - La Couleuvre vipérine près des secteurs humides (ruisseau du Profond et milieux connexes) ; - La Coronelle girondine dans les zones calcicoles.	

Taxon	Commentaire	Enjeu 2024
Invertébrés	Le peuplement d'insectes comprend : - Le Grand Capricorne, largement représenté dans les boisements matures ; - Un cortège d'odonates qui utilisent les milieux ouverts pour leur dispersion : Leste dryade (<i>Lestes dryas</i>), Leste verdoyant (<i>Lestes virens</i>), Agrion nain (<i>Ischnura pumilio</i>), Aeshne affine (<i>Aeshna affinis</i>). - Des coléoptères saproxyliques : Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>), Lamie berger (<i>Iberodorcadion fuliginator</i>) ; - Des lépidoptères patrimoniaux : Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>), Azuré du Serpolet (<i>Phengaris arion</i>) ; - Des odonates : Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>).	Majeur

Conclusion

L'enjeu est majeur pour l'intérêt ornithologique et mammalogique global de ces coteaux. Il est aussi localement majeur pour l'intérêt floristique du coteau de la « Huberte » (bon état de conservation des pelouses calcicoles xérophiles et présence d'une petite station de Lin à feuilles de soude) ainsi que pour le Camuson (présence d'anguilles, axe migrants), la Caille et le Sirech (axes migrants) et le Métau (présence d'Anguilles). On trouve ensuite plusieurs sites de petite superficie à enjeu écologique fort (espèces végétales, amphibiens et reptiles, insectes).

Environnement naturel et biologique : l'essentiel à retenir

Le secteur géographique n°7 présente des milieux très différents les uns des autres, où les coteaux et vallée de la Garonne, les cultures agricoles et sylvicoles créent des milieux propices à de nombreuses espèces animales et végétales. Les cours d'eau et fossés représentent des zones d'eau favorables aux insectes et utilisés par les mammifères pour leur déplacement.

Par ailleurs, la présence de carrières, notamment sur la commune de Layrac, est un milieu propice aux espèces avifaunistiques qui y trouvent, aux abords de la Garonne, de bons sites de repos et de chasse...

Quelques chiffres à retenir....

139 ha de Natura 2000.

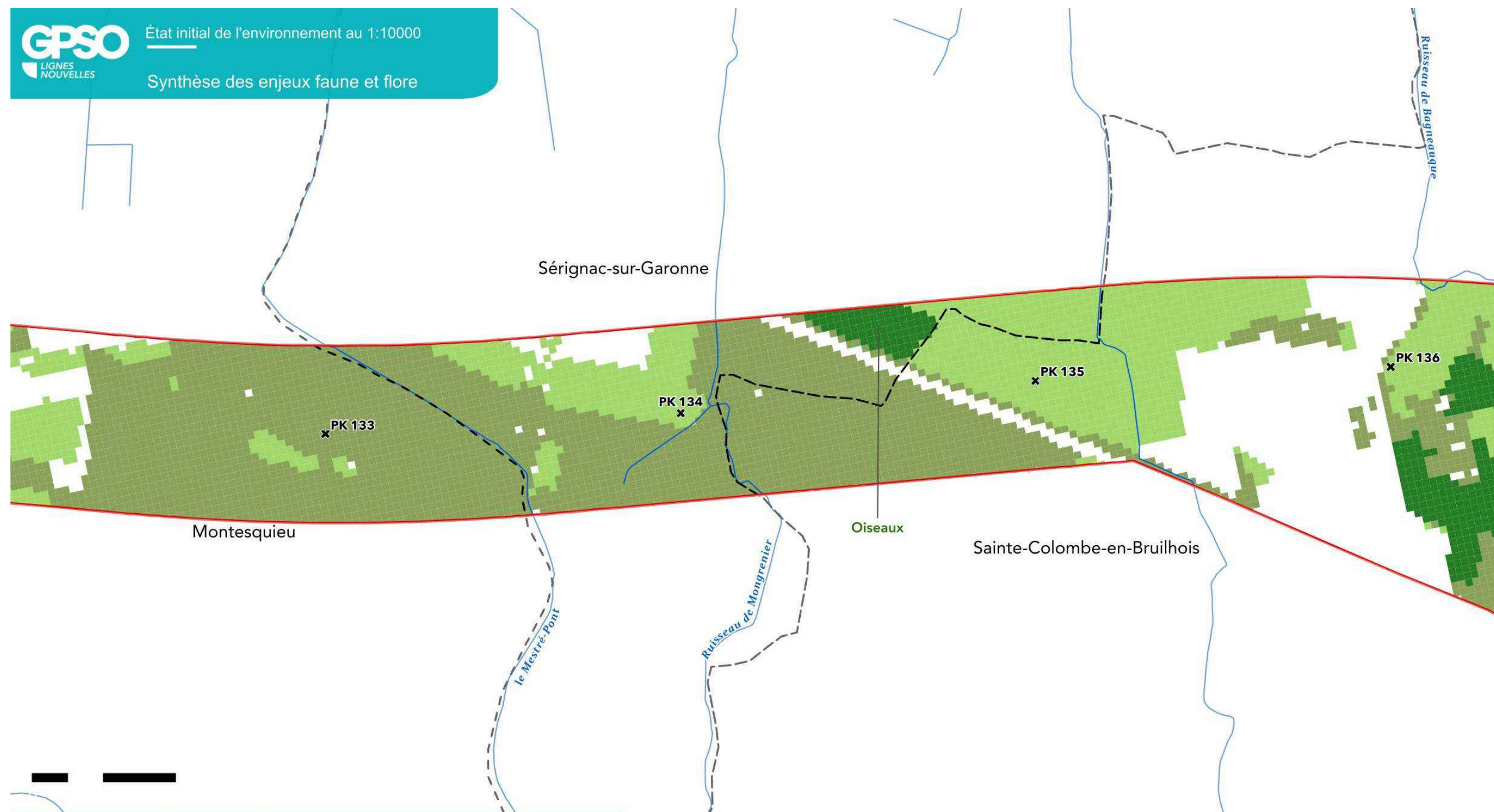
Aucune ZNIEFF n'est présente dans l'aire d'étude.

Aucun ENS n'est présent dans l'aire d'étude.

1 site APPB.

1 Réserve Naturelle.

12 sites à enjeux écologiques.



GPSO - Evaluation des enjeux de biodiversité

TRONÇON BORDEAUX - TOULOUSE
Département du Lot-et-Garonne (47)

Section 2 - Planche 36/69

Aire d'étude rapprochée

- Section 1 : Saint-Médard-d'Eyrans (33) / Captieux (33) / Bruch (47)
- Section 2 : Bruch (47) / Saint-Jory (31)
- Limites communales
- Cours d'eau
- x Points kilométriques

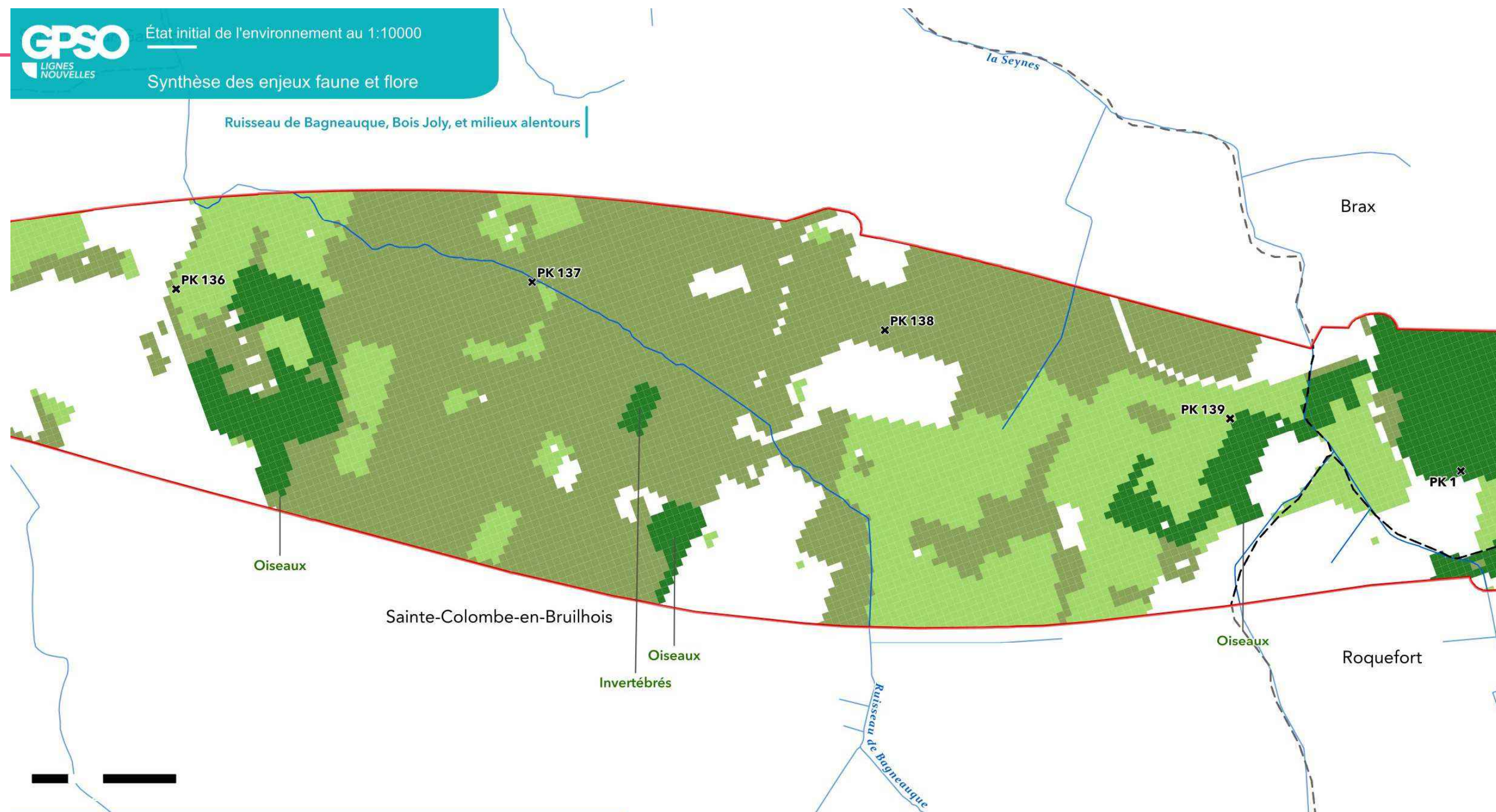
Enjeux *

- Enjeux négligeables
- Enjeux faibles
- Enjeux moyens
- Enjeux forts
- Enjeux très forts
- Enjeux majeurs

* Groupes pris en compte : Habitats naturels, Flore, Amphibiens, Reptiles, Invertébrés, Mammifères terrestres/semi-aquatiques, Chiroptères, Faune aquatique, Oiseaux



Sources : Inventaires faune/flore 2023-2024 - Réalisation : Biotope, 2025 - Édition cartographique © Biotope



GPSO - Evaluation des enjeux de biodiversité

TRONÇON BORDEAUX - TOULOUSE

Département du Lot-et-Garonne (47)

Section 2 - Planche 37/69

Aire d'étude rapprochée

- Section 1 : Saint-Médard-d'Eyrans (33) / Captieux (33) / Bruch (47)
- Section 2 : Bruch (47) / Saint-Jory (31)
- Limites communales
- Cours d'eau
- Points kilométriques

Enjeux *

- Enjeux négligeables
- Enjeux faibles
- Enjeux moyens
- Enjeux forts
- Enjeux très forts
- Enjeux majeurs

* Groupes pris en compte : Habitats naturels, Flore, Amphibiens, Reptiles, Invertébrés, Mammifères terrestres/semi-aquatiques, Chiroptères, Faune aquatique, Oiseaux



Ruisseau de Labourdasse et milieux connexes



GPSO - Evaluation des enjeux de biodiversité

TRONÇON BORDEAUX - TOULOUSE

Département du Lot-et-Garonne (47)

Section 2 - Planche 38/69

Aire d'étude rapprochée

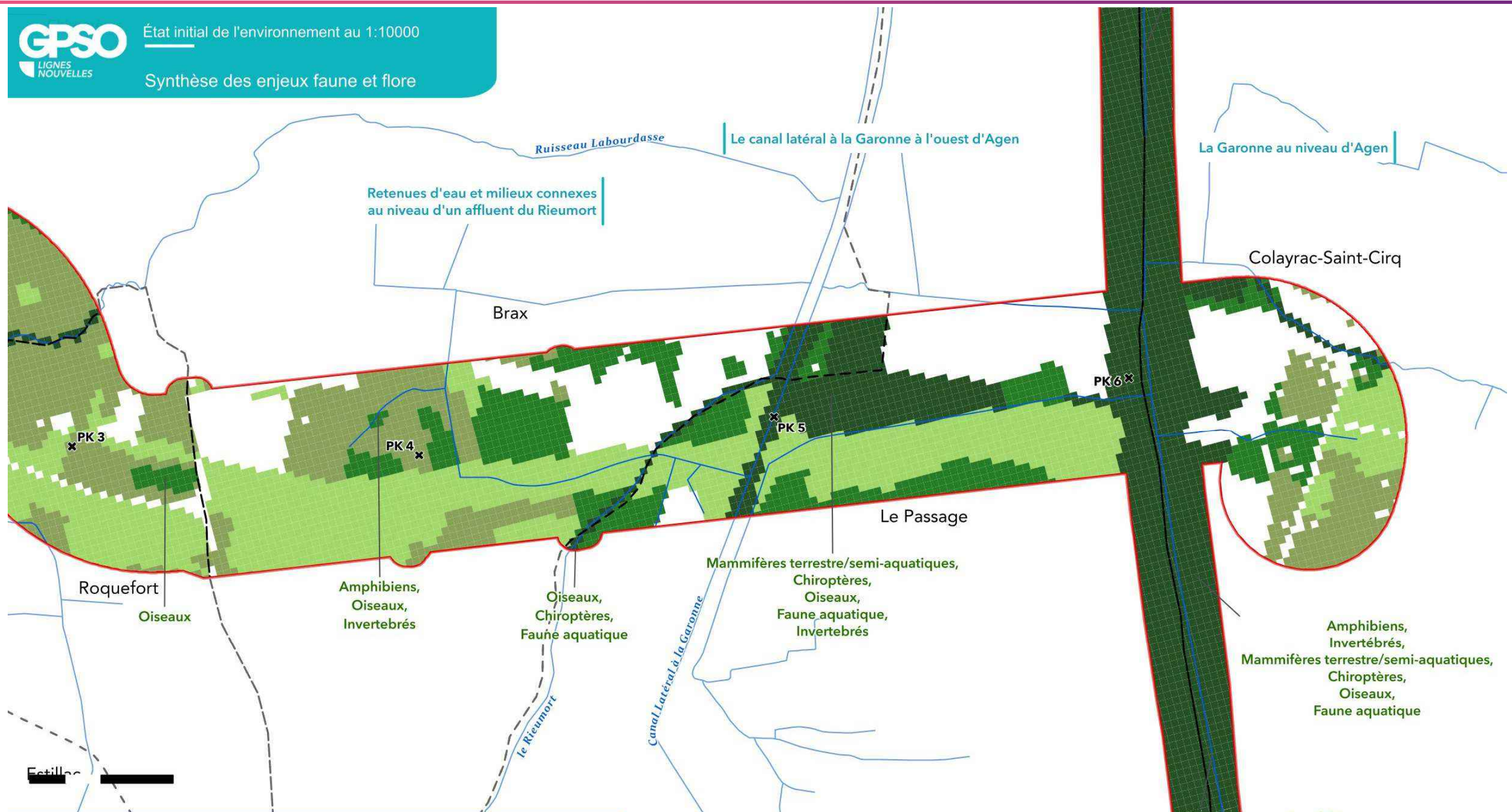
- Section 1 : Saint-Médard-d'Eyrans (33) / Captieux (33) / Bruch (47)
- Section 2 : Bruch (47) / Saint-Jory (31)
- Limites communales
- Cours d'eau
- x Points kilométriques

Enjeux *

- Enjeux négligeables
- Enjeux faibles
- Enjeux moyens
- Enjeux forts
- Enjeux très forts
- Enjeux majeurs

* Groupes pris en compte : Habitats naturels, Flore, Amphibiens, Reptiles, Invertébrés, Mammifères terrestres/semi-aquatiques, Chiroptères, Faune aquatique, Oiseaux





GPSO - Evaluation des enjeux de biodiversité

TRONÇON BORDEAUX - TOULOUSE
Département du Lot-et-Garonne (47)
Section 2 - Planche 39/69

Aire d'étude rapprochée

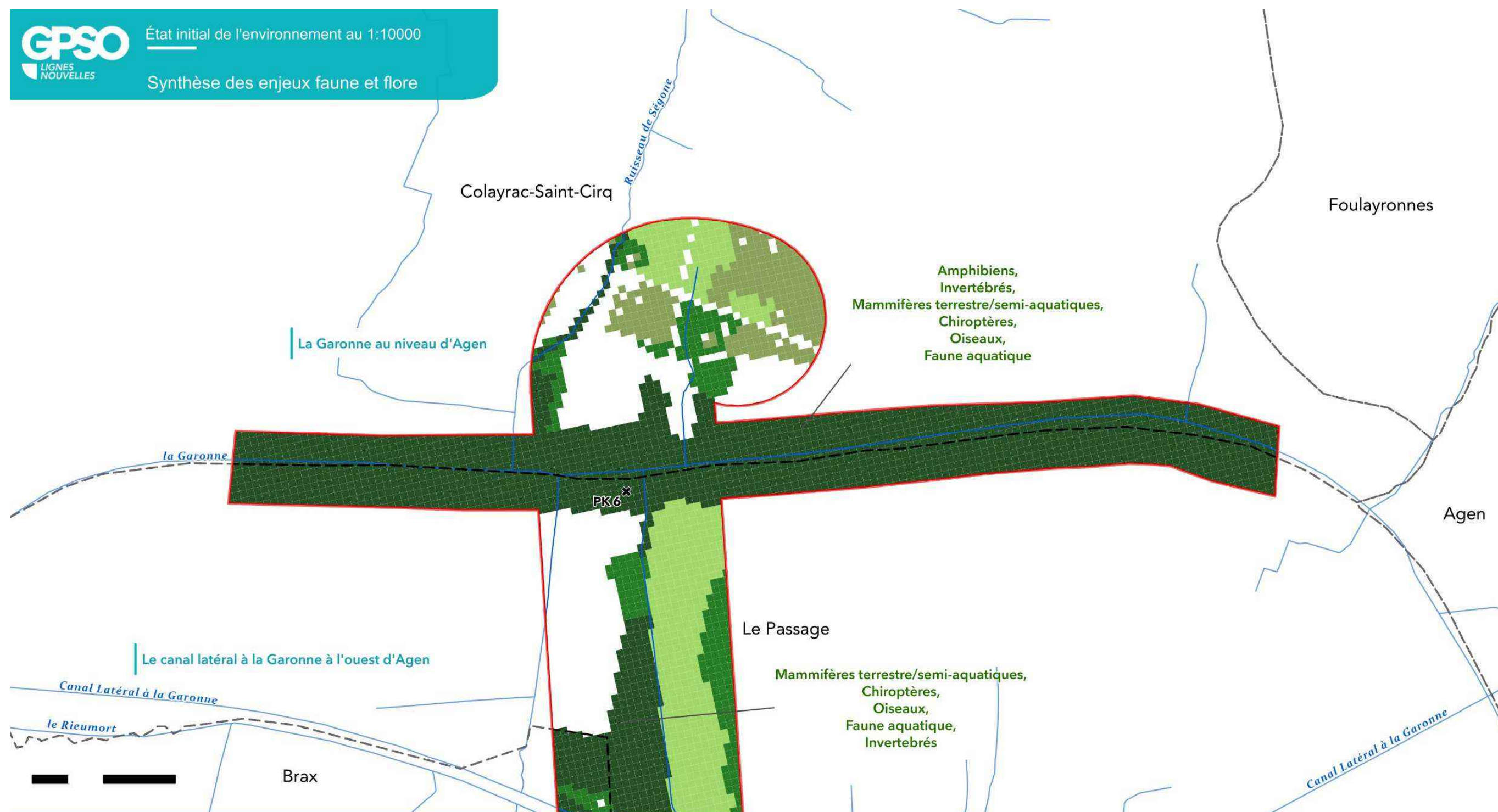
- Section 1 : Saint-Médard-d'Eyrans (33) / Captieux (33) / Bruch (47)
- Section 2 : Bruch (47) / Saint-Jory (31)
- Limites communales
- Cours d'eau
- x Points kilométriques

Enjeux *

- Enjeux négligeables
- Enjeux faibles
- Enjeux moyens
- Enjeux forts
- Enjeux très forts
- Enjeux majeurs

* Groupes pris en compte : Habitats naturels, Flore, Amphibiens, Reptiles, Invertébrés, Mammifères terrestres/semi-aquatiques, Chiroptères, Faune aquatique, Oiseaux





GPSO - Evaluation des enjeux de biodiversité

TRONÇON BORDEAUX - TOULOUSE
Département du Lot-et-Garonne (47)

Section 2 - Planche 40/69

Aire d'étude rapprochée

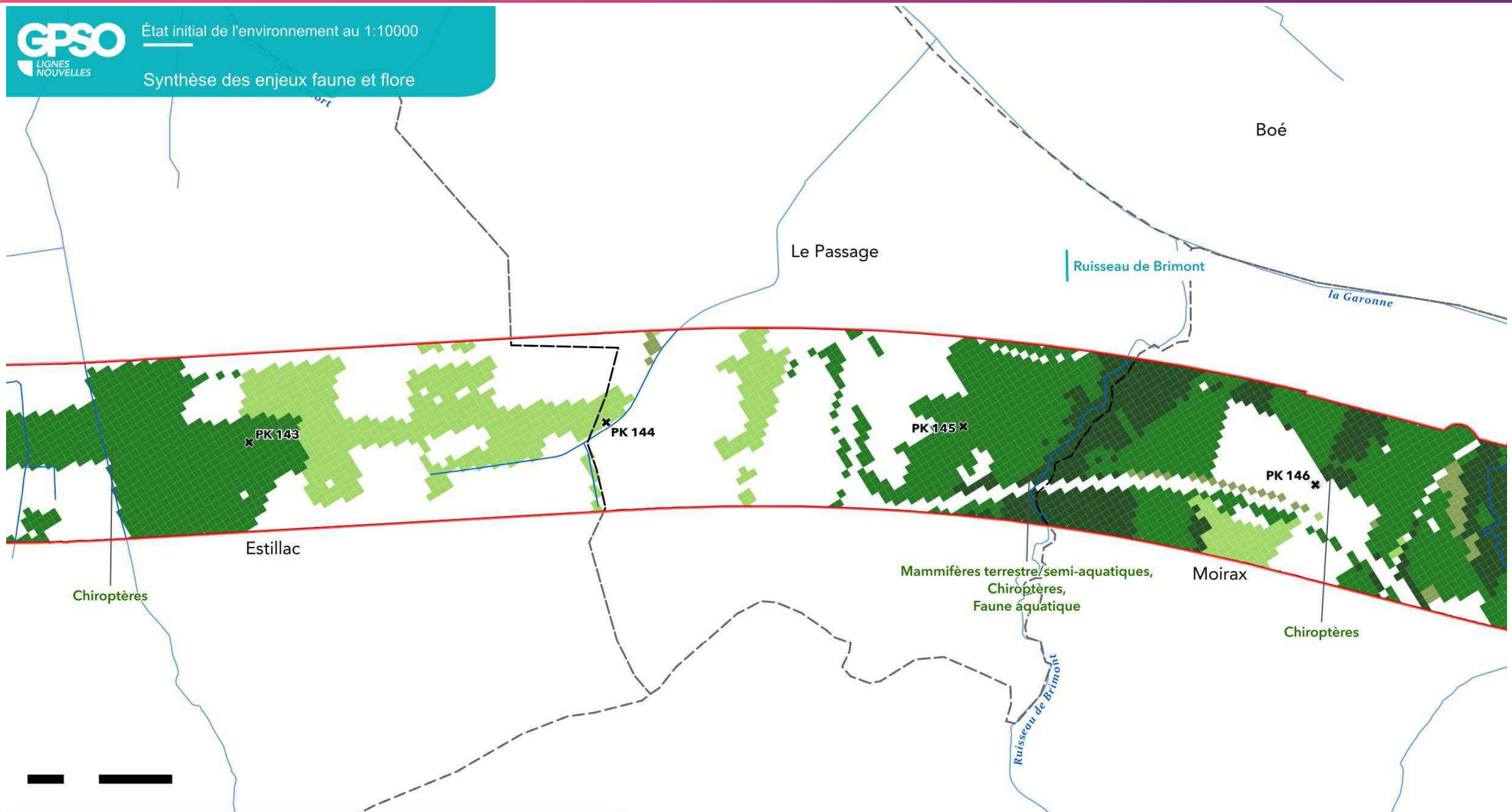
- Section 1 : Saint-Médard-d'Eyrans (33) / Captieux (33) / Bruch (47)
- Section 2 : Bruch (47) / Saint-Jory (31)
- Limites communales
- Cours d'eau
- ✕ Points kilométriques

* Groupes pris en compte : Habitats naturels, Flore, Amphibiens, Reptiles, Invertébrés, Mammifères terrestres/semi-aquatiques, Chiroptères, Faune aquatique, Oiseaux

Enjeux *

- Enjeux négligeables
- Enjeux faibles
- Enjeux moyens
- Enjeux forts
- Enjeux très forts
- Enjeux majeurs





GPSO - Evaluation des enjeux de biodiversité

TRONÇON BORDEAUX - TOULOUSE
Département du Lot-et-Garonne (47)

Section 2 - Planche 41/69

Aire d'étude rapprochée

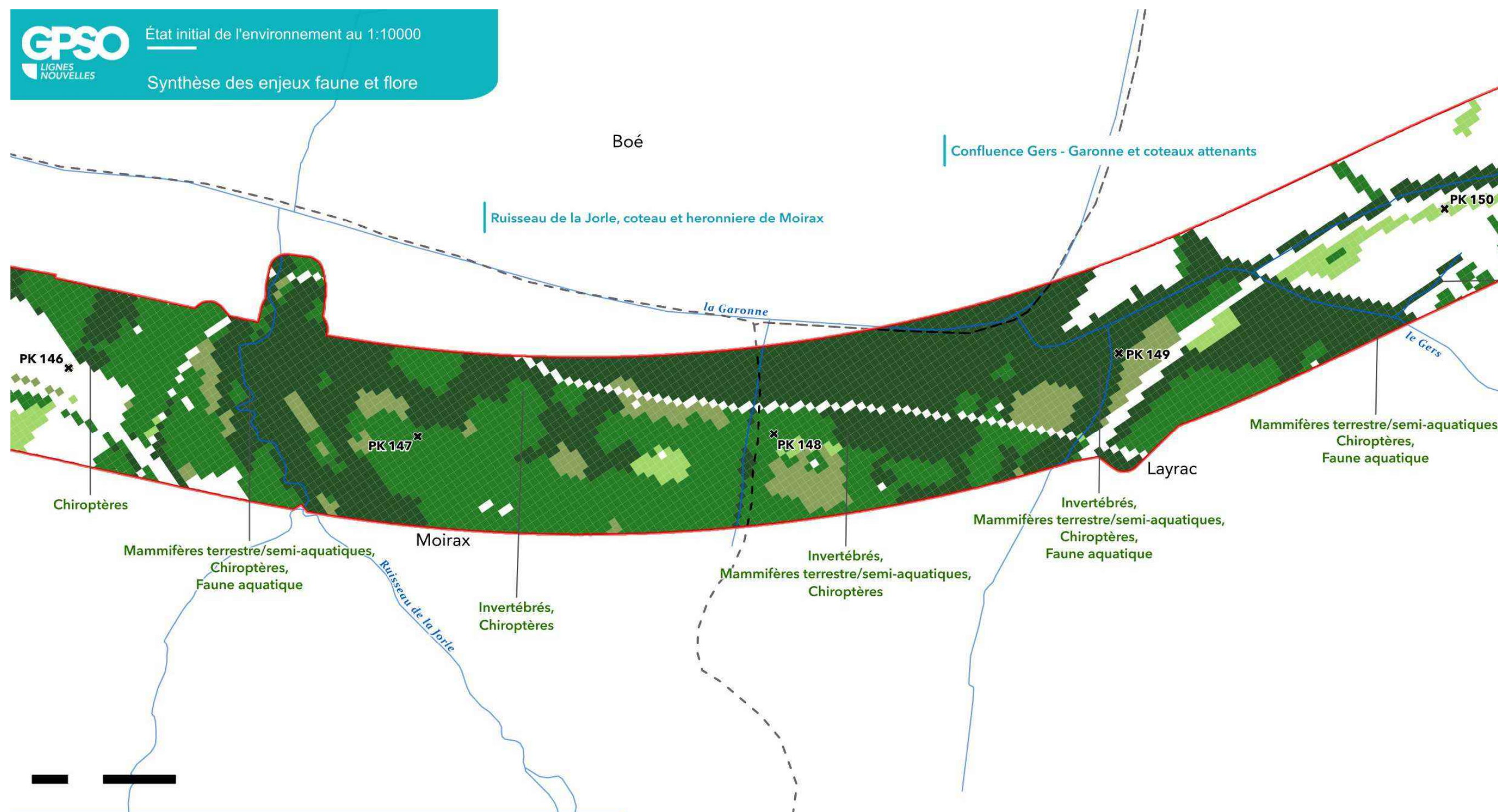
- Section 1 : Saint-Médard-d'Eyrans (33) / Captieux (33) / Bruch (47)
- Section 2 : Bruch (47) / Saint-Jory (31)
- Limites communales
- Cours d'eau
- Points kilométriques

Enjeux *

- Enjeux négligeables
- Enjeux faibles
- Enjeux moyens
- Enjeux forts
- Enjeux très forts
- Enjeux majeurs

* Groupes pris en compte : Habitats naturels, Flore, Amphibiens, Reptiles, Invertébrés, Mammifères terrestres/semi-aquatiques, Chiroptères, Faune aquatique, Oiseaux





GPSO - Evaluation des enjeux de biodiversité

TRONÇON BORDEAUX - TOULOUSE
Département du Lot-et-Garonne (47)

Section 2 - Planche 42/69

Aire d'étude rapprochée

- Section 1 : Saint-Médard-d'Eyrans (33) / Captieux (33) / Bruch (47)
- Section 2 : Bruch (47) / Saint-Jory (31)
- Limites communales
- Cours d'eau
- ✕ Points kilométriques

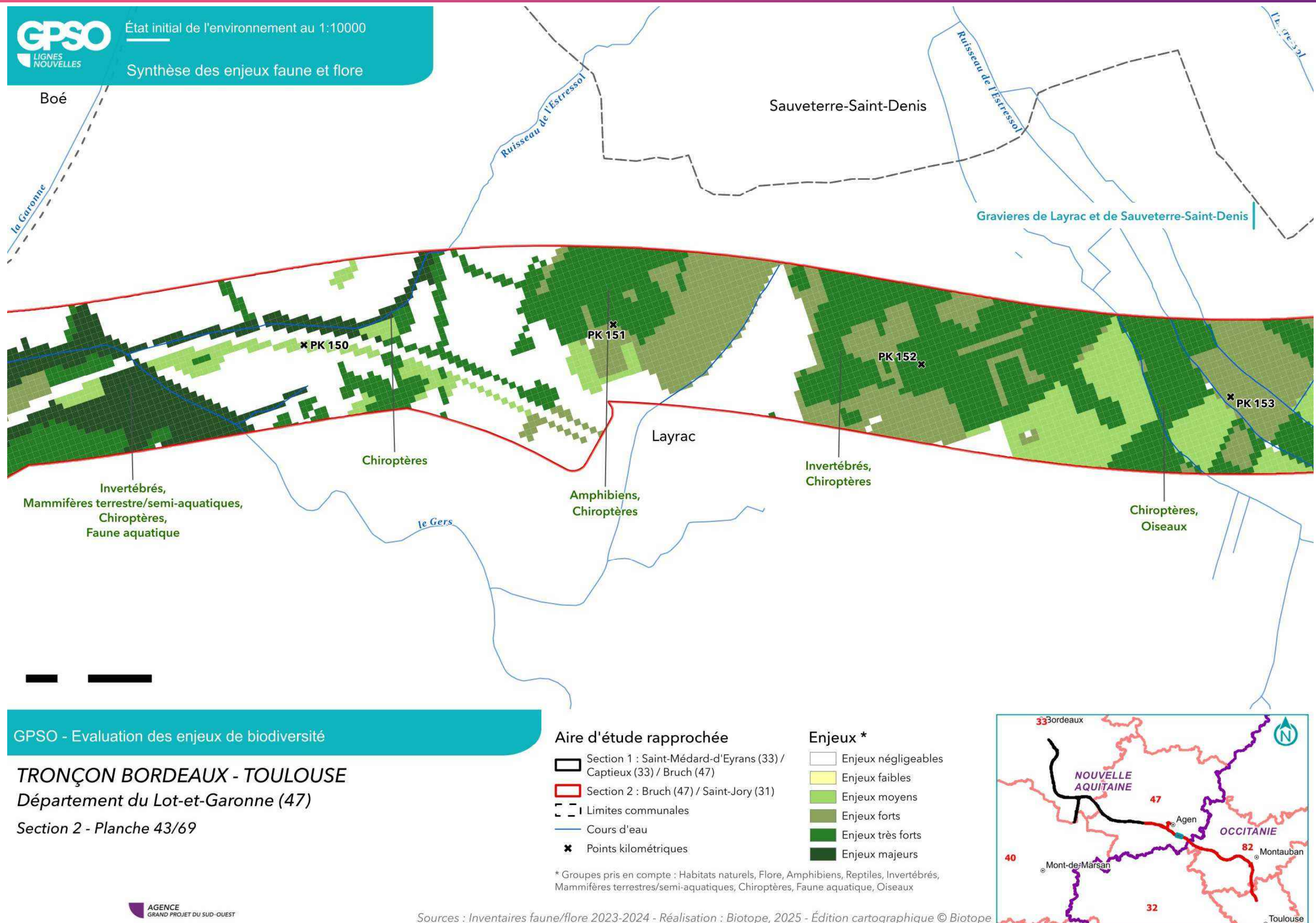
* Groupes pris en compte : Habitats naturels, Flore, Amphibiens, Reptiles, Invertébrés, Mammifères terrestres/semi-aquatiques, Chiroptères, Faune aquatique, Oiseaux

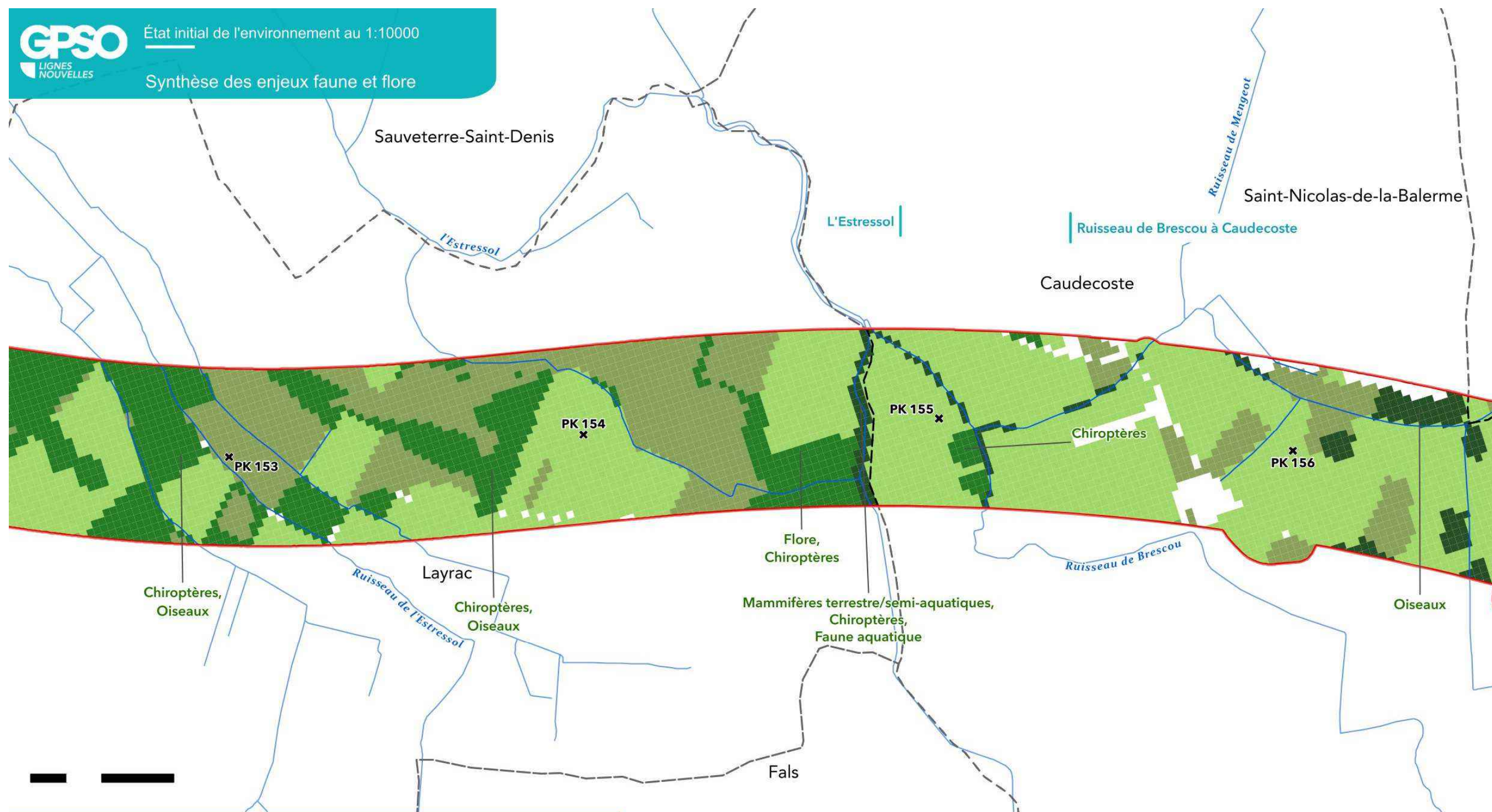
Enjeux *

- Enjeux négligeables
- Enjeux faibles
- Enjeux moyens
- Enjeux forts
- Enjeux très forts
- Enjeux majeurs



Sources : Inventaires faune/flore 2023-2024 - Réalisation : Biotopie, 2025 - Édition cartographique © Biotopie





GPSO - Evaluation des enjeux de biodiversité

TRONÇON BORDEAUX - TOULOUSE
Département du Lot-et-Garonne (47)

Section 2 - Planche 44/69

Aire d'étude rapprochée

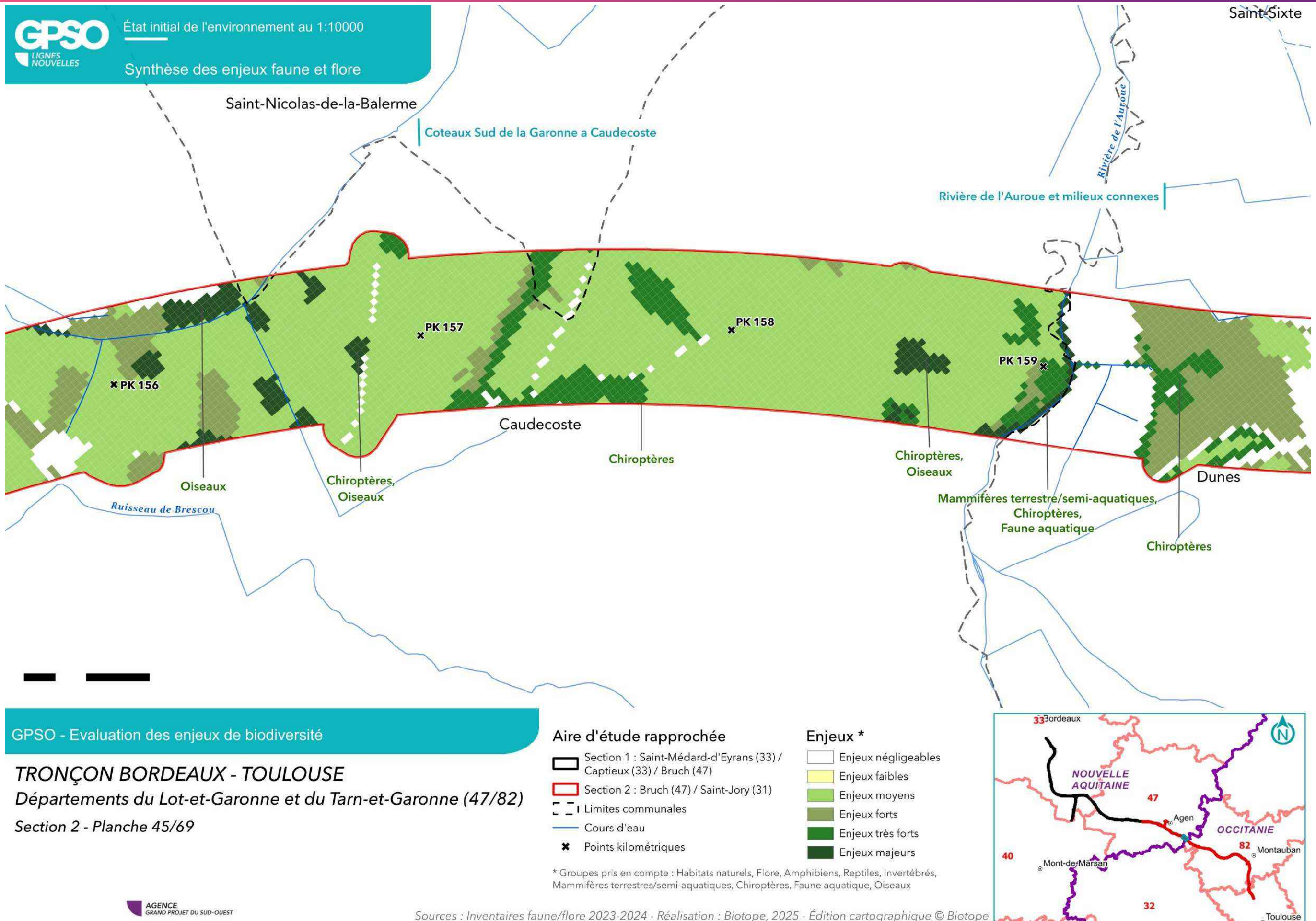
- Section 1 : Saint-Médard-d'Eyrans (33) / Captieux (33) / Bruch (47)
- Section 2 : Bruch (47) / Saint-Jory (31)
- Limites communales
- Cours d'eau
- x Points kilométriques

Enjeux *

- Enjeux négligeables
- Enjeux faibles
- Enjeux moyens
- Enjeux forts
- Enjeux très forts
- Enjeux majeurs

* Groupes pris en compte : Habitats naturels, Flore, Amphibiens, Reptiles, Invertébrés, Mammifères terrestres/semi-aquatiques, Chiroptères, Faune aquatique, Oiseaux





2.4.4. Les zones humides

Le développement durable concrètement

Les inventaires zones humides : un exemple de réponse aux engagements 7 et 17 du plan de développement durable menée par SNCF RÉSEAU dans le cadre du projet de lignes nouvelles.

Les études zones humides réalisées dans le cadre du projet de lignes nouvelles sur une zone étendue permettent d'améliorer les connaissances de la biodiversité sur des zones nécessaires au fonctionnement des écosystèmes. Après les études, les données recueillies seront largement partagées avec les acteurs des territoires afin d'en faire bénéficier la communauté scientifique mais aussi les acteurs locaux.

Les inventaires des zones humides réalisés par le groupement AMONIA environnement / Naturalia / ENVOLIS / ECR Environnement / Rainette en 2023-2024 ont permis d'identifier plusieurs zones humides dans l'aire d'étude du secteur géographique n°7. Ces inventaires ont été menés sur la base d'études d'identification des zones humides sur le critère végétation et sur les critères pédologiques et hydro géomorphologiques.

Pour les inventaires des zones humides, deux aires d'étude ont été considérées :

- La première aire d'étude dite « bande DUP étendue » correspond à la bande de 500 mètres de large associée au projet déclaré d'utilité publique, qui peut être élargie ponctuellement de 50 mètres autour des zones d'emplacements réservés, pour intégrer les éléments localisés au-delà de cette bande (gare, rétablissement d'axes de communication, aménagements techniques, etc.).
- La deuxième aire d'étude dite « aire d'étude resserrée » correspond à la bande d'emprise prévisionnelle du projet élargie d'une zone tampon de 75 mètres de part et d'autre.

Le secteur géographique n°7 possède quelques zones humides en lien avec le réseau hydrographique de la Garonne et du Gers. L'atlas présentant les zones humides dans ce secteur est présenté ci-après en fin de chapitre.

En 2012, des inventaires des zones humides ont été réalisés par ECO-MED, dans lesquels environ 29 ha avaient été identifiés dans ce secteur. Ce sont principalement des zones humides associées à des habitats ayant un intérêt majeur pour la diversité écologique du milieu (boisements humides...).

Sur ce même secteur, en 2024 plus de 51 ha de zones humides ont été identifiées, dont 34 ha de zones humides effectives (ZHE) évaluées par la méthode MNEFZH (Méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides) et 17 ha de zones humides temporaires (ZHT), c'est-à-dire, des zones sur lesquelles il n'a pas été possible de conclure par les expertises botaniques et pédologiques et où il n'est pas possible d'obtenir des résultats piézométriques exploitables à date (piézomètres non exploitables, refus de propriétaires, etc). De nouvelles campagnes seront réalisées dont les résultats seront joints à la présente étude d'impact lors de ses actualisations ultérieures.

Les zones humides temporaires présentes dans l'aire d'étude du secteur géographique n°7 sont :

Tableau 42.Zones humides temporaires dans le secteur géographique n°7

Code ZHT	Commune	Département	Surface (ha)	Code Habitat	Habitats identifiés
BRA_ZHT_0026	BRAX	47	1,21	E2.1	Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage
BRA_ZHT_0027	BRAX	47	0,02	E2.2	Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes
BRA_ZHT_0028	BRAX	47	1,33	E2.1	Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage
BRA_ZHT_0029	BRAX	47	0,04	E2.2	Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes
BRA_ZHT_0032	BRAX	47	0,98	G1.D4	Vergers d'arbres fruitiers
BRA_ZHT_0034	BRAX	47	0,47	G5.2	Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés
BRA_ZHT_0035	BRAX	47	0,45	J1.6	Sites de construction et de démolition en zones urbaines et suburbaines
EST_ZHT_0020	ESTILLAC	47	1,50	J1.6	Sites de construction et de démolition en zones urbaines et suburbaines
EST_ZHT_0023	ESTILLAC	47	0,00	J1.6	Sites de construction et de démolition en zones urbaines et suburbaines
LAY_ZHT_0001	LAYRAC	47	0,00	I2.2	Petits jardins ornementaux et domestiques
LAY_ZHT_0002	LAYRAC	47	0,05	E2.6	Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales
LAY_ZHT_0003	LAYRAC	47	0,03	I1.1	Monocultures intensives
LAY_ZHT_0004	LAYRAC	47	0,68	E2.6	Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales
LAY_ZHT_0005	LAYRAC	47	0,21	I1.1	Monocultures intensives
LAY_ZHT_0018	LAYRAC	47	1,83	G1.A17	Chênaies-charmaies calciphiles subatlantiques
LAY_ZHT_0041	LAYRAC	47	1,26	E2.6	Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les

Code ZHT	Commune	Département	Surface (ha)	Code Habitat	Habitats identifiés
					terrains de sport et les pelouses ornementales
LAY_ZHT_0043	LAYRAC	47	0,60	E2.6	Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales
LPS_ZHT_0044	LE PASSAGE	47	2,55	I1.1	Monocultures intensives
LPS_ZHT_0045	LE PASSAGE	47	1,75	I1.1	Monocultures intensives
ROQ_ZHT_0025	ROQUEFORT	47	1,84	E2.2	Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes

Des zones humides réglementaires sont identifiées au sein des SAGE. Lorsque les investigations menées ont permis de conclure sur le caractère humide de la zone celle-ci a été rattachée au site MNEFZH correspondant. Une seconde partie est comprise dans les Zones Humides Temporaires et feront l’objet d’une caractérisation ultérieure.

Enfin une partie de ces zones réglementaires n’a été déclarée humide ni sur le critère végétation ni sur le critère sol. Ces zones humides issues des SAGE et présentes dans l’aire d’étude, qui se situent en dehors des surfaces des zones humides évaluées par la méthode MNEFZH et en dehors de zones humides temporaires, correspondent à 9 ha.

Tableau 43. Zones humides SAGE dans le secteur géographique n°7.

Département	SAGE	Bassin versant de gestion	Commune	Code ZH SAGE	Surface totale ZH le SAGE dans secteur (ha)	Codes ZHT superposées	Surface superposée avec ZHT (ha)	Codes ZHE superposées (et codes MNEFZH associés)	Surface superposée avec ZHE (ha)	Surface résiduelle hors ZHT et ZHE
LOT-ET-GARONNE	SAGE Vallée de la Garonne	Agenais rive droite	COLAYRAC-SAINT-CIRQ	047GARONNE0037	0,33		0		0,00	0,33
				047SMEAGZHE0140	0,00		0		0,00	0,00
		Bruilhois	MOIRAX	047GARONNE0021	0,65		0		0,00	0,65
		Garonne de la Barguelonne au Dropt	BOE	047GARONNE0018	0,40		0		0,00	0,40
				047GARONNE0019	0,61		0	BOE_ZHE_0032 (LAY_MNEFZH_0068)	0,15	0,46
				047GARONNE0023	1,91		0		0,00	1,91
			LAYRAC	047GARONNE0020	1,11		0	LAY_ZHE_0033 (LAY_MNEFZH_0068)	0,50	0,61
				047GARONNE0036	1,16		0	LAY_ZHE_0038, LAY_ZHE_0030 (LAY_MNEFZH_0068)	1,11	0,04
			LE PASSAGE	047GARONNE0027	0,48		0		0,00	0,48
				047GARONNE0028	0,53		0		0,00	0,53
		Gers	LAYRAC	047CEN0760	2,07		0	LAY_ZHE_0046 (LAY_MNEFZH_0067)	1,06	1,01
				047CEN0802	1,12		0		0,00	1,12
				047CEN0803	0,79		0		0,00	0,79
				047CEN0804	0,48		0	LAY_ZHE_0034, LAY_ZHE_0041 (LAY_MNEFZH_0068)	0,36	0,13
				047CEN0805	0,47		0	LAY_ZHE_0034, LAY_ZHE_0041	0,31	0,16

Département	SAGE	Bassin versant de gestion	Commune	Code ZH SAGE	Surface totale ZH SAGE dans le secteur (ha)	Codes ZHT superposées	Surface superposée avec ZHT (ha)	Codes ZHE superposées (et codes MNEFZH associés)	Surface superposée avec ZHE (ha)	Surface résiduelle hors ZHT et ZHE
								(LAY_MNEFZH_0068)		
				047CEN0806	0,32		0		0,00	0,32
									Total Surface résiduelle hors ZHT et ZHE	8,95

Les zones humides avérées possèdent différents niveaux de fonctionnalités comme présenté dans le tableau ci-après. Les fonctionnalités hydrologiques et biogéochimiques et écologiques sont majoritairement moyenne à satisfaisantes. Les sous-fonctionnalités évalués ont été :

- Sous-fonctions hydrologiques : atténuation du débit de crue, ralentissement des ruissellements, recharge des nappes, soutien au débit d’étéage et rétention des sédiments.
- Sous-fonctions d’épuration : dénitrification des nitrates, assimilation végétale de l’azote, adsorption et précipitation du phosphore et assimilation végétale des orthophosphates et séquestration du carbone.
- Sous-fonctions écologiques : support des habitats et connexion des habitats.



Figure 45: Photo de contexte de la zone humide LAY_MNEFZH_0068. Source : AMOnia.

Tableau 44: Principales caractéristiques des zones humides effectives (ZHE) évaluées par la méthode MNEFZH (Source : AMonia, 2024)

Code	Communes	Département	Surface ZH (ha)	Type(s) d'alimentation	Système hydro-géomorphologique	Masses d'eau	Code habitat	Habitats identifiés	Pourcentage habitat identifié dans la ZH	Contribution de la zone humide aux fonctions			État de conservation
										Fonction hydrologique	Fonction d'épuration	Fonction écologique	
COS_MNEFZH_0054	Caudecoste ;	47 ; 82	2,08		Alluvial	Garonne	G1.21	Aulnaies - Frênaies alluviales	57%	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué
							I1.2	Cultures mixtes des jardins maraîchers et horticulture	<1%				
							F9.1	Fourrés ripicoles	14%				
							E5.421	Mégaphorbiaies eutrophiles	7%				
							I1.1	Monocultures intensives	7%				
							C3.23	Roselières à Massettes	14%				
BRA_MNEFZH_0070	Brax	47	23,9	Précipitations	Plateau	Le Rieumort	E2.2	Pâturage Permanents mésotrophe et prairie	Non spécifié	Moyen à mauvais	Moyen	Mauvais	Très dégradé
MOI_MNEFZH_0075	Moirax	47	0,0605	Précipitation	Plateau	Ruisseau de Brimont	C3.2	Roselières à Massettes	Non spécifié	Satisfaisant	Satisfaisant	Moyen à satisfaisant	Bon
SCB_MNEFZH_0059	Sainte-Colombe-en-Bruilhois	47	5,098	Précipitations	Plateau	Canal latéral à la Garonne	I1.1	Monocultures intensives	Non spécifié	Mauvais	Moyen	Mauvais	Très dégradé
COL_MNEFZH_0049	Colayrac-Saint-Cirq	47	1,08		Alluvial	La Garonne du confluent du Gers au confluent du Lot	Non spécifié	Non spécifié	Non spécifié	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué
COS_MNEFZH_0065	Caudecoste	47	0,808	Précipitations	Plateau	L'Estressol	I1.1	Monoculture intensive	Non spécifié	Moyen à mauvais	Moyen à mauvais	Moyen à satisfaisant	Perturbé
COS_MNEFZH_0073	Caudecoste	47	4,77	Précipitations	Plateau	L'Estressol	I1.1	Monoculture intensive	Non spécifié	Mauvais	Moyen	Moyen à mauvais	Dégradé
LAY_MNEFZH_0067	Layrac	47	6,864	Nappe alluviale	Alluvion	La Garonne du confluent de la Barguelonne au confluent du Gers	F3.1	Fourrés tempérés eutrophes	Non spécifié	Moyen à mauvais	Moyen à satisfaisant	Moyen à satisfaisant	Perturbé
SCB_MNEFZH_0057	Sainte-Colombe-en-Bruilhois	47	4,853	Précipitations	Plateau	Canal latéral à la Garonne	J2.6	Terrains vagues des constructions rurales abandonnées	Non spécifié	Moyen à mauvais	Moyen	Mauvais	Perturbé



Code	Communes	Département	Surface ZH (ha)	Type(s) d'alimentation	Système hydro-géomorphologique	Masses d'eau	Code habitat	Habitats identifiés	Pourcentage habitat identifié dans la ZH	Contribution de la zone humide aux fonctions			État de conservation
										Fonction hydrologique	Fonction d'épuration	Fonction écologique	
SCB_MNEFZH_0058	Sainte-Colombe-en-Bruilhois	47	8,853	Précipitations	Plateau	Canal latéral à la Garonne	I1.1	Monocultures intensives	Non spécifié	Moyen à mauvais	Moyen	Mauvais	Très dégradé
LAY_MNEFZH_0055	Layrac	47	0,831	Précipitations	Plateau	Le Gers du confluent de l'Aulouste au confluent de la Garonne	F3.1	Fourrés tempérés eutrophes	Non spécifié	Moyen	Moyen	Moyen à mauvais	Perturbé
LAY_MNEFZH_0068	Layrac	47	11,77	Débordement de cours d'eau	Alluvion	La Garonne du confluent du Gers au confluent du Lot	G1.2	Aulnaies - Frênaies alluviales	Non spécifié	Moyen à satisfaisant	Moyen à satisfaisant	Satisfaisant	Bon

Dans l’aire d’étude toutes les ZHE ont été évaluées par la méthode MNEFZH.

Zones humides : l'essentiel à retenir

Une présence modérée de zones humides avec une alternance de systèmes de plateaux et alluviaux au sein de la Vallée de la Garonne.

Quelques chiffres à retenir....

69 ha de zones humides, dont 34 ha de ZHE évaluées par la méthode MNEFZH, 17 ha de ZHT et 9 ha de zones humides SAGE (non incluses dans ZHE et ZHT)

- Point kilométrique

— Axe du projet de la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse

--- Limite de secteur

□ Aire d'étude resserrée

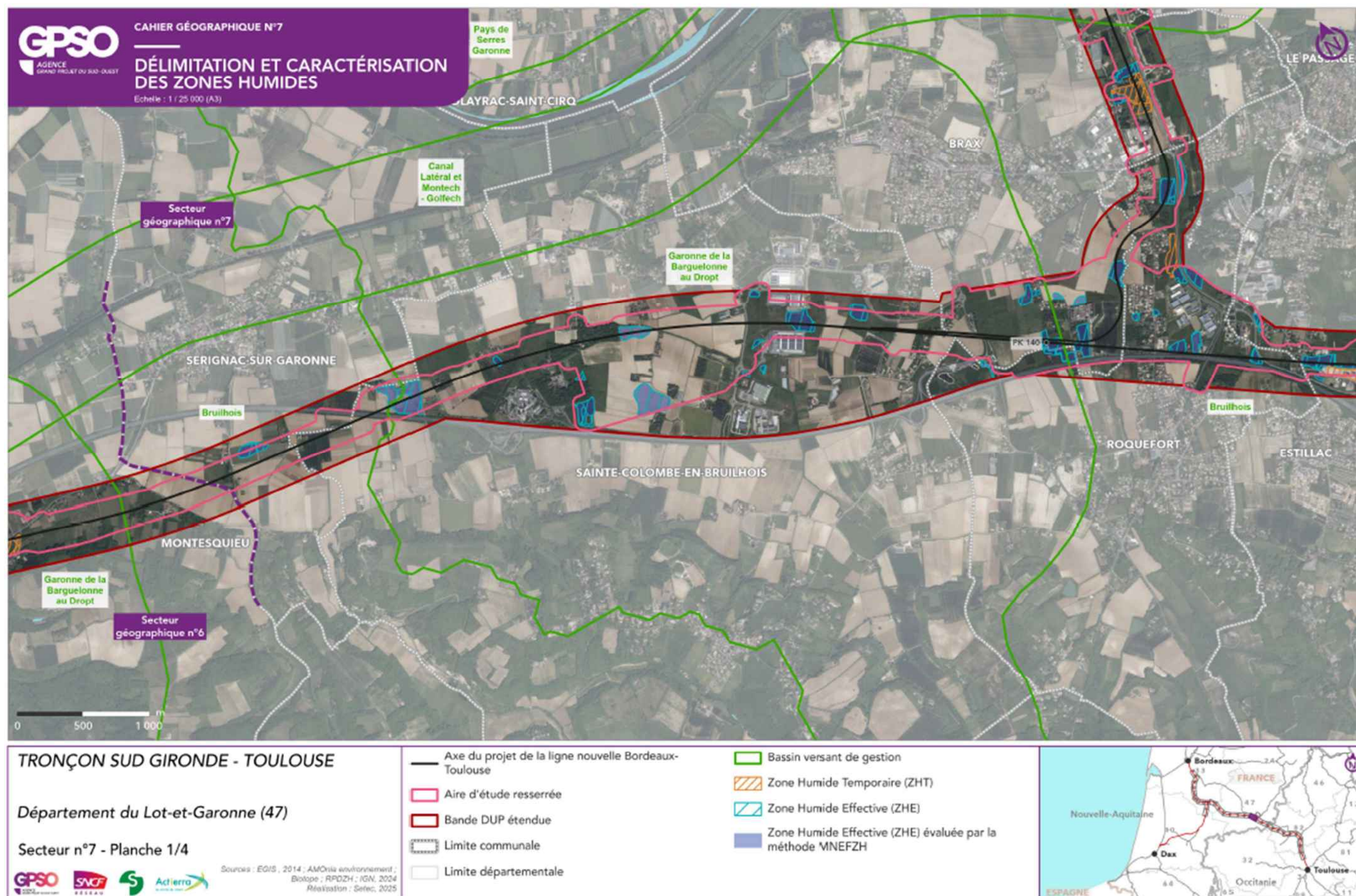
□ Bande DUP étendue

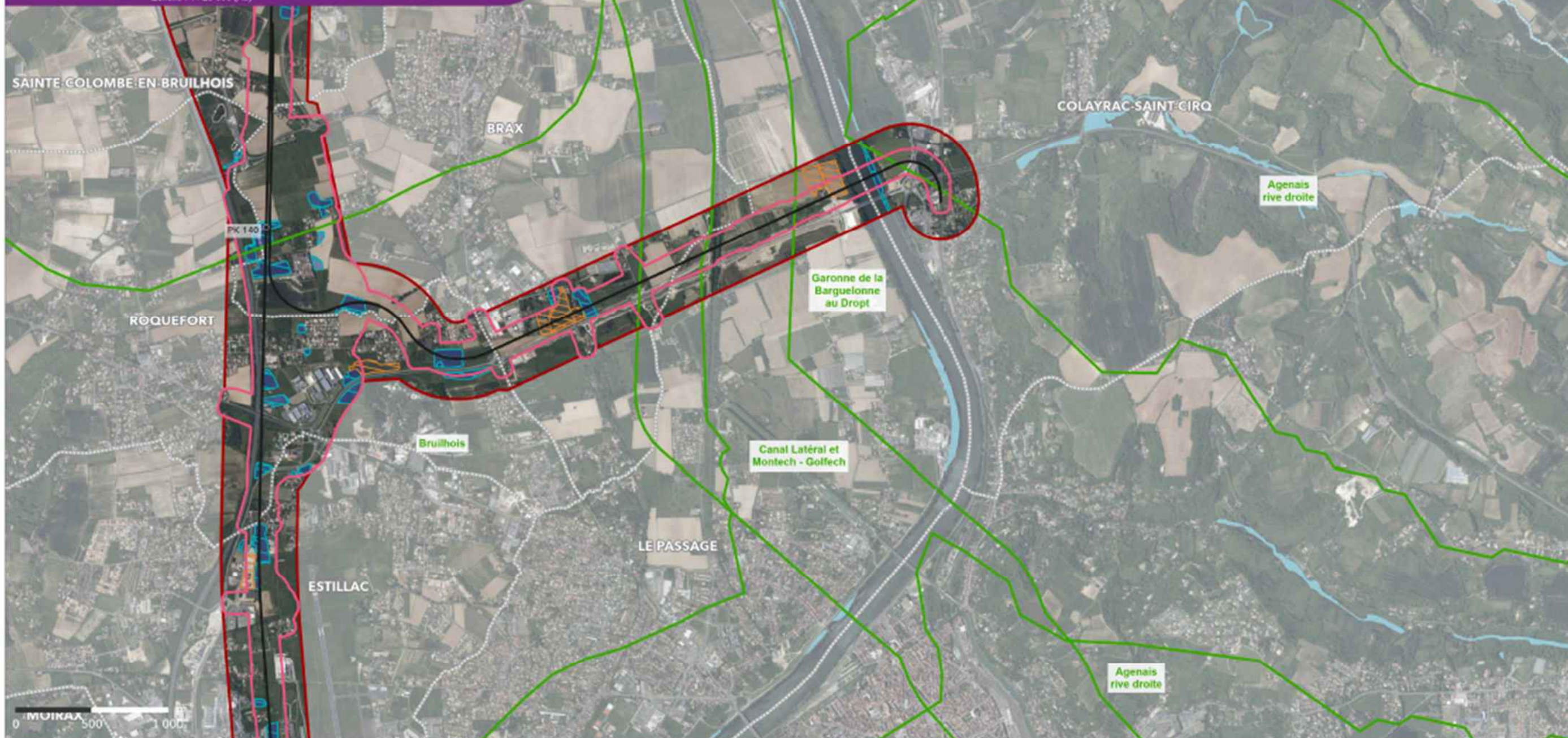
□ Bassin versant de gestion

□ Limite communale

□ Limite départementale

Les périmètres figurant sur les cartes suivantes correspondent aux périmètres d'inventaires des zones humides.





TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

Département du Lot-et-Garonne (47)

Secteur n°7 - Planche 2/4



Sources : EGIS, 2014 ; AMOnia environnement ;
Biotope ; RPDZH ; IGN, 2024
Réalisation : Selec, 2025

— Axe du projet de la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse

□ Aire d'étude resserrée

□ Bande DUP étendue

□ Limite communale

□ Limite départementale

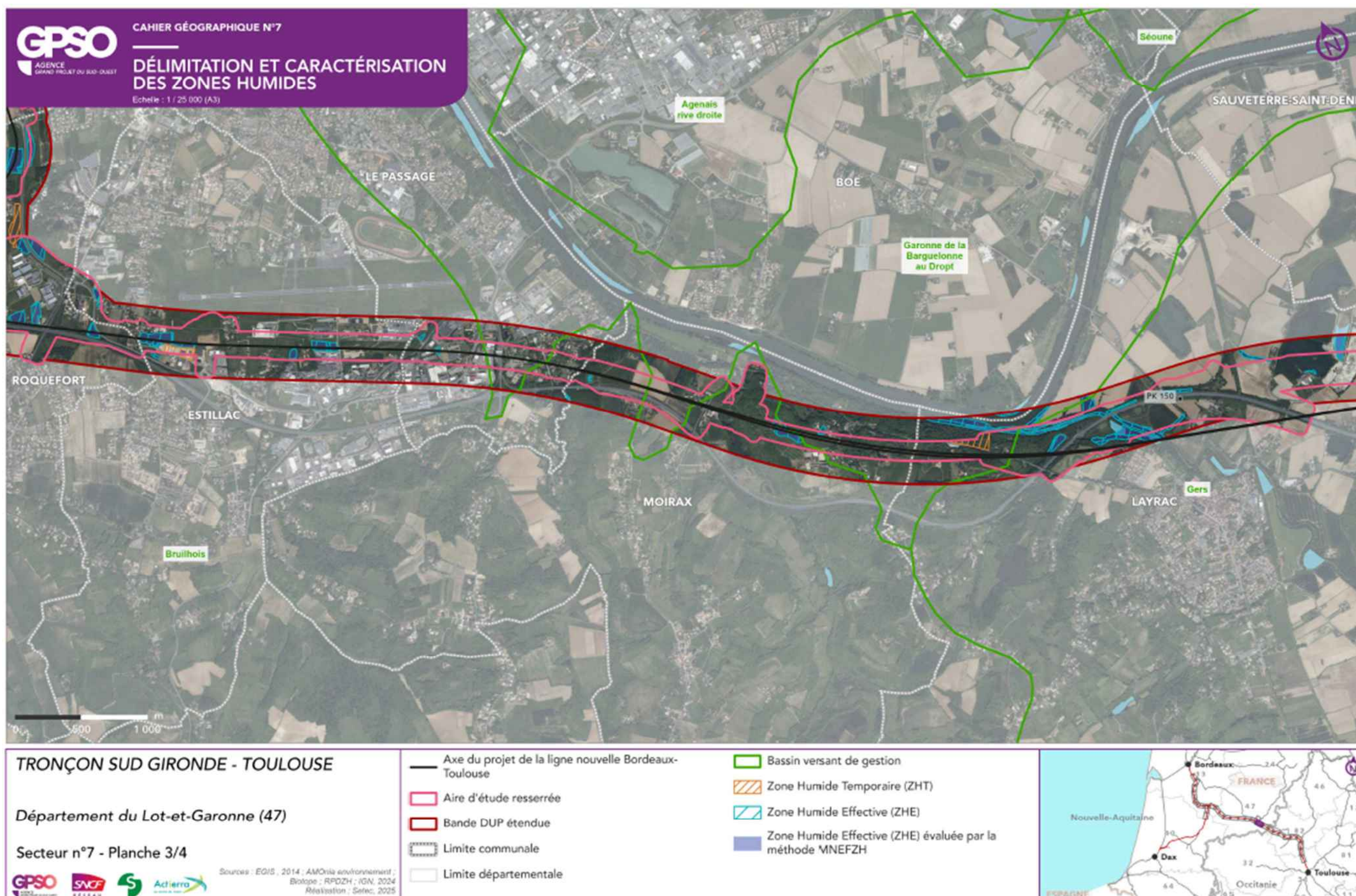
□ Bassin versant de gestion

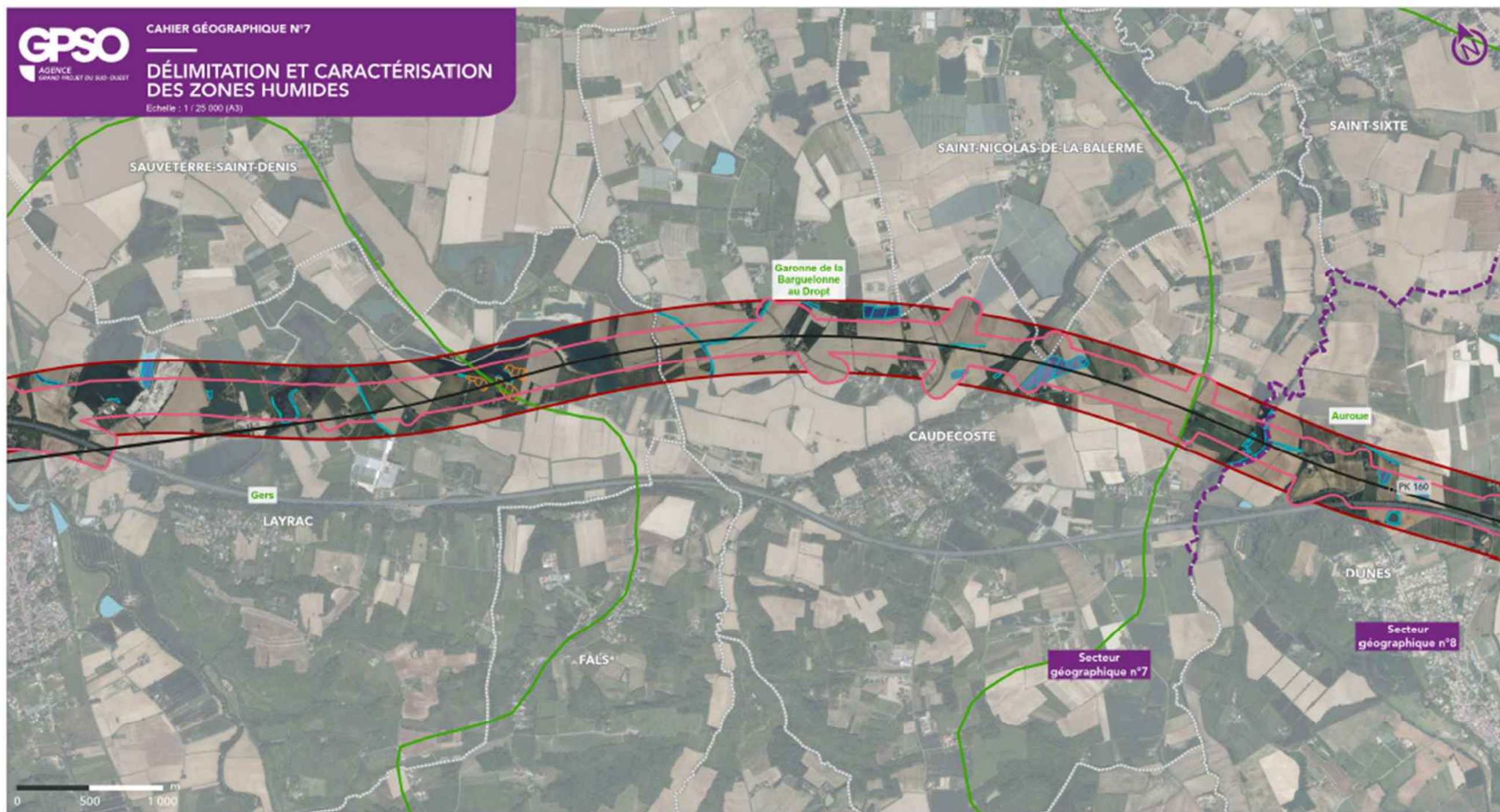
□ Zone Humide Temporaire (ZHT)

□ Zone Humide Effective (ZHE)

□ Zone Humide Effective (ZHE) évaluée par la méthode MNEFZH







TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

Département du Lot-et-Garonne (47) et du Tarn-et-Garonne (82)
Secteur n°7 - Planche 4/4



Sources : EGIS, 2014 ; AMOnia environnement ;
Biotope ; RPDZH ; IGN, 2024
Réalisation : Sofec, 2025

- Axe du projet de la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse
- Aire d'étude resserrée
- Bande DUP étendue
- Limite communale
- Limite départementale

- Bassin versant de gestion
- Zone Humide Temporaire (ZHT)
- Zone Humide Effective (ZHE)
- Zone Humide Effective (ZHE) évaluée par la méthode MNEFZH



2.5. Le patrimoine, le tourisme et les loisirs

Le secteur géographique n° 7 présente des attraits multiples liés à la présence d'un patrimoine historique culturel important (site des chutes des coteaux de Gascogne...) et de sites d'activités de loisirs bien développés (parc Walibi, centre équestre...). Par ailleurs, le Canal latéral à la Garonne, la voie verte qui le longe et le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle sont des sites fréquentés par de nombreux randonneurs, cyclistes et personnes navigantes.

2.5.1. Le patrimoine

2.5.1.1. Les sites archéologiques

Quarante-deux sites archéologiques sont à signaler dans le secteur géographique n 7. Ils sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 45: Les sites archéologiques au sein de l'aire d'étude (Source : DRAC Aquitaine, 2012)

Communes	Sites	Niveau d'enjeu
Sainte-Colombe-en-Bruilhois	1 site Site du goulard	Faible Très fort
Brax	2 sites Le bourg (4 sites)	Forts Très Fort
Le Passage	1 site 1 site	Faible Fort
Colayrac-Saint-Cirq	1 site	Moyen
Roquefort	1 site 1 site	Faible Fort
Estillac	1 site 1 site	Moyen Fort
Boé	1 site 2 sites 1 site L'Eglise Château de Lécussan Château de Pélissier Site de Sainte-Raffine 2 sites	Faible Moyen Fort Très fort Très fort Très fort Très fort Très fort
Moirax	2 sites 1 site 1 site	Faible Fort Très fort
Layrac	5 sites 5 sites Le bourg	Faible Moyen Très fort
Caudecoste	1 site Le bourg	Faible Très fort
Total	42	-

Dans l'aire d'étude, les sites à très forts enjeux datent majoritairement de l'époque médiévale et sont situés à proximité des zones habitées actuelles. On citera le site de Goulard sur la commune de Sainte-Colombe-en-Bruilhois, le bourg de Brax, l'église et les châteaux de Lécussan et Pélissier à Boé et les bourgs de Layrac et de Caudecoste.

D'autres sites d'enjeux très forts ont été identifiés dans les zones peu habitées actuellement comme le site de Sainte-Raffine à Boé, sur une grande partie de la largeur de l'aire d'étude.

Les ZPPA (Zones de Présomption de Prescription Archéologique) sont des zones délimitées par les services de l'archéologie en France où l'on présume la présence potentielle de vestiges archéologiques. Elles permettent d'anticiper d'éventuelles prescriptions archéologiques préventives lors de projets d'aménagement. Lorsqu'un projet de travaux est prévu dans une ZPPA, il peut faire l'objet d'un diagnostic archéologique ou de fouilles avant d'être autorisé. Elles ont été mises en place en 2016, avec la réforme de l'archéologie préventive introduite par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP).

Onze zones de prescription de présomption archéologiques sont recensées sur l'aire d'étude :

- Dans la commune de Boé, 7 zones sont identifiées : Lamothe d'Alot, Laccassage, Pélissier, Fauret, Bailles, Sainte-Raffine, ainsi que Lille ;
- Dans la commune de Colayrac-Saint-Cirq, 4 zones sont recensées, Jean Boué, Lary, Sablou, Bedat.

2.5.1.2. Les monuments et sites protégés

Les monuments historiques

Six monuments historiques ou périmètre de protection sont situés dans l'aire d'étude. Ils sont présentés dans le tableau suivant.

Figure 46: église Saint-Martin sur la commune de Layrac (Source : Egis, 2012)



Tableau 46: Les monuments historiques classés et inscrits au sein de l'aire d'étude (Source : DRAC Nouvelle-Aquitaine, 2021)

Communes	Nom de l'édifice	Éléments protégés	Statut	Date de protection /versement	Localisation dans l'aire d'étude
Sainte-Colombe-en-Bruilhois	Église de mourrens	Eglise	Classé	30/05/ 1932	Située à 470 m de l'aire d'étude
Roquefort	Le château de roquefort	Tours, logis, communs, enceinte, site archéologique	Inscrit	18/09/2001	Situé à moins de 100 m de l'aire d'étude
Layrac	La maison forte médiévale de Bois-renaud	Façades et toitures de la maison (à l'exception des dépendances).	Inscrit	14/02/1973	Au sein de l'aire d'étude
Layrac	L'église Saint-martin	Eglise	Classé	20/07/1908	Au sein de l'aire d'étude
Layrac	La tour isolée de l'église Saint-martin	La tour isolée (clocher)	Inscrit	7/01/1926	Au sein de l'aire d'étude
Caudecoste	Le château de nazelles	Façades et toitures du château, pigeonnier, grande allée avec 4 piliers et anciens portails	Inscrit	24/03/1997	Situé à environ 70 m de l'aire d'étude

Les sites protégés

Plusieurs sites inscrits s'inscrivent dans l'aire d'étude, soit sur une grande surface, soit à la marge, notamment :

- **Plateau de Monbran sur la commune de Colayrac-SaintCirq**: site de 257,2 ha inscrit depuis le 12 février 1982, il est concerné dans sa frange Sud par l'aire d'étude de la liaison intergares (environ 32 ha concernés). Le plateau de Monbran est très proche d'Agen, dont il est séparé par une falaise abrupte. Cette grande proximité de la ville en fait un poumon vert de l'agglomération et un lieu de promenade (existence de chemins de randonnée décrits ci-après : 2.5.2.4). C'est un plateau doucement vallonné, agricole et limité par des versants pentus boisés. Ce plateau est intact, entièrement rural, avec quelques fermes et châteaux, et le hameau de Monbran. Sur l'ensemble du site, le paysage est très homogène ;
- **Allée de cèdres de l'Atlas au château de Beauregard sur la commune du Passage** : site de 0,4 ha inscrit depuis le 9 novembre 1944, englobé dans sa totalité dans le quart Nord de l'aire d'étude. Les cèdres de l'Atlas bordent l'allée menant au château de Beauregard dominant les eaux de la Garonne, en rive gauche. Ce site est proche d'un important carrefour routier, dont la sortie d'autoroute A62 qui dessert l'agglomération, et les routes qui conduisent dans le Gers et vers le Sud (Auch, Tarbes, Condom, etc...). L'aéroport d'Agen - La Garenne est également situé à quelques centaines de mètres au Nord-Est de l'alignement, et nécessite de limiter la hauteur des arbres pour le passage des avions. Au Nord et au Sud de l'allée, les parcelles sont cultivées.

Figure 47: Allée de Cèdres de l'Atlas (Source : Egis, 2012)



- **Chutes des coteaux de Gascogne sur les communes de Boé, Layrac et Moirax** : site de 3 200 ha inscrit depuis le 25 octobre 1978, la zone s'y insère, sur plus de 900 ha, en bordure Nord des coteaux, dans la vallée de la Garonne. Les coteaux de Gascogne sont imbriqués dans la boucle de la Garonne. Le relief chute directement et de façon harmonieuse sur la vallée du fleuve. Le site inscrit comprend les coteaux situés sur les communes de Moirax et Layrac ainsi qu'une partie de la vallée de la Garonne, où celle-ci forme un coude, sur la commune de Boé. Le site s'étend de part et d'autre du fleuve. La partie Nord s'étire dans la plaine alluviale, offrant un paysage plat et ouvert, contrastant avec les coteaux abrupts et boisés bordant la rive opposée. La protection de la plaine a pour but de préserver les covisibilités et vues depuis les coteaux.
- **Place Jean Jaurès sur la commune de Layrac** : site de 0,6 ha inscrit depuis le 28 novembre 1972, il est englobé dans sa totalité dans le quart Sud de l'aire d'étude. Ce site inscrit est directement inclus dans le site des Chutes des coteaux de Gascogne. Cette place, au centre du bourg de Layrac, est une place à cornières caractéristique de l'architecture régionale, en forme régulière et triangulaire. Les façades des bâtiments la bordant ont été restaurées et abritent de petits commerces ;
- **Site de Nazelles sur la commune de Caudecoste** : site de 24,1 ha inscrit depuis le 10 mars 1987 sur lequel l'aires d'étude s'insère en frange Sud (sur 5 ha environ). Le domaine est situé dans la plaine de la Garonne, en rive gauche, dans un paysage agricole ouvert. Le site inscrit englobe le château de Nazelles (monument historique inscrit), son parc ainsi qu'une partie des vergers de pruniers plantés de part et d'autre du parc. Une excoissance s'étend vers l'Ouest de manière à inclure le double alignement de cèdres. Cette allée dans l'axe du château, débute au hameau de Marcays pour se terminer au croisement de la route communale, à environ 150 mètres du château. L'allée s'étend sur environ 800 mètres et comprend 103 sujets plantés. Les coteaux de Saint-Jean-de-Thurac, au Nord, sont largement visibles depuis le site ;
- **Place des marronniers et vestiges de l'ancienne bastide de Caudecoste** : site de 1,8 ha inscrit depuis le 14 décembre 1971, il est englobé dans l'aire d'étude. Cette place, située au centre du bourg de Caudecoste est, comme celle de Layrac, une place à cornières (passages couverts) caractéristiques de l'architecture régionale. Le site inclut les vestiges des fortifications ainsi que les deux faces intactes qui subsistent de la bastide, implantée en rebord d'une terrasse alluviale de la Garonne, en rive gauche. La place sert de stationnement aux voitures. Ce site fait l'objet d'une réflexion pour son intégration dans une Aire de Mise en Valeur du patrimoine.

Les sites patrimoniaux remarquables

Depuis 2016, la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) instaure les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR). Ce nouveau dispositif remplace les ZPPAUP et les AVAP tout en leur conférant un cadre juridique unifié et simplifié. Les SPR sont créés par décret et concernent des ensembles architecturaux, urbains ou paysagers d'intérêt patrimonial, artistique ou historique. Ils permettent de protéger et de gérer ces espaces en fonction d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ou d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP).

Un Site patrimonial remarquable s'inscrit sur l'aire d'étude, ainsi qu'un autre en périphérie. Il s'agit :

- **Du Site patrimonial remarquable de la bastide de Caudecoste** du XIIIe siècle. La bastide de Caudecoste s'élève dans la vallée de Garonne, à la frontière avec Tarn-et-Garonne et très proche du département du Gers. Cette

bastide conserve de nombreux vestiges historiques : les cornières de la place centrale, les maisons à colombage reposant sur des poteaux de bois, les remparts ;

■ Du périmètre du SPR du centre d’Agen à 1,8 km au Nord-Est de l’aire d’étude. Celle-ci a été mise en œuvre en 2004 dans le but de protéger le centre ancien et caractéristique de la commune.

2.5.1.3. Les monuments et sites non protégés

Les édifices d’intérêt local au sein de l’aire d’étude

Alors que l’Ouest du secteur est assez pauvre en édifices d’intérêt local, ils deviennent nombreux à l’approche de la vallée de la Garonne et prennent des formes diverses : pigeonniers, château, fermes...

Ces éléments identitaires du paysage sont listés dans le tableau qui suit :

Tableau 47: Les édifices d’intérêt local au sein de l’aire d’étude (Source : Service Départemental de l’Architecture et du Patrimoine du Lot-et-Garonne)

Communes	Lieu-dit	Eléments d'intérêt
Sérignac-sur- Garonne	Péloun	Château
Boé	Baille	Château du XIXème siècle présentant une tour polygonale plus ancienne Parc composé de très beaux arbres de hautes tiges
Boé	Lille	Front bâti
Boé	Sainte- raffine	Pigeonnier
Layrac	Cantegrill	Ferme avec dépendances
Layrac	Baron	Pigeonnier
Layrac	gayraud	Pigeonnier
Layrac	La gravade	Château (données terrain 2012)
Caudecoste	Dugé	Séchoir à tabac en bon état de conservation et maison de maître
Caudecoste	Rites	Château du XiXème siècle faisant l’objet d’un projet de classement ou d’inscription au titre des monuments historiques.
Caudecoste	Les malards	Pavillon de chasse avec escalier monumental et maison bourgeoise
Caudecoste	Centre bourg	Pigeonnier
Caudecoste	Les tourous	Ferme Cèdres
Caudecoste		Chartreuse de muret

Figure 48: Château de Rites sur la commune de Caudecoste (Source : Service Départemental de l’Architecture et du Patrimoine du Lot-et-Garonne)



Le patrimoine végétal

Au sein de l’aire d’étude, en sus des éléments bénéficiant de protection (sites inscrits ou classés), deux éléments paysagers voisins s’apparentent au couvert végétal :

- Les berges arborées de la Garonne sur la commune de Layrac qui constitue une continuité verte remarquable au nord de Cantegril ;
- L’alignement de cèdres sur la commune de Boé en rive droite de la Garonne à proximité de Lamothe d’Alot.

2.5.2. Le tourisme et les loisirs

2.5.2.1. Les équipements et sites de loisirs

De nombreux équipements de loisirs sont présents dans l’aire d’étude du secteur géographique n° 7 (Cf. Tableau suivant). Ces équipements sont principalement implantés à proximité des bourgs et dans la vallée de la Garonne.

Une description des sites les plus importants sur le plan économique est présentée à la suite.

Tableau 48: Les équipements et sites de loisirs au sein de l’aire d’étude (Source : Inexia - SNC Lavalin - Arcadis, 2011)

Communes	Nom du site	Description
Sérignac- sur-Garonne	Salle multisports	terrains de tennis, basket
	Terrain extérieur de jeux collectifs	terrains de basket, pétanque, football
Sérignac- sur-Garonne	terrain de tennis de menjoulan	Terrain de tennis
Sérignac- sur-Garonne	Halte nautique des bords de canal (au nord du bourg)	Possibilité d’amarrer 8 bateaux (eau et électricité en accès libre)
	Court de tennis en rive Sud	Terrain de tennis
Sainte- Colombe- en-Bruilhois	Salle multisport et terrains extérieurs au niveau du Pomaret	Terrain de football, de tennis et salle de cours collectif
Roquefort	Walibi	Parc d’attractions et de loisirs

Communes	Nom du site	Description
Roquefort	Complexe sportif communal	Terrains extérieurs de football, tennis, pétanque, basketball
Roquefort	L'étrier agenais à Lasclèdes	Centre équestre manège, carrière de dressage, randonnées équestres
Brax	Complexe sportif Claude Cassé	-
Le Passage	Stand de tir communal	Ball trap, Pas de tir au plateau
Le Passage	Hippodrome de la garenne au nord de l'aérodrome	Course de chevaux - capacité de 3 000 places assises pour spectateurs Piste de course de trot en mâchefer de 1 200 m avec une ligne droite de 320 m Piste de course de galop en herbe de 1 350 m avec une ligne droite de 370 m
Le Passage	Court de tennis de Bernou associé à la zone résidentielle	Terrain de tennis
Colayrac- Saint-Cirq	Terrain de sport de Corne	Terrains de basket et autres jeux collectifs
Estillac	Salle multisport et terrains extérieurs	Salle multisports et terrains extérieurs de football, basketball,
	Parcours santé	-
	Salle des fêtes	-
Estillac	Aéroclub de l'agenais accolé à l'aérodrome	Terrain de pétanque et de Beach volley, amateurs d'avion, aéromodélisme, école de pilotage, baptême de l'air, vol de loisirs et découverte
Moirax	Ecuries de marescot	Centre équestre : manège, randonnée équestre
Boé	Aire multisports du lotissement Lacassagne	Aire multisports (dont dirt bike) - City-stade
Boé	Terrain de sport de l'école René Muzas à Couly	Terrain de sport
Boé	Piste de dirt Bike (motocross) à Lille	Piste de dirt Bike (motocross)
Boé	Zone de loisirs du lac de Passeligne	Zone de loisirs
Boé	Golf 9 trous du Château d'allot	Terrain de golf
Layrac	Club hippique de Belloc au niveau de Fongrave	Centre équestre : écuries, randonnées équestres, carrière de dressage, manège
Layrac	terrain de tennis de l'institut médico-éducatif de Fongrave	Terrain de tennis
Layrac	Salle de réception sur ancienne gravière	Salle de réception
Layrac	Base nautique de Layrac au niveau des gravières	Site d'activités nautiques
Caudecoste	Complexe sportif Beaujardin	Terrains d'activités sportives

Parc d'attraction Walygator Sud-Ouest (anciennement Walibi) :

Le parc Walygator Sud-Ouest, à proximité d'Agen est situé en partie dans l'aire d'étude. Ce parc d'attraction est ouvert d'avril à octobre. Premier lieu touristique payant d'Aquitaine, il enregistre 300 000 visiteurs par an. Ces visiteurs proviennent principalement de la région Nouvelle-Aquitaine, ainsi que des régions voisines et de l'étranger. Il propose une vingtaine d'attractions, des restaurants, boutiques, spectacles... Cette structure emploie une vingtaine de salariés permanents. En haute saison, 200 employés supplémentaires permettent d'assurer le fonctionnement et les activités.

Golf du Château d'Allot/Agen-Boé :

Ce golf de 18 trous est localisé sur la commune de Boé, dans le coude que forme la Garonne sur la commune. Il fut créé en 2008 dans le domaine du Château d'Allot qui propose un éventail de prestations d'hébergements, restauration et de loisirs. Parmi les activités proposées, outre le golf, sont présents des piscines, un parc, un mini-golf, un court de tennis ainsi que des salles de séminaires et réunions. Des activités de karting et tir à l'arc sont également proposées.

2.5.2.2. Les sites et hébergements touristiques

Les sites touristiques

De façon générale, l'attrait de ce secteur réside dans la présence du canal latéral à la Garonne longée d'une voie verte et des terroirs viticoles alentours. L'existence d'un réseau de loisirs développé, comme indiqué précédemment, contribue à rendre ce secteur attractif (Walibi, golf, centres équestres...).

Le canal latéral à la Garonne

Le tourisme fluvial représente une grande part du tourisme. La fréquentation du canal se concentre principalement sur les mois de juillet et d'août (près de 40 % de la fréquentation annuelle). Il était enregistré 1243 passages en 2017. En 2014, il connaissait une augmentation générale de sa fréquentation depuis une dizaine d'années. Cette augmentation était directement alimentée par la croissance de bateaux à passagers navigants.

Par ailleurs, il est longé par la piste cyclable de type voie verte la plus longue de France : 245 km au total en considérant son prolongement le long du canal du midi. La section de la piste parallèle au canal latéral à la Garonne permet de relier Langon (Sud-est de Bordeaux) à Avignonet Lauragais (Sud-est de Toulouse).

Tourisme œnologique et gastronomique

La gastronomie locale et les vignobles sont également un des vecteurs du tourisme local. Les vignobles visités sont ceux des vins du Brulhois et du Pays de l'Agenais situés sur les communes voisines du secteur.

Pour découvrir ces productions et cépages, des routes et circuits touristiques sont dédiés. Les visiteurs peuvent ainsi se rendre dans les domaines et rencontrer directement les producteurs.

L'hébergement

Les structures d'hébergements et de restauration situées dans l'aire d'étude sont réparties aux abords des bourgs et plus concentrées à proximité de l'agglomération d'Agen. Elles sont recensées dans le tableau ci-après.

Tableau 49: Les hébergements touristiques au sein de l'aire d'étude (Source : Inexia - SNC Lavalin - Arcadis, 2011)

Communes	Nom	Capacité	Catégorie
Sérignac- sur-Garonne	Hôtel-restaurant du Prince noir	19 chambres	3 étoiles -Logis de France 3 cheminées
Sainte- Colombe- en-Bruilhois	Aire de camping- cars de l'aire de service d'agen - Porte d'aquitaine	NC	Aire de camping-cars

Communes	Nom	Capacité	Catégorie
Brax	Hôtel-restaurant au colombier du touron	9 chambres	2 étoiles - Logis de France 3 cheminées
Brax	Gîte de Bellegarde	7 personnes	3 épis - gîte de France
Brax	Gîte de Sarron	6 personnes	3 épis - clé vacances
Le Passage	Brit hôtel aquitaine	40 chambres	2 étoiles
Le Passage	Hôtel Formule 1	NC	Sans étoile
Le Passage	Inter hôtel altair	NC	2 étoiles
Le Passage	Étap hôtel	67 chambres	2 étoiles
Moirax	Gîte de Lescournat	2 personnes	2 épis - Clé vacances
Moirax	Gîte La Bernèze	2 personnes	2 épis - Clé vacances
Layrac	Aire de Camping- cars municipale	NC	Aire de camping-cars
Layrac	Aire du moulin du gers	NC	Aire de camping-cars
Layrac	Château de Lagravade	NC	Chambre d'hôte
Caudecoste	Gîte des malards	6 personnes	Clé vacances

2.5.2.3. Les activités liées à la chasse et à la pêche

Les activités de chasse

Du fait de l’influence de l’urbanisation agenaise sur ce secteur les équipements cynégétiques sont relativement peu nombreux. On recense neuf réserves de chasse (cf. tableau suivant).

Tableau 50: Les réserves de chasse présentes dans l’aire d’étude (Source : 2011)

Communes	Nombre de réserves concernées par l’aire d’étude	Localisation	Surface totale de la réserve (ha)	Part incluse dans l’aire d’étude
Sainte- Colombe-en-Bruilhois	1	Au Sud de Pradet	97	3 %
Brax	1	Au niveau de Lassalle	62	91 %
Roquefort	1	A l’Ouest de la RD7 vers Lagravette	96	18 %
Colayrac- Saint-Cirq	1	Au niveau de Saint-Jean de Vigouroux en rive droite de la garonne	82	15 %
Le Passage	1	Au niveau de la Plaine en rive gauche de la garonne	43	84 %
Layrac	2	Au niveau des gravières à Batail et au Sud de la RD129 au niveau de Bajolles	152	15 %
Sauveterre- Saint-Denis	1	Au Nord-Ouest de Desguilhems	16	8 %

Communes	Nombre de réserves concernées par l’aire d’étude	Localisation	Surface totale de la réserve (ha)	Part incluse dans l’aire d’étude
Caudecoste	1	En rive gauche de la rivière de l’Auroué au niveau de Le Pech	98	8 %

Une mare de tonnes (Installation fixe au bord d’un plan d’eau dans laquelle le chasseur passe la nuit) est également située sur la commune de Boé au niveau de Lille.

Les gibiers chassés sont les gibiers sédentaires de plaine (Faisan, Perdrix, Canard colvert, Lapin de Garenne et Lièvre), les grands gibiers (chevreuil, cerf, sanglier) et les migrateurs (grives et merles, Alouette des champs, Pigeon ramier, Bécasse des bois, Pluvier doré).

Figure 49: Zone de réserve de chasse sur la commune de Layrac (Source : SNCF RÉSEAU, 2012)



Les activités de pêche

La pêche est pratiquée sur plusieurs cours d’eau classés en première ou deuxième catégorie piscicole (cf. § 2.3.3) sur l'aire d’étude : le canal latéral à la Garonne, la Garonne, les rivières Le Gers et de l’Auroué.

Les espèces pêchées sur l’ensemble des cours d’eau concernés sont principalement Sandre, Brochet, Carpe, Gardon, Ablette, Goujon, Anguille, Truite arc-en-ciel, Barbeau...

Par ailleurs, plusieurs plans d’eau présents dans l’aire d’étude sont également pêchés. C’est le cas des plans d’eau des communes de Sérignac-sur-Garonne, Le Passage, Boé, ou Layrac par exemple.

2.5.2.4. Les itinéraires de randonnée

Au sein et à proximité de l'aire d’étude, un réseau important d’itinéraires de randonnée pédestre, équestre et cyclable est présent. La plupart sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Lot-et-Garonne (PDIPR): ce plan a pour vocation de préserver le réseau des chemins ruraux mais aussi de garantir la continuité des itinéraires de randonnée.

Le canal latéral à la Garonne, possède sur ces berges la voie verte la plus longue de France permettant de relier Toulouse à Bordeaux. Cette voie verte enregistre des taux de fréquentation importants : les mois d’été, plus de 11 000 vélos peuvent circuler par mois.

Cette voie verte inscrite au PDIPR Lot-et-Garonne est concernée par l'aire d’étude à plusieurs reprises sur les communes de Sérignac-sur-Garonne, Brax et Le Passage.

Le GR 652, ou voie de Rocamadour appartenant au réseau des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, classés patrimoine mondial de l’UNESCO depuis 1998. La Voie de Rocamadour est une liaison entre le GR® 65 Chemin du Puy et le GR® 654 : le chemin vers Saint-Jacques-de-Compostelle via Vézelay.

Les coteaux de Gascogne, en Lot-et-Garonne, sont le lieu de passage de plusieurs **circuits touristiques**. Ceux-ci permettent la visite de plusieurs communes et de leur patrimoine culturel, historique et naturel. *Boé*, ancien village de marins et bateliers qui remontaient la Garonne est également un lieu touristique important.

L’ensemble des sentiers et itinéraires concernés par l’aire d’étude du secteur géographique n°7 est listé dans le tableau ci-après.

Tableau 51: Les sentiers et itinéraires au sein de l’aire d’étude (Source : comité départemental du tourisme Lot-et-Garonne et Conseil Général du Lot-et-Garonne, 2012)

Communes	Nom de l'itinéraire	Description / Type d'itinéraire	Inscription
Sérignac-sur-Garonne, Montesquieu (hors secteur géographique n° 7)	Boucle de Sérignac-sur-garonne	Itinéraire de 12,5 km praticable à pied et Vtt. il évolue entre garonne et canal	-
Brax, Roquefort, Le Passage, Moirax	GR652	Chemin de grande randonnée, Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle « voie Rocamadour »	PDIPR
Le Passage	Boucle du Passage d’Agen	Itinéraire de 8 km accessible uniquement à pied permettant de visualiser le canal latéral à la garonne et le fleuve ainsi que les systèmes d’écluses. Une variante permet d’explorer la digue, rive gauche.	-
Sainte-Colombe-en-Bruilhois, Roquefort, Estillac	Boucle estillac / Sainte-Colombe / roquefort	Itinéraire de 16 km, parcourable à pied, en vélo ou à cheval pour visiter les villages du Bruilhois.	-
Moirax	Boucle et variantes de Moirax	Itinéraire de 7 km possédant deux variantes transversales qui permet d’emprunter à pied une partie du GR652 et de découvrir le patrimoine de moirax	-
Layrac	Boucle de Layrac	Itinéraire de 14 km accessible à pied, en vélo et à cheval. il évolue dans la vallée du gers.	-
Caudecoste	Boucle de Caudecoste	Boucle de 4 km accessible à pied et en vélo, pour visiter la bastide du Xiiiie siècle de Caudecoste	-

Nota : PDIPR signifie Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Le patrimoine, le tourisme et les loisirs : l’essentiel à retenir

Bien qu’ils se situent à proximité de l’agglomération agenaise, les coteaux de Gascogne, la vallée de la Garonne et les étendus de cultures et de forêts rendent le paysage agréable pour les riverains. Le secteur géographique n°7 est sillonné par de nombreux itinéraires de randonnée qui permettent de découvrir le patrimoine architecturale et culturel du secteur.

Par ailleurs, la présence de sites de loisirs, tels le parc Walygator, le Golf ou encore les centres équestres sont des éléments attractifs de ce territoire qui bénéficie d’un cadre naturel malgré une urbanisation grandissante.

Quelques chiffres à retenir....

- 42 sites archéologiques.
- 2 monuments historiques classés et 4 monuments. historiques inscrits.
- 1 Site patrimonial remarquable
- 6 sites inscrits.
- 15 structures d’hébergement touristiques.
- 7 itinéraires de randonnée.

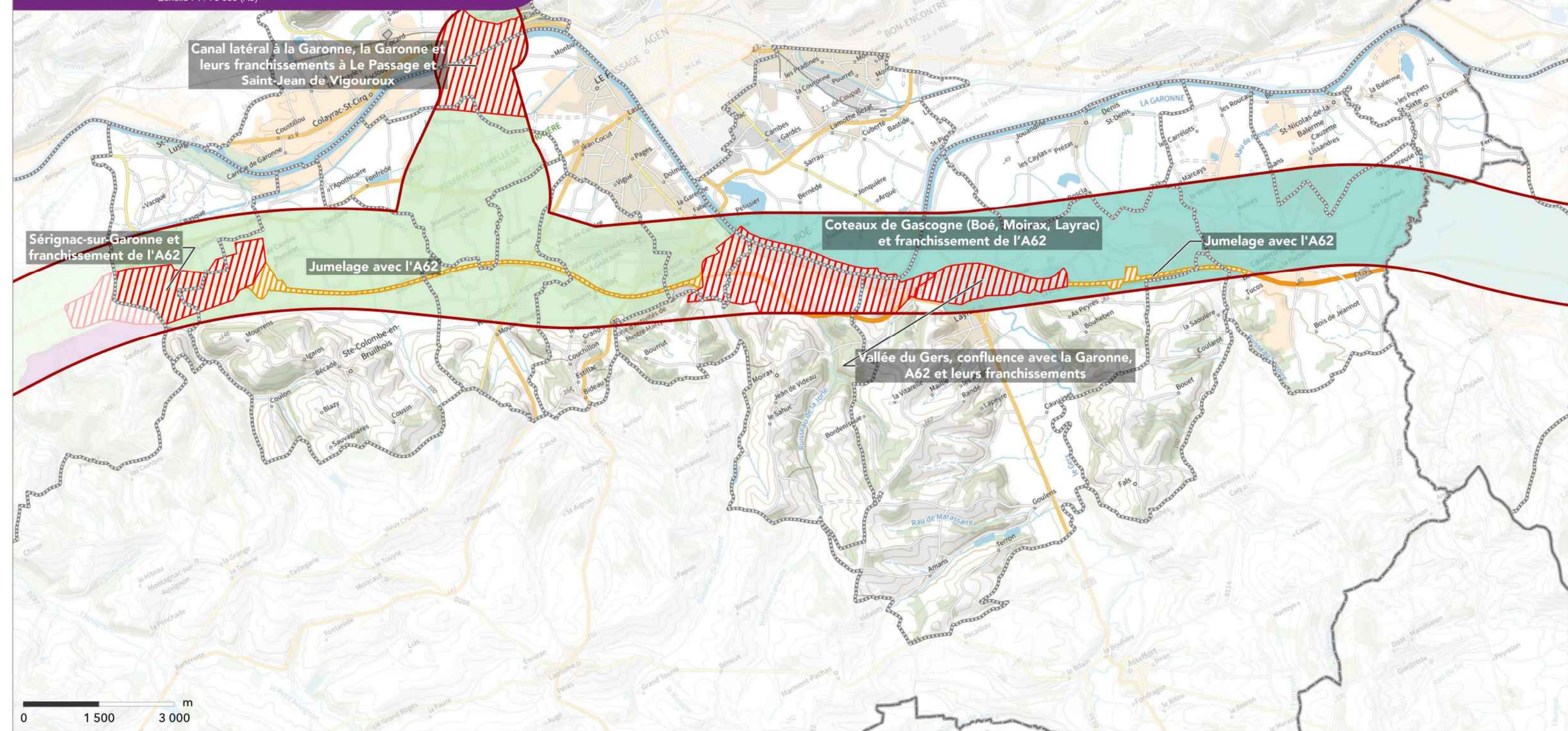
2.6. Le paysage

Trois unités paysagères ont été mises en évidence dans le secteur géographique n° 7 (localisées en carte ci-après), on distingue ainsi :

- La Vallée de la Garonne (de Sérignac-sur-Garonne à Roquefort) ;
- La Côtière de la Garonne (Moirax - Layrac) ;
- La Vallée de la Garonne (*Boé* à Dunes).

Les caractéristiques et photographies les illustrant sont présentées dans les pages suivantes.

La carte suivante présente les unités paysagères et les zones d'enjeux paysagers.

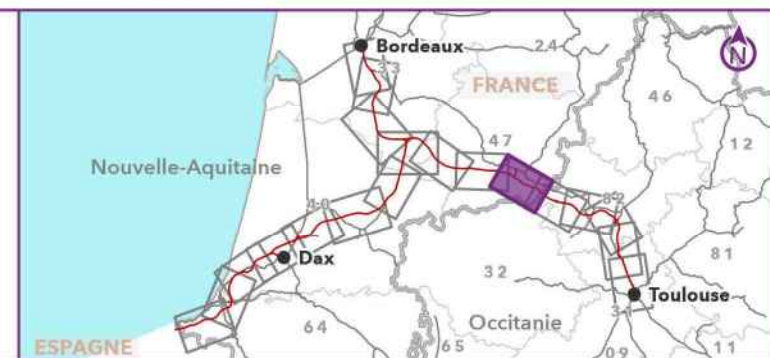


TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

Département du Lot-et-Garonne (47)

- Zone d'études
- Limite départementale
- Limite communale
- Espagne
- Zone d'enjeux fort

- Zone d'enjeux très fort
- Unité paysagère : BT 6 - Coteaux de Gascogne (Feugarolles à Montesquieu)
- Unité paysagère : BT 7 - Vallée de la Garonne (Sérignac-sur-Garonne à Roquefort)
- Unité paysagère : BT 9 - Vallée de la Garonne (Layrac)



2.6.1. La vallée de la Garonne (de Sérignac-sur-Garonne à Roquefort)

En rive gauche de la Garonne, cette unité se laisse apprécier depuis les hauteurs des coteaux de Gascogne.

Parcourue par des infrastructures telles que le canal latéral à la Garonne, l'autoroute des Deux Mers, la RD119, cette unité regroupe plusieurs séquences paysagères contrastées : gravières, vergers de Sérignac-sur-Garonne, terres agricoles, habitats pavillonnaires, zones artisanales et industrielles...

Le secteur de l'agglomération de Sérignac-sur-Garonne, déjà marqué par le passage de l'autoroute A62, s'impose comme un secteur particulièrement sensible (effet de coupure des vergers, perceptions riveraines...).

Certaines de ces séquences liées au développement urbain de l'agglomération d'Agen développent une imbrication compliquée favorisant les effets d'hétérogénéité et une lecture peu aisée du paysage (confusion des plans). Cela concerne les séquences périurbaines de Roquefort, Brax, Colayrac-Saint-Cirq (berges de la Garonne) et la Plaine. La sensibilité de ces secteurs, où la trame bâtie prédomine est importante, voire très importante car liée aux nombreuses covisibilités.

C'est depuis le réseau routier en remblai et l'ensemble des ouvrages de franchissement (ponts, passages supérieurs autoroutiers...) que l'on peut entrevoir et apprécier le paysage de la vallée.

Les axes de vision, les échappées visuelles sont souvent interrompues ou limitées par des cloisonnements végétaux (haies, berges de rivières, plantations sur digues du canal...).

L'unité se décline en dix séquences paysagères : Sérignac-sur-Garonne, Sérignac-sur-Garonne/Roquefort, Brax, Canal latéral de la Garonne, Colayrac-Saint-Cirq (berges de la Garonne), Saint-Jean de Vigouroux (côtière), Roquefort, Aéroport d'Agen-La Garenne, Zone Industrielle (Lhoste-RN21), La Plaine.

Figure 50: Vue depuis le château de Roquefort sur la vallée de Garonne, Roquefort (Source : Soberco, 2010)



Figure 51: Château de Barrail, un morceau de territoire encore bien préservé au sein de la Vallée de Garonne, Brax (Source : Soberco, 2010)



Figure 52: La vallée de la Garonne est fortement urbanisée à l'approche d'Agen : RD813 à Saint-Jean de Vigouroux, Colayrac-Saint-Cirq (Source : Soberco, 2010)



Figure 53: Coupe de la vallée de la Garonne dans secteur fortement marqué par l'urbanisation : aéroport d'Agen, zone d'Esclavissat (Source : Soberco, 2010)



Cette unité paysagère est concernée par deux zones d'enjeux paysagers :

Zone d'enjeux paysagers de Sérignac-sur-Garonne et franchissement de l'A62 :

Cette zone se trouve à cheval sur deux cahiers géographiques (n° 6 et n° 7). Le paysage composé d'espaces cultivés est traversé par l'autoroute A62, cependant, les vergers en atténuent la présence. La commune de Sérignac-sur-Garonne, en rive gauche de la Garonne (et du Canal Latéral) est séparée en deux espaces. D'un côté, le village avec de nombreuses perceptions et, de l'autre côté, un espace moins urbanisé perçu depuis le pied du plateau. Le franchissement de l'A62 à proximité de Sérignac-sur-Garonne constitue un enjeu de traitement architectural car fortement perçu par les riverains et usagers.

Zone d'enjeux paysagers du Canal latéral à la Garonne, de la Garonne et leurs franchissements à Le Passage et Saint-Jean de Vigouroux :

Le canal latéral à la Garonne, suivi de la Garonne - tous deux continuités vertes structurantes - et la RD813 constituent des infrastructures transversales identifiées comme des obstacles à franchir par le projet. La forte urbanisation en pied de côtière - le long de la RD813 - est un « passage obligé » (fuseau étroit). Entre le canal latéral de la Garonne et la Garonne, le secteur est composé de divers hameaux regroupant soit des maisons individuelles, soit des corps de fermes. Des cultures maraîchères s'étendent de la rive Sud de la Garonne jusqu'au lieu-dit « Limport ».

Figure 54: Vue sur la plaine de la Garonne où passe l'A62, au loin le village de Sérignac-sur-Garonne (Source : Soberco, 2010)



Figure 55: Vue sur la vallée de la Garonne depuis les hauteurs de Saint-Jean de Vigouroux (Source : Soberco, 2010)



Figure 56: RD813 aux abords de Saint-Jean de Vigouroux longeant la côtière et la Garonne, Colayrac-Saint-Cirq (Source : Soberco, 2010)



Figure 57: Digue arborée du Canal latéral de la Garonne, Brax (Source : Soberco, 2010)



2.6.2. La côtière de la Garonne (Moirax - Layrac)

Avec un versant boisé abrupt en surplomb de la Garonne (rive gauche) et la présence de l'autoroute des Deux Mers à l'intérieur du plateau animé de vallons arborés, cette unité constitue un passage charnière entre les unités paysagères « Vallée de la Garonne (de Sérignac-sur-Garonne à Roquefort) » et « Vallée de la Garonne (Boé à Dunes) ».

Le paysage emblématique de la rencontre entre la fin du plateau de Lannemezan et la vallée de la Garonne est protégé au titre de site inscrit des « Chutes des Coteaux de Gascogne ».

La côtière boisée constitue une ligne de force du paysage contrasté entre l'urbanisation d'Agen (rive gauche) et Layrac. Au niveau d'Agen, les coteaux plongeant vers la Garonne fondent le caractère remarquable de ce paysage. Cet événement paysager s'apprécie depuis la plaine alluviale de la Garonne au moyen de nombreux points de vue sur la côtière. Agen possède aussi des vues lointaines sur les coteaux. Plus ponctuellement, les habitations du plateau ondulé disposent de vues dégagées.

À l'arrière de la côtière, le plateau de Lannemezan et sa succession de collines déploie un paysage sensible de polycultures ponctué d'arbres et de haies bocagères. Les hameaux installés sur les points hauts présentent un patrimoine bâti pittoresque.

L'unité se décline en une seule séquence paysagère : Coteaux de Gascogne (ruisseau de Ringuet à Layrac).

Figure 58: Plateau animé à l'arrière de la côtière, Lieu-dit Marescot, Moirax (Source : Soberco, 2010)



Figure 59: Vue depuis la côtière de Gascogne sur la vallée de la Garonne, lieu-dit « Gros Felix », Moirax (Source : Soberco, 2010)



Figure 60: Coupe sur le site inscrit des « Chutes des coteaux de Gascogne » (Source : Soberco, 2010)



Cette unité paysagère est concernée par une zone d'enjeux paysagers :

Zone d'enjeux paysagers de la Côtère de Gascogne (Boé, Moirax, Layrac) et franchissement de l'A62

À l'Est de l'agglomération agenaise, la zone associe un relief en plateau boisé en rive gauche de la Garonne et un vaste espace agricole localement urbanisé en rive droite. Le lien paysager entre ces deux séquences d'aspect bien contrasté est assuré par la Garonne. En contact direct avec la Garonne qu'elle surplombe, la côtère boisée abrupte s'impose aux perceptions externes depuis la rive droite de la Garonne (Boé, golf et base de loisirs).

La RN21 à flanc du coteau souligne l'étroitesse du relief et la fragilité du couvert végétal. Le fort effet de rupture du relief, accentué par l'horizontalité du fleuve Garonne est l'une des caractéristiques des lieux à préserver (perceptions externes).

Face à cette image forte et contrastée, appréciée depuis la rive droite, on retiendra la banalisation du paysage sur le plateau en lisière du versant boisé.

Concernant les perceptions sur la vallée depuis la côtère et le plateau ondulé, elles sont le plus souvent très localisées (ponctuelles) et se concentrent tout particulièrement depuis la RN21 implantée à flanc de versant.

Figure 61: Entrée de ville de Layrac (RN21) accompagnée de son majestueux double alignement de platanes et du dôme de l'Église émergeant de la silhouette du village. Vue sur la côtère et les Monuments Historiques (Source : Soberco, 2010)



Figure 62: Perceptions lointaines de la côtère de la Garonne depuis la vallée de la Garonne, depuis Piné, Sauveterre-Saint-Denis (Source : Egis, 2013)



2.6.3. La vallée de la Garonne (Boé à Dunes)

Cette unité paysagère est caractérisée par la vallée alluviale plane de la Garonne et les reliefs pentus de sa côtière qui la longe en rive gauche.

En pied de relief, à la confluence de la rivière du Gers et de la Garonne, Layrac avec son vieux bourg et le dôme de son église marque fortement le paysage local et forme une séquence paysagère à part.

Cette dernière séquence contraste fortement avec la séquence de Cantegril-Desguilhems morcelée à la fois par les infrastructures (autoroute des Deux Mers, voie ferrée) et de nombreuses gravières qui forment de vastes plans d'eau. Les séquences de Boé et Lamothe d'Alot (rive droite) présentent de grands espaces agricoles ouverts sans évènement particulier.

Cours d'eau, trame viaire, ruptures de relief arboré créent des effets de transversalité et structurent le paysage agricole ouvert (axes de visions, effets de perspectives). Ces éléments composent la séquence la plus importante territorialement de cette unité, la séquence de Caudecoste.

Dans la plaine alluviale, l'habitat est relativement peu présent et très disséminé. Les fermes constituent souvent du bâti rural de qualité. Au pied de la côtière, les villages de Layrac et Caudecoste sont situés sur un léger relief et surplombent la plaine. L'ensemble de l'unité présente des sensibilités visuelles, cependant elles sont atténuées par la taille de la vallée et sa platitude.

L'unité se décline en cinq séquences paysagères : Boé (rive droite), Lamothe d'Alot (rive droite), Cantegril-Desguilhems (gravières), Layrac (le Gers), Caudecoste.

Cette unité paysagère est concernée par une zone d'enjeux paysagers :

Zone d'enjeux paysagers de la Vallée du Gers, confluence avec la Garonne, A62 et leurs franchissements :

À la confluence du Gers et de la Garonne et dominé par le site urbain du vieux bourg de Layrac, le site concerne principalement la rive droite du Gers, paysage agricole cloisonné marqué par les activités humaines et la présence de l'autoroute A62.

Le secteur de la vallée est valorisé par le relief bâti du vieux bourg de Layrac installé sur une terrasse intermédiaire de la côtière. Des Monuments Historiques sont présents dans l'aire d'étude : l'église Saint-Michel et la tour isolée de l'Église sur la terrasse du vieux bourg de Layrac. Plus à l'écart, la Maison Forte de Bois Renaud est placée sur une crête boisée.

Par ailleurs, le secteur de la vallée concerné par le projet présente localement une image marquée par la présence des infrastructures de transport (morcellement de l'espace) et l'urbanisation diffuse.

La présence et l'importance de la trame viaire et ferroviaire (continuités arborées à forte valeur perceptive), de même que la ripisylve du Gers, contribuent aux cloisonnements de l'unité au bénéfice d'un enchaînement de micro-paysages de moindre importance et participant à l'insertion de ces lignes de même force.

À ce titre, la présence du Gers avec ses berges arborées se trouve déjà visuellement perturbée par cet environnement hétérogène : l'harmonie paysagère des lieux est fragilisée.

Figure 63: Coupe partielle sur la vallée de la Garonne dans le secteur de Caudecoste (Source : Soberco, 2010)



Figure 64: Secteur de la vallée de la Garonne marqué par les anciennes gravières en eau, Lieu-dit « le Pesqué, Layrac (Source : Soberco, 2010)



Figure 65: Micro-paysage très préservé de la vallée du Gers, Layrac (Source : Soberco, 2010)



Figure 66: Secteur de la vallée du Gers traversée en remblai par l'A62, Layrac (Source : Soberco, 2010)



Les enjeux du paysage et du patrimoine sont présentés par les cartes suivantes.

Le paysage : l'essentiel à retenir

Le secteur du cahier géographique n°7 longe la vallée de la Garonne et ses paysages contrastés.

Dans la vallée alluviale plate (unités paysagères de la Vallée de la Garonne de Sérignac-sur-Garonne à Roquefort et de Boé à Dunes), le paysage ouvert, rural ou périurbain, est marqué par des infrastructures de transport (A62, canal latéral à la Garonne).

Les coteaux de Gascogne aux versants abrupts et boisés marquent une rupture nette perceptible depuis de nombreux points (unité paysagère de la Côtière de la Garonne).

Les zones d'enjeux paysagers sont liées aux franchissements des infrastructures (A62, canal latéral à la Garonne) soumis à des covisibilités, et aux paysages sensibles et remarquables tels que les coteaux de Gascogne et la vallée du Gers.

PAYSAGE

-  Repérage des profils en travers
-  Repérage des blocs diagrammes
-  Zone d'enjeux paysagers forts
-  Zone d'enjeux paysagers très forts

Eléments patrimoniaux

-  Arbre remarquable
-  Alignement d'arbres remarquables

Perceptions

-  Axe de vision
-  Élément identitaire ou patrimonial du paysage
-  Point d'appel visuel
-  Point d'appel visuel et point singulier à la fois
-  Point singulier du paysage
-  Point de vue et panorama de grande qualité
-  Point de vue et panorama emblématique

ANN_MonuHisto_500mAireEtude_PT_2025

ELÉMENTS GÉNÉRAUX

-  Zone d'études
-  Réseau hydrographique
-  Limite communale
-  Limite départementale

TOURISME ET LOISIRS

Sites et équipements touristiques

-  Hébergement touristique - Gîte labellisé, hôtel, camping, établissement de restauration, etc.
-  Equipement de sport et de loisir important
-  Aire d'équipement de sport et de loisir important
-  Site touristique majeur - Parc, jardin ouvert au public, parc animalier et zoo

Circuits/Itinéraires de promenade et de randonnée

-  GR et Chemin de Saint-Jacques de Compostelle (CSJC)
-  Chemin inscrit ou en cours d'inscription au PDIPR (hors GR et CSJC)
-  Voie verte (hors GR, PR et PDIPR)
-  Autre chemin et boucle locale
-  Itinéraire en projet
-  Itinéraire cyclable

Activités récréatives

Installation de chasse

-  Pante, mare de tonne, palombière, autres
-  Réserve de chasse et de faune sauvage

Usage de l'eau

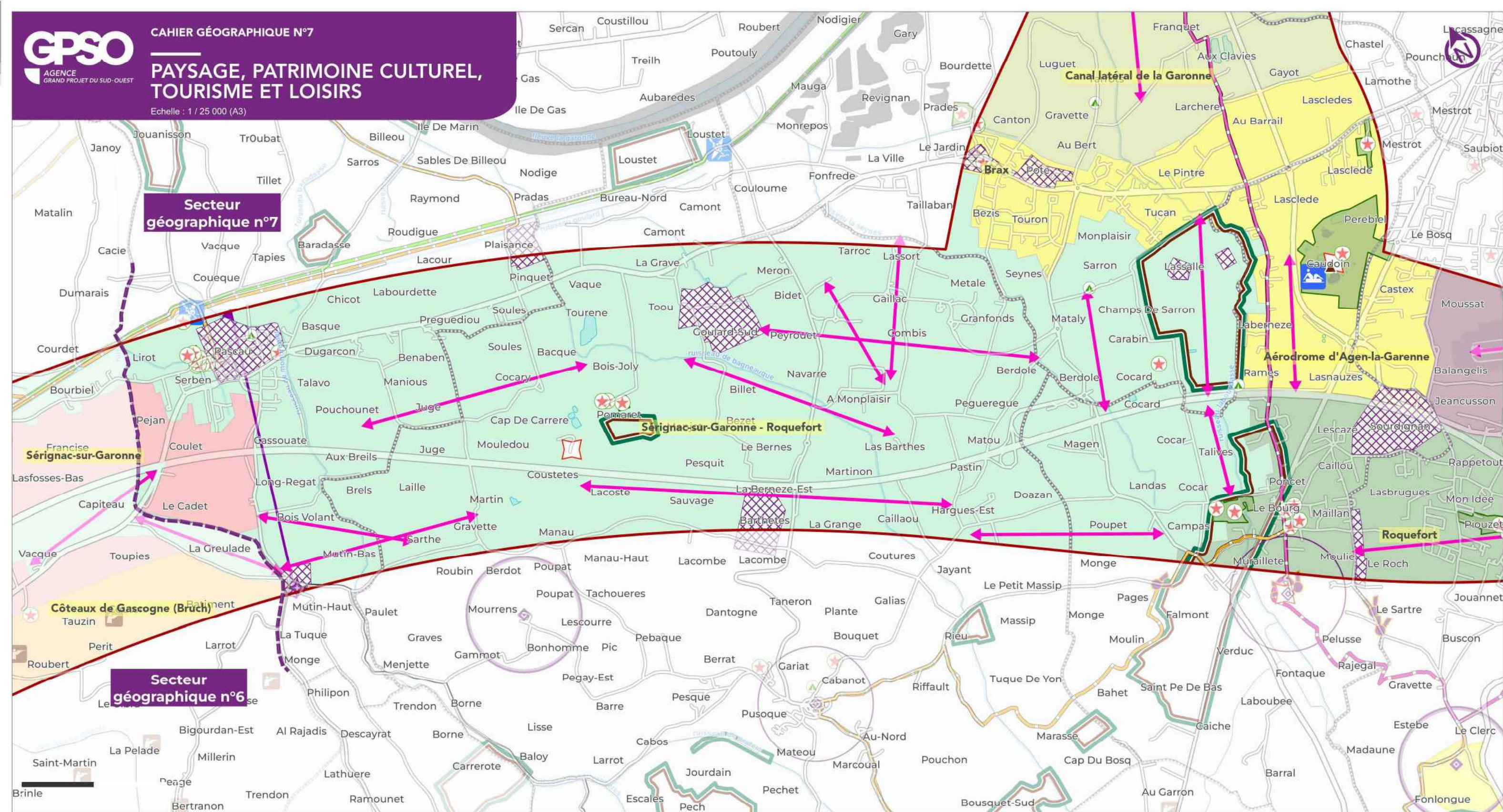
-  Site d'activité nautique et de baignade
-  Sports nautiques
-  Pisciculture

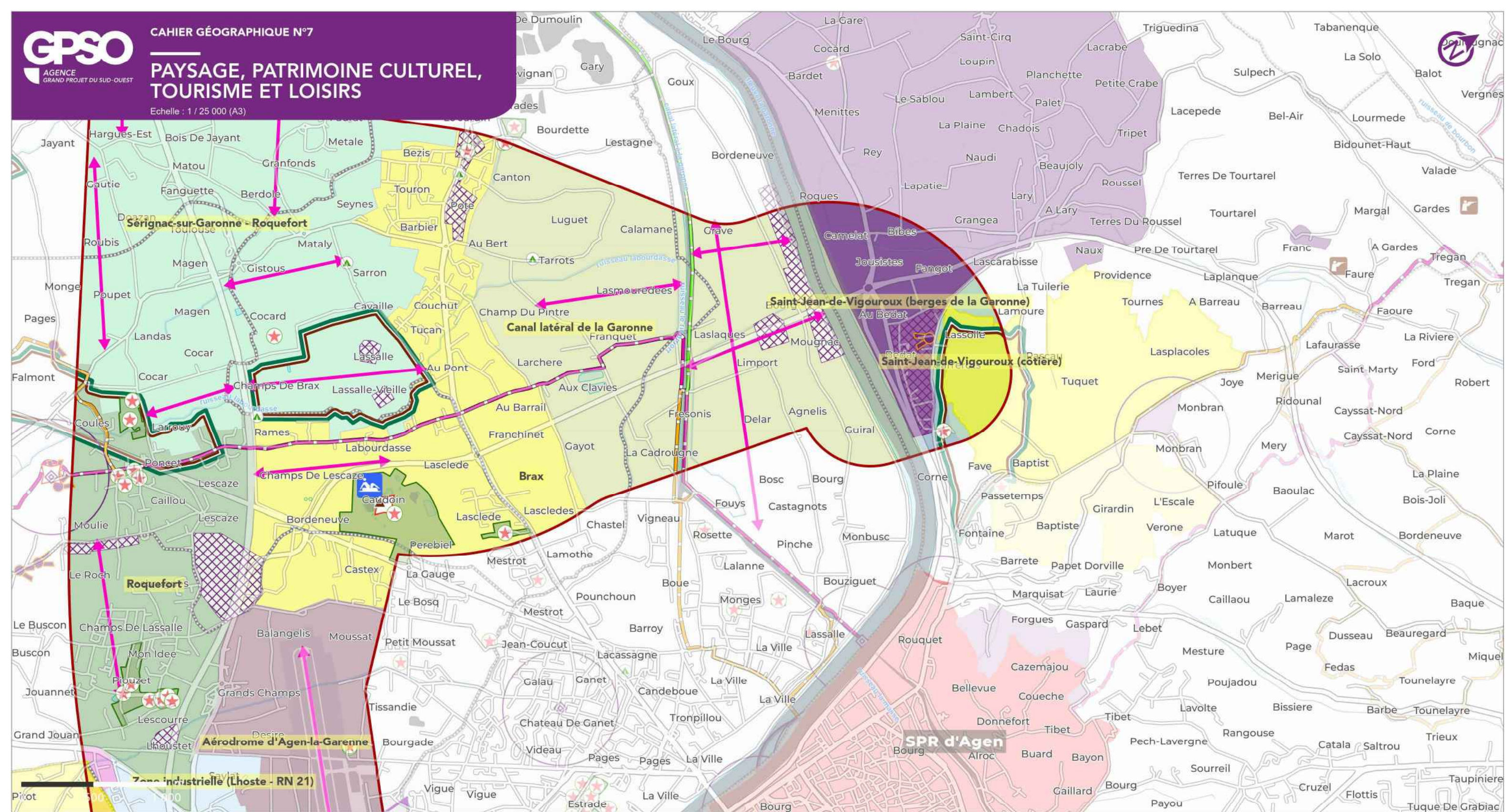
PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHÉOLOGIQUE

-  Site Patrimonial Remarquable
-  Site inscrit (acté ou en cours)
-  Site classé (acté ou en cours)

Vestige archéologique

-  Site archéologique
-  ZPPA





TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

Département du Lot-et-Garonne (47)

Secteur n°7 - Planche 2/4

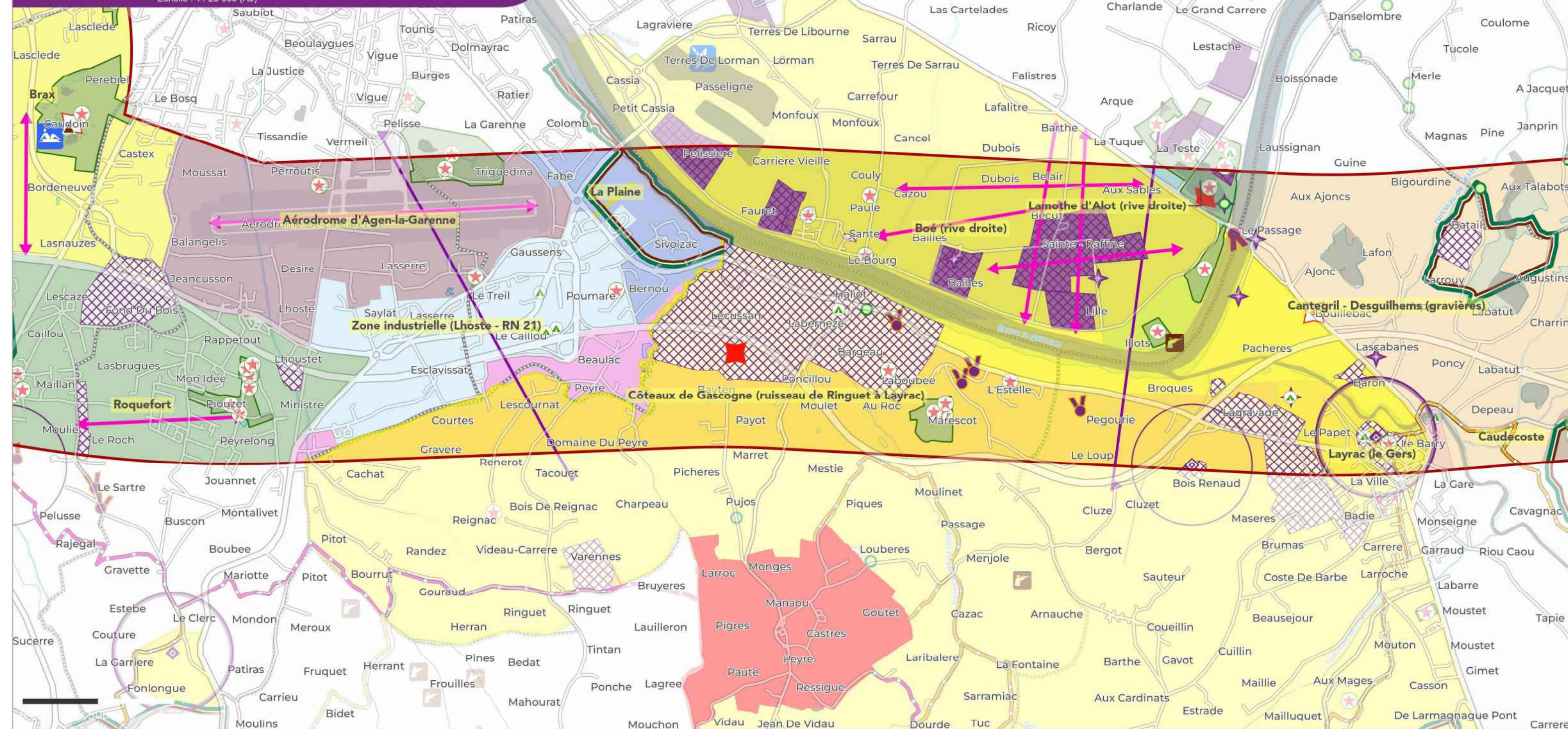
- ▲ Site touristique majeur - Parc, jardin ouvert au public, parc animalier et zoo
- ▲ Hébergement touristique - Gîte labellisé, hôtel, camping, établissement de restauration, etc.
- ★ Equipement de sport et de loisir important
- ▲ Site d'activité nautique et de baignade
- ▲ Sports nautiques
- ▲ Pente, mare de tonne, palombière, autres
- ▲ Point d'appel visuel
- ▲ Point d'appel visuel et point singulier à la fois

- ▲ Point de vue et panorama de grande qualité
- ▲ Repérage des profils en travers
- ▲ Axe de vision
- ▲ Réseau hydrographique
- ▲ GR et Chemin de Saint-Jacques de Compostelle (CSJC)
- ▲ Chemin inscrit ou en cours d'inscription au PDIPR (hors GR et CSJC)
- ▲ Voie verte (hors GR, PR et PDIPR)
- ▲ Site archéologique
- ▲ Réserve de chasse et de faune sauvage

- ▲ Plan d'eau
- ▲ Aire d'équipement de sport et de loisir important
- ▲ Site Patrimonial Remarquable
- ▲ ZPPA
- ▲ Site inscrit (acté ou en cours)
- ▲ Séquence paysagère
- ▲ BE3M - Roquefort
- ▲ BT15B - Canal latéral de la Garonne
- ▲ BT7D - Serignac-sur-Garonne - Roquefort

- ▲ BT7E - Brax
- ▲ BT7G - Saint Jean de Vigouroux (berges de)
- ▲ BT7H - Saint Jean de
- ▲ BT7J - Aéroport
- ▲ BT7K - Zone
- ▲ BT8A - Côtiers de Gascogne (ruisseau de





TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

Département du Lot-et-Garonne (47)

Secteur n°7 - Planche 3/4



Sources : IGN, 2024
Réalisation : Setec, 2025

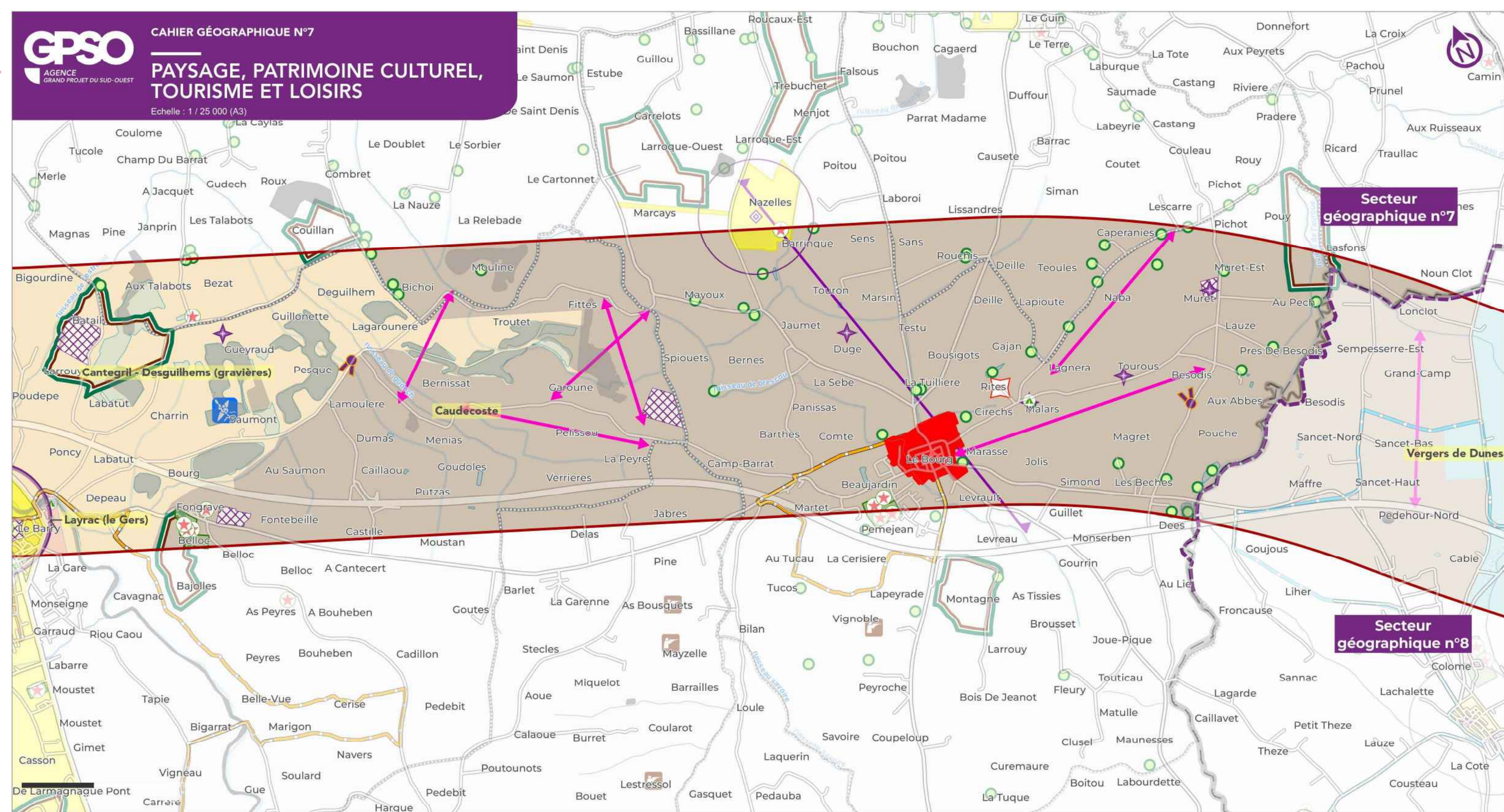
- ▲ Site touristique majeur - Parc, jardin ouvert au public, parc animalier et zoo
- ▲ Hébergement touristique - Gîte labellisé, hôtel, camping, établissement de restauration, etc.
- ★ Équipement de sport et de loisir important
- 🏊 Site d'activité nautique et de baignade
- 🏊 Sports nautiques
- 🏊 Pente, mare de tonne, palombière, autres
- 🏊 Élément identitaire ou patrimonial du paysage
- 🏊 Point d'appel visuel

- 🏊 Point d'appel visuel et point singulier à la fois
- 🏊 Point singulier du paysage
- 🏊 Point de vue et panorama de grande qualité
- 🏊 Point de vue et panorama emblématique
- 🏊 Repérage des profils en travers
- 🏊 Axe de vision
- 🏊 Réseau hydrographique
- 🏊 GR et Chemin de Saint-Jacques de Compostelle (CSJC)
- 🏊 Chemin inscrit ou en cours d'inscription au PDIPR (hors GR et CSJC)

- 🏊 Site archéologique
- 🏊 Réserve de chasse et de faune sauvage
- 🏊 Plan d'eau
- 🏊 Aire d'équipement de sport et de loisir important
- 🏊 Site Patrimonial Remarquable
- 🏊 ZPPA
- 🏊 Site inscrit (acté ou en cours)
- 🏊 Site classé (acté ou en cours)
- 🏊 Séquence paysagère
- 🏊 BE3M - Roquefort

- BT15B - Canal latéral
- BT7E - Brax
- BT7J - Aéroport
- BT7K - Zone
- BT7L - La Plaine
- BT8A - Côtiers de Gascogne (ruisseau de)
- BT9A - Boé (rive droite)
- BT9B - Lamothe d'Alot
- BT9C - Cantegril -
- BT9D - Layrac (le Gers)





Secteur géographique n°7

Secteur géographique n°8

Vergers de Dunes

TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

Département du Lot-et-Garonne (47) et du Tarn-et-Garonne (82)
Secteur n°7 - Planche 4/4

- Hébergement touristique - Gîte labellisé, hôtel, camping, établissement de restauration, etc.
- Équipement de sport et de loisir important
- Sports nautiques
- Pante, mare de tonne, palombière, autres
- Élément identitaire ou patrimonial du paysage
- Point d'appel visuel
- Point de vue et panorama de grande qualité
- Repérage des profils en travers
- Axe de vision
- Limite de secteurs
- Réseau hydrographique
- Chemin inscrit ou en cours d'inscription au PDIPR (hors GR et CSJC)
- Autre chemin et boucle locale
- Site archéologique
- Réserve de chasse et de faune sauvage
- Plan d'eau
- Aire d'équipement de sport et de loisir important

- Site Patrimonial Remarquable
- Site inscrit (acté ou en cours)
- Séquence paysagère
 - BT9C - Cantegril - Desguilhems (gravières)
 - BT9D - Layrac (le Gers)
 - BT9E - Caudecoste
 - BT9F - Vergers de Dunes

